

001751

LA PROMOTION DE LA FEMME  
DANS L'EGLISE CATHOLIQUE DEPUIS 1939

par Yolande Laurencelle

Thèse présentée au département  
des Sciences Religieuses de  
l'Université d'Ottawa en vue  
de l'obtention du Ph.D.



Ottawa, Canada, 1972

UMI Number: DC53429

### INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI<sup>®</sup>

---

UMI Microform DC53429  
Copyright 2011 by ProQuest LLC  
All rights reserved. This microform edition is protected against  
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

---

ProQuest LLC  
789 East Eisenhower Parkway  
P.O. Box 1346  
Ann Arbor, MI 48106-1346

## RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction du Révérend Père Henri Goudreault, o.m.i., L.Ph., D.Th., L.E.S. (Rome, P.I.B.), Directeur de l'Institut des Sciences Missionnaires de l'Université Saint-Paul à Ottawa. Nous tenons à lui exprimer notre vive reconnaissance pour ses encouragements, ses conseils et sa sage direction qui nous a permis de mener à bonne fin cette étude.

Nous tenons à remercier également le Révérend Père Roger Lapointe, o.m.i., L.Ph., L.Th., D.Ecr. Sainte (Rome), Professeur à la Faculté de Théologie de l'Université Saint-Paul; le Révérend Père Léonce Paquet, o.m.i., L.Th., D.Ph., Professeur à la Faculté de Philosophie de l'Université d'Ottawa et Mademoiselle J. Elizabeth Lacelle, L.Th., Professeur adjoint au Département des Sciences Religieuses de l'Université d'Ottawa, pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

Enfin, nous disons notre gratitude à Monsieur Jacques Séguin, L.Ph., Professeur adjoint au Département des Sciences Religieuses de l'Université d'Ottawa qui s'est chargé de réviser notre méthodologie.

Et à tous ceux qui se sont intéressés à nos recherches nous disons un grand merci.

## CURRICULUM STUDIORUM

Yolande Laurencelle naquit à Montréal, le 28 septembre 1931. Elle obtint son B.A. de l'Université de Montréal en 1950, les Certificats de Philosophie, de Pédagogie, de Psychologie et d'Histoire de l'Eglise de l'Institut Catholique de Paris en 1958. Elle obtint de l'Université de Montréal un Diplôme en Sciences Sociales en 1961. Du Gregorian Institute of America à Toledo, Ohio, elle obtint en 1963 un Diplôme de Chef de Choeur et son M.A. du Département des Sciences Religieuses de l'Université d'Ottawa en 1969.

## TABLE DES MATIERES

Chapîtres	Pages
INTRODUCTION . . . . .	ix
I.- CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE DU PROBLEME DE LA PROMOTION DE LA FEMME DEPUIS 1939 . . . . .	1
1. Changement historique: civilisation industrielle et désacralisée	1
2. Position du problème de la promotion de la femme dans la société industrielle et désacralisée	10
a) Quelques facteurs déterminants	10
- l'évolution idéologique des 18 <sup>e</sup> et 19 <sup>e</sup> siècles	
- l'industrialisation	
b) Principales objections masculines	16
- chômage pour les hommes	
- prestige diminué	
- échec du foyer	
- soin des enfants impossible	
c) Situations de discrimination	21
- inégalité du salaire	
- impossibilité d'accéder à certains postes	
- inégalité de chances d'éducation	
- inégalité de chances dans la politique	
d) Changements progressifs	41
- champs d'action	
. professions industrielles	
. professions tertiaires	
. professions libérales	
difficultés à surmonter	46
. métiers conçus et organisés par des hommes et pour des hommes	
. obligations familiales plus grandes	
. plus facile pour la femme d'être au service du gouver- nement que dans les entre- prises privées ou dans une pratique indépendante	
e) Avantages de l'insertion de la femme dans le monde du travail	48

## TABLE DES MATIERES

Chapîtres	Pages
II.- LA FEMME DANS L'EGLISE DEPUIS 1939 . . . . .	51
1. La promotion de la femme, point de vue de l'Eglise depuis 1939 jusqu'à 1963	52
a) Bref historique de la fin du 19 <sup>e</sup> siècle et du début du 20 <sup>e</sup> siècle	52
- attitude de Léon XIII (1878-1903)	52
- attitude de Pie X (1903-1914)	57
- attitude de Benoît XV (1914-1922)	58
- attitude de Pie XI (1922-1939)	59
b) Evolution significative avec Pie XII (1939-1958)	63
c) Sur le plan ecclésial	68
- attitude de Pie XII	
- attitude de l'Eglise en général	
2. La promotion de la femme dans l'Eglise de Vatican II à nos jours	75
3. Les réclamations de la femme après Vatican II	88
a) Principaux désirs	90
- participation aux responsabilités	
- précision du terme laïc	
- création de charges ecclésiastiques	
- fonctions d'autorité et d'adminis- tration	
b) Intégration de la femme	97
- reconnaissance des valeurs humaines de la femme	
4. Quelques notions d'anthropologie	99
a) L'anthropologie sexuelle	99
b) Principe d'égalité de l'anthropologie chrétienne	105
5. Regard sur le Féminisme	113
a) Le féminisme dans la société	113
b) Le féminisme dans l'Eglise	117
III.- COLLABORATION ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS L'EGLISE. . . . .	126
1. Le dialogue entre hommes et femmes: relation existentielle, fondamentale, personnelle?	127
a) Etude du terme dialogue	128
b) Nécessité d'un partage de vocations entre hommes et femmes	132
c) La femme partenaire égale à l'homme	140

## TABLE DES MATIERES

Chapîtres	Pages
2. Dépassement d'une conception inadéquate de la femme en vue d'une meilleure collaboration dans le respect des dons de chacun	143
a) Importance des organisations féminines	146
b) La communauté lieu d'entraide, de partage	151
c) Les charismes féminins, trésor pour l'Eglise	154
IV.- LE SACERDOCE DES LAÏCS . . . . .	167
1. L'Eglise totale a part au sacerdoce de Jésus-Christ	167
a) Différence entre la fonction ministérielle et la fonction des fidèles	168
b) Apostolat et mission des laïcs	171
c) Précisions sur la fonction des fidèles	173
2. La femme et les ministères	180
a) Les femmes de la primitive Eglise	182
b) Quelques données sur la fonction du diacre	198
3. Y a-t-il des raisons théologiques pour réserver la fonction ministérielle aux hommes?	211
a) Les différents arguments contre l'ordination des femmes	216
- argument d'institution	
- argument de symbolisme pédagogique	
- argument d'anthropologie	
b) Le problème de l'ordination de la femme basé sur la complémentarité entre homme et femme	225
4. Missions de la femme dans l'Eglise	231
a) Les divers rôles possibles pour la femme	232
- prédicateur	
- liturgiste	
- organisatrice	
- enseignante	
- conseillère	
- membre de Commissions	
b) Le problème du rôle de la femme lié à d'autres problèmes	242
- problème de vocation	
- problème de liberté	
- problème de l'obéissance et de l'autorité chrétienne	

## TABLE DES MATIERES

Chapitres	Pages
5. La place de la femme dans les autres Eglises chrétiennes	245
a) Le dialogue entre hommes et femmes et le rôle secondaire de la femme	245
b) Les Eglises et le problème de la fonction ministérielle féminine	255
CONCLUSION . . . . .	264
BIBLIOGRAPHIE. . . . .	275

## LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Pages
I. - Taux moyens de salaire horaire dans des industries et des professions choisies au Canada.	30
II. - Taux moyens de salaire hebdomadaire dans toutes les industries et certaines professions choisies au Canada.	32
III. - Taux moyens de salaire mensuel dans des industries et des professions choisies au Canada.	35
IV. - Répartition de la main-d'oeuvre féminine dans diverses industries en France.	43

## INTRODUCTION

En marge des contre-coups violents et spectaculaires comme les guerres qu'enregistre l'histoire, celle-ci a vu et voit encore bien des révolutions. Certaines, parfois sourdes et difficiles à inventorier parce qu'elles s'étendent sur plusieurs siècles, n'en laissent pas moins ressentir leur influence profonde. La libération qu'elles poursuivent se fait lentement mais progressivement. On peut inscrire au nombre de ces révolutions le mouvement qui tend à la promotion de la femme.

Le terme "promotion" est si souvent employé et dans des contextes si différents qu'il semble avoir perdu en clarté ce qu'il a gagné en popularité. On l'utilise pour désigner l'accession d'une personne à un grade, l'émancipation des classes défavorisées, le développement des ventes par la publicité, la reconnaissance de droits jusque là ignorés, le droit d'exercer certaines fonctions traditionnellement réservées à un groupe, etc.

La promotion de la femme, en général, désigne un déploiement des virtualités latentes de celle-ci, une dimension nouvelle de son rayonnement, la libération de certaines entraves, l'exploitation dans le meilleur sens du terme de ses richesses propres, la possibilité de rendre des services qui lui étaient autrefois interdits et de

jouer à tous les niveaux son rôle de partenaire de l'homme, la reconnaissance pratique aussi bien que théorique de la complémentarité de la femme vis-à-vis l'homme et de l'homme vis-à-vis la femme. Cette promotion n'est donc pas une tentative d'accéder au monde masculin par une compétition avec l'homme, mais d'une mise en valeur des richesses propres de la femme. La femme s'affirme par mode de complémentarité dans l'égalité.

La question de la promotion de la femme fut soulevée, non d'abord en raison de quelques publications, mais en raison de l'évolution de la société qui pratiquement l'imposait. Les femmes se sentaient de plus en plus mal à l'aise dans les structures que la société leur avait préparées. Plusieurs facteurs rendent compte de ce phénomène.

La technologie a rendu de plus en plus secondaire l'utilisation de la force masculine dans le domaine de la production agricole et industrielle. Les facultés intellectuelles prédominant et l'habileté technique étant devenu un facteur déterminant dans la production, des emplois de plus en plus nombreux pouvaient être offerts aux femmes comme aux hommes.

La reconnaissance de l'égalité, de la liberté et de l'auto-détermination devait également faire faire un pas marquant à la cause de la promotion de la femme. Personne ne pouvait être exclu de ces droits. La race, la nationalité,

la culture ou le sexe ne pouvaient entrer en ligne de compte quand il s'agissait du respect de ces droits.

Les femmes acceptaient de moins en moins d'être considérées comme des mineures. Les changements qu'elles obtinrent, grâce à des luttes parfois pénibles, furent bienfaisants. Ils mirent en relief certaines valeurs essentielles à l'épanouissement de la personne humaine, telles la dignité, la liberté, la responsabilité, etc.

L'Eglise doit discerner dans ce mouvement la main de Dieu et se laisser interroger dans sa propre vie. Ceci implique du même coup qu'elle ait un regard critique sur sa conduite, son comportement envers les personnes, son partage des responsabilités, etc. Elle doit repenser sa vie en fonction d'une société en voie de réalisation où hommes et femmes pourront et devront chercher ensemble des solutions plus adéquates, que ce soit sur le plan humain ou sur le plan chrétien. Cette participation plus intense de la femme à tous les plans de l'activité humaine doit apparaître comme un "signe des temps" que soulignait Jean XXIII et que l'Eglise doit continuer d'approfondir. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre recherche.

Comme le sujet est vaste et complexe, nous devons nous imposer des limites. Nous ne l'aborderons ici qu'à l'intérieur de l'Eglise catholique du monde occidental et durant une période bien déterminée et relativement brève,

celle qui va de 1939 à nos jours. Toutes références aux autres Eglises, à d'autres époques ou à d'autres cultures ne seront faites que pour mieux éclairer le problème à l'intérieur des cadres et de la période où nous l'étudions.

Nous abordons le problème depuis l'année 1939 car celle-ci marque un tournant de l'histoire et le début d'une ère nouvelle. Le développement scientifique et technique, en raison des conflits armés qui commencèrent sur une échelle mondiale, fut accéléré et le besoin de la main d'oeuvre invita naturellement les femmes à entrer en nombre de plus en plus considérable dans le marché du travail. Ceci modifia la situation sociale de la femme et suscita une réflexion nouvelle sur sa vocation, son rôle, ses droits, etc. L'Eglise, de son côté, devait subir l'influence de ce mouvement, le critiquer, en assumer les valeurs positives et revoir ses propres positions à la lumière des données nouvelles et d'une réflexion théologique renouvelée.

Notre étude se place au niveau de la théologie. Elle n'en est pas une d'histoire, de sociologie, d'exégèse ou d'anthropologie. Comme elle veut, cependant, fournir une synthèse nouvelle de la question, elle devra nécessairement, pour intégrer les éléments les plus récents des sciences humaines, se référer souvent à ces disciplines. Cette référence est d'autant plus nécessaire que nous voulons montrer le décalage qui existe entre l'évolution

de la promotion de la femme dans la société civile d'une part et dans l'Eglise d'autre part. Cette évolution n'a pas toujours eu lieu au même rythme et si, parfois, l'Eglise a donné l'exemple à la société civile, il est également arrivé que celle-ci ait inspiré l'Eglise ou ait contribué à l'interroger sur sa propre attitude vis-à-vis le sexe féminin.

Nous nous attarderons d'une façon particulière aux questions les plus discutées et qui, par le fait même, provoquent le plus d'hésitations vis-à-vis l'insertion pleine et entière de la femme dans les activités de l'Eglise. La question des ministères des femmes et de la possibilité de leur conférer le sacerdoce ministériel retiendra spécialement notre attention.

Notre étude comprendra quatre chapitres. Nous verrons dans le premier le contexte historique et sociologique du problème de la promotion de la femme depuis 1939. Dans notre société industrielle et désacralisée, que les siècles précédents avaient préparée, le problème se présente sous un jour bien particulier. Nous verrons quels furent les objections majeures que le mouvement de la promotion de la femme dut rencontrer, les obstacles qu'il eut à surmonter, le progrès qui fut réalisé et les avantages que la société en a retiré.

Le deuxième chapitre sera consacré à la situation de la femme dans l'Eglise catholique, à ses revendications, à la transformation progressive des mentalités vis-à-vis sa promotion et aux principes anthropologiques qui appuient celle-ci.

L'homme et la femme ne pourront se compléter et jouer une part active dans l'Eglise que s'ils savent entrer en dialogue et collaborer dans le respect mutuel de leurs dons et de leurs charismes. Ce sera l'objet de notre troisième chapitre.

Nous verrons enfin comment le sacerdoce royal, ou le sacerdoce commun des fidèles est le fondement de l'exercice de certains ministères qui sont de plus en plus confiés à la femme comme à l'homme. Nous discuterons des liens qui existent entre ce sacerdoce royal et le sacerdoce ministériel et verrons s'il y a des raisons valables pour réserver ce dernier aux hommes. Une brève étude de ce qui existe dans les autres Eglises nous renseignera sur la place que la femme occupe en celles-ci et, par voie de comparaison, suscitera nécessairement une réflexion susceptible de conduire à de nouvelles orientations ou à mettre en relief le caractère relatif de certains arguments qui furent traditionnellement employés dans l'Eglise catholique.

## CHAPITRE PREMIER

### CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE DU PROBLEME DE LA PROMOTION DE LA FEMME DEPUIS 1939

Le problème de la promotion de la femme depuis 1939 se place dans un contexte bien particulier dont les traits caractéristiques sont d'abord à souligner.

1. Changement historique: civilisation industrielle et désacralisée.

Le développement scientifique et ses applications techniques sont à l'origine d'une ère nouvelle <sup>1</sup> marquée

---

<sup>1</sup> Cf. Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, par. 5, 1, Montréal, Fides, 1967, p. 177.

"L'ébranlement actuel des esprits et la transformation des conditions de vie sont liés à une mutation d'ensemble qui tend à la prédominance, dans la formation de l'esprit, des sciences mathématiques, naturelles ou humaines et, dans l'action, de la technique, fille des sciences. Cet esprit scientifique a façonné d'une manière différente du passé l'état culturel et les modes de penser. Les progrès de la technique vont jusqu'à transformer la face de la terre et, déjà, se lancent à la conquête de l'espace."

par des changements si profonds que la manière d'"être au monde" de l'homme est en quelque sorte modifiée<sup>2</sup>. Celui-ci, en utilisant des instruments de plus en plus perfectionnés, décuple sa puissance, multiplie ses interventions et domine son univers. L'emprise qu'il exerce sur le monde et son destin marque un renversement de situation par rapport au passé. Il ne subit plus les événements avec un esprit de soumission aussi fataliste qu'autrefois; il cherche à s'en rendre maître et à les utiliser en sa faveur. La nature, dans un tel contexte, n'est plus considérée comme sacrée; elle est plutôt l'élément par excellence où

---

2 Cf. Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, par. 4, 2, p. 176.

"Le genre humain vit aujourd'hui un âge nouveau de son histoire, caractérisé par des changements profonds et rapides qui s'étendent peu à peu à l'ensemble du globe. Provoqués par l'homme, par son intelligence et son activité créatrice, ils rejaillissent sur l'homme lui-même, sur ses jugements, sur ses désirs, individuels et collectifs, sur ses manières de penser et d'agir, tant à l'égard des choses qu'à l'égard de ses semblables. A tel point que l'on peut déjà parler d'une véritable métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent jusque sur la vie religieuse."

l'homme mettra son empreinte <sup>3</sup>. La période actuelle en est donc une de transformation et de remise en question que certains ont qualifié de tournant, c'est-à-dire de

moment décisif puisqu'il est à l'origine d'une nouvelle orientation, exaltant en raison des possibilités nouvelles qui sont offertes, mais aussi inquiétant car il risque de reléguer dans l'oubli des valeurs importantes. Il se présente donc comme un moment ambigu, menaçant ou prometteur selon l'attitude que l'homme prendra à son égard <sup>4</sup>.

Cette situation nouvelle ne laisse personne indifférent. Elle est à la fois source d'espérance et

---

<sup>3</sup> Cf. Karl Rahner, Est-il possible aujourd'hui de croire?, Paris, Mame, 1966, p. 65-68.

"Jusqu'à une époque toute récente, le cadre des créations de l'homme ne dépassait pratiquement pas celui de la nature; l'homme était en contact direct avec elle; elle était à la fois sa dominatrice et sa gardienne... La nature ne pouvait être que le lieutenant de Dieu... Cette situation s'est aujourd'hui renversée à un degré incroyable... Nous ne vivons plus au sein de la nature, nous la transformons."

<sup>4</sup> Henri Goudreault, Scruter et interpréter les signes des temps, dans Kérygma, Vol. 3, 1969, p. 92.

d'inquiétude <sup>5</sup>. Si nous pouvons, avec Christian Duquoc, considérer comme un progrès

la disparition de l'esclavage légal, la promotion de la classe ouvrière, l'accession de la femme à l'égalité juridico-politique, la reconnaissance juridique de l'égalité raciale, et l'interdépendance des peuples de couleur, l'affirmation des droits de la personne, etc... <sup>6</sup>.

nous ne pouvons que nous attrister devant les conflits armés, la discrimination raciale, la violation des droits, l'inégalité du partage des richesses, et l'ensemble des déséquilibres du monde moderne. Celui-ci, en conséquence,

apparaît à la fois comme puissant et faible, capable du meilleur et du pire, et le chemin s'ouvre devant lui de la liberté ou de la servitude, du progrès ou de la régression, de la fraternité ou de la haine <sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Cf. Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, par. 3, 1 et 4, 5, p. 174 et 177.

"De nos jours, saisi d'admiration devant ses propres découvertes et son propre pouvoir, le genre humain s'interroge cependant, souvent avec angoisse, sur l'évolution présente du monde, sur la place et le rôle de l'homme dans l'univers, sur le sens de ses efforts individuels et collectifs, enfin sur la destinée ultime des choses et de l'humanité... Marqués par une situation si complexe, un très grand nombre de nos contemporains ont beaucoup de mal à discerner les valeurs permanentes; en même temps, ils ne savent comment les harmoniser avec les découvertes récentes. Une inquiétude les saisit et ils s'interrogent avec un mélange d'espoir et d'angoisse sur l'évolution actuelle du monde. Celle-ci jette à l'homme un défi; mieux, elle l'oblige à répondre."

<sup>6</sup> L'Eglise et le progrès, Paris, Cerf, 1964, p. 55.

<sup>7</sup> Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, par. 9, 4, p. 181.

Les forces immenses que donnent à l'homme la science et la technique n'ont pas toujours servi à sa libération et à son véritable épanouissement. La hiérarchie de ses besoins matériels comme des exigences de sa vie intellectuelle, morale et spirituelle n'a pas toujours été respectée. Aussi assiste-t-on à un phénomène de contestation de plus en plus généralisée <sup>8</sup>.

Que nous soyions, cependant, optimistes ou pessimistes, engagés ou réticents, tournés vers l'avenir ou épris de la nostalgie du passé, l'évolution du monde actuelle se poursuivra avec une grande rapidité. Si nous devons garder à son sujet un esprit critique, il serait pourtant

vain de vouloir s'insurger (contre elle) à coup d'exhortations, voire de lamentations. Ceux

---

<sup>8</sup> Cf. Henri Goudreault, Réflexions sur la pastorale des vocations, dans Eglise et Théologie, vol. 2, no 1, 1971, p. 98.

"Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre la société de consommation. Sa rationalisation scientifique et technique poussée à outrance réduit pratiquement tous les modes d'approche de la réalité à un seul, celui de la productivité. Cette société est impuissante, malgré ses avantages et ses succès, à satisfaire les aspirations fondamentales de l'homme. Elle engendre l'anonymat, le conformisme, l'ennui et la solitude... Les gens réalisent à leur dépens que leur être même, dans une telle société, est envisagé comme une matière disponible à la productivité et aux rendements économiques. Ils constatent que l'abondance des biens, le confort matériel et le progrès technique ne peuvent satisfaire leurs aspirations au dépassement."

qui suivraient ce mouvement et prendraient au sérieux cette méthode pour aborder la réalité du monde, ne parviendraient qu'à s'enfermer dans un ghetto; d'où il serait impossible d'animer le monde. Or les chrétiens ont reçu pour mission d'agir dans le monde, d'en être le ferment. Ce ne peut être l'inverse: se séparer du monde pour éviter de se contaminer à son contact. Prendre les réalités du monde à rebrousse poil, en les condamnant, c'est choisir la voie d'un divorce dangereux <sup>9</sup>.

Les chrétiens doivent vivre leur foi au coeur même de ce monde sans cesse en voie de mutation et travailler à ce que la science et la technique soient exploitées et mises au service de tout l'homme et de tous les hommes. Ils doivent rencontrer le monde tel qu'il se construit, l'accompagner dans son évolution, faire entendre le message de libération du Christ en parlant un langage qui lui soit compréhensible. Si la science a désacralisé la nature et aidé l'homme à s'affranchir du faux sacré et de ses superstitions <sup>10</sup>, elle lui permet positivement de découvrir les lois naturelles de l'univers, la valeur des réalités temporelles, l'autonomie qui leur revient et met en relief le

---

<sup>9</sup> Marie-Dominique Chenu, Une théologie pour le monde, dans L'Union, no 14, 1966, p. 6

<sup>10</sup> Cf. François Houtard, L'Eglise et le monde, Paris, Cerf, 1964, p. 64.

"Cette désacralisation est "un des éléments fondamentaux de la mutation en cours. Elle en est aujourd'hui à sa phase de démocratisation, après avoir été la caractéristique des milieux intellectuels. Au fur et à mesure de la découverte des mécanismes naturels du cosmos, les manifestations du sacré tendent à disparaître."

fait que l'univers se construit selon des lois qui, sans contredire l'autorité ecclésiastique, tomberont de moins en moins sous son contrôle <sup>11</sup>. La science, enfin, permet à l'homme de travailler avec plus d'efficacité à cette construction du monde et à l'achèvement de la création <sup>12</sup>. Elle n'est donc pas quelque chose de marginal. Le développement qu'elle suscite est conforme au dessein de Dieu et s'inscrit dans la ligne de cette mission confiée à l'homme de dominer la terre <sup>13</sup> et de gouverner le monde en sainteté et justice <sup>14</sup>.

L'Eglise invite les chrétiens à s'inscrire au coeur même de ce développement <sup>15</sup> et à considérer que leur labour

---

<sup>11</sup> Cf. Marcos McGrath, Mgr., Intervention au Concile Vatican II, Le laïc et la vie du monde, dans La Documentation Catholique, v. 60, No 1413, 1er déc. 1963, col. 1568-1569.

"La civilisation chrétienne n'est pas une civilisation ecclésiastique, encore moins cléricale."

<sup>12</sup> Cf. Henri de Lubac, Athéisme et sens de l'homme, Paris, Cerf, 1969, p. 133.

"L'effort humain, tendant à promouvoir un progrès technique, social et mental, effort qui s'accomplit d'ailleurs suivant un processus échappant pour une large part aux libertés individuelles, doit engendrer les conditions naturelles de maturation préalables au Retour du Seigneur."

<sup>13</sup> Cf. Gen. 1, 28.

<sup>14</sup> Cf. Sag. 9, 3.

<sup>15</sup> Cf. Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, par. 33-39, p. 204-209.

n'est pas une simple occasion de sanctification personnelle dans le monde <sup>16</sup> mais une activité indispensable par laquelle tout étant soumis à l'homme et l'homme étant soumis à son Créateur, le nom même de Dieu est glorifié par toute la terre<sup>17</sup>. "Les victoires du genre humain sont un signe de la grandeur divine et une conséquence de son dessein ineffable"<sup>18</sup>.

La femme aussi bien que l'homme est appelée à collaborer ce cheminement de l'humanité. "L'heure vient, disait Paul VI, l'heure est venue où la vocation de la femme s'accomplit en plénitude, l'heure où la femme acquiert dans la cité une influence, un rayonnement, un pouvoir jamais atteints jusqu'ici"<sup>19</sup>. Par un réel partage des responsabilités et une insertion de plus en plus grande dans les activités sociales et apostoliques, elle contribue à son propre épanouissement, enrichit le monde du travail de ses qualités propres et montre que l'unité des personnes transcende aussi bien les différences de sexe que celles qui relèvent de la race ou de la culture.

Le monde dans lequel nous vivons depuis quelques

---

16 Cf. Marie-Dominique Chenu, Peuple de Dieu dans le monde, Paris, Cerf, 1966, p. 91.

17 Cf. Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, par. 34, 1, p. 204-205.

18 Cf. ibidem, par. 34, 3, p. 205.

19 Message du Concile aux femmes, dans Vatican II, les seize documents conciliaires, Fides, Montréal, p. 649.

décades a ouvert la porte des usines et des bureaux à la femme, lui a permis une culture et des loisirs de plus en plus étendus et a transformé son mode de présence et d'action au sein de la société. Elle est de moins en moins passive devant son sort. Elle assume celui-ci et agit, non plus seulement à travers l'homme qu'elle influence, mais de plus en plus directement. Elle prend part, "à sa manière, mais d'une façon très caractérisée" à la vie sociale, économique, littéraire et religieuse. Son opinion et ses sentiments ont de plus en plus de poids au niveau des décisions comme au niveau de l'exécution. La femme des temps modernes, avec son rôle inédit, ouvre une ère nouvelle de l'histoire humaine et marque la fin d'une société millénaire où les initiatives revenaient trop exclusivement à l'homme.

Cette transformation ne fut pas l'oeuvre d'une journée. Elle était préparée et amorcée au siècle dernier. Encore imparfaite, elle continue de progresser aux prix de tensions et de luttes, comme le montrera le paragraphe suivant.

2. Position du problème de la promotion de la femme dans la société industrielle et désa-cralisée.

a) Quelques facteurs déterminants.

L'évolution idéologique des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles -  
L'industrialisation.

L'éveil de la conscience féminine est provoquée au XXème siècle par l'impact de la civilisation industrielle. Il en résulte des problèmes auxquels la société et l'Eglise doivent faire face.

Auparavant les situations et les rôles de l'homme et de la femme ne présentaient pas de difficultés. La femme était la gardienne du foyer, l'homme en était le maître et le gagne-pain. Aujourd'hui les rôles sont remis en question. La société a besoin de la femme. Toute femme n'a vraisemblablement pas à exercer de maternité physique, mais toute femme a le devoir d'accomplir sa mission maternelle à l'égard de la société. Les façons de vivre traditionnelles sont bouleversées, les mythes féminins tombent l'un après l'autre.

Il y a des barrières à renverser. Petit à petit le monde admet l'urgence de l'entrée de la femme dans la société. Son travail mettra en relief certaines valeurs. La femme, en effet, apportera partout sa note de féminité et son admission

dans les structures extra-familiales aura, comme nous le verrons, des avantages dont pourra bénéficier la société.

L'évolution de la condition féminine dans la société va nécessairement se répercuter dans l'Eglise, et lui poser un problème important. Mais d'où vient que cette évolution se soit présentée de façon si aiguë au XX<sup>e</sup> siècle? Il faut en voir les principales causes dans plusieurs facteurs.

Mentionnons en premier lieu, l'évolution idéologique qui influença les aspirations féminines bien avant notre époque. Tout comme les principes de Liberté, d'Egalité, de Droits de la personne avaient motivé les révolutionnaires de 1789, ils avaient aussi nourri la pensée féminine du temps. Ainsi, la même année, fut présentée à Paris, devant la Constituante, une Déclaration des Droits de la Femme <sup>17</sup>. Réaction contre le passé suscitée en partie par la valorisation sans cesse accentuée de la personnalité dans la philosophie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, et par l'accroissement des responsabilités sociales, ce qui fait prendre conscience à la femme que son rôle ne se limite pas au foyer.

---

<sup>17</sup> Charles Turgeon, Le féminisme français, Paris, Librairie du Recueil Général des lois et des arrêts, 1902, t. 1, p. 4.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des philosophes tels que Voltaire, Montesquieu et Rousseau avaient, par leurs idées sur les droits de la personne en tant qu'individu, éveillé la pensée féminine de leur temps<sup>18</sup>. Les principes de liberté et d'égalité étaient défendus. Les femmes de ce temps ne sont pas restées sourdes, leur pensée n'a pas cessé de cheminer; elle s'est précisée avec les époques pour enfin être envisagée aujourd'hui à sa vraie dimension.

Signalons également l'industrialisation et ses multiples effets d'ordre économique et social. La promotion de la femme est aussi liée à l'avènement de la civilisation technique. Elle offre à la femme l'opportunité de participer activement au développement économique et social de son pays. L'impact de la civilisation industrielle change les conditions de la femme au foyer, lui permettant de jouer son rôle dans la famille et de travailler à l'extérieur avec facilité.

---

<sup>18</sup> Cf. Marc Rondeau, La promotion de la femme, Montréal, Fides, 1969, p. 20.

Cf. Voltaire, Dictionnaire philosophique, Paris, Garnier, 1964, p. 171-173; 255-262. Charles Montesquieu, De l'esprit des lois, Paris, Garnier, 1944, tome 1, livre 5, p. 45-48; livre 7, p. 102-118; tome 2, livre 23, p. 103-110; Les lettres persanes, Paris, Société des Belles Lettres, 1949, p. 178-179; 181-182; 186-191. Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité, Paris, Gallimard, 1965, p. 43-127; Le contrat social, Paris, Société des Belles Lettres, 1964, p. 11-176; 227-253; Emile, Paris, Hatier, 1946, p. 597-617.

Il est important de noter que si protéger la vie et maintenir l'unité familiale est de la compétence de la femme, son entrée dans la vie publique n'est pas une désaffection de son rôle à l'intérieur du foyer. En effet, la famille et la société sont deux cellules étroitement unies. L'influence de la femme sur la société peut être très grande.

La société a plus que jamais besoin de la femme à l'intérieur de ses cadres, de ses organisations. Celle-ci se rend compte du rôle extra-familial de sa mission.

La femme s'est taillé une place dans les différents secteurs de la vie publique. C'est à elle à présent de porter son action pacificatrice en chacun de ceux-ci. Elle oeuvre au sein d'organismes nationaux et même internationaux; il est indéniable que ces derniers pourraient avoir un rayonnement énorme sur l'opinion publique et sur les orientations des politiques. Pour cela il faut que la femme passe à une action concrète 19.

Un dynamisme demeurait latent depuis plus d'un siècle. Il n'osait pas faire face à l'opinion de la majorité qui s'opposait à l'intégration de la femme dans la vie sociale en général et à son entrée dans le monde du travail en particulier.

Les femmes durent entrer en lutte. Constamment l'argument revenait à celui de leur "nature" féminine; on

---

19 Marc Rondeau, op. cit., p. 207.

réduisait leur rôle à celui de la maternité. La femme en tant qu'être social ne comptait pas beaucoup; le préjugé dominait et elle devait lutter pour conquérir sa liberté, batailler pour vivre de son droit en tant que membre de la communauté sociale. Faire son entrée dans la vie sociale était se dégrader. La meilleure femme au monde perdait son prestige auprès des siens si elle sortait du foyer; elle était plus ou moins regardée comme une femme perdue. La femme, elle, y voyait l'épanouissement de son être. Elle rattachait la valeur sociale qu'elle trouvait dans le travail, à la promotion de la personne humaine.

La femme voulait que cet engagement de sa personne comme membre responsable et utile de la société lui confère toute sa dignité d'être humain.

Le travail est principe de communauté humaine et ce, non par accident, mais là même où il est expansion de l'homme. Le travail est le facteur décisif de cette croissance mondiale. Avènement d'une vraie grandeur. Découverte de l'homme, le travail à mesure qu'il se socialise passe à cette forme supérieure où il devient matière de vie commune, dans l'engagement des personnes libres, prenant conscience de leur responsabilité 20.

Le travail est donc une activité où la femme engagée

---

20 Marie-Dominique Chenu, Pour une théologie du travail, Paris, Seuil, 1955, p. 58.

en tant que personne et membre de l'humanité, trouve son épanouissement.

Nous vivons à une époque où à cause des transformations sociologiques il est essentiel d'envisager différemment le rôle de la femme. On reconnaît à la femme les aptitudes voulues pour répondre aux exigences d'une occupation extra-familiale. A son tour la vie publique lui ouvre ses portes, l'homme n'est plus le seul sur la scène sociale. Les tâches réservées jusqu'alors aux hommes sont désormais confiées aussi aux femmes. Les femmes oeuvrent au coeur du réel, elles aussi "dominent la terre", elles ne sont plus membres "à part" de la société.

Cette évolution se retrouve sur les plans où la vie d'une société s'exprime. Dans le domaine économique, nous avons vu les femmes occuper de nouveaux postes. Dans le domaine intellectuel, elles se sont appliquées à la recherche, elles ont réalisé des oeuvres; nous pouvons mentionner entre autres au XX<sup>e</sup> siècle Edith Stein et Simone Weil, bien connues en philosophie, Marie Noël et Gertrud von Le Fort

qui ont une place importante en littérature <sup>21</sup>. Dans le domaine politique elles ont assumé des responsabilités civiles, parlementaires, ministérielles. En ce qui concerne les moeurs, elles ont également évolué.

b) Principales objections masculines

- chômage pour les hommes - prestige diminué -  
échec du foyer - soin des enfants impossible.

L'opposition au travail extra-familial pour la femme vient surtout des hommes, dit-on; ils y voient maints inconvénients. L'hostilité varie selon les classes sociales. Les hommes de la classe ouvrière s'opposent à l'accès de la femme dans le monde du travail; celle-ci leur enlèverait leur place, spécialement en temps de chômage. De plus ils y voient la vie du foyer mise en échec. Enfin ils craignent une émancipation de la femme. L'objection de la classe moyenne est assez forte mais s'exprime différemment. C'est la peur du

---

21 Edith Stein, La femme et sa destinée, trad. de l'allemand par M.-L. Rouveyre, Paris, Amiot-Dumont, 1953, 190 p.

-----, On the Problem of Empathy, trad. par W. Stein, The Hague, Nijhoff, 1964, 113 p.

Simone Weil, Leçons de philosophie, Paris, Plon, 1959, 258 p.

----- L'enracinement; prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain, Paris, Gallimard, 1962, 240 p.

Marie Noël, Les chansons et les heures, Paris, Stock, 1944, 199 p.

-----, Le voyage de Noël et autres contes, Paris, Stock, 1949, 253 p.

Gertrud von Le Fort, La couronne des anges, trad. par M. Muller-Strauss, Paris, Amiot et Dumont, 1954, 223 p.

-----, La dernière à l'échafaud, trad. par Blaise Briod, Bruges, Desclée de Brouwer, 1959, 138 p.

prestige diminué ou de la perte de l'autorité qui entre en jeu lorsqu'il s'agit pour l'homme de ce milieu d'accepter la femme comme compagne de travail ou de permettre à sa femme de chercher un emploi <sup>22</sup>.

---

22 Evelyne Sullerot, Histoire et sociologie du travail féminin, Paris, Gonthier, 1968, p. 356-357 et 359.

"Chez les hommes, l'hostilité au travail de la femme décroît au fur et à mesure qu'on s'approche des classes aisées. Le contraire se produit chez les femmes. Chez les hommes de la classe ouvrière, on retrouve la vieille peur du XIXème siècle: elles prennent la place des hommes, tant qu'il y a du chômage, les femmes ne doivent pas travailler. J'ajouterais volontiers que, de plus, il s'agit d'hommes qui sont déjà frustrés dans leur vie professionnelle et sociale et qui ont peur, en perdant leur titre de seul pourvoyeur du foyer et de perdre aussi leurs prérogatives de "chefs de famille". Si la société leur est dure et s'ils doivent y baisser la tête, s'ils sont humiliés par tous les plus riches et plus puissants qu'eux, qu'au moins ils restent "maîtres chez soi"! Si la femme travaille: "ça casse la vie de famille," dit l'un. Un autre estime que ça mène à l'avortement, à tous les dangers sexuels. C'est la vieille idée que si la femme travaille au-dehors, elle est en danger de prostitution.....

.....

Dans le milieu intermédiaire, où les hommes sont encore largement hostiles, certains imaginent des solutions qui rendent un ton familier: en effet, à l'issue de chaque conférence qu'il m'est arrivé de prononcer sur le problème du travail féminin, j'ai entendu des hommes les avancer... Il y a d'abord l'idée: "Qu'elles aient un métier, mais qu'elles ne l'exercent pas". Vient ensuite le correctif qui provoque encore plus de réprobation indignée chez les femmes: "Qu'elles aient des métiers à elles, des métiers que nous on ne peut pas faire, infirmières par exemple, et qu'elles laissent les autres professions aux hommes.".....

.....

Il est étonnant de voir combien d'hommes se déclarent attachés au principe de la liberté pour la femme de travailler, et combien peu sont capables d'imaginer trois ou quatre réformes souhaitables afin que ce beau principe puisse être respecté sans trop d'abus ni d'injustice! Les plus "avancés" politiquement sont bien souvent les plus conservateurs lorsque leur femme ou leur famille sont en jeu."

Il est important de signaler que parmi les objections au travail de la femme à l'extérieur du foyer, le soin des enfants et l'entretien de la maison sont souvent évoqués. Elles sont émises dans tous les pays, même dans les pays industrialisés. Objections qui n'auraient pas eu beaucoup d'effet au XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle. A ces époques, dans les milieux aristocratiques et bourgeois les mères confient l'éducation de leurs enfants à des étrangers. Sitôt né, l'enfant est remis à une nourrice. Ensuite, des domestiques en ont la charge: dans le cas d'une fille, une femme s'en occupera et dans le cas d'un garçon, l'on choisira un homme. L'enfant grandit à l'écart de sa mère, il s'adresse à elle en la nommant "madame", et ce n'est qu'à l'âge où il fera ses débuts dans le monde qu'il apprendra vraiment à connaître sa mère. Les décisions petites et grandes de son enfance et de son adolescence relèvent du père. Si ce dernier est défaillant, la mère le remplacera. Prendre soin de l'enfant, l'élever, signifie, en d'autres termes, lui trouver des maîtres.

En milieux populaires, la mère garde auprès d'elle son nouveau-né, tout en s'occupant souvent d'un nourrisson de famille riche. Il arrive parfois que l'enfant qui lui est confié reçoive sa préférence. Son enfant est progressivement intégré parmi de nombreux frères et soeurs; il grandit en

passant un peu inaperçu, on l'aime bien, on le tolère, mais il est, sans plus, un simple membre de la maisonnée. Il arrive que pour des raisons financières ou autres, on l'envoie dans une famille étrangère dès qu'il atteint l'âge de raison. En définitive, à l'exception de la toute première enfance, l'enfant ne reçoit pas l'affection particulière de la mère, affection si essentielle pour le bon épanouissement et l'équilibre de sa personne.

Le père est le maître, son autorité souveraine ne tolère aucune contestation et cette domination s'étend jusqu'à l'éducation de l'enfant. Que devient la mère? Personnage de second plan, elle se tait, elle ne joue pas le rôle qui lui revient naturellement <sup>23</sup>.

Cette mentalité où l'amour maternel importe peu est difficile à comprendre. On ne peut qualifier cette situation de progrès social ni même l'invoquer comme argument en faveur du travail extra-familial de la femme, celle-ci n'ayant pas, semble-t-il, d'obligations qui la retiennent à la maison.

Petit à petit la femme a repris au foyer ses droits d'éducatrice et conséquemment les prérogatives du père

---

23 Evelyne Sullerot, op. cit., p. 80-81.

diminuèrent. Lorsque, par nécessité ou par désir de participer au développement de la société, la femme a voulu sortir du foyer pour entrer dans le monde du travail, elle rencontra une forte opposition. Pourtant

La présence maternelle à la maison est une nécessité, mais pas sa présence continuelle. Mieux valent quelques heures quotidiennes données dans la joie et le calme qu'une obligation de présence qui se traduit par un surmenage physique et nerveux aux effets déplorables sur l'enfant lui-même. La femme doit être soulagée en partie du temps requis par la garde d'un petit enfant, et ceci dans l'intérêt même de l'enfant souvent. Dès que celui-ci atteint l'âge de quatre ans, souvent même un peu avant, il est bien préférable pour lui de se socialiser rapidement en allant dans un jardin d'enfant quelques heures par jour plutôt que de demeurer dans les jupes de sa mère. Les pays qui ont d'excellentes écoles maternelles en savent bien les bénéfices 24.

Envisagé sous cet angle, le problème du travail féminin s'avère plausible et ne semble pas aller à l'encontre de l'éducation des enfants ou de la conduite du ménage. Mais quelles que soient les raisons apportées en faveur du travail de la femme hors de la maison, la femme d'aujourd'hui se situe encore dans une société où l'image que l'on se fait de son rôle reste trop traditionnelle, alors que les conditions matérielles et psychologiques de sa vie l'invitent de façon pressante à travailler avec l'homme. La femme a changé

---

24 Evelyne Sullerot, op. cit., p. 369-370.

elle-même son image. Elle a, non sans difficultés, réussi à vaincre certains préjugés. Mais sa condition d'épouse et de mère qui la spécifie demeure irréductible.

c) Situations de discrimination

- inégalité du salaire - impossibilité d'accéder à certains postes - inégalité de chances d'éducation - inégalité de chances dans la politique

La promotion féminine demande que les hommes et les femmes aient une juste intelligence de la mission de la femme dans le monde. Elle ne doit plus être considérée comme mineure et son devoir doit dépasser les bornes du foyer. Les femmes ont tourné une page de l'histoire, de nouvelles chances et des risques les attendent. La femme est membre de la société tout autant que l'homme.

Le sociologue Paul-Henry Chombart de Lauwe a consacré un volume à l'étude des diverses façons de voir la femme dans la société; quelques unes de ses idées nous aideront à jeter un peu de lumière sur notre problème:

Chercher à savoir comment les hommes et les femmes se représentent la femme dans l'ensemble des structures sociales suppose au préalable l'étude de la manière dont ils perçoivent les faits, les situations, les personnages qui vont s'ordonner dans cette représentation.

Suivant leurs perceptions, les individus ont une conscience plus ou moins claire des groupes auxquels ils appartiennent, de l'ensemble des structures sociales, de leur situation dans cet ensemble. Les individus d'un même groupe, d'un même milieu social, d'une même catégorie, dans une même société, ont, en général, des images identiques, plus ou moins proches d'une représentation bien définie ou d'une simple perception souvent diffuse <sup>25</sup>.

En général les images reflètent une culture, une tradition ou même l'influence d'un renouveau dans la société. Elles reflètent aussi le milieu: les images que se font de la femme au travail les milieux ouvriers et bourgeois sont bien différentes. Les premiers la verront plus à l'usine tandis que les seconds la placeront plutôt dans la vie professionnelle ou politique. Les images concrètes qu'on se fera du statut de la femme pourront même varier d'un pays à l'autre. La condition de travail pour la femme se trouve subordonnée aux structures et à l'évolution d'un pays. Nous n'en voulons pour exemples que les situations particulières prévalant au Canada et en France.

Au Canada, l'image de la femme exclusivement mère et épouse paraît plus fixée dans la structure même d'un pays à la fois économiquement très développé et en pleine expansion.

---

<sup>25</sup> Paul-Henry Chombart de Lauwe, Images de la femme dans la société, Paris, Editions Ouvrières, 1964, p. 15.

En France, les mauvaises conditions de travail, les bas salaires, le "salaire unique" s'ajoutent aux modèles traditionnels pour faire préférer aux femmes des milieux populaires la vie de la maison, même si elles choisissent de travailler par nécessité pour subvenir aux besoins du ménage. Au contraire, dans les milieux aisés, les préférences des femmes vont au travail extérieur, quelle que soit leur situation actuelle <sup>26</sup>.

Il ne nous est possible de parler du statut de la femme dans tous les pays, mais nous pouvons mentionner des travaux de recherches qui ont été effectués dans les pays industrialisés depuis longtemps déjà <sup>27</sup>.

Il y a du bon dans le travail de la femme, mais cette situation nouvelle n'est pas encore parfaite. Si on reconnaît à la femme le droit de travailler, ce qui est bon, on ne lui reconnaît pas l'égalité de salaire, ce qui est mauvais. Nous sommes dans une période de transition; des

---

26 Paul-Henry Chombart de Lauwe, op. cit., p. 30.

27 Gustav Gromova, La femme soviétique travailleuse et mère, Moscou, Profizdat, Ed. du Conseil central des Syndicats de l'U.R.S.S., 1963. Viola Klein, Working Wives, Londres, Inst. of Personnel Management, no. 15, 1960. Maria Tritz, Le travail salarié des femmes dans la République fédérale d'Allemagne, Berlin, Ministère fédéral du Travail et de l'ordre social, fascicule no 5, 1965. Madeleine Guilbert, Fonctions des femmes dans l'Industrie, Paris, Mouton et Cie, 1966. Michèle Aumont, Femmes en usine, les ouvrières de la métallurgie parisienne, Paris, Spes, 1953. Robert Gubbels, Le travail au féminin, Bruxelles, Marabout, 1967. Women Workers, Handbooks (annually) from the U.S. Department of Labor, Women's Bureau.

désirs, des besoins, des comportements nouveaux sont nés et les femmes sont souvent plongées dans de multiples contradictions, tout comme elles sont aussi l'objet d'injustices.

Par son insertion dans le milieu du travail, la femme devient en quelque sorte le travailleur opprimé à cause de l'inégalité des salaires. Il semble normal que si l'homme et la femme font le même travail, la rémunération soit égale. Depuis longtemps cette inégalité s'avère avoir été la même partout.

Vers la fin du XIXème siècle, le sociologue allemand Bebel souhaitait enfin que la femme fût traitée avec équité et formulait la nécessité du "salaire égal à travail égal" <sup>28</sup>. D'ailleurs, un peu plus tard, Lénine émettra des idées analogues dans un texte de la Pravda daté du 1er septembre 1918: "Le salaire de la femme sera égal à celui de l'homme qui effectue un travail identique en quantité et en qualité" <sup>29</sup>. Pour la première fois dans l'histoire, un pays insérait dans ses lois le principe: "à travail égal, salaire égal". L'article 122 de la Constitution de l'U.R.S.S. spécifie: "Des droits égaux à ceux de l'homme sont accordés à la femme dans

---

<sup>28</sup> August Bebel, Die Frau und der Sozialismus, Stuttgart, Dietz, 1891, p. 49.

<sup>29</sup> Lénine, dans La Pravda, no 186, 1er sept. 1918, p. 2.

tous les domaines de la vie économique, publique, culturelle, sociale et politique" <sup>30</sup>, et une punition était prévue pour "quiconque empêcherait la femme d'exercer ses droits" <sup>31</sup>. A la fin de la guerre, lorsque les hommes voulurent reprendre leur travail et remplacer les femmes, Lénine lui-même intervint. Le 5ème Congrès du Parti, en mai 1924, mentionna que la "conservation de la main d'oeuvre féminine dans les entreprises avait une importance politique" <sup>32</sup>.

Il fut interdit de licencier les mères seules, et on imposa à tous les organismes économiques de renforcer le travail des femmes, et, surtout, de les aider à acquérir une qualification. Opération sans précédent dans l'histoire, consistant à bloquer un processus traditionnel qui veut que l'activité féminine soit utilisée en temps de guerre puis rejetée, la décision du XIIIème Congrès gagnait sur (sic) deux tableaux: la femme russe était libérée de son esclavage particulier et la production doublait son potentiel humain <sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> Constitutions of the Communist Party States, Ed. by J.F. Triska, Stanford, The Hoover Institution on War, Revolution and Peace, Stanford University, 1968, art. 122, p. 73.

<sup>31</sup> Code pénal de l'U.R.S.S., art. 134.

<sup>32</sup> V<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste, mai 1924, compte rendu analytique, Paris, Librairie de l'Humanité, 1924, p. 120.

<sup>33</sup> Evelyne Sullerot, op. cit., p. 149.

Cf. Victor Bilchai, Le problème féminin en U.R.S.S., Moscou, 1957.

Cela se passait en Russie au début du siècle, mais dans les autres pays, à ce moment là et jusqu'à ces dernières années, la discrimination régnait. Bien sûr, il y aurait beaucoup à critiquer de ce régime soviétique qui tout en élevant la femme la diminuait, parce que la femme était pour le régime une entité économique. L'on ne se souciait pas de la valeur intrinsèque de sa personne. Il est certain que les lois furent parfois contrecarrées, mais il n'en reste pas moins vrai que l'égalité de salaire fut d'abord appliquée en Russie.

Dans les autres pays les raisons évoquées contre la reconnaissance des droits de la femme revenaient à celles-ci: les besoins monétaires des femmes sont restreints et les maris sont là pour aider. Ce fut un long et pénible cheminement; à la fin, la question de la rémunération du travail fut portée à l'agenda de la Commission du Statut des Femmes aux Nations Unies. Le premier projet de loi présenté au Congrès des Etats-Unis en 1945 a pris dix-neuf ans à être accepté <sup>34</sup>.

Ce fut un long cheminement car la conquête des droits de la femme s'est faite dans la mesure où la masse féminine au travail fut importante et combative. L'Organisation Internationale du Travail créée en 1919 a pris au sérieux le problème du travail féminin. Un des premiers

---

34 Cf. Evelyne Sullerot, op. cit., 192-224.

objectifs visé par ce Bureau fut la suppression des discriminations envers la femme. Le principe de justice "à travail égal, salaire égal" fut émis ensuite. De multiples conventions eurent lieu afin d'apporter des conditions de travail favorables à la femme. Ces conventions assuraient maintes protections à la femme, comme, par exemple, les mesures relatives aux congés de maternité. Mais les suggestions apportées pour l'égalité de salaire à travail égal étaient constamment différées. En 1951, lors d'une autre convention où le Bureau International du Travail fit preuve d'une particulière détermination, le projet obtint l'assentiment des membres, mais sa mise à exécution ne devait voir le jour que dans l'avenir. En 1961, le Président John Kennedy fait avancer le problème vers une solution depuis longtemps attendue en demandant la création d'une Commission du Statut de la Femme. Et enfin l'année 1963 allait marquer la victoire <sup>35</sup>.

Il serit intéressant de considérer un peu la situation de la femme au Canada. En une phrase lapidaire, la Déclaration des droits de l'Homme (au sens générique d'être humain), a implicitement défini les droits de la femme. "Les hommes, affirme-t-elle, naissent et demeurent libres et égaux en droit" <sup>36</sup>.

---

35 Evelyne Sullerot, op. cit., p. 152, 155, 322.

36 Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée à l'unanimité le 10 décembre 1948.

Respectueux de ce principe, le Canada était intéressé à savoir jusqu'où et de quelle façon, dans la pratique, la femme canadienne profite des libertés et des droits qui lui sont accordés dans la Déclaration. Ainsi, le 16 février 1967, une Commission royale d'enquête a été constituée. Des recherches ont été faites sur le statut de la femme au Canada. Le 7 décembre 1970 un rapport de 500 pages était déposé à la Chambre des Communes. Le rapport fut intitulé le "rapport Bird" du nom de la présidente de la Commission, Madame Florence Bird.

Divisé en neuf chapîtres il traite, entre autres, de la femme dans la société, dans le domaine économique, dans l'éducation, dans la famille et dans le droit. Nous ferons ici une petite synthèse de ce rapport pour donner une idée de la situation de la femme dans la société au Canada.

On y lit que: dans le domaine du travail, il y a deux millions et demi de femmes qui ont un emploi rémunéré. Elles occupent des emplois qui rentrent, en général, dans un petit nombre de catégories auxquelles on donne le nom de "métiers féminins", elles gagnent moins d'argent que les hommes et occupent rarement des postes de direction <sup>37</sup>.

---

<sup>37</sup> Rapport de la Commission Royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, (ou Rapport Bird), Ottawa, 1970, par. 171-172, p. 60.

La seconde guerre mondiale fut un tournant important pour la femme engagée sur le marché du travail. Celles qui ont profité le plus de la nouvelle situation furent les femmes mariées. De 4% en 1941, le chiffre s'élevait à 22% en 1961, aujourd'hui il a atteint 30%<sup>38</sup>.

Quant à la question de la parité des salaires entre hommes et femmes, elle n'est pas encore réglée. Beaucoup de mémoires<sup>39</sup> ont attiré l'attention de la Commission sur les disparités à corriger. L'élaboration de mesures législatives s'imposent de la part des gouvernements, des syndicats et des employeurs.

Voici quelques tableaux représentatifs qui situent la question de la parité des salaires. Ils sauront par leur précision montrer la situation de la femme sous son vrai jour.

---

38 Op. cit., par. 179, p. 61.

39 468 mémoires sur la "situation de la femme au Canada" furent reçus par la Commission Royale. Un grand nombre concernait la question de la parité des salaires.

TABLEAU 1.- Taux moyens de salaire horaire dans des industries et des professions choisies: taux de salaire des hommes et des femmes dans des professions portant le même titre et écart en pourcentage entre les taux de salaire supérieurs des hommes et ceux des femmes, Canada, 1er octobre 1969.

Industrie et profession	Taux moyens de salaire horaire		Ecart en pourcentage entre les taux de salaire supérieurs des hommes et ceux des femmes
	Hommes	Femmes	
Filés et tissus de laine:			
Retordeur	1.98	1.71	15.8
Ourdisseur et ensoupleur	2.02	1.68	20.2
Conducteur de machine à sécher et humecter	1.97	1.86	5.9
Textiles synthétiques:			
Classeur (atelier des tissus)	1.92	2.14	-10.3
Fileur	2.69	1.90	41.6
Moulineur	2.53	1.82	39.0
Conducteur d'ourdisseur	2.66	2.20	20.9
Enrouleur	1.90	1.86	2.2
Articles en fourrure:			
Couseur à la machine	3.34	2.97	12.5
Fabriques de placages et contre-plaqués:			
Classeur de placage	2.56	2.00	28.0
Rapièreur de placage	3.06	2.86	7.0
Appareils électro-ménagers de radio et de télévision:			
Régleur	2.64	2.16	22.2
Monteur, simple	2.18	1.90	14.7
Inspecteur, électricité	2.73	2.37	15.2
Inspecteur, réception	2.57	2.00	28.5
Matériel de télécommunication			
Monteur simple	2.16	1.88	14.9
Montage-ajusteur	2.84	2.13	33.3
Montage-attacheur au fil de fer	2.65	2.31	14.7
Inspecteur, électricité	3.13	1.99	57.3
Inspecteur, réception	3.00	2.30	30.4
Emballeur	2.72	2.03	34.0

Le présent tableau donne toutes les professions portant le même titre dont les taux moyens de salaire horaire dans l'industrie au Canada sont indiqués dans Taux de salaire, traitements et heures de travail, 1969.

Toute l'enquête vise plus de 33,000 entreprises au Canada, ce qui représente, en substance, l'ensemble de toutes les entreprises comptant 20 employés ou plus au cours de n'importe quel mois de l'année dans les industries interrogées.

L'expression "taux moyens de salaire" désigne la moyenne des taux normaux payés au temps dans une profession. On obtient ces moyennes en multipliant les taux de salaire ou les gains propres à une profession par le nombre d'employés rémunérés à chacun des taux, puis en divisant le total par le nombre d'employés dans la profession en cause.

A l'exclusion des hôtels des chemins de fer <sup>40</sup>.

---

<sup>40</sup> Ministère du Travail du Canada, Direction de l'économique et des recherches, Taux de salaire, traitements et heures de travail, 1969, (Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970), p. 58-236.

TABLEAU 2.- Taux moyens de salaire hebdomadaire dans toutes les industries et certaines professions choisies: taux de salaire des hommes et des femmes dans des professions portant le même titre et écart en pourcentage entre les taux de salaire supérieurs des hommes et ceux des femmes, quatre villes canadiennes, 1er octobre 1969

Ville, Industrie et profession	Taux moyens de salaire hebdomadaire		Ecart en pourcentage entre les taux de salaire supérieurs des hommes et ceux des femmes
	Hommes	Femmes	
	\$	\$	%
<b>HALIFAX</b>			
Toutes industries:			
Commis de comptabilité, junior	88	70	25.7
Commis de comptabilité, senior	114	89	28.1
Teneur de livres, senior	111	90	23.3
Commis junior	69	83	15.7
Commis senior	127	98	29.6
Commis au prix de revient	97	79	22.8
Commis au registre du matériel	99	66	50.0
Commis aux commandes	96	65	47.7
Opérateur de tabulatrice	108	71	52.1
<b>MONTREAL</b>			
Toutes industries:			
Commis de comptabilité, junior	94	82	14.6
Commis de comptabilité, senior	131	101	29.7
Teneur de livres, senior	133	109	22.0
Commis junior	76	70	8.6
Commis intermédiaire	103	89	15.7
Commis senior	134	107	25.2
Commis au prix de revient	117	89	31.5
Commis au registre du matériel	105	78	34.6
Commis aux commandes	112	95	17.9
Opérateur de tabulatrice	110	87	26.4

CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE DU PROBLEME  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME DEPUIS 1939

33

TABLEAU 2.- suite

	\$	\$	%
<b>TORONTO</b>			
Toutes industries:			
Commis de comptabilité, junior	97	83	16.9
Commis de comptabilité, senior	133	103	29.1
Teneur de livres, senior	140	110	27.3
Commis junior	83	75	10.7
Commis intermédiaire	105	91	15.4
Commis senior	135	109	23.9
Commis au prix de revient	121	91	33.0
Commis au registre du matériel	113	82	37.8
Commis aux commandes	119	93	28.0
Opérateur de tabulatrice	111	90	23.3
<b>VANCOUVER</b>			
Toutes industries:			
Commis de comptabilité, junior	96	83	15.7
Commis de comptabilité, senior	137	103	33.0
Teneur de livres, senior	142	106	34.0
Commis junior	79	73	8.2
Commis intermédiaire	107	92	16.3
Commis senior	139	106	31.1
Commis au prix de revient	127	98	29.6
Commis au registre de matériel	119	80	48.8
Commis aux commandes	122	100	22.0
Opérateur de tabulatrice	118	96	22.9

Les données relatives aux traitements proviennent des rapports d'enquête des entreprises comptant normalement 20 employés ou plus dans la ville ou la localité. Y sont compris l'industrie manufacturière, l'abattage et les mines, les transports, le commerce, les finances, l'administration publique et les services. Taux de salaire,

traitements et heures de travail, 1969 présente les données relatives à 54 localités, en plus des quatre villes indiquées au présent tableau.

Le présent tableau comprend toutes les professions portant le même titre pour les hommes et pour les femmes <sup>41</sup>.

<sup>41</sup> op. cit., p. 37.

TABLEAU 3.- Taux moyens de salaire mensuel dans des industries et des professions choisies: taux de salaire des hommes et des femmes dans des professions portant le même titre et écart en pourcentage entre les taux de salaire supérieurs des hommes et ceux des femmes, Canada, 1er octobre 1969.

Industrie et profession	Taux moyens de salaire mensuel		Ecart en pourcentage entre les taux de salaire supérieurs des hommes et ceux des femmes
	Hommes	Femmes	
Hôpitaux:	\$	\$	%
Technicien de laboratoire d'hôpital	483	469	3.0
Aide de laboratoire	352	327	7.6
Technicien en radiographie	491	456	7.7
Cuisinier	431	353	22.1
Cuisinier adjoint	359	296	21.3
Hôtels (200 employés et plus): *			
Commis de bureau de réception	384	329	16.7
Hôtels (moins de 200 employés): *			
Commis de bureau de réception	325	283	14.8
Hôtels de chemins de fer:			
Commis de bureau de réception	375	302	24.2

42 Le présent tableau donne toutes les industries et professions pour lesquelles des données relatives aux traitements mensuels étaient fournies dans Taux de salaire, traitements et heures de travail, 1969; ces données concernent les traitements moyens des hommes et des femmes exerçant des professions portant le même titre dans les industries au Canada.

\* A l'exclusion des hôtels des chemins de fer.

op. cit., p. 39-40.

Voilà pour l'égalité de rémunération. Mais ce n'est là qu'un aspect du problème. Il faut des mesures législatives à l'égard des autres formes de discrimination dans l'emploi. Car, même si les lois sur l'égalité de rémunération peuvent fournir le moyen de supprimer les écarts de salaires entre les hommes et les femmes qui travaillent ensemble, il faut tout de même un moyen législatif qui assure à la femme, uniquement au mérite, les mêmes occasions d'emploi et d'avancement.

Il y a également des différences dans les lois qui regardent l'indemnisation des accidentés du travail. Il est également inacceptable qu'il y ait des différences entre hommes et femmes dans les assurances-groupes de vie et de santé, de même le Régime de l'assurance chômage devrait être établi pour tous ceux qui sont dans le rapport employeurs-employés.

La majorité des firmes offrent moins de postes aux femmes, et il y a peu d'interventions de la part des bureaux de placement pour éliminer la discrimination. "Les métiers traditionnellement exercés par les femmes conduisent rarement aux échelons supérieurs et aux postes de gestions" <sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> Rapport de la Commission royale d'enquêtes sur la situation de la femme au Canada, par. 308, p. 104.

Il est clair que l'égalité des chances pour les femmes n'est pas assurée par les lois actuelles. En conséquence, la Commission recommande que toutes les lois provinciales et territoriales qui concernent l'égalité des chances dans l'emploi interdisent expressément toute discrimination basée sur le sexe et sur l'état matrimonial <sup>44</sup>.

Dans les banques, malgré le fort pourcentage de personnel féminin, on ne trouve que vingt-neuf femmes directeurs de banques et 709 comptables. Dans les grands magasins où les femmes sont en grand nombre, elles occupent des postes mal payés.

On ne note pas de discrimination dans le domaine des arts en général.

"En ce qui regarde la question de l'éducation, l'on peut dire qu'elle est une nécessité dans une société" <sup>45</sup>. Ainsi le système d'éducation doit offrir à la femme des chances égales d'étude.

Les collèges classiques, en tant qu'institutions privées, ont reçu peu de subventions publiques jusqu'en 1960; ils furent donc accessibles à un petit nombre d'individus, surtout à des hommes d'un milieu économique favorisé. D'autre part, le gouvernement subventionnait des instituts familiaux

---

<sup>44</sup> op. cit., par. 331, p. 111.

<sup>45</sup> ibid., par. 3, p. 183.

pour la formation des jeunes filles. Les universités ont été très lentes à admettre les femmes. En 1920, les filles constituaient 1/6 de la population étudiante universitaire. Elles sont encore peu nombreuses, soit 34.2% de la population étudiante en 1967-1968.

Aux élections fédérales de 1921, les premières où votèrent les canadiennes, Agnes Macphail, une institutrice rurale, se présenta comme candidate des United Farmers of Ontario, et fut la première femme député. Mais bien peu l'ont suivie. De 1920 à 1970, 18 femmes seulement ont été élues à la Chambre des Communes. Lors des élections de 1968, seule Grace MacInnis, du Nouveau parti démocratique, fut élue, seule femme dans un parlement de 264 députés. Le parti au pouvoir n'a pas une femme député, pas plus d'ailleurs que l'opposition officielle. De 1920 à 1970, 49 femmes seulement ont été élues aux assemblées législatives provinciales et, en juin 1970, elles n'étaient que 12 en tout. Cent trente-quatre élections fédérales et provinciales ont eu lieu de 1917 à juin 1970, et 6,845 personnes ont été élues. De ce nombre, il n'y a eu que 67 femmes, un peu moins d'un pour cent de l'ensemble <sup>46</sup>.

L'éventuelle candidate, avant de s'engager, doit lever maints obstacles. D'abord, la réticence des membres officiels d'un parti, sceptiques quant à la compétence de la femme en politique: gagner sa nomination semble encore plus difficile pour une femme que de gagner son élection! Ajoutons à cela, des ressources financières souvent limitées lors d'une campagne électorale, une mobilité moins grande à

---

<sup>46</sup> op. cit., par. 19, p. 381-382.

cause de responsabilités familiales plus grandes, et nous comprenons pourquoi, jusqu'à maintenant, la femme a plutôt joué, en politique, un rôle de support. Il serait temps, croyons-nous, que les sections féminines des partis politiques refusent de n'être que des groupes auxiliaires sans pouvoir de décision. Une nouvelle distribution des rôles dans la famille, des réformes relatives au financement des campagnes électorales, des candidates choisies parfois à l'extérieur des rangs, maints préjugés vaincus permettraient une représentation féminine normale, en politique.

La dernière décennie a vu surgir des groupes qui protestent contre les organisations politiques sociales établies. Ainsi le Mouvement de libération des femmes veut défendre le rôle nouveau de la femme dans toutes les sphères d'activité.

Le Rapport Bird a essayé d'insérer le lecteur à l'intérieur de plusieurs situations, mais il n'a pas ouvert de voies tellement prometteuses et ne regarde pas l'avenir avec des idées vraiment nouvelles ou originales. Il s'est trop rabattu sur le fait que les "femmes en cherchant l'égalité doivent affronter un univers conçu et dirigé par des hommes" <sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> op. cit., par. 24, p. 444.

L'on se serait davantage attendu de cette Commission qu'elle prévoit l'avenir, qu'elle pense à l'évolution de la société, aux grandes transformations de la famille, aux nouvelles conceptions du travail, et ceci, afin de servir de guide au rôle de la femme dans l'évolution à venir. Toutefois, la Commission fait plusieurs recommandations, telles: la Création d'un Conseil fédéral de la condition de la femme; des sujets d'études dont pourraient se charger les gouvernements, l'industrie, les universités et les organisations bénévoles; de proposer des lois, des lignes de conduite et des façons de faire qui améliorent la situation de la femme <sup>48</sup>.

Comme nous le voyons, la femme a commencé à faire sa place dans la vie économique et sociale. Il ne s'agit pas pour elle d'abandonner son rôle de mère et d'éducatrice au foyer. Elle désire seulement accroître son rôle de membre actif dans la société et apporter sa contribution originale à l'édification du monde. Elle s'est donnée ainsi le nom de la femme qui travaille. Quels ont été les champs d'action de la femme au travail?

---

48 ibid., p. 445-47-48-54, par. 3, 7, 17, 18, 62, 66.

d) Changements progressifs

1) Champs d'action:

- professions industrielles - professions tertiaires - professions libérales -

Son premier champ d'action fut l'usine; les diverses professions l'attireront ensuite. Pourquoi l'usine? Parce que dans le monde de l'industrie, la vapeur ayant fait son apparition, tout le travail d'artisanat fait à la maison au moyen des rouets et des quenouilles s'est trouvé discontinué. Les tisseuses et fileuses réduites à l'état de chômage se virent dans l'obligation de réclamer du travail à l'usine où une place à l'ombre des hauts fourneaux les attendait <sup>49</sup>.

L'industrie a continué depuis lors à être l'endroit où la main d'oeuvre féminine a été en demande. Nous attirerons ici l'attention sur un pays d'Europe, la France, qui nous semble représentatif de ce qui se passe dans les principaux pays industrialisés.

Les femmes sont en plus grand nombre dans l'industrie du textile que dans celle de la métallurgie. L'électronique et la radio-électricité sont aussi des secteurs d'activité féminine. L'industrie chimique emploie également des femmes

---

<sup>49</sup> Jules Simon, Le travail et le salaire des femmes, dans La revue des deux mondes, 15 fév. 1860, p. 33.

tout comme l'industrie alimentaire. Dans les fabriques de produits pharmaceutiques et de parfums, ainsi que dans la production des matières plastiques, les femmes sont plus nombreuses que les hommes <sup>50</sup>.

En France, en 1954, sur 7,450,000 femmes qui travaillent, deux millions environ sont en usine. Mais soyons convaincus que le travail d'usine est presque toujours pour la femme une nécessité à laquelle elle se résoud non par libre choix, mais parce que dépourvue d'autres qualifications, elle prend le travail où il se trouve.

Voici une statistique qui donne une idée de l'emploi de la main-d'oeuvre féminine dans les différentes industries:

---

50 Evelyne Sullerot, op. cit., p. 233.

CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE DU PROBLEME  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME DEPUIS 1939

43

	Pourcentage approximatif		Nombre approximatif
Textile.....	62%	avec	340,000 femmes
Métallurgie.....	17%	avec	200,000 "
Industrie alimentaire.....	34%	avec	165,000 "
Industries chimiques et caoutchouc.....	28%	avec	82,000 "
Cuirs et peaux.....	39%	avec	65,250 "
Industrie polygraphique...	30%	avec	39,000 "
Papier-Carton.....	37%	avec	24,000 "

D'autre part, le tableau suivant montre la répartition de la main-d'oeuvre féminine dans l'industrie métallurgique:

	Pourcentage		Nombre
Sidérurgie.....	5%		6,000 femmes
Métaux non ferreux.....	9%		2,000 "
Première transformation des métaux.....	8%		5,000 "
Fonderie.....	2%		6,000 "
Matériel mécanique.....	8%		15,000 "
Articles métalliques.....	16%		50,000 "
Automobiles et cycles.....	8%		20,000 "
Construction électrique...	18%		30,000 "
Autres branches.....	27%		55,000 " 51

Les embaucheurs d'industries sont anxieux d'avoir la main-d'oeuvre féminine parce qu'elle présente bien des qualités que la main-d'oeuvre masculine ne possède pas. La femme est plus rapide, elle a un doigté plus délicat, plus agile. Douée d'une plus grande capacité de concentration d'esprit, elle est toute désignée pour les travaux qui requièrent de la délicatesse et de la minutie.

---

51 Simone Troisgros, La législation du travail féminin, dans La Chronique Sociale, Lyon, mai-juin 1950, p. 183.

Mais dans tous les pays industrialisés, tout comme en France, la main-d'oeuvre féminine est, si l'on peut dire, à la merci des fluctuations du courant économique. S'il est en hausse, le travail des femmes sera apprécié pour maintenir le taux de la production ou l'augmenter. La guerre favorise beaucoup la travailleuse d'usine, parce qu'elle comble les vides laissés par les hommes qui eux doivent servir sous les drapeaux. On reconnaît à ce moment à la femme des talents qu'on lui ignore en temps de paix; les travaux qu'on lui confie sont importants et demandent de la précision; parfois même ils comportent de grands risques, qu'il s'agisse du fonctionnement de la machinerie ou de la manipulation de produits chimiques. Mais si l'on a recours à elle en temps d'urgence ou de progrès économique, en temps de crise on saura ignorer ses talents, sa capacité de rendement. La femme sera la première à être congédiée pour laisser la place à l'homme.

Après la seconde guerre mondiale, par contre, où on se serait attendu à un nombre considérable de mises à pied, il n'en fut rien, car le besoin de la main d'oeuvre se maintint et le pourcentage de femmes travaillant aux Etats-Unis tout particulièrement, augmenta <sup>52</sup>.

Par manque d'instruction, sauf les cas exceptionnels, la femme n'avait pu prétendre à d'autres travaux que ceux

---

52 Cf. Evelyne Sullerot, op. cit., p. 197.

qui requéraient le minimum de qualifications. Mais la situation se met à changer dès que le progrès technique élargit la diffusion de la culture. En effet, des types nouveaux de travail, caractérisés par des méthodes qui ne font plus appel à la seule force physique, ont permis à la femme de faire son apparition dans le monde professionnel. Le progrès technique a permis d'étendre et de prolonger la scolarité pour l'avantage des jeunes filles. Ainsi les femmes passent progressivement des professions industrielles aux professions tertiaires, le commerce, l'administration, l'enseignement et les services publics. Le progrès a eu pour résultat de mettre en valeur les aptitudes et les capacités de l'intelligence et de l'âme féminine.

L'heure de l'évolution a sonné et favorise une grande participation des femmes dans d'autres secteurs de la vie économique. La jeune fille va s'orienter, selon ses degrés d'instruction, vers des domaines nouveaux pour elle. Elle devient institutrice, secrétaire, journaliste, laborantine, infirmière, médecin, assistante sociale, avocate.

Tout obstacle légal étant tombé, la jeune fille peut poursuivre des études aussi longues que celles des jeunes gens et passer les mêmes examens.

Il semble donc finalement que l'évolution concourt à laisser aux jeunes filles avides d'éducation et d'ambition la liberté de choisir n'importe quelle profession.

2. difficultés à surmonter

- métiers conçus et organisés par des hommes et pour des hommes - obligations familiales plus grandes - plus facile pour la femme d'être au service du gouvernement que dans les entreprises privées ou dans une pratique indépendante.

Une ambiguïté demeure dans les possibilités d'option. Les femmes éprouvent certaines difficultés d'adaptation pour des métiers tout d'abord conçus et organisés par des hommes et pour des hommes. Agir selon le mode masculin est la seule alternative pour les femmes. Elles doivent suivre les mêmes horaires, la même continuité<sup>53</sup>. Or, en dépit de l'évolution sociologique, les obligations familiales seront toujours plus accaparantes pour la femme que pour l'homme. L'homme et la femme, par leur physiologie et leur psychologie différentes, ont droit à ce qu'on leur reconnaisse une différence de situation dans la vie sociale ou professionnelle. Il paraît nécessaire d'établir des conditions de travail mieux adaptées à la vie professionnelle féminine. Il existe bien des domaines au plan social, civique et artistique, où la femme peut donner un rendement effectif hors du cadre familial. Elle sera de plus en plus intégrée dans notre société constamment en évolution.

---

<sup>53</sup> Alba I. Zizzamia, The Career Woman, New York, Fordham University Press, 1968, p. 199.

Les aspirations et les motivations professionnelles des jeunes filles rencontrent bien des barrières. Dans les spécialités ou domaines étudiés par les Nations Unies, il a été démontré qu'il est plus facile pour une femme de poursuivre une carrière professionnelle au service du gouvernement que dans les entreprises privées ou encore dans une pratique indépendante, mais ici encore son avancement est difficile <sup>54</sup>. Selon Esther Peterson, directrice du Bureau des femmes dans le Département du Travail américain,

plusieurs employés sont encore d'avis que les hommes devraient jouer un rôle dominant dans le monde économique. L'Office National de l'Association des Administrateurs constatait, au terme d'une enquête dans 1900 firmes, que 65% des réponses enregistrées mettaient en question l'opportunité de confier à une femme un poste de commande <sup>55</sup>.

Le chemin est difficile pour la femme qui choisit de se vouer à une profession. Même si en principe tous les

---

<sup>54</sup> Françoise Guelaud-Leridon, Recherches sur la condition féminine dans la société d'aujourd'hui, dans Travaux et Documents, cahier no 48, Paris, P.U.F., 1965, p. 85.

<sup>55</sup> Esther Peterson, Working Women, dans Daedalus, no 93, 1964, p. 693.

"... many employers still feel that men should play a dominant role in the economic world. The National Office Managers Association surveyed 1,900 firms and found that 65 percent of those replying questioned the advisability of putting a woman in a supervisory position."

champs d'action lui sont techniquement ouverts, elle subit en réalité toutes sortes de rejets. Elle se bute à des refus catégoriques d'engager ou de promouvoir les femmes; elle a bien conscience que, s'il y a compétition pour obtenir une situation, elle doit prouver sa supériorité sur l'homme, et elle n'ignore pas que l'autre candidat est masculin; elle doit aussi vaincre l'opinion très répandue qu'elle n'est pas une candidate sérieuse. En conclusion, malgré les possibilités croissantes d'ouvertures dans la vie professionnelle, les espérances prometteuses sont souvent démenties par l'état des choses.

e) Avantages de l'insertion de la femme dans le monde du travail.

Il semble que l'admission de la femme dans les structures extra-familiales devrait être considérée comme un grand avantage pour l'ensemble de la société. Ses qualités propres peuvent jouer un grand rôle. Elle peut, à sa façon, conseiller, rectifier, diriger. Son action en sera souvent une d'équilibre de grande valeur <sup>56</sup>.

---

<sup>56</sup> Cf. Léon-Joseph Cardinal Suenens, Promotion apostolique de la religieuse, Desclée de Brouwer, 1962, p. 27.

"On veut qu'elles humanisent la vie sociale, la rendent moins administrative, moins cérébrale, plus adaptée aussi aux cas individuels et à la complexité des situations".

Lorsque la femme considère son travail, non comme une source de gain ou une manière de passer le temps, mais comme une vocation où elle sert et donne le meilleur d'elle-même, c'est alors que nous pouvons parler d'éthique professionnelle. Chaque occupation possède, si l'on peut dire, son éthique particulière. La carrière médicale implique forcément une disposition à secourir et à soulager autrui; le travail industriel demande de la prudence, de la précision, et l'on pourrait en dire autant de toute profession.

Il y a des vocations qui paraissent plus particulièrement réservées aux femmes telles que: infirmières, travailleuses sociales, puéricultrices, jardinières d'enfants. Elles y font preuve d'une compétence inégalée.

Nous voyons que la femme avec toute sa féminité a sa place dans la société. Elle doit intégrer ses valeurs féminines au sein de l'humanité afin que notre civilisation trouve son plein équilibre.

La femme apporte partout où elle vit sa note particulière. Dans les activités publiques elle apparaît selon son mode bien féminin, son rythme particulier, elle exprime alors son être tout entier. Cette promotion à l'activité publique et sociale est une véritable reconnaissance du monde féminin.

Un mouvement évolutif incontestable transforme depuis un siècle la situation de la femme dans la société. Comme toute évolution, ce mouvement a subi parfois des arrêts, des retours à des situations antérieures, mais finalement, dans tous les pays, dans tous les milieux, la femme, en tant que catégorie sociale, comme les classes sociales défavorisées, et les peuples colonisés, s'achemine vers un état dit "adulte" 57.

Une condition, toutefois, est exigée si la femme veut être promue. Pour réussir sa mission et connaître une véritable promotion, elle ne doit pas désirer devenir une copie de l'homme dans son mode d'agir, de penser et de paraître.

---

57 Marie-José Chombart de Lauwe, Images de la femme dans la société, conflits et malaises, dans Recherches et Débats, no 45, 1963, p. 12.

## CHAPITRE DEUXIEME

### LA FEMME DANS L'EGLISE DEPUIS 1939

L'ensemble des données que nous avons fournies jusqu'ici suffisent à montrer que la science et la technique nous ont fait faire un réel progrès dans le domaine économique et social. La civilisation moderne a fait entrer la femme dans ses rangs. Celle-ci donne aux tâches jusqu'alors masculines son empreinte propre. Cette évolution s'est faite non seulement avec l'assentiment des gouvernants, mais aussi avec celui des chefs de l'Eglise spécialement à partir du Pontificat de Pie XII.

Désireuses de jouer un rôle de premier plan, les femmes chrétiennes, se prévalant de leur liberté d'enfants de Dieu, décident maintenant de se faire entendre dans l'Eglise. L'on pouvait s'attendre à ce qu'un jour, dans l'Eglise comme dans la société, un féminisme catholique fasse irruption de manière peut-être plus respectueuse, moins belligérante, mais non moins insistante.

La doctrine des Papes Pie XII et Jean XXIII sur la promotion de la femme de même que leurs réactions vis-à-vis le mouvement féministe avaient été préparées lentement et plutôt timidement par leurs prédécesseurs. Il faut d'ailleurs signaler que dans l'Eglise comme dans la société civile, un

certain décalage existe entre les principes qui sont officiellement admis et leur application dans la vie concrète. Reconnaître à la femme le droit de remplir telle ou telle fonction publique est une chose; trouver un contexte favorable et une mentalité préparée afin qu'elle puisse aisément exercer ce droit qui lui est reconnu est une autre chose.

1. La promotion de la femme point de vue de l'Eglise depuis 1939 jusqu'à 1963.

a) Bref historique de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle.

Afin de mettre en relief la pensée de Pie XII sur la promotion de la femme, nous avons pensé de faire un bref historique de la doctrine des pontifes qui ont gouverné l'Eglise de 1878 à 1939. Une rapide analyse de leurs doctrines nous permettra donc de vérifier l'évolution de leur pensée sur le rôle de la femme dans la société pendant ces soixante années.

Attitude de Léon XIII (1878-1903)

Léon XIII commente sur la dignité de la femme; sa place au sein de la famille; son rôle social. Le Saint-Père, dans l'encyclique *Arcanum Divinae Sapientiae*, rappelle l'égalité de droits des époux dans l'alliance conjugale. Fidèle à la tradition de l'Eglise, le pape affirme:

L'égalité des droits a été reconnue entre l'homme et la femme: car, ainsi que le disait saint Jérôme, parmi nous, ce qui n'est pas permis aux femmes est également interdit aux hommes...; la dignité de la femme a été affirmée et revendiquée<sup>1</sup>.

Au cours de la même encyclique, Léon XIII fait mention de la situation de la femme mariée avant la venue du christianisme:

Rien n'était plus misérable, écrit-il, que la condition de l'épouse dont l'abaissement était si grand, qu'elle était presque considérée comme un instrument acheté pour satisfaire la passion ou pour donner une postérité<sup>2</sup>.

Il ne s'agit pas dans cette encyclique d'une étude élaborée sur la dignité de la femme. Le Saint-Père soulève la question lorsqu'il parle du mariage où les droits et les devoirs de l'homme et de la femme doivent être respectés. La dignité de la femme est égale à celle de l'homme dans la vie conjugale.

Quant à la place de la femme dans la famille, Léon XIII apporte plus de précisions sur la relation de la femme à son mari et à ses enfants. En dépit de l'égalité de droits,

---

<sup>1</sup> Léon XIII, Encyclique Arcanum Divinae Sapientiae, dans Acta Apostolicae Sedis, 12, 10 février 1880, p. 390. Actes de Léon XIII, B.P. t. I, p. 87.

<sup>2</sup> idem, p. 387; B.P., t. I, p. 81.

lorsqu'il est question des droits fondamentaux de la vie conjugale, une hiérarchie doit être maintenue au foyer, l'homme détient l'autorité à la maison. Léon XIII écrit deux encycliques à ce sujet. Elles ont pour but de dénoncer des erreurs qui se propagent rapidement dans le monde et menacent la conception chrétienne du mariage.

Vous savez que les théories du socialisme la dissolvent presque entièrement puisque, ayant perdu la force qui vient du mariage religieux, elle voit nécessairement se relâcher la puissance paternelle sur les enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents<sup>3</sup>.

Le Saint-Père s'inspirant de l'apôtre Paul, remémore la doctrine de l'Eglise au sujet de la soumission de la femme à son mari. Cette doctrine ne cadre pas beaucoup avec les conceptions socialistes et communistes sur le mariage.

C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'Apôtre, le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le Chef de l'Eglise, et, de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ qui l'embrasse d'un très chaste et perpétuel amour, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris et ceux-ci doivent en échange les aimer d'une affection fidèle et constante<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Léon XIII, Encyclique Quod Apostolicae, dans Acta Apostolicae Sedis, 11, 28 décembre 1878, p. 373; B.P. t. I, p. 35.

<sup>4</sup> idem, p. 373-374; B.P. t. I, p.p. 35-37.

Dans l'encyclique *Arcanum Divinae Sapientiae*, Léon XIII élabore davantage sur cette question.

L'homme, dit-il, est le chef de la famille et la tête de la femme; cependant, celle-ci, parce qu'elle est la chair de sa chair et l'os de ses os, doit se soumettre et obéir à son mari, non à la façon d'une esclave, mais d'une compagne, afin que l'obéissance qu'elle lui rend ne soit pas sans dignité ni sans honneur. Et dans celui qui est le chef, aussi bien que dans celle qui obéit, tous deux étant l'image, l'un du Christ, l'autre de l'Eglise, il faut que la charité divine soit présente pour régler le devoir <sup>5</sup>.

Conforme à la mentalité de son temps, Léon XIII remet au père l'autorité sur les enfants dans la famille. Il ne nie pas celle de la mère, mais l'accent porte sur celle du père.

L'autorité paternelle ne saurait être abolie ni absorbée par l'Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. Les fils sont quelque chose de leur père; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne <sup>6</sup>.

Il dit, toutefois, que la mère a comme le père:

le devoir d'élever ceux auxquels ils ont donné le jour, avec l'obligation d'adapter l'éducation et la formation de leurs enfants à la fin pour laquelle Dieu leur a donné de leur transmettre le don de la vie <sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> op. cit., p. 389; B.P. t. I, p. 85.

<sup>6</sup> Léon XIII, Encyclique Rerum Novarum, 23, dans Acta Apostolicae Sedis, 16 mai 1891, p. 646; B.P. t. III, p. 29.

<sup>7</sup> idem, p. 403; B.P. t. II, p. 29.

Dans son encyclique *Rerum Novarum*, Léon XIII effleure un peu le problème du travail extra-familial pour la femme. Il mentionne la façon inhumaine avec laquelle l'ouvrière est traitée. Il rappelle aux autorités publiques leur devoir envers les travailleurs, devoir à l'égard de la vie physique du travailleur et il ajoute:

Ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant <sup>8</sup>.

Il continue disant:

De même il est des travaux moins adaptés à la femme que la nature destine aux ouvrages domestiques; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux, de leur nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille <sup>9</sup>.

Au cours de ses Allocutions, Léon XIII insiste sur la doctrine traditionnelle qui requiert la soumission de l'épouse à son mari. Il souligne son rôle auprès des enfants. Nous remarquons chez lui une prise de conscience du travail de la femme dans l'industrie, mais il ne laisse pas connaître son approbation ou sa désapprobation à ce sujet. Cependant il répète que la femme à l'intérieur du foyer trouve une vie plus conforme à sa nature:

---

<sup>8</sup> idem, p. 661; B.P. t. III, p. 53.

<sup>9</sup> idem, p. 661; B.P. t. III, p. 53-55.

sauvegarder la vie familiale et voir à l'éducation des enfants.

#### Attitude de Pie X (1903-1914)

Tout comme son prédécesseur, Pie X montre la nécessité de la présence de la femme au foyer.

A l'homme, dit-il, le devoir de pourvoir avec son travail aux moyens nécessaires au soutien et à l'éducation de la famille; à la femme, le soin de l'économie domestique et principalement celui de l'éducation de ses fils <sup>10</sup>.

Plus que Léon XIII, le Pape Pie X accorde à la mère un grand rôle dans l'éducation des enfants. Elle est celle à qui appartient la tâche de faire de son enfant un responsable, un adulte, un chrétien. Il demande que l'on donne à la femme l'éducation nécessaire pour remplir son rôle d'éducatrice. Il suggère aux femmes:

d'étudier la pédagogie qui par ses règles concernant l'éducation de l'enfance, les rendra plus aptes à accomplir l'oeuvre difficile de l'éducation qui ne se réalise pas simplement avec des baisers, des caresses et de faciles condescendances <sup>11</sup>.

Nous devons à Pie X d'avoir fait ressortir le rôle spirituel de la femme au foyer. La mère n'a pas comme tâches que les besognes routinières de l'entretien de la maison et de la cuisine.

---

<sup>10</sup> Pie X, Magnificat, Roma 1934, p. 17.

<sup>11</sup> idem, p. 17.

Pendant plusieurs années le Saint-Père se montre réticent quant à la participation active de la femme aux différentes organisations sociales. Mais certains facteurs vont venir changer les perspectives de Pie X. Un mouvement prend naissance à Rome en 1908. Le Saint-Père accepte, après de nombreuses hésitations, de prononcer un discours pour l'inauguration du Mouvement de l'Union des Femmes Catholiques Italiennes. Il déclare à cette occasion: "La femme a proprement d'autres devoirs qui dépassent le cercle familial et qui concernent le prochain"<sup>12</sup>.

Pie X fait un pas en faveur de la femme dans la société, il en pressent le besoin. L'influence de la femme se doit de se communiquer à la société. Mais on affirme encore à cette époque l'inégalité des droits et de la fonction sociale de l'homme et de la femme. Les avantages sont donnés à l'homme.

#### Attitude de Benoît XV (1914-1922)

Benoît XV continue lui aussi à soutenir que le centre de la vie de la femme est au foyer. Tel que Pie X l'avait fait, il donne son approbation au rayonnement et à l'influence de l'action féminine dans la société: "L'apostolat au milieu

---

<sup>12</sup> Pie X, idem, p. 15.

du monde s'est ajouté pour la femme à l'action plus intime et plus restreinte réservée jusqu'ici au foyer domestique"<sup>13</sup>.

Nous voyons que Benoît XV voit l'action de la femme sur le plan unique de l'apostolat. Les mouvements féministes n'ont pas encore été pris en considérations sérieuses. L'on s'en méfie encore, les jugeant contraires à la nature féminine.

#### Attitude de Pie XI (1922-1939)

Il est difficile de connaître le développement de la pensée de Pie XI, car il écrit rarement ses discours. Mais, cependant, les encycliques *Casti Connubii* et *Divini Redemptoris* peuvent nous donner quelques unes de ses opinions.

Le Saint-Père dénonce les faussetés et les erreurs de ceux qui visent à détruire la stabilité du mariage.

Ils proclament que tous les droits sont égaux entre époux...; ils prêchent orgueilleusement une émancipation de la femme, déjà accomplie ou qui doit l'être <sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Benoît XV, Allocution aux Femmes Catholiques d'Italie, 21 octobre, Bonne Presse, tome II, p. 69.

<sup>14</sup> Pie XI, Encyclique Casti Connubii, 31 décembre 1930, dans Acta Apostolicae Sedis, 22, p. 567; Actes de Pie XI, B.P. t. VI, p. 286.

Pie XI est le premier à employer le terme "émancipation" au sujet de la femme. Il nous la décrit telle que ses partisans la conçoivent. Elle est

physiologique, car ils veulent que les femmes soient à leur gré affranchies des charges conjugales et maternelles de l'épouse; économique, par où ils veulent que la femme, même à l'insu de son mari, et contre sa volonté, puisse librement avoir ses affaires, les gérer, administrer sans se soucier autrement de ses enfants, de son mari et de toute sa famille; sociale, enfin, en tant qu'ils enlèvent à la femme les soins domestiques, ceux des enfants et ceux de la famille, pour que, ceux-ci négligés, elle puisse se livrer à son génie naturel et qu'elle se consacre aux affaires et aux fonctions de la vie publique aussi 15.

Ce que le Saint-Père condamne c'est l'esprit d'un féminisme radicale qui prône un égalitarisme touchant l'ordre familial jusque dans ses racines. Ce mouvement féministe est alors florissant en Russie. Pie XI attaque plus directement le communisme de l'époque dans son encyclique *Divini Redemptoris*:

Le communisme, écrit-on, n'admet aucun lien spécial de la femme avec la famille et le foyer. En proclamant le principe de l'émancipation de la femme, il l'enlève à la vie domestique et au soin des enfants pour la jeter dans la vie publique et dans les travaux de la production collective au même titre que l'homme; le soin du foyer et des enfants est dévolu à la collectivité 16.

---

15 *idem*, p. 567; B.P. t. III, p. 287.

16 Pie XI, Encyclique *Divini Redemptoris*, dans *Acta Apostolicae Sedis*, 29, 19 mars 1937, p. 71; B.P. t. XV, p. 43.

Il s'agissait des extrémistes du féminisme radical, les adeptes des théories de Marx et de Engels visant à l'affranchissement de l'épouse et de la mère par le travail extra-familial. Engels écrit:

La "dame" de la civilisation, entourée d'hommages simulés et devenue étrangère à tout travail véritable, a une position sociale de beaucoup inférieure à celle de la femme barbare, qui travaillait dur, qui comptait dans son peuple pour une véritable dame et qui d'ailleurs en était une, de par son caractère <sup>17</sup>.

Engels fait naître l'esclavage féminin avec l'apparition de la propriété privée. Le matriarcat prend fin avec l'avènement de la propriété privée. Le patriarcat asservit la femme et la voue à la procréation:

Le renversement du droit maternel fut la grande défaite historique du sexe féminin. Même à la maison, ce fut l'homme qui prit en main le gouvernement; la femme fut dégradée, asservie, elle devint esclave du plaisir de l'homme et simple instrument de reproduction <sup>18</sup>.

Sous le régime communiste, la femme est considérée d'abord comme une entité économique. On ne se soucie pas de la valeur intrinsèque de la personne. C'est contre ces partisans de l'émancipation de la femme que Pie XI mettait les catholiques en garde.

---

<sup>17</sup> Friedrich Engels, L'Origine de la famille, Paris, Ed. Sociales, 1954, p. 51.

<sup>18</sup> ibid., p. 57.

Cependant, mises à part les revendications du féminisme radical, il y avait encore celles du féminisme modéré. Ce mouvement n'avait pas l'intention de renverser l'ordre familial; il demandait simplement la reconnaissance d'égalité de droits entre l'homme et la femme. Pie XI, surnommé le Pape de l'Action catholique, croit en l'action et aux effets de l'influence féminine dans l'Apostolat <sup>19</sup>, mais il ne préconise pas le travail et l'ascendant de la femme dans le domaine professionnel. Pour lui, la place de la femme est au foyer: c'est à la maison avant tout et dans les occupations domestiques que se situe le travail des mères de famille.

Si la femme descend de ce siège vraiment royal où elle a été élevée par l'Évangile dans l'intérieur des murs domestiques, elle sera vite réduite à l'ancienne servitude (sinon en apparence, du moins en réalité) et elle deviendra ce qu'elle était chez les païens - un pur instrument de son mari <sup>20</sup>.

Pie XI voit la place de la femme au foyer comme une sécurité pour elle-même et une présence indispensable pour les enfants.

---

<sup>19</sup> Pie XI adressa plusieurs discours aux mouvements féminins d'Action Catholique. Entre autres: Aux pèlerines de diverses sections de la Jeunesse féminine catholique de Belgique, le 26 juillet 1933, Bonne Presse, t. 10, p. 154-156; A des Jocistes françaises, le 25 septembre 1934, Bonne Presse, t. 12, p. 221-225; Aux membres des Associations de la Jeunesse italienne de l'Action Catholique, le 1er novembre 1936, Bonne Presse, t. 14, p. 170-174.

<sup>20</sup> Pie XI, Encyclique Casti Connubii, op. cit., p. 567-568.

Pie XI appuie fortement sur la soumission de l'épouse à son mari, mais il émet certaines nuances à ce sujet. La soumission pourra "varier dans ses modalités, suivant les conditions diverses des personnes, des lieux et des temps"<sup>21</sup>. Il y aura des nuances à apporter selon les cas.

Nous pouvons conclure que le Saint-Père ne fait aucun changement quant au rôle de la femme dans la société. Jamais il n'est question de l'intégration de la femme dans les cadres de la vie professionnelle.

En défendant la Tradition, les Souverains Pontifes ci-haut mentionnés veulent protéger des valeurs essentielles à la famille, à la société et à la femme, convaincus que certains promoteurs de l'émancipation féminine veulent détruire ces valeurs.

b) Evolution significative avec Pie XII (1939-1958)

Pie XII va, certainement, par ses allocutions, aidé à l'évolution de la pensée. En octobre 1945, il s'adresse aux femmes italiennes en insistant sur le fait que la femme doit utiliser ses talents tout aussi bien que l'homme. Les richesses de sa personnalité sont un trésor dont la société

---

<sup>21</sup> Pie XI, op. cit., p. 549.

bénéficiera dès que la femme sera active dans les structures de la vie publique. Elle n'est plus la recluse à l'intérieur de la maison, vouée sans répit aux travaux domestiques et tenue intentionnellement ignorante des problèmes sociaux.

La femme doit concourir avec l'homme au bien de la cité, dans laquelle elle lui est égale en dignité. Chacun des deux sexes doit y prendre la part qui lui revient selon sa nature, ses caractères, ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales. Tous deux ont le droit et le devoir de coopérer au bien total de la société et de la patrie 22.

C'est ainsi que le Pape Pie XII conviait la femme catholique à une participation active à la vie civique. Il ajoutait:

Cette participation directe, cette collaboration effective à l'activité sociale et politique n'altère en rien le caractère propre de l'action normale de la femme... Elle s'appliquera principalement aux questions qui exigent du tact, de la délicatesse et de

---

22 Pie XII, Allocutio, ad mulieres a societatibus Christianis Italiae delegatas, dans Acta Apostolicae Sedis, vol. 37, 28 novembris, 1945, (Ser. 2, v. 12), no 11, p. 291.

"La donna cattolica, ha da concorrere con l'uomo al bene della civitas, nella quale è in dignità uguale a lui. Ognuno dei due sessi deve prendere la parte che gli spetta secondo la sua natura, i suoi caratteri, le sue attitudini fisiche, intellettuali e morali. Ambedue hanno il diritto e il dovere di cooperare al bene totale della società, della patria". Cf. Trad., Pie XII, Allocution aux femmes italiennes, dans Le problème féminin, coll. Les Enseignements pontificaux, Bruxelles, Desclée, 1958, p. 125.

l'instinct maternel plutôt que de la rigidité administrative <sup>23</sup>.

Une civilisation qui n'aurait de place que pour le masculin pourrait donc, à juste titre, être qualifiée d'incomplète.

L'on peut dire que cette nouvelle orientation de la doctrine papale n'est pas due à un souci de modernisation et de conformité à la mentalité sociale. Elle est une compréhension intime du plan divin sur la femme. Au nom de sa dignité personnelle la femme est appelée à collaborer dans la société. Les intérêts de la communauté sociale exigent une légion de femmes qui disposent de beaucoup de temps pour pouvoir s'y consacrer entièrement. Vaste est le champ qui s'offre aujourd'hui à la femme.

Pie XII approuvait la promotion de la femme; il ne peut ignorer le problème de l'émancipation de la femme. Il voit la nécessité pour la femme catholique de participer à la vie de la nation. Dans le passé l'on se méfiait du travail hors du foyer pour la femme, maintenant son activité extra-

---

23 Pie XII, op. cit., p. 293.

"Questa parte diretta, questa collaborazione effettiva all'attività sociale e politica, non altera per nulla il carattere proprio dell'azione normale della donna... La donna si applichera principalmente alle materie che esigono tatto, delicatezza, istinto materno, piuttosto che rigidità amministrativa." Cf. Trad. dans Pie XII, op. cit., p. 128.

familiale est approuvée. La femme a des aptitudes à faire valoir, elle doit les faire valoir lorsque le bien est en cause. Dans la société la femme doit prendre ses responsabilités de citoyenne et servir.

Le champ d'action est vaste qui s'offre aujourd'hui à la femme, et il peut être, suivant les aptitudes et le caractère de chacune, ou intellectuel ou plus pratiquement actif<sup>24</sup>.

Afin que son action soit efficace, la femme doit entrer dans les structures de la vie publique. Nous n'avons plus le droit de restreindre la tâche sociale de la femme aux seules occupations familiales. Pie XII reconnaît la légitimité du travail social de la femme. Son influence sociale est indispensable et si l'on maintient la femme en dehors des structures sociales l'on prive la société d'un enrichissement, d'une évolution. Les avantages, le progrès de la famille, de la société demandent "une légion de femmes qui disposent de plus de temps pour pouvoir s'y consacrer plus directement et entièrement"<sup>25</sup>.

Pour que son influence soit valable, la femme ne doit pas exercer des rôles de second rang. Elle ne doit pas,

---

<sup>24</sup> Pie XII, Allocution aux femmes italiennes, dans Acta Apostolicae Sedis, 21 octobre 1945, p. 292.

<sup>25</sup> ibid., p. 292.

non plus, être limitée dans ses activités sous de prétendus prétextes qu'elles ne conviennent pas à son sexe. La sauvegarde de sa dignité est le seul critère en cause.

Toutefois, le Saint-Père admet qu'il y a des fonctions plus conformes aux aptitudes féminines, où le sens maternel, la compréhension et la générosité seront plus facilement exercés. Mais Pie XII, tout en tenant compte de la psychologie différente de chaque femme, ainsi que de la psychologie de chaque individu, homme et femme, ne fait pas l'erreur de séparer les carrières en masculines et féminines. Dans la même Allocution du 21 octobre 1945, il donne de façon claire la distinction entre le général et l'individuel:

Il est clair, que si l'homme est, par tempérament, plus porté aux affaires extérieures, aux affaires publiques, la femme possède généralement une plus grande perspicacité et un tact plus fin pour comprendre et résoudre les délicats problèmes de la vie domestique et familiale <sup>26</sup>.

Il ne s'agit pas ici d'une dichotomie entre les aptitudes masculines et féminines, mais d'une inclination générale qui n'empêche pas Pie XII de reconnaître que des femmes peuvent être tout aussi bien douées que les hommes pour des professions jadis exclusives à l'homme. Afin de remplir la mission que Dieu lui a réservée, chaque femme doit

---

<sup>26</sup> Pie XII, op. cit., p. 291.

s'efforcer de connaître sa personnalité, ses talents. "Tout cela est une question non pas tant d'attributions différentes que de façon de juger et d'en venir aux applications concrètes et pratiques" <sup>27</sup>.

Vers la fin de son Pontificat, Pie XII met l'accent sur le fait que:

Actuellement la femme trouve place dans presque toutes les professions et institutions culturelles, sociales, politiques, ainsi que dans les organismes internationaux. Comme les autres, la femme catholique participe à ce mouvement; elle ne pourrait ni d'ailleurs ne peut s'y soustraire; bien au contraire, elle doit assumer ses responsabilités dans tous les domaines et faire face aux exigences d'un apostolat effectif <sup>28</sup>.

c) Sur le plan ecclésial

- Attitudes de Pie XII - de l'Eglise en général

Si l'Eglise en la personne de Pie XII reconnaît le droit de participation de la femme à la vie publique, voyons quelle place lui est accordée dans les structures ecclésiales.

La place reconnue à la femme dans l'Eglise avant le Concile est assez restreinte; la femme a droit seulement à des fonctions subalternes.

---

<sup>27</sup> ibid., p. 291.

<sup>28</sup> Pie XII, All. Iis quae interferunt conventui XIV Internationali ex "Union Mondiale des Organisations féminines catholiques", Romae habito, dans Acta Apostolicae Sedis, vol. 39, 26 octobre 1957, (Ser. 2, v. 29), no 14, p. 919-920. Cf. Pie XII, All. à l'Union M.O.F.C., 29 septembre 1957, op. cit., p. 317.

Nous avons, en principe, parlé de vous comme une troupe de choc. Mais votre contre-offensive ne se prépare ni ne s'exécute dans le tapage et l'agitation: c'est plutôt dans le calme et le recueillement... en donnant le bon exemple... au milieu de personnes qui pensent et agissent autrement que vous, afin de les ramener peu à peu au Christ 29.

Ces paroles de Pie XII énoncées en 1947 montrent la mentalité du temps.

... Nous voyons, d'un autre côté, tant de vos collaboratrices, représentant plusieurs autres milliers, dont l'apostolat est d'autant plus méritoire qu'il est plus désintéressé et obscur; d'autant plus admirable qu'il est davantage plein d'abnégation et de constance; d'autant plus riche en valeurs surnaturelles qu'il est moins apparent aux yeux du monde et de la chair 30.

Indubitablement l'Eglise reconnaît à la femme une place au rang des canonisés, l'Eglise a des saintes sur les

---

29 Pie XII, All. Ad mulieres Consociationis vulgo "Renovatio Christiana" nuncupatae, ob Conventum ex Italiae regionibus Romae coadunatas, dans Acta Apostolicae Sedis, vol. 39, no 2, 24 février 1947, p. 61.

"Noi abbiamo in principio parlato di voi come di una schiera di assalto. Ma la vostra controffensiva si prepara e si eseguisce, non nel rumore e nell'agitazione, ma nella calma e nel raccoglimento ... col costante buon esempio ... in una cerchia di persone che pensano e agiscono deversamente, con la lenta, continua, progressiva azione esercitata su di loro, per ricondurle, a poco a poco, a Cristo." Cf. trad. Pie XII, op. cit., p. 144.

30 Pie XII, Allocution à la Congrégation espagnole des Dames catéchistes, op. cit., p. 320.

autels et spécialement parmi les martyres. Lorsqu'on connaît l'importance du martyre, en tant que manifeste, témoignage essentiel, dans l'implantation du Christianisme, l'on peut reconnaître ce droit donné à la femme comme le signe évident qu'elle peut y jouer un rôle. En dehors du martyre, à part quelques saintes d'autres catégories, les femmes sont peu considérées sinon pour les rôles de catéchistes, d'enfants de Marie ou de membres d'Action catholique. Elles veulent participer, collaborer activement à tous les niveaux dans la mesure de leurs talents.

Pie XII se prononce pour une action de la femme dans l'Eglise:

Dans le champ de Dieu, il y a tant de terres à labourer... Le travail de tous est donc nécessaire, et vous, Congréganistes, vous serez actives partout où l'Eglise naît, partout où elle croît et se développe... 31.

En créant la femme égale à l'homme, Dieu l'a aussi vouée à un même destin, à une même vocation. Avec Pie XII une promotion de la femme dans l'Eglise s'annonce.

Jean XXIII range à son tour, parmi les signes des temps, la promotion de la femme. Il dit bien que la femme n'est pas un être inférieur, mais capable d'exercer des fonctions:

---

31 Pie XII, Allocution aux membres des Congrégations mariales féminines d'Italie, l'Observatore Romano, dans édition hebdomadaire française, 26 avril 1958, p. 20.

La femme comme personne jouit d'une dignité égale à celle de l'homme, mais elle est chargée par Dieu et par la nature de tâches différentes qui viennent parfaire et compléter la mission assignée à l'homme. Dignité semblable, mission complémentaire <sup>32</sup>

La femme, étant appelée comme l'homme à étendre le règne de Dieu, a aussi droit aux rôles d'importance. Pour que cela se réalise, il lui faut trouver la compréhension voulue.

Lorsque Dieu veut promouvoir la femme, Il suscite Jeanne de Domrémy, Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila. Et lorsqu'il veut faire découvrir à quelle hauteur peut s'élever la créature féminine, Il nous invite à regarder la Vierge Marie <sup>33</sup>.

Mais il y a deux rôles dans lesquels la femme est confinée: la mère, maternité physique et la vierge, maternité spirituelle. C'est là une double et excellente optique de la féminité qui ne devrait pas réduire son champ d'action.

De cette optique résulte une ambivalence dans la pensée de l'Eglise sur la femme. Ambivalence qui remonte au temps des Pères de l'Eglise. Exposons-la brièvement. La femme exerce sa maternité dans le mariage: elle est alors subordonnée, soumise à son mari et mise à l'écart de toute

---

<sup>32</sup> Jean XXIII, Allocution du 23 avril 1960, dans Documentation catholique, no 1328, 15 mai 1960, col. 569.

<sup>33</sup> E. Foulquier, La promotion chrétienne de la femme, dans Messenger, juillet 1955, p. 15.

activité publique, mais elle use de sa féminité. Ou bien elle renonce à l'usage de sa féminité pour la voir exaltée dans la virginité consacrée; ainsi elle voit sa dignité reconnue, mais au prix du renoncement à ses prérogatives. A cause de cet état elle est par le fait même écartée de toute fonction publique. N'y a-t-il pas là ambiguïté?

Cette permanente ambiguïté dans un jugement, oscillant entre l'exaltation théorique de la féminité et sa dépréciation pratique et juridique, marque toute l'histoire de ce problème 34.

La femme est bien plus que ce que lui propose cette image idéale de la mère ou de la vierge consacrée. Elle veut que sa vocation soit comprise sous tous ses aspects et non pas limitée à un idéal qui, tout en demeurant grand, n'embrasse pas la totalité de la réalité.

Le problème de la place de la femme dans l'Eglise fait partie d'un problème d'une vaste dimension.

La tension entre la logique interne du christianisme et cette espèce de sclérose qui se développe avec le temps dans toute institution structurée. C'est le problème que doit affronter Vatican II; il est au coeur même de tout vrai renouveau.

---

34 J.-M. Aubert, La femme dans la théologie, dans La femme dans l'Eglise et le Droit Canon, Paris, Sec. de l'Union Mondiale des Organisations féminines catholiques, 1969, p. 24.

G.K. Chesterton écrivait que ce n'est pas après avoir pratiqué le christianisme qu'on l'a trouvé inadapté, mais plutôt qu'on l'a trouvé difficile et qu'on ne l'a pas essayé. Il n'est pas sûr que les années qui se sont écoulées depuis sa mort aient rendu ses mots moins vrais <sup>35</sup>.

Le domaine des relations humaines est un domaine difficile pour le monde. Respecter la personne dans ses droits et ses possibilités, n'est pas chose facile. C'est dans ce domaine que la femme est affectée et souffre. Elle veut que ses droits soient respectés, que la dignité de sa personne soit pleinement reconnue. La femme revendique son statut humain complet.

Les femmes, en tant que telles, et dans une civilisation qui le leur rend indispensable, normal et juste, proclament leur droit à être parties totales de l'Eglise.

Il nous paraît juste de croire que l'Eglise a le devoir de tout mettre en oeuvre pour que la femme ne soit plus victime des injustices du passé.

Ce serait dommage si l'on ne prêtait pas une attention suffisante aux revendications de la femme. La promotion de la femme qui gagne chaque jour du terrain dans la société

---

<sup>35</sup> Joan Bland, Evolution de la femme dans le monde et dans l'Eglise, dans La Femme dans l'Eglise et le Droit Canon, Paris, Sec. de l'Union Mondiale des Organisations féminines catholiques, 1969, p. 29.

est envisagée avec crainte par certains dans le milieu ecclésial. Beaucoup de prêtres ne sont pas encore convertis à l'idée de collaborer avec la femme.

La femme a sa place dans l'enseignement de la religion où on lui reconnaît de grandes aptitudes. Elle a accès à diverses confréries pieuses telles que les Enfants de Marie, les différents Tiers Ordres. Elle collabore à l'apostolat des prêtres dans les paroisses. Les mouvements d'Action catholique lui font bon accueil. Mais tous ces postes ne sont pas nouveaux et la place de la femme à l'intérieur de ceux-ci en est généralement une de second plan. Ce que l'après-guerre a apporté, et qui était un pas vers la promotion de la femme, fut le droit d'accéder à une culture théologique, à une formation scripturaire et spirituelle. Plusieurs femmes, des religieuses en particulier, y ont brillé <sup>36</sup>.

La religieuse elle-même, qui a toujours exercé dans l'Eglise un rôle plus important que celui de sa compagne laïque, a sans cesse vu ses initiatives contrôlées par le clergé. Les postes de commande ne sont pas pour elle. Il

---

<sup>36</sup> Cf. Soeur Jeanne d'Arc, Les religieuses dans l'Eglise et dans le monde actuel, Paris, Cerf, 1964, p. 156.

ne faut pas reprocher à la femme d'être un brandon éteint, car à qui la faute? Dès qu'il s'agit de responsabilités, de réflexion, d'organisation, son influence ne joue plus. La femme est absente des postes de premiers plans dans l'Eglise.

## 2. La promotion de la femme dans l'Eglise de Vatican II à nos jours

L'insertion de la femme dans les cadres de l'Eglise est-elle possible? L'Eglise est-elle d'accord avec la société?

On est porté à croire que dans l'Eglise le problème présente certaines difficultés et doit être abordé avec beaucoup de savoir-faire, car il s'agit de lutter contre une mentalité plusieurs fois séculaire qui a marqué les structures actuelles. La théologie et la philosophie traditionnelle ont donné naissance à cette mentalité. L'évolution actuelle de l'humanité oblige les chrétiens à repenser leurs doctrines et leurs comportements.

Vatican II a fait prendre conscience à l'Eglise d'être un peuple, une communauté. Au sein de cette communauté quelles fonctions a-t-elle données à la femme?

Vatican II a répondu vaguement à la question.

Comme de nos jours, dit-il, les femmes ont une part de plus en plus active dans toute la vie en société, il est très important que grandisse aussi leur participation dans les divers secteurs de l'apostolat de l'Eglise 37.

Au cours des débats conciliaires, Mgr Hallinan avait insisté sur ce problème.

Dans les fonctions liturgiques, on doit permettre aux femmes d'exercer les fonctions de lectrices et d'acolytes. Après des études et une formation voulue, les femmes doivent être autorisées à prêcher l'évangile comme diaconesses et à administrer les sacrements que les diacres peuvent administrer, surtout le baptême et la distribution de la communion 38.

Il est important désormais, que dans la vie de l'Eglise, la femme soit reconnue l'égale de l'homme en dignité et en droits. Tout l'enseignement théologique sur le rôle et la place que tient le laïc dans l'Eglise doit s'appliquer à la femme: l'enseignement sur le sacerdoce universel des fidèles énoncé dans le Nouveau Testament et dont nous parlerons davantage au dernier chapitre, l'enseignement sur l'apostolat et la mission d'évangélisation du chrétien dans le monde. Mais entre la théorie et la pratique il y a parfois un écart. Au Concile les premiers laïcs admis furent des hommes.

---

37 Vatican II, L'Apostolat des laïcs, chap. 3, no 9, p. 407.

38 Mgr Hallinan, La place des femmes dans l'Eglise, dans Documentation Catholique, no 1462, janvier 1966, col. 90.

La vie ecclésiastique trouve de jour en jour des tâches et des possibilités imprévues. Ces nouvelles tâches, l'Eglise peut et doit les confier également aux femmes et aux hommes ... L'Eglise, tout comme la société profane d'aujourd'hui, doit se libérer du préjugé que seuls, ou en premier lieu des hommes peuvent assumer ces responsabilités ... Lorsque l'Eglise parle de la place et de la mission du laïc dans l'Eglise et dans le monde, elle doit donc loyalement penser à la femme autant qu'à l'homme 39.

La pensée chrétienne est confrontée à une forte critique par la nouvelle image de la femme qui va se développant chaque jour davantage. La théologie chrétienne doit intégrer les valeurs de cette nouvelle image et contribuer à la faire accepter.

L'Eglise s'éveille et prend conscience de la place de la femme dans le monde et dans ses structures. La femme veut que l'Eglise ait une intelligence exacte de sa personne. Cette compréhension et cette reconnaissance de la femme sera la condition grâce à laquelle l'Eglise pourra être vraiment humaine.

Nous devons ici rappeler ce que Mgr Frotz, auxiliaire de Cologne, disait le 4 octobre 1965 au cours de la 14ème Congrégation Générale. L'Eglise parle de la prise de conscience des hommes comme étant les responsables du développement de la culture de leur communauté et de leur culture

---

39 Karl Rahner, La femme dans la situation nouvelle de l'Eglise, dans La femme dans le nouveau départ de l'Eglise, Paris, Privat, 1966, p. 108.

personnelle. Insistons aussi sur le fait que l'homme et la femme ont leur rôle particulier. Lorsque nous faisons mention de la complémentarité de l'homme et de la femme, nous n'avons pas seulement le mariage en vue. La complémentarité joue à tous les niveaux de la vie. Proclamer que l'homme et la femme sont égaux, c'est bien, mais cela ne suffit pas. Il serait plutôt opportun de se demander si la situation qui lui est faite est propice à son épanouissement par l'exercice de toutes ses potentialités <sup>40</sup>.

L'Eglise n'a pas fini de s'interroger sur la femme et sur les fonctions qu'elle doit remplir dans ses structures. Ce n'est pas tout de reconnaître l'égalité de nature entre l'homme et la femme; il ne suffit pas de théoriser, de spéculer et d'adhérer intellectuellement avec ce que dit l'Écriture, il faut en voir les effets dans la pratique.

C'est vers la fin de 1965 que la question du rôle et de la place des femmes dans l'Eglise émerge à l'actualité. En se terminant, le 5 décembre 1965, le Concile a pris acte de la promotion de la femme dans le monde moderne et demandé que "leur participation soit plus grande dans les divers

---

<sup>40</sup> Cf. Mgr Frotz, Le rôle propre de l'homme et de la femme au 14<sup>e</sup> Congrès Général, 4 octobre 1965, dans Documentation catholique, no 1459, 21 nov. 1965, col. 2001.

secteurs de l'apostolat de l'Eglise" <sup>41</sup>. La réflexion chrétienne peut trouver appui dans les études qui se sont multipliées sur la femme, sa nature et son rôle dans la société. En 1965 les oeuvres les plus remarquables ont déjà paru <sup>42</sup>: le féminisme agressif et masculinisant des pionnières du XIX<sup>e</sup> siècle, nous en reparlerons bientôt, est devenu la revendication d'une autonomie qui reconnaît à la femme sa pleine dimension de personne humaine. Ces mêmes études accusent l'Eglise catholique "de maintenir la femme dans sa situation traditionnelle d'infériorité" <sup>43</sup>.

Aux Pères conciliaires qui, dans leur message de clôture déclarent que l'Eglise est fière d'avoir magnifié et libéré la femme et d'avoir fait resplendir au cours des siècles, dans la diversité des caractères, son égalité foncière avec l'homme, des femmes vont bien répondre "qu'on ne leur a pas demandé si elles se sentaient tellement "magnifiées et libérées" et que "le décalage est trop grand entre les intentions de l'Eglise et la réalité vécue" <sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup> Vatican II, Décret sur l'apostolat des laïcs, par. 9, p. 407.

<sup>42</sup> X. Tilliette en donne un excellent aperçu dans Etudes, mai - juin 1965, La femme et les problèmes du féminisme, no 326, p. 669-684.

<sup>43</sup> A. Michel et G. Texier, La condition de la Française aujourd'hui, Genève, Gonthier, 1964, t. 2, p. 26.

<sup>44</sup> S. van der Mersch, La femme dans (ou hors de) l'Eglise, dans Paroisse et Liturgie, no. 7, 1965, p. 685.

L'on aurait aimé que le message donne des précisions sur le rôle de la femme dans l'Eglise: ce que l'Eglise attend d'elle, quelles sont ses tâches, etc.

Mais, toutefois, un décret fait mention du rôle irremplaçable de la femme dans l'action du laïcat, on y lit:

Les femmes ayant une part de plus en plus active dans toute la vie de la société, et en conséquence dans la construction de l'ordre temporel, il importe fort que grandisse aussi sa participation dans les divers secteurs de l'apostolat de l'Eglise <sup>45</sup>.

A l'issue du Concile un comité provisoire pour l'apostolat des laïcs est constitué. Quatre prélats et quatre laïcs en sont les membres et parmi les laïcs, une femme, Mlle Rosemarie Goldie, australienne, du Comité permanent des Congrès Internationaux pour l'Apostolat des Laïcs. Le 6 janvier 1967, Paul VI crée le Conseil des Laïcs, c'est un nouvel organisme dans le gouvernement central de l'Eglise. Mlle Goldie fait alors son entrée dans la Curie romaine, elle devient secrétaire du conseil des laïcs.

Le Saint-Père nomme également des femmes à la Commission pour la justice et la paix. On y compte Mme Marga Klompe de Hollande, Mlle Barbara Ward et Lady Jackson d'Angleterre. Enfin au cours du synode tenu à Rome en octobre 1967,

---

<sup>45</sup> Vatican II, L'apostolat des laïcs, par. 9, p. 407.

une femme, Mme Schields, prend la parole. Au nom du Congrès Mondial des Laïcs elle présente un memorandum demandant

qu'on crée des structures représentatives. Ces structures exprimeraient la voie de l'Episcopat et celle du laïcat, ce qui valoriserait le travail commun. Les laïcs devraient être désignés par voie d'élection. Ces structures doivent être animées d'un esprit d'ouverture total et de confiance mutuel <sup>46</sup>.

Un peu plus tard quatre femmes sont nommées à la Congrégation des Religieux.

Les femmes gagnent chaque jour du terrain en vue de leur promotion dans l'Eglise, mais dans le cadre de la promotion du laïcat. Le fait se constate dans l'Action Catholique et dans l'Apostolat des Laïcs. Les femmes ont accès dans ces mouvements et tentent de s'imposer à tous les niveaux. La lutte n'est pas facile car il faut qu'elles sachent faire leur chemin. L'effort entrepris permet aux femmes de s'accomplir en tant que personnes. La promotion de la femme dans l'Eglise suppose une série d'adaptations dans le monde du clergé.

Si les femmes entretiennent un certain espoir, c'est qu'elles se rendent compte que l'Eglise comme le monde est traversée de courants divers. Toutes les controverses soulevées autour d'Humanae Vitae, tant au niveau de la

---

<sup>46</sup> Anne Leflaive, La femme et l'Eglise, Paris, France-Empire, 1968, p. 186-188.

hiérarchie que des fidèles, suffisent à montrer qu'il y a dans l'Eglise une opinion publique, que les fidèles réagissent et contestent.

A la suite d'un sondage effectué en cinquante pays des cinq continents, l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques a reçu près de sept cents réponses. Nous citerons ici quelques unes des réponses présentant le côté négatif quant à la participation des femmes à la vie de l'Eglise.

En réalité, nos pasteurs et nos évêques ne veulent pas que nous intervenions dans la vie de l'Eglise... Ils ne sont pas préparés à discuter avec nous; ils pensent que nous sommes trop ignorantes et stupides, et nous, nous voudrions des livres pour nous guider et non des ordres. (Inde)

Certains prêtres n'accordent encore à la femme que le soin de tenir l'église propre; une participation quelconque au travail d'évangélisation n'éveille chez eux que crainte et méfiance! (Allemagne)

Beaucoup de prêtres, consciemment ou inconsciemment, veulent tout diriger, surtout quand il s'agit des femmes. (Espagne)

Si les laïcs se voient souvent comme des citoyens de deuxième catégorie dans l'Eglise, on peut bien pardonner aux femmes de sentir qu'elles sont la troisième catégorie! (Australie)

Le problème se résume d'une part, dans l'attitude de certains prêtres qui ne voient dans les laïcs que l'aide qu'ils peuvent apporter matériellement aux activités paroissiales, mais leur

refusent toute participation; d'autre part, dans l'attitude des laïcs qui n'ont pas compris, eux non plus, qu'on fait appel maintenant à leur réflexion, à leur initiative, en collaboration avec le clergé. (Suisse romande) <sup>47</sup>

Evidemment ce sondage n'a pas été fait hier, il est déjà vieux de six ans; si on le reprenait aujourd'hui, sans doute serait-il différent. Mais il n'est pas exagéré de dire que beaucoup de femmes se sentent, comme elles, mal à l'aise dans l'Eglise, elles ne savent pas où prendre place.

En 1967, le Mouvement de l'Action Catholique Générale Féminine posait à l'Eglise la question de la promotion de la femme:

L'Eglise en porte-t-elle suffisamment le souci?  
En assume-t-elle les conséquences: quant à la doctrine, pour situer la femme dans le plan de Dieu?  
quant à la formation du clergé, sur la relation entre les problèmes de la mutation du monde et l'évolution de la condition féminine aujourd'hui? <sup>48</sup>

Ces questions ne peuvent manquer de faire réfléchir l'Eglise et de lui faire prendre conscience de la vie de la femme, de ses désirs, de ses possibilités de servir. Les femmes ont des exigences et veulent être écoutées.

---

<sup>47</sup> L'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, Congrès, 1966, cité dans Echanges, no 96, 1970, p. 31.

<sup>48</sup> Chrétienne, dans le monde de ce temps, enquête de l'A.C.G.F., 1967-68.

Au lendemain du Vatican II, les femmes voient poindre à l'horizon une lumière qui fonde leur espérance. Elles regardent comme une promesse la promotion qui s'opère au sein du laïcat. Parce que la reconnaissance de leur responsabilité et de leurs qualités semble liée à la place octroyée aux laïcs dans l'Eglise. Est-ce encore une illusion?

Le P. Xavier Tilliette écrivait au sujet de la promotion du laïcat

"Elle n'entraîne pas automatiquement la promotion de la femme chrétienne. Au sein du laïcat l'inégalité subsiste encore. Là aussi elle revendique sa place au soleil"<sup>49</sup>.

Voilà, pour le moins, une opinion pas trop optimiste quant à ce que doit attendre la femme de la part de l'Eglise. Voyons s'il a raison d'être rabat-joie. Son attitude est-elle dépassée? Réalise-t-il pleinement qu'il s'agit de

---

<sup>49</sup> Xavier Tilliette, Le féminisme d'inspiration chrétienne, dans Echanges, no 84, 1968, p. 17.

l'Eglise de l'après-concile, Eglise en mutation? 50

Que dire après ces données? Elles dessinent la trajectoire parcourue par la femme pour enfin se placer dans l'Eglise, sans qu'elle n'ait pas encore touché son point d'arrivée.

Un fait navrant et tout récent est celui qui a fait

---

50 La femme dans l'Eglise et le Droit Canon, Paris, Secrétariat de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, 1969, p. 73.

Un autre document très important est celui de "La Femme dans l'Eglise et le droit canon", compte rendu d'un Colloque international organisé par l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques à Paris en avril 1969. En voici quelques extraits:

La femme se rend compte d'une façon toujours plus aiguë du rôle qu'elle a à jouer dans la réorganisation de la société et dans le renouveau de l'Eglise, en vue d'un ordre fondé sur la justice et la paix. Des changements dans la condition de la femme se font jour dans tous les milieux sociaux et parmi tous les peuples du monde. Cette évolution prend un rythme de plus en plus rapide.

Les attitudes traditionnelles mais dépassées, qui subsistent encore dans plusieurs pays, créent une situation toujours plus anachronique, de sorte que nombre de femmes se sentent empêchées de prendre pleinement leurs responsabilités au service de la société à venir et qu'une génération de femmes jeunes, dans plusieurs régions du monde, marquent une désaffection pour la vie communautaire de l'Eglise.

couler beaucoup d'encre en janvier 1970, lorsque le Saint Siègre a refusé la nomination d'une femme Conseillère d'Ambassade au Vatican. La raison invoquée fut que ce n'était pas dans les traditions de l'Eglise qu'une femme occupe un tel poste. La réplique des femmes allemandes ne se fit pas attendre. Une motion de l'Union des Femmes Catholiques Allemandes a été présentée à l'Assemblée Plénière des Journées Européennes de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques et dès lors approuvée à l'unanimité. Elle se lit comme suit:

Nous constatons avec consternation que le Protocole du Saint Siègre empêche la nomination officielle d'une femme auprès du Saint Siègre par son Gouvernement. En vertu de la condition actuelle des femmes et de la nécessité de leur présence dans tous les domaines, nous sommes préoccupées par ce refus d'accepter une femme diplomate à l'Ambassade près du Saint Siègre. Nous prions l'U.M.O.F.C. de soutenir fortement la demande de changement du Protocole du Saint Siègre en ce domaine <sup>51</sup>.

Il nous semble que cette motion est l'illustration d'une belle attitude de coopération que des femmes catholiques croient juste de prendre afin de se solidariser dans la conquête de leurs droits.

Cet affrontement qui a lieu dans l'Eglise aujourd'hui est normal; la femme prend conscience de son être pleinement humain, elle est de la même race que l'homme et elle veut collaborer autant que lui.

---

<sup>51</sup> L'Union des Femmes Catholiques allemandes, 1970.

Les tâches gigantesques qui s'offrent aux laïques, s'accroissent de jour en jour: il est donc clair que l'Eglise a besoin de ces vies totalement offertes et qu'une bonne partie de ces tâches ne peut être assurée que par la femme, et plus spécialement par la vierge qui se consacre tout entière à ce service 52.

Des conflits surgissent, mais c'est bon signe; de là va sans aucun doute naître pour les femmes une plus grande liberté chrétienne qui imposera, bien sûr, des responsabilités dont l'Eglise profitera.

La vocation de la femme ne se réduit pas, ne se borne pas à sa mission dans la famille. Le droit et le devoir de continuer la création, Dieu l'a également donné à la femme. Elle aussi est appelée comme l'homme à collaborer à la rédemption, à oeuvrer dans l'édification de l'humanité. L'équilibre dans la cité cléricale exige une harmonie qui ne sera pleinement réalisée que lorsqu'il sera permis à la femme d'épanouir les valeurs de sa féminité. Alors il y aura complémentarité des rôles masculin et féminin. Alors l'Eglise sera revivifiée, car, comme le disait Michèle Aumont,

L'homme et la femme sont deux personnes égales en dignité, différentes l'une de l'autre, et mutuellement nécessaires dans cette dialectique vivante

---

52 F.X. Arnold, La femme dans l'Eglise, Paris, Editions Ouvrières, 1955, p. 90.

qu'est l'amour, mystère d'union et de vie. Leurs destins s'appellent et se complètent, comme leur oeuvre et leur apport spécifique <sup>53</sup>.

Il est vrai que la société ecclésiale a été faite par des hommes: pensée, théologie, coutumes, liturgie, organisation, juridiction, spiritualité, droit. Si quelques individualités féminines exceptionnelles (et d'ailleurs discutées par leurs contemporains) <sup>54</sup> ont pu avoir une certaine action, aucune participation des femmes à la hiérarchie n'a jamais existé dans l'Eglise.

La crise antiféminine n'est pas totalement passée, les femmes revendiquent leurs droits, de plus en plus convaincues de leur aliénation. Elles se font entendre et plus nombreuses sont les voix.

### 3. Les réclamations de la femme après Vatican II.

Dans l'histoire qui se vit présentement, il faut prendre conscience et savoir discerner qu'il y a une marge

---

<sup>53</sup> Michèle Aumont, La chance d'être femme, Paris, Fayard, 1960, p. 273.

<sup>54</sup> André Dumas, L'anthropologie biblique et la participation de la femme au ministère de l'Eglise, dans Conseil oecuménique des Eglises, Genève, 1964, Labor et Fides, p. 18.

"Des saintes ont contribué à bâtir l'Eglise et la communauté humaine par leur comportement "non féminin". L'étonnante Catherine de Sienne traite de ce problème précis dans son journal. Elle rappelle qu'elle s'était plainte au Seigneur de ne pouvoir obéir à son commandement parce que son sexe était un obstacle. Mais le Seigneur lui répondit seulement: "Je répands mon esprit sur qui je veux. Il n'y a ni homme ni femme, ni plébéin ni noble. Tous sont égaux à mes yeux... Donc ma fille c'est ma volonté que tu apparaises en public. Catherine se manifesta en public, comme le firent d'autres grandes femmes chrétiennes, qui toutes bravèrent la coutume".

entre deux formes de féminisme. Un féminisme social qui voudrait tout bouleverser pour arriver à ses fins, féminisme qui met l'Eglise au banc des accusés et la tient responsable de l'état d'infériorité de la femme. Et d'autre part un féminisme empreint d'esprit chrétien, qui analyse et se sert des signes des temps tout en restant fidèle et respectueux. Si l'on rejetait les raisons évoquées par ce dernier sous prétexte que celui-là dépasse les bornes, cela signifierait une fuite, une crainte de l'obstacle. Après les réformes du Concile, les revendications féministes, quoique nouvelles, sont retardataires. Il serait déplorable que les voix féminines ne soient pas entendues. Leurs revendications trouvent leur appui dans l'Ecriture même: "Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu Il le créa, Homme et Femme Il les créa" <sup>55</sup>.

Essentiellement, dans la pensée et le dessein divin, il n'y a pas de différence entre l'homme et la femme. Tous les deux et chacun d'eux sont Homme.

Il s'ensuit donc que la Bonne Nouvelle s'adresse à tous, hommes et femmes. Le souffle de l'Esprit atteint tout humain sans discrimination de sexe:

---

55 Gn 1, 27.

Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi au Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a ni Juif, ni Grec, il n'y a ni esclave, ni homme libre, il n'y a ni homme, ni femme, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus 56.

Quand Dieu créa la femme, Il ne l'a pas créée un être à part, d'une espèce autre, devant remplir une fonction d'esclave, de subalterne. Dieu l'a voulue un être humain aimée, douée, responsable et rachetée aussi par le Christ.

C'est leur statut humain complet que les femmes revendiquent aujourd'hui dans l'Eglise. Les femmes, conscientes de leur être, de leur autonomie, défendent leur droit à être considérées comme membres, partenaires actifs dans l'Eglise. Et c'est en pleine conscience de leurs possibilités et de leur devoir qu'elles élèvent la voix.

#### a) Principaux désirs

- Participation aux responsabilités - précision du terme laïc - création de charges ecclésiastiques - fonctions d'autorité et d'administration

Elles veulent, en tout premier lieu, une participation aux responsabilités. Mérie Grégoire, auteur du livre Le métier de la femme, affirmait, en répondant un jour à une interview pour la revue Spiritus

En soi, qu'une femme soit prêtre et exerce un ministère, cela ne me paraît pas très important pour l'Eglise vue de l'extérieur. Mais cela veut dire qu'on donne à son action une valeur de réflexion, de direction et un rôle de chef. En lui donnant un tel pouvoir on la ferait entrer dans les structures 57.

Au cours de la même interview, Bénédicte Milcent, de la rédaction de Terre entière, ajoutait:

Je crois que ce qui est à trouver, c'est une place beaucoup plus responsable, beaucoup plus réelle de la femme, où la femme soit écoutée, où sa contribution soit reconnue, admise, encouragée 58.

Mgr Hallinan avait aussi revendiqué en faveur de la femme au cours du dernier Concile.

Des religieuses devraient être suffisamment représentées, au moins lorsque leurs intérêts sont en jeu, dans la congrégation des Religieux et dans la commission pour la revision du droit canon 59.

Il est bon de noter ici que Mgr Hallinan a été un peu écouté. Après le Concile, des religieuses ont été admises à la congrégation des Religieux. C'était un début prometteur.

---

57 Mérie Grégoire, Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, no 29, 1966, p. 384.

58 Bénédicte Milcent, Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, no 29, 1966, p. 384.

59 Mgr Hallinan, op. cit., col. 90.

Elles veulent encore que le terme "laïc" signifie autant femme que homme afin qu'il y ait vraiment une coopération dans l'Eglise.

Elles veulent que soient créées des charges reconnues comme ecclésiastiques sans pour autant relever du sacrement de l'Ordre.

Si nous prenons conscience du côté social d'une paroisse, il serait, il nous semble, indispensable que la femme soit admise au diaconat. Il est important de savoir regarder vers l'avenir et de prévoir comment, pour des raisons sociales et religieuses, dans certaines paroisses, certains diocèses ou pays, il serait plus facile à une femme d'entrer dans un foyer, une habitation et de donner la communion aux malades, de baptiser ou de catéchiser.

Par exemple, dans les pays d'Amérique latine ou le Mexique, la mentalité est telle que l'on s'objecterait à l'entrée du prêtre chez une femme seule ou dans un foyer en l'absence du mari et des enfants. Le mari accepterait difficilement de voir un prêtre à la maison lorsqu'il revient de son travail. D'ailleurs, actuellement, dans certains endroits l'Eglise a recours au service féminin soit par manque de prêtre, soit parce qu'ils sont absents ou tout simplement parce que pour eux les portes sont fermées. C'est là le rôle des diaconesses du début de l'Eglise, nous en parlerons plus loin.

Elles veulent enfin que soient ouvertes aux femmes les fonctions d'autorité et d'administration.

Geneviève Gennari, Docteur de l'Université de Paris, romancière et spécialiste des problèmes féminins insistait sur le fait que

les femmes pourraient avoir des postes de recherche, des postes d'organisation à un niveau très élevé, et surtout de relations humaines plus poussées. Dans l'Eglise - qui est constituée au moins à 60 ou 70% par les femmes - celles-ci n'ont pratiquement aucun rôle, à part les bonnes oeuvres. C'est une chose profondément injuste <sup>60</sup>.

Pourquoi l'Eglise ne fait-elle pas ce pas en avant en acceptant au sein même de sa structure la coopération de la femme? Ce geste la rendrait plus humaine, plus respectueuse de la dignité de la personne. Il semble que discuter de la situation de la femme dans l'Eglise et de ses revendications touche au domaine de la liberté. L'Eglise devrait aller au-delà d'une idée humanitaire pour atteindre la charité chrétienne et ainsi rétablir la justice, abolir les discriminations. En plus d'être une faute contre l'amour, ce serait une erreur impardonnable si l'Eglise ne profitait pas pleinement de la coopération de plus de la moitié du peuple de Dieu. L'Eglise s'est longtemps privée d'une complémentarité qui l'a rendue boiteuse.

---

<sup>60</sup> Geneviève Gennari, Les femmes dans les structures ecclésiales, p. 388.

Si l'Eglise redécouvre la nécessité d'associer le peuple de Dieu tout entier, et pas seulement les clercs, à sa vie même, à son effort d'adaptation constante, il lui faut prendre conscience qu'à tout instant et à tous les niveaux, elle doit réserver la place des femmes. Après l'espèce d'effervescence qui suit le Concile, l'Eglise doit s'ouvrir autrement que par des réformes de détails à l'expérience et à la recherche, s'efforcer d'établir une véritable communication en rendant même possible une certaine contestation <sup>61</sup>.

Il y aura de la place pour tous dans le travail de l'Eglise. Les décisions vont se prendre avec consultation des laïcs. L'Eglise verra à ce que les femmes participent en mettant au profit de l'Eglise leur mode de penser et d'agir. La femme sera une aide efficace en ce qui concerne les problèmes féminins ou tout autre problème.

Personne ne peut nier l'existence des lois en psychologie. Comme on ne peut juger que ce que l'on connaît soit par expérience ou à cause d'événements vécus, qui donc mieux que la femme peut connaître ses problèmes et les difficultés qu'elle rencontre dans l'Eglise? Il semble nécessaire que la femme soit admise et ait voix dans la législation. Les hommes d'Eglise ont assurément besoin d'expertes qui puissent être à même de représenter leur sexe avec toute l'intelligence des

---

<sup>61</sup> M.-J. Beccaria, Les femmes ont-elles leur place dans l'Eglise?, Paris, Centurion, 1967, p. 166.

problèmes qui les concernent. Ainsi, il est urgent que les femmes soient en bon nombre membres des Commissions diverses qui se créent au sein de l'Eglise. Ce serait déjà une grande porte d'ouverte. Tout cela n'est-il que rêve et illusion?

L'Eglise est en mutation et elle se doit de saisir toute la richesse qu'elle en peut tirer. Si elle est attentive elle reconnaîtra qu'il existe parmi les femmes, tout comme chez les hommes, des prophètes, des théologiennes, des ministres de la Parole. Il y aura des personnes possédant des charismes spéciaux pour faire croître et grandir l'Eglise. Pour que cela puisse se produire, il faut que l'Eglise reconnaisse le rôle prépondérant de la femme dans la communauté.

Prendre la mesure de cette mutation qui est le point de départ d'une humanité plus complète. C'est un virage dans l'histoire de l'humanité: c'est la première fois que les femmes se mettent à penser, à se penser, et à repenser le monde avec la présence de la femme. Nous sommes plus près d'une image totale de Dieu: "Il le créa homme et femme". Cette création est entre les mains des hommes d'Eglise et il faut en développer les possibilités <sup>62</sup>.

Dans la liturgie on admet bien, mais avec une certaine hésitation, que la femme fasse la lecture de la leçon tirée de l'Ecriture Sainte, mais quant au service de l'autel, une instruction de Rome du 5 septembre 1970, lui en défend l'accès.

---

62 Yvonne Pellé-Douel, L'être femme. La promotion de la femme, dans L'Eglise et la promotion de la femme, Paris, Fleurus, 1969, p. 100.

### Le rôle des femmes dans la liturgie.

Selon les règles traditionnelles de l'Eglise, il n'est pas permis aux femmes (jeunes filles, femmes mariées, religieuses) de servir le prêtre à l'autel dans les églises, les maisons, les communautés, les collèges et les institutions féminines.

Mais il est permis aux femmes, selon les règles prescrites en cette matière:

a) De proclamer les lectures, à l'exception de l'Évangile. En remplissant cette fonction, elles pourront se servir des appareils de la technique moderne, afin d'être entendues de tous. Les Conférences épiscopales pourront préciser davantage de quel lieu le plus adapté les femmes pourront annoncer la parole de Dieu dans l'assemblée liturgique;

b) De dire les intentions de la prière universelle;

c) De diriger le chant de l'assemblée et de jouer de l'orgue ou d'autres instruments permis;

d) De lire les monitions ou commentaires pour aider les fidèles à mieux comprendre le rite;

e) De remplir au service de l'assemblée certaines fonctions qui sont parfois confiées

aux femmes par exemple: recevoir les fidèles aux portes de l'église, les conduire à leur place, organiser les processions, faire la quête dans l'église<sup>63</sup>.

b) Intégration de la femme

- reconnaissance des valeurs humaines de la femme

Pour passer du rêve à la réalité, il faudra que dans l'Eglise l'intégration de la femme ait lieu. Jour après jour, les femmes ont pris conscience de leurs aptitudes, du rôle qui leur revient. Elles veulent affirmer leur dignité spécifiquement humaine. Comment l'affirmeront-elles? En la concrétisant dans les actions qui se présentent à leur liberté,

---

63 Actes du Saint-Siège, IIIème Instruction pour une juste application de la Constitution sur la Liturgie, dans Documentation Catholique, no. 1574, 15 novembre 1970, col. 1010. Extrait de Lettres manuscrites ou Communiqués publiés dans l'Archidiocèse d'Ottawa, vol. 2, no 1, 1970, p. 165.

Sans doute y eut-il plusieurs commentaires à la suite de cette publication. En voici un, entre autres, venant de l'Archidiocèse d'Ottawa. Il est dit que cette directive a sans doute des raisons profondes, puisqu'elle s'adresse à l'Eglise Universelle. L'on présume qu'elle est le résultat d'une étude des diverses coutumes et mentalités des différents pays du monde.

Mgr J.-A. Plourde, archevêque d'Ottawa, spécifie que dans "le contexte canadien, l'article apparaît d'abord inutilement restrictif". Mais il ajoute qu'après consultation avec des gens compétents, "tout ce que l'Instruction demande c'est que les femmes ne soient pas seules à servir le célébrant à l'autel".

Il termine en disant que l'Instruction présente des éléments valables, auxquels il n'est pas inutile de se conformer.

à leur génie et par lesquelles elles peuvent arriver à s'élever.

Dans un monde où l'on met un accent très fort sur les valeurs humaines, l'Eglise ferait-elle acception des valeurs humaines de la femme? Son être, sa vie, les situations auxquelles elle est mêlée sont là pour témoigner de ses valeurs. Pour bien vivre, l'humanité doit tenir compte de la personne, la respecter dans son intelligence, sa capacité d'amour et de don de soi. Ce sont des valeurs humaines que la femme possède et dont elle vit.

Il existe encore, dit-on, une fonction complémentaire de la femme, mais cette fonction est attribuable à l'homme également, l'un est complémentaire de l'autre.

C'est donc ensemble qu'hommes et femmes doivent construire la société. La promotion de la femme doit également se faire par tous: elle est un signe des temps et nul ne peut nier que le tissu de l'histoire doit être fait par les hommes et par les femmes.

Il arrive que certains déclarent contraires au bien de la famille, ou opposés à la nature féminine, les changements du statut de la femme qui, à l'expérience, apparaissent bienfaisants à la famille et à la femme. C'est une erreur qui nuit au christianisme et qu'il faut éviter.

Dans un système chrétien de valeurs, le privilège

masculin l'emportant sur le féminin est aussi démodé que le privilège et l'autorité de l'aîné sur ses cadets. Le bouillonnement actuel est une occasion de mettre des valeurs plus chrétiennes en relief.

En vertu de leur égalité, l'homme et la femme sont appelés à travailler ensemble, à bâtir ensemble.

Pour l'anthropologie, l'être humain est "un" et ne se divise pas. Sa structure est bilatérale et alternative. L'être homme et l'être femme sont les deux modes de l'être humain. L'homme est totalement humain tout comme la femme. L'altérité n'a rien de négatif, elle n'est pas le signe négatif de l'être humain, au contraire c'est une des conditions.

#### 4. Quelques notions d'anthropologie

##### a) L'anthropologie sexuelle

Il est important que la femme trouve sa place dans la société. Son but n'est pas d'égaliser les mérites et la gloire masculine, ni de rivaliser avec l'homme. Elle veut simplement réaliser ce qu'elle est: une personne humaine, enracinée dans telles conditions sociologiques, les vivant et les modifiant. Elle désire participer au travail humain, à la promotion des valeurs, à la prospérité matérielle, au progrès de la société et porter la responsabilité du recul

de cette société, s'il y en a, car elle en est membre actif. En effet, au niveau de l'être, l'homme et la femme ont la même essence. On doit à l'anthropologie sexuelle cette reconnaissance plénière du caractère humain de la femme.

Pour pénétrer plus avant dans la compréhension de cette interdépendance des sexes, il faudra se souvenir que le problème de l'être et le problème de la connaissance s'enchaînent et se pénètrent ici d'une manière tout à fait particulière. L'homme et la femme ne deviennent ce qu'ils sont que dans la réciprocité d'un face-à-face corporel qui les engage l'un et l'autre; de même ils n'expérimentent ce qu'ils sont que dans cette réciprocité. Mais il ne faut pas limiter son attention à l'union sexuelle: dans l'immédiateté de la rencontre, de l'ouverture ou du refus, se manifeste toujours la réalité corporelle de l'homme et de la femme, présupposée par toute relation d'homme à femme, dévoile un "être-pour-l'autre" qui s'impose comme fait premier. Par elle, chacun est renvoyé à l'autre, chacun découvre qu'il est indispensable à titre de partenaire, - non pas comme être humain en général, mais la femme en tant que femme et l'homme en tant qu'homme <sup>64</sup>.

Notre sexualité nous ne la faisons pas, c'est quelque chose que nous sommes. Notre sexualité n'est pas localisée en nous à un certain endroit de notre organisme. Elle est notre manière masculine ou féminine d'exister.

Lorsqu'il est question de comportement sexuel, nous parlons de génitalité. La partie de nous-mêmes qui est destinée à la procréation. L'on peut définir la sexualité

---

<sup>64</sup> E. Metzke, Anthropologie des sexes, dans Lumière et vie, tome 8, no 43, juillet-août 1959, p. 47.

comme ceci: c'est l'être-homme ou l'être-femme différents l'un de l'autre.

Dans ses actions et dans son être la personne est totalement sexuée et cela hors de l'activité génitale. La sexualité de l'homme ou de la femme ne se réduit pas seulement aux relations génitales, elle est bien présente et manifeste dans les communications avec autrui, dans les situations sociales, soit au plan de l'amitié, du travail, des loisirs, de l'amour, du don de soi, ou de l'extériorité. La personne est sexuée dans son être psychologique et affectif. Notre sexualité est fortement liée à notre façon de vivre, d'apprendre, de désirer, d'agir. Lorsqu'on parle de sexualité l'on parle de la personne tout entière, sa manière masculine ou féminine d'être dans le monde.

Venir à l'existence sexué, suppose le besoin qu'ont l'un et l'autre l'homme et la femme pour arriver à devenir vraiment homme, vraiment femme. Sans l'homme, la femme ne deviendrait pas elle-même. Sans la femme, l'homme ne deviendrait pas lui-même. Venir à l'existence sexué, c'est être créé pour communiquer, pour entrer en relation. Tout cela notre corps le prouve, le démontre, jusque dans la plus petite de ses cellules.

C'est par la femme que l'homme arrive à comprendre le monde, le prochain et lui-même. C'est également par l'homme que la femme arrive à comprendre le monde, le prochain

et elle-même.

On est soi-même que par l'autre, c'est ce que traduit fondamentalement la sexualité ... La sexualité humaine est une traduction mouvante, une expression reprise en diverses cultures d'un mode d'être fondamental l'un pour l'autre <sup>65</sup>.

Le problème anthropologique de la sexualité ne se réduit pas à cet unique question de la relation de la personne et de la fonction vitale. Le biologique n'est pas sans présenter des difficultés. Tout d'abord, il est mêlé à des représentations culturelles. De là la difficulté quant à la distinction entre ce qui tient de la nature et ce qui vient du phénomène culturel <sup>66</sup>.

---

65 A. Jeannière, Anthropologie sexuelle, Paris, Aubier-Montaigne, 1964, p. 130-132.

66 A. Jeannière, op. cit., p. 132-133.

Un travail important de Abel Jeannière a situé la question sur le plan d'une profonde réflexion philosophique. Il prône la valeur indiscutable des distinctions entre le féminin et le masculin:

Il est souhaitable qu'on s'achemine vers un statut d'égalité, mais non pas vers une identification des deux sexes dans le monde masculin d'exister tel qu'il se révèle le plus capable d'autonomie dans les actuelles structures sociales. Il ne s'agit nullement d'aboutir "à une fade équivalence"... Il ne s'agit pas de supprimer mais de fluidifier les différences; au lieu de différences parler d'active différenciation, de relation qui différencie.

Nous sommes bien de son avis quand il soutient que:

Cette différenciation est une histoire que nous avons à faire chaque jour dans un dialogue qui nous différencie et nous rend autre en nous faisant nous-mêmes... Ce dialogue se noue dès qu'existe l'humain dont il est la genèse concrète; mais il ne manifeste l'ampleur de ses résonances et la subtilité de ses accords que dans une vie collective complexe, au sommet d'une longue histoire.

Notre anthropologie est celle de l'être humain sexué, c'est-à-dire, l'homme ou la femme.

L'être humain est un tout que l'on ne peut sectionner, diviser en un corps sexué et une âme asexuée. L'extériorité et l'intériorité sont bien liées l'une à l'autre. Il n'y a pas de dissection possible; l'on est en présence d'un seul être qui vit sa sexualité dans toutes les fibres de son être humain. Tout l'humain est sexué.

Devenir homme ou femme, c'est en réalité apprendre à nous exprimer et à communiquer en faisant pénétrer notre identité, notre nom dans les nombreuses harmoniques du langage sexué.

L'on peut déduire que les difficultés pour la femme de prendre sa place dans le monde du travail comme dans celui de la profession sont d'ordre traditionnel. Dès que les considérations anthropologiques entrent en jeu, l'on prend conscience que la femme ne fait pas ceci ou cela mieux ou moins bien que l'homme, mais que sa manière d'agir est différente.

Les qualités professionnelles des femmes sont souvent différentes et ne se superposent pas à celles des hommes, ce qui tend souvent à recréer à l'intérieur d'une catégorie professionnelle des postes plus féminins, d'autres plus masculins.

Mais la femme d'aujourd'hui se situe encore dans une société où trop souvent l'image que l'on se fait de son rôle

reste traditionnelle, alors que les conditions matérielles, sociologiques et psychologiques de sa vie l'invitent de façon pressante à travailler avec l'homme. Il faut donc que le vieil antagonisme soit dépassé et que le droit à être pleinement soit reconnu à la femme.

Notre époque de recherche anthropologique offre à l'homme l'occasion de découvrir "la femme" dans tout son être en saisissant la signification de son être, à l'intérieur, mais aussi par delà ses fonctions particulières et privilégiées d'épouse et de mère. Mais il appartient à la femme, cependant, de révéler à l'homme le sens et la portée du mystère de sa vraie féminité, l'homme ne fera pas de lui-même cette découverte. Il appartient aussi à la femme de faire connaître et accepter à l'homme la féminité qui est en lui, car chaque sexe porte une part de l'autre sexe. Pour rejoindre ses zones de réceptivité, de consentement, d'amour désintéressé qui attendent en lui le jour où elles pourront s'épanouir, il lui faut l'aide de la femme.

Mais face à Dieu quelle signification prend la personne. Existe-t-il sur ce plan une anthropologie chrétienne?

Pour l'anthropologie chrétienne, l'être humain est un et ne se divise pas. Sa structure est bilatérale et alternative. L'être homme et l'être femme sont les deux modes de l'être humain. L'homme est totalement humain tout comme la femme a la plénitude de l'être humain. L'altérité n'a rien

de négatif, elle n'est pas le signe négatif de l'être humain, au contraire, elle est une de ses conditions.

Etre femme n'est pas affronter l'existence d'une manière faible, malade, débile. La femme est un être humain fini, total. "Dieu les créa mâle et femelle à son image". Cela ne signifie-t-il pas qu'être à l'image de Dieu, c'est être un dans la pensée de Dieu tout comme dans son amour? Cela ne signifie-t-il pas aussi que l'homme et la femme sont nécessaires l'un à l'autre, qu'ils ne font qu'un et ne peuvent s'achever l'un sans l'autre? Ainsi forment-ils l'humanité parce qu'ils sont un. Cette unité a son fondement dans l'image de Dieu.

La différence des sexes ne détermine ni infériorité ni supériorité: elle se rapporte à une fonction. En dépit de leur corporalité différente, l'homme et la femme sont égaux en dignité; voilà le fondement de l'anthropologie chrétienne que nous allons développer.

#### b) Principe d'égalité de l'anthropologie chrétienne

Il serait bon de mettre en relief, dès le début, les fondements de l'anthropologie chrétienne.

Elle repose sur le principe de stricte égalité, personnelle et spirituelle entre les hommes et les femmes. Là-dessus, pas d'équivoque. Toute âme vaut un monde, toute âme mérite le sang d'un Dieu. Dieu

ne fait pas acception des sexes. Et quoi qu'on dise, c'est une vérité indélébile que le christianisme a littéralement racheté la femme de l'antique malédiction qu'il l'a libérée en droit de la servitude <sup>67</sup>.

A la base du message chrétien il y a la déclaration de l'inaliénable dignité de l'être humain, qu'il soit de race noire, jaune ou blanche, de sexe masculin ou féminin. L'homme et la femme sont donc dans la même condition humaine.

Nous pouvons dire que fondamentalement il n'y a jamais eu, dans le plan divin, de différence entre l'homme et la femme: il y a l'Homme, dans son état de pécheur et de racheté. L'un et l'autre est l'Homme, tous les deux sont l'Homme.

Mais cette synthèse saisissante exprimée dans Gn 1,27 est repris plus fortement dans Genèse 5, 1: "Le jour où Dieu créa Adam, Il le fit à la ressemblance de Dieu. Mâle et femelle Il les créa; Il les bénit et leur donna le nom d'Adam <sup>68</sup>.

L'abbé René Laurentin a fait une analyse qui nous semble très exhaustive des chapîtres de la Genèse qui nous concernent présentement.

---

<sup>67</sup> Xavier Tilliette, Le féminisme d'inspiration chrétienne, dans Echanges, no 84, 1968, p. 15.

<sup>68</sup> Gn 5, 1.

Pour Gn 5, 1-11, il affirme qu'Adam, tout en étant le nom donné au premier homme, signifie également homme et femme. C'est un procédé tout à fait sémitique et biblique de désigner du même nom un individu ou une collectivité.

Genèse 2, 18-25 présente, à son avis, un récit d'un genre littéraire différent; il est plus imagé, mais peu apprécié de nos jours. L'homme masculin a priorité de temps et d'origine. Ce récit contredit les lois de la biologie et ne s'avère pas plus scientifique que ceux de Gn 1, 27 et 5, 1. Mais, toutefois, il est une première tentative pour la reconnaissance de la dignité de la femme que la mentalité et la législation du temps mettaient au rang des animaux et parmi les propriétés de l'homme <sup>69</sup>.

Les textes de l'Exode et du Deutéronome en font foi: "Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain ... ni son boeuf, ni son âne: rien de ce qui est à lui" <sup>70</sup>.

Le récit de Gn 2, 19-20 donne son sens plein, lorsqu'on le rapproche de ces textes. Avant de créer la femme, Dieu a fait paraître devant Adam tous les animaux de la création et Adam donna un nom à chacun d'eux. Mais il n'a trouvé en aucun l'aide semblable à lui.

---

<sup>69</sup> Cf. René Laurentin, Marie et l'anthropologie chrétienne de la femme, dans la Nouvelle Revue Théologique, no 89, 1967, p. 496.

<sup>70</sup> Ex 20, 17 et Dt 5, 21.

Lorsqu'Augustin voudra commenter ces textes par une exégèse allégorique, il élaborera, dans le *De Trinitate*, par exemple, un symbolisme entre l'élément viril et l'élément féminin de l'âme; à son avis, l'élément féminin de l'âme ne se trouve pas chez les animaux car il relève de la raison. Il déclare donc que c'est la raison pour laquelle Adam n'a pas trouvé d'aide semblable à lui parmi les animaux <sup>71</sup>.

L'abbé Laurentin ajoute que pour pallier au mécontentement d'Adam, Dieu tira la femme de sa côte, d'où la joie du premier homme: "c'est l'os de mes os et la chair de ma chair". Tous les deux ont même origine <sup>72</sup>.

Dans le Nouveau Testament, nous trouvons un net rappel de cette égalité, cette identité de nature. Saint Paul, dans la lère Epître aux Corinthiens, parlera des droits réciproques que l'homme et la femme ont sur leur corps: "La femme ne dispose pas de son corps, mais le mari. Pareillement, le mari ne dispose pas de son corps, mais la femme"<sup>73</sup>.

Cette déclaration de la part de Paul s'oppose aux coutumes sémitiques, grecques et latines. L'Apôtre élabore

---

71 Cf. Augustin, *De Trinitate*, XII, 12, 19, Tome 15-16, Trad. Agaësse, Bibliothèque Augustinienne, Paris, Desclée de Brouwer, 1955, p. 247.

72 Cf. René Laurentin, *op. cit.*, p. 500.

73 1 Co 1, 4.

davantage en ce qui regarde l'égalité où toutes les différences disparaissent: "Il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme; car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus" <sup>74</sup>.

Ces différences, quand il s'agit de la vie d'union au Christ, ne jouent plus aucun rôle. St Paul signale ces catégories pour indiquer la totalité d'un groupe dont les membres sont unis par un élément qui transcende les différences sociales et les font pour ainsi dire, disparaître. C'est ainsi que les chrétiens baptisés dans le Christ Jésus, possèdent en lui une unité qui ne peut être empêchée par les caractéristiques nationales, sociales ou naturelles <sup>75</sup>.

Les textes qui demandent à la femme soumission à son mari trouvent leurs équivalents dans ceux qui demandent aux esclaves soumission à leurs maîtres <sup>76</sup>.

Une question demeure encore dans l'esprit: Quelle est la raison qui fait que traditionnellement la femme fut considérée comme un être subordonné?

---

<sup>74</sup> Ga 3, 28.

<sup>75</sup> Henri Goudreault, La liberté des enfants de Dieu chez Saint Paul, Thèse de doctorat soutenue à l'Institut catholique de Paris, (manuscrit), 1967, p. 11.

<sup>76</sup> Cf. Ep 6, 5; 1 Tm 6, 1; Tit 2, 9; 1 Pi 2, 18; Cf. 1 Co 7, 21-23; pour la réciproque: Col 4, 1. Comme dans le rapport mari-femme, la dépendance sociologique maître-esclave se résout dans une dépendance au Christ: "dans le Seigneur". Comme les femmes (1 Pi 3, 7), les esclaves sont de plein droit "héritiers" du royaume (Col 3, 24; cf. Phm 16; Rm 8, 15-17).

Le Chanoine Aubert semble nous apporter une réponse assez juste.

La réponse est claire dans l'ensemble de la tradition, soit profane, soit cléricale, des siècles passés: la femme serait un être congénitalement incapable d'autonomie et d'indépendance; elle serait un être essentiellement déficient (femina est aliquid deficiens, Somme Théol., I, q. 92, art. 1, ad. 1, et on pourrait citer un très grand nombre de textes similaires). Cette déficience que saint Thomas appelle "imbecilitas naturae" affecte aussi bien l'âme que le corps de la femme (id. Suppl., q. 81, art. 3, ad. 2), ce qui fait qu'elle n'a pas la force morale de résister à la concupiscence (id. II. 11, q. 149, art. 4) 77.

Cet état débile lui attire tous les refus dès qu'elle ose vouloir sortir de sa réclusion. Elle est dominée par l'homme.

Bien entendu, il existe au plan physique une différence entre l'homme et la femme, les deux constitutions ne sont pas identiques. De façon générale, c'est à cause de son sexe et de tout ce qu'il comporte nécessairement que la femme vit une situation subordonnée, inférieure.

Comme le texte du document "Gaudium et Spes" est centré sur l'homme, nous y trouvons une belle synthèse d'une anthropologie chrétienne. On l'énonce ainsi:

---

77 J.-M. Aubert, La femme dans l'Eglise, dans L'Eglise et la promotion de la femme, Paris, Fleurus, 1969, p. 30.

C'est donc l'homme, l'homme considéré dans son unité et sa totalité, l'homme, corps et âme, coeur et conscience, pensée et volonté, qui constituera l'axe de tout notre exposé <sup>78</sup>.

Il est vrai, comme le signale Mlle Rosemary Goldie, que Vatican II a évité une dichotomie rigide qui aurait classifié les qualités et les carrières dites féminines <sup>79</sup>.

Ainsi, lorsque nous lisons la constitution pastorale, le caractère spécifique de la femme nous apparaît clairement ainsi que sa complémentarité.

Tous les hommes ne sont pas également doués physiquement ou intellectuellement.

Mais toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion, doit être dépassée et éliminée, comme contraire au dessein de Dieu. En vérité, il est affligeant de constater que ces droits fondamentaux de la personne ne sont pas encore partout garantis. Il en est ainsi lorsque la femme est frustrée de la faculté de choisir librement son époux ou d'élire son état de vie, ou d'accéder à une éducation et une culture semblable à celles que l'on reconnaît à l'homme <sup>80</sup>.

---

<sup>78</sup> Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, par. 3, p. 174.

<sup>79</sup> Rose Goldie, Un point de vue féminin?, dans L'Eglise dans le monde de ce temps, t. 3, col. Unam Sanctam, Paris, Cerf, 1967, p. 96.

<sup>80</sup> Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, chap. 2, no 29, p. 200.

Nous pouvons conclure après ce bref exposé que, selon l'anthropologie chrétienne, l'être homme et l'être femme sont présentés comme une double expression de l'être humain. Il existe bien une différence à cause des sexes, mais en dépit de cela les deux ne forment qu'un: l'Etre humain.

Maintenant que le mouvement vers une plus grande reconnaissance de la femme en tant que personne est lancé, il importe de construire un monde ecclésial où masculin et féminin ne s'opposeront plus et où la femme considérée comme un être libre et adulte pourra s'épanouir au profit de l'Eglise.

Si l'homme arrive à reconnaître la féminité comme une valeur créatrice au lieu d'y voir une faiblesse, il est nécessaire qu'il l'accepte et l'aide à s'insérer dans tous les secteurs de la société. Celle qui porte la vie, la protège, connaît par une saisie spéciale les conditions qui la favorisent, les obstacles ou déviations qui nuisent à son développement et cela dans les milieux aussi bien que dans les institutions. Etre présente dans tous les rouages privés ou publics de la société est son rôle; à tous les postes l'humanité en a besoin.

## 5. Regard sur le Féminisme

### a) Le féminisme dans la société

La première réaction de la femme a été de revendiquer pour elle aussi un pouvoir sous la forme où les hommes l'exerçaient. Acculées devant un pouvoir unilatéral de l'homme, les femmes automatiquement ont réagi d'une manière unilatérale. Ce fut le commencement du féminisme où les femmes ont mis comme entre parenthèses leur sexualité pour exiger une place digne d'elles, ce qui voulait dire pleine reconnaissance de leur être humain sur le plan de la raison, de la décision, des capacités, du rendement.

Et le féminisme allait avoir sa théoricienne, en Simone de Beauvoir. Tributaire du freudisme, Simone de Beauvoir est le chef de file féminin de l'existentialisme. Elle est hantée par les servitudes biologiques dont elle est le témoin à travers l'Histoire. Douée d'un talent d'écrivain elle a éloquemment laissé éclater sa révolte contre la condition féminine dans son oeuvre le Deuxième sexe. Son analyse à la fois historique et sociologique met fortement l'accent sur le fait que la femme dans notre société a été exploitée. A l'époque où elle écrit, bien des facteurs lui semblent conjugués pour soumettre la femme à l'esclavage sous la fausse représentation d'un culte mythique et idéalisant. Ces facteurs reviennent à ceux-ci: les mariages d'intérêt, la

morale de la bourgeoisie, le manque d'éducation sexuelle et les nombreuses maternités.

En disant que dans notre société la femme a été réduite à son sexe, Simone de Beauvoir en arrive, il nous semble, à proposer une libération d'évasion en éliminant la réalité constitutionnelle de la femme. Sa critique, valable et pertinente au départ, se termine sans issue. Elle donne libre court à sa révolte dans un refus de sa féminité. On y trouve une nostalgie de l'univers masculin et un malaise d'être femme <sup>81</sup>.

Les violentes attaques que S. de Beauvoir a dirigées non seulement contre certaines théories relatives à la place de la femme dans la société, mais encore contre toute prétention à parler d'une essence de la femme, nous permettent en tout cas - à la seule condition de les recevoir dans un esprit critique - de mesurer l'étroitesse des vues qui, jusqu'à notre époque, servent de fondement aux discours sur l'essence et la signification des sexes et d'apprécier combien peu on se préoccupe de justifier la possibilité même de tels discours <sup>82</sup>.

Le féminisme des pionnières du Mouvement féministe proposait une option entre liberté et féminité. Celui de

---

<sup>81</sup> Cf. Simone de Beauvoir, Le deuxième sexe, Paris, Gallimard, 1949, 2 vol.

Cette critique de la doctrine de Simone de Beauvoir est nécessairement rapide et incomplète. On pourra trouver des jugements parfois différents ou complémentaires selon les aspects abordés chez d'autres auteurs. v.g. Marc Rondeau, La Promotion de la femme, Montréal, Fides, 1969, p. 112-116; Mary Daly, Le Deuxième Sexe Conteste, Montréal, H.M.H. Ltée, 1969, p. 11-35; Erwin Metzke, Anthropologie des sexes, dans Lumière et Vie, no 43, 1959, p. 31-36.

<sup>82</sup> Erwin Metzke, op. cit., p. 36.

Simone de Beauvoir proposait un choix entre maternité et réalisation de soi: être mère, c'était, à son avis, devenir objet au service de l'espèce.

La féminité est une sorte d'"enfance continue" qui éloigne la femme du "type idéal de la race". Cette infantilité biologique se traduit par une faiblesse intellectuelle; le rôle de cet être purement affectif, c'est celui d'épouse et de ménagère, elle ne saurait entrer en concurrence avec l'homme: "ni la direction ni l'éducation ne lui conviennent"... La raison profonde qui à l'origine de l'histoire voue la femme au travail domestique et lui interdit de prendre part à la construction du monde, c'est son asservissement à la fonction génératrice <sup>83</sup>.

Heureusement les implacables servitudes biologiques, convictions de Simone de Beauvoir ont été dépassées par l'évolution historique. La maternité se concilie, maintenant, avec l'indépendance et le travail conquis.

Le féminisme que nous préconisons se caractérise par un optimisme qui se refuse avec un entêtement souriant de s'aligner devant les choix douloureux des pionnières du Mouvement pour la Libération de la femme. Agressivité, amertumes et pétitions plaintives ne sont plus de mises. Par exemple, le Mouvement pour la libération de la femme qui a pris naissance aux Etats-Unis et fait encore du bruit, peut avoir de bons arguments, mais malheureusement comme tous les autres groupes qui revendiquent, celui-ci a des moments d'exagération, d'idéologie, de totalitarisme et de violence verbale.

---

83 Cf. Simone de Beauvoir, op. cit., t. 1, p. 136-149.

Peut-être est-ce un moment passager? Pourvu que dans leur élan les instigatrices et adeptes du Mouvement n'installent pas une sexualité étatisée, pourvu qu'elles demeurent faiseuses et créatrices d'avenir.

Ce n'est pas notre intention d'épiloguer sur ce Mouvement pour la Libération de la femme qui a pris naissance au cours de ces dernières années dans la société. Nous voulons cependant le mentionner parce qu'il est répandu dans bien des pays aujourd'hui. C'est un mouvement féministe de l'extrême gauche auquel nous ne nous rallions pas. La raison de notre non-approbation est le manque d'équilibre dans leurs théories. Elles exagèrent dans leurs revendications, ce qui n'est pas pour aider la cause de la promotion de la femme <sup>84</sup>.

Le féminisme qui nous semble manifesté un bon équilibre et devrait mériter l'appui non seulement des femmes mais aussi des hommes, c'est celui qui affirme l'égalité de la

---

<sup>84</sup> Ce féminisme développe une conscience de la servitude féminine qui prend l'allure d'une lame de fond n'épargnant plus un seul homme. Le Time Magazine, le 20 mars 1972, consacrait un numéro spécial à la femme américaine, 65 pages entièrement rédigées par des femmes. Le Life du 17 mars de la même année montre en couverture une femme de Seattle qui a abandonné son mari avec deux de ses enfants, et titre l'article intérieur: "Un phénomène en expansion".

Parmi les féministes extrémistes nommons deux auteurs bien connues, Mary Daly et Betty Friedan.

Mary Daly, Le deuxième sexe conteste, Ed. H.M.H. Ltée, Montréal, 1969, 214 p.

Betty Friedan, La femme mystifiée, Paris, Gonthier, 2 vol.

femme et de l'homme et refuse toute différence de valeur entre les deux sexes. Le féminisme tel que nous l'entendons s'oppose à la conception maître-esclave à laquelle on serait tenté de réduire la relation homme-femme. Dans le féminisme que nous préconisons, la femme n'est pas seulement reconnue comme personne libre, elle est découverte comme être différent, et du même mouvement ouvrant à l'expérience de la différence.

Notre féminisme est celui de la femme qui s'accepte telle qu'elle est en reconnaissant ses caractères féminins comme une valeur et non comme une frustration. Consciente de son existence féminine elle mettra à jour la vraie dimension de son rôle, et ouvrira les yeux et l'intelligence de l'homme sur la portée de ce rôle tout aussi bien que sur l'impact et la valeur de sa vraie féminité.

La femme accueillie en son altérité authentique pourra s'épanouir. La question du rôle et de la fonction de la femme dans l'Eglise ne peut être détachée de l'évolution de cette même femme et, plus exactement, de l'évolution de l'homme et de la femme dans le monde.

#### b) Le féminisme dans l'Eglise

A qui ne regarde pas de très près il peut paraître que l'opinion de l'Eglise sur la femme en est une de grandeur.

L'Eglise a exalté sa "mission", sa "vocation" qu'elle a identifiée au modèle à jamais supérieure, la Vierge Marie. Il existe un féminisme dans la tradition chrétienne qui bloque le chemin au féminisme chrétien moderne. Les hommes croient que la femme se trouve privilégiée lorsqu'ils lui donnent à imiter la créature par excellence, celle qui est bénie et élevée au-dessus de toute autre créature. Les privilèges, les avantages de la féminité quels sont-ils pour eux? L'obéissance, l'humilité, le sacrifice, la conciliation, toute chrétienne doit, selon l'Eglise traditionnelle suivre ces normes. Elles sont trop souvent conçues par l'homme, comme vertus féminines et voies de son salut.

La Vierge est un modèle, car on devine en Celle qui avait une nature humaine accomplie les marques d'une féminité ayant obtenu sa plénitude. En Marie les trois grandes formes de la vie de la femme se trouvent réunies: la Vierge est tout à la fois Mère et épouse de l'Esprit. C'est sur ces données que la relation de toute existence féminine s'établit avec la Vierge Marie. La mission féminine est de vivre selon le Modèle qu'on lui donne à imiter. Marie est à la fois servante et épouse. Tout le mystère de la vie intérieure tient en ces deux attitudes: l'humilité et l'effacement de la servante, la magnanimité et la flamme de l'épouse.

Marie est souvent dépeinte comme une mère douce, passive, bénigne, et comme une humble ménagère. Elle est toute tendresse, toute compassion, et sa pureté est hors des atteintes du monde ... Cette servante exceptionnelle, identifiée à la Sagesse, et "revêtue de soleil", ne saurait en même temps inviter les autres femmes à une "vie cachée et recluse", "derrière le voile", ou "dans l'ombre" 85.

Une exégèse inadéquate ou incomplète des références scripturaires s'est répandue et malheureusement la tradition chrétienne s'en est emparée. Mais on ne peut désormais présenter aux femmes modernes la Vierge Marie comme on l'a fait dans le passé. Marie n'est pas un modèle exclusif à la femme, elle crut et obéit, et son exemple doit s'appliquer aux hommes comme aux femmes.

Que cette image de la femme ait persisté jusqu'à nos jours en dépit des faits et gestes déployés par les femmes au cours de l'histoire; en dépit des talents, aptitudes et qualités constamment manifestés, qu'une telle persistance soit maintenue jusqu'à maintenant suscite beaucoup de questions. Si l'on répondait en disant que la mentalité masculine en est la cause, cette réponse serait à négliger comme étant trop superficielle.

Il faut spécifier que le christianisme n'a pas regardé comme son premier travail "d'affranchir la femme", mais de sanctifier la femme; de sanctifier aussi l'homme dans l'exercice du pouvoir que les

---

85 S. Cornelia Callahan, L'illusion d'Eve, Paris, Cerf, 1957, p. 84-87.

faits sociaux et les moeurs lui avaient conféré, au lieu de lui retirer ce pouvoir. L'autocratie virile qui aurait consisté dans une oppression de la conscience, ou qui aurait consisté dans le sacrifice de l'un à l'égoïsme individuel de l'autre, l'Eglise l'a proscrite aussitôt, parce qu'il s'agissait là d'oeuvre morale. Mais l'autocratie virile qui est une institution sociale, une forme de gouvernement, l'Eglise l'a tolérée comme il tolère en politique le pouvoir absolu ou la république, comme il a toléré au début l'esclavage même, ie. l'esclavage économique ou social, qui ne subordonnait que l'activité extérieure de l'esclave <sup>86</sup>.

Il est certain que dans la société traditionnelle chrétienne la femme était considérée comme un être faible. Il est certain également que la femme pour vivre sa vie avait le choix entre deux modalités, le mariage ou la virginité consacrée.

Le mariage confinait la femme au foyer et lui interdisait toute activité à l'extérieur. Elle est l'esprit du foyer, le coeur soumis. Son devoir est de compléter l'homme et d'offrir "le lieu où l'homme revient trouver le bien être, l'inspiration, et un sens de l'infini" <sup>87</sup>.

La virginité consacrée était d'une certaine façon aliénante pour la femme. Tout assujettis qu'ils étaient à

---

<sup>86</sup> A.D. Sertillanges, Féminisme et christianisme, Paris, Gabalda, 1908, p. 63.

<sup>87</sup> John Fitzsimons, Woman Today, New York, Sheed and Ward, 1952, p. 186.

la vie religieuse, les moines avaient quand même une part active à jouer dans l'Eglise. Ils n'étaient pas totalement coupés du monde comme les femmes pouvaient l'être. Le rôle de celles-ci était la prière et le silence, elles n'avaient plus de statut social, elles étaient mortes au monde.

Un féminisme traditionnel est né et a persisté dans l'Eglise, proposant aux femmes une vocation qui tend à inhiber leur personne. Il tend à cacher la priorité absolue de la vocation à la liberté. Ce féminisme traditionnel nuit à l'évolution du féminisme moderne. L'image ancienne de la femme revit sans cesse de nos jours.

Le féminisme chrétien moderne veut faire réaliser à l'homme que l'Eglise, tout comme la société, ne peut opérer sans le concours de la femme. Il faut être deux pour porter le message chrétien. Le but du féminisme chrétien moderne est de rétablir l'équilibre perdu par une fausse conception et une discrimination. L'essentiel du féminisme est ceci: la femme est et doit être reconnue l'égale de l'homme. Egalité complète des aptitudes, des fonctions et des droits.

Le féminisme chrétien de notre temps ne peut se comparer à l'ancien sans faire une auto-analyse. Il ne peut à la légère accuser l'autre d'être le produit de conditions historiques et dès lors dépassées. Ce serait fausser la réalité car, hélas, l'image supposée périmée de la femme

est bel et bien actuelle. Une telle persistance donne à réfléchir.

La prise de conscience de droits, de liberté frustrés provoque chez les femmes d'aujourd'hui une réaction assez violente. Les féministes inflexibles veulent le rejet de la vieille image. Quant aux féministes chrétiennes elles mettent plus d'onction dans leur exigence et leur accusation. Comme nous l'avons signalé plus haut, elles ne mettent pas l'Eglise au banc des accusés, mais elles n'en condamnent pas moins la mentalité masculine.

Par le sens de sa nature, égale et libre, autonome et à l'effigie de Dieu, par sa valeur religieuse et sa ligne de projet existentiel humain et chrétien, la femme veut incarner et propager l'épiphany de Dieu au monde et en chacun, très personnellement <sup>88</sup>.

Le but du féminisme chrétien actuel est de faire reconnaître la femme et son rôle dans l'Eglise et le monde. L'homme d'Eglise veut tout accomplir sans elle ou presque. La femme veut agir comme dans la société civile où il faut être deux pour que la route soit bien tracée aux hommes, le message parfaitement apporté.

En plus des sondages et enquêtes réalisés sur la

---

<sup>88</sup> L.-H. Gihoul, Femme vocation de l'homme, Paris, Vromant, 1965, p. 191.

situation de la femme dans l'Eglise <sup>89</sup>, on a vu paraître, ces dernières années, un grand nombre d'ouvrages consacrés à la question. Une prise de conscience a commencé à se faire, un nombre plus grand de femmes ouvrent les yeux et se sentent prêtes à réagir.

Réagir, oui, et non attendre béatement le jour de gloire qui ne viendra pas sans pressions et efforts répétés.

Maria del Pilar Bellosillo, Présidente Générale de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, parlant à l'occasion des journées d'études du Mouvement, s'exprimait comme suit, quant à l'attitude active que doit prendre la femme pour être reconnue avec justice dans l'Eglise:

L'apport des sciences humaines et le fait historique de l'évolution du concept de la femme dans le monde doivent aider à interpréter le dessein de Dieu exprimé dans la Révélation... On ne peut s'étonner que les femmes les plus sensibles à ces faits, soucieuses de vérité et de justice, se sentent responsables d'aider l'Eglise à faire une révision critique de la conception qu'historiquement elle a eue de la femme <sup>90</sup>.

Se sentir responsable d'aider l'Eglise à faire une révision critique au sujet de la femme, c'est là de la part

---

89 Cf. Spiritus, no 29, op. cit., p. 373-422.

90 Maria del Pillar Bellosillo, Journées de Tiltenberg, Pays-Bas, janvier 1970, p. 14.

de la femme catholique une affirmation d'elle-même de bon augure, dont le féminisme chrétien moderne va retirer tous les profits.

Féminisme chrétien moderne ne veut pas dire que la femme rejette les caractères de sa féminité, mais cela implique qu'elle ne les fixe plus dans son rôle traditionnel, qui était, comme nous l'avons dit auparavant, un rôle d'effacé, voilé. L'Eglise n'est pas un musée de formes de vie archaïques, mais une société humaine bien vivante, un peuple en marche, en route vers le Royaume; cela doit paraître, les stagnations ne peuvent être tolérées.

Hélas, si les femmes chrétiennes veulent aller de l'avant, elles sont obligées de faire face à une culture imbue de traditions. Elles n'ont pas terminé le combat. Mais à la longue, lorsque les antiféministes auront perdu pied, une plus grande liberté chrétienne sera reconnue à la femme. L'on aura confiance en sa responsabilité et l'Eglise bénéficiaire en sera reconnaissante.

Le féminisme chrétien moderne veut rétablir l'équilibre perdue par une fausse doctrine enseignée au cours des siècles, doctrine que l'on peut justement appeler à sens unique, sur la nature et l'oeuvre de la femme. Les différences psychologiques et physiques entre hommes et femmes devraient être prises en considération, mais malheureusement,

si dans le passé on en a tenu compte, c'était pour en arriver finalement à une discrimination.

L'idéal chrétien veut et insiste sur le fait que toute personne ait la possibilité, la liberté et la plénitude de l'humanité. Dans cette poursuite de la plénitude et de la perfection, il serait injuste que le talent soit sacrifié au rôle du sexe. Si les personnes ont la liberté de grandir, la communauté humaine alors en profite pleinement, elle devient bénéficiaire.

Parce que Dieu l'a dotée d'une personnalité propre, la femme a pris conscience au cours des siècles du rôle qu'elle doit remplir dans la société et dans l'Eglise. Elle a une tâche bien spécifique et tout à fait nécessaire. Par le féminisme chrétien moderne, nous devons comprendre que la femme veut être prise au sérieux. Elle a conscience que ses revendications sont l'expression plénière de sa féminité.

Le monde actuel a un urgent besoin de personnes adultes sur lesquelles il peut compter. Fortes de stabilité intérieure, les femmes pourront faire face à toutes difficultés et donner le meilleur d'elles-mêmes.

## CHAPITRE TROISIEME

### COLLABORATION ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS L'EGLISE

Au XX<sup>e</sup> siècle, plus que jamais, l'humanité est sensibilisée par la relation ou la collaboration entre l'homme et la femme. Elle emploie tous les moyens pour trouver une possibilité de dialogue entre eux, dialogue qui favorise l'union, le travail, le bonheur.

Le passé avait ses formes de dialogue, de communication entre les hommes, qui dépendaient du rôle qu'ils tenaient dans la société. Entre deux êtres dont l'un avait en partage le pouvoir, l'autre la dépendance, par exemple, entre le roi et son sujet, le dialogue avait un caractère bien particulier et dépendait du bon vouloir du supérieur vis-à-vis son inférieur. Quelque chose de semblable se retrouvait dans la société conjugale. L'homme avait une fonction de chef et un pouvoir de décision: la femme était soumise, même si on lui reconnaissait une sorte de pouvoir diffus et naturel, ambigu et mal défini sur la vie.

Comme le passé n'est plus et que la société actuelle est en mutation, les rôles masculins et féminins traditionnels tendent à disparaître. Puisque l'Eglise aussi est en mutation le même phénomène se produit dans son milieu.

La civilisation dont nous sommes issus s'effondre

pour faire place à une société nouvelle. On ne peut plus se référer à des archétypes, il s'agit pour chaque homme et pour chaque femme de retrouver le moi, le toi véritable et, à partir de cette nouvelle situation, de découvrir les modes et les formes de l'échange, différent pour chacun.

1. Le dialogue entre hommes et femmes: relation existentielle, fondamentale, personnelle?

Aujourd'hui dans l'Eglise, un des leitmotiv est celui du dialogue, mais il semble que l'on n'en parle pas souvent au sens de rapport vécu, lien de vie de personne à personne. Il faut ajouter qu'il n'y a pas longtemps que la société en est arrivée à une appréciation véritable de la complémentarité des sexes, c'est-à-dire de collaboration dans le travail, du masculin et du féminin ne prenant sens que l'un par rapport à l'autre. L'Eglise commence à comprendre que le point culminant des relations humaines entre l'homme et la femme n'est jamais atteint sur les terrains où l'homme seul domine. L'homme et la femme sont des personnes également humaines dont le mystère de partage est au coeur de la compréhension de la vie. Malheureusement, cette conception n'a pas toujours été l'objet premier de l'enseignement philosophique et théologique de l'Eglise. Au XX<sup>e</sup> siècle l'on réalise davantage que l'histoire de l'humanité est centrée sur l'homme et la femme comme partenaires. L'humanité sera

vraiment accomplie lorsque les hommes et les femmes grandiront et se développeront par le moyen d'une collaboration concrète les uns avec les autres.

a) Etude du terme dialogue

Il serait bon, il semble, de bien définir le dialogue, ce mot est si fréquemment employé que l'on risque de lui enlever la richesse de son contenu. Dans une de ses Encycliques Paul VI donne bien le sens de ce mot:

Il nous semble que le rapport de l'Eglise avec le monde peut mieux s'exprimer sous la forme d'un dialogue, et d'un dialogue non pas toujours le même, mais adapté au caractère de l'interlocuteur et aux circonstances de fait (autre est en effet le dialogue avec un enfant et autre avec un adulte; autre avec un croyant et autre avec un non-croyant).

Cette forme de rapport indique une volonté de courtoisie, d'estime, de sympathie, de bonté de la part de celui qui l'entreprend; elle exclut la condamnation a priori, la polémique offensante et tournée en habitude, l'inutilité de vaines conversations. Si elle ne vise pas à obtenir immédiatement la conversation de l'interlocuteur parce qu'elle respecte sa dignité et sa liberté, elle vise cependant à procurer son avantage et voudrait le disposer à une communion plus pleine de sentiments et de convictions.

Le dialogue est un art de communication spirituelle. L'un de ses caractères est la confiance, tant dans la vertu de sa propre parole que dans la capacité d'accueil de l'interlocuteur. Cette confiance lie entre eux les esprits dans une mutuelle adhésion à un bien qui exclut toute fin égoïste.

Dans le dialogue ainsi conduit se réalise l'union de la vérité et de la charité, de l'intelligence et de l'amour <sup>1</sup>.

Nous voyons que pour lui le dialogue implique un programme de vie, un esprit prêt à recevoir ce que l'autre a à offrir, un don de soi signe du chrétien. Le dialogue se réalise entre personnes qui savent faire le calme en elles afin d'être disposées à écouter l'autre ou les autres.

Le mot dialogue vient du grec dia-logos ce qui veut dire entretien entre deux personnes. Le point distinctif réside dans l'échange mutuel, c'est un aller et retour de la parole autant que de la pensée. Cette communication qui permet de s'enrichir au contact de l'autre favorise également l'interlocuteur, il prend à son profit les connaissances qui lui sont transmises.

Il est naturel à l'homme de chercher à dialoguer, tout comme il lui est naturel de vouloir connaître la vérité sur toutes choses. Etre social, le contact, la communication avec autrui est essentiel à sa vie. Par la société il vit, par la société il s'épanouit, intellectuellement et spirituellement. Les hommes ont été créés dépendants les uns des autres, c'est selon le plan de Dieu que les hommes vivent ensemble, en communautés et qu'ils s'entraident. Dieu est don et amour, la Trinité des Personnes le prouve. Ainsi, l'homme

---

<sup>1</sup> Paul VI, Encyclique Ecclesiam Suam, dans Documentation Catholique, 6 septembre 1964, no 1431, col. 1082-1083.

réalisera totalement sa vocation ici-bas, si conforme à l'image de Dieu, il est à son tour don et accueil.

Etre attentif à l'autre, l'écouter, l'aider, reconnaître ses valeurs, le rendre heureux jour après jour révèle un très bon équilibre humain qui s'affranchit petit à petit de l'égoïsme et sait maîtriser une volonté portée à dominer le prochain. Tout vrai disciple de Jésus-Christ doit donner sans compter, accueillir l'autre en étant animé des meilleurs sentiments fraternels.

Etre à l'écoute de l'autre rend possible la communication, favorise l'épanouissement et l'éducation de celui qui écoute. Il faut naturellement qu'il y ait échange réciproque, réceptivité et don. Le dialogue n'est pas possible entre deux personnes si le contact humain entre leurs esprits n'existe pas, s'ils ne tentent pas de se comprendre et de se donner mutuellement quelque chose. Le dialogue entraîne avec lui cet échange qui enrichit, car la vérité peut se partager sans être pour cela morcelée, en se donnant elle ne perd pas de sa valeur.

Lorsque Jean XXIII et Paul VI ont éveillé la conscience catholique à un dialogue avec les chrétiens des autres Eglises ils ont en même temps suscité un bon examen intérieur. Jusqu'à quel point l'amour de la vérité nous touche-t-il? Sommes-nous intéressés à entrer en contact

avec les autres? Solidarité et dépendance sont une loi de la condition humaine.

Parmi les principaux aspects du monde d'aujourd'hui, il faut compter la multiplication des relations entre les hommes que les progrès techniques actuels contribuent largement à développer. Toutefois le dialogue fraternel des hommes ne trouve pas son achèvement à ce niveau, mais plus profondément dans la communauté des personnes et celle-ci exige le respect réciproque de leur pleine dignité spirituelle<sup>2</sup>.

Dans l'Eglise, cependant, nous ne pouvons pas dire que le dialogue entre hommes et femmes est un modèle de relation existentielle, capitale et personnelle, où l'on pourrait toucher du doigt le lien de vie qui fond ensemble les chrétiens. Le dialogue, aujourd'hui, doit être compris en termes de collaboration, de relation et de co-responsabilité. Pour beaucoup ces mots appartiennent au langage nouveau et n'ont rien de vraiment significatif: puisqu'ils réfèrent au nouveau contexte sociologique, le problème est toujours là, l'espoir dépasse les mots qui ne correspondent pas à grand chose dans la réalité.

Toutefois, l'oeuvre de Dieu dans le monde dépend de la pleine réalisation de la masculinité et de la féminité du peuple de Dieu en relation l'une avec l'autre. C'est la reconnaissance du partage égal que l'homme et la femme ont dans l'humanité. C'est pourquoi il semble que nous ne devrions pas avoir à défendre les droits de la femme ou de

---

<sup>2</sup> Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, no 23, p. 195.

vouloir lui trouver une place dans l'Eglise, comme si c'était une générosité que l'homme lui faisait. Pendant trop longtemps, nous avons réussi à faire entrer les individus, et en l'occurrence les femmes, dans les structures de l'Eglise institutionnelle, à titres de subalternes.

b) Nécessité d'un partage de vocations entre hommes et femmes

Le travail de l'Eglise ne peut être accompli sans une profonde confrontation, un vaste partage de vocations entre les hommes et les femmes. Il y a quelque chose que les hommes peuvent donner, lorsqu'ils sont vraiment hommes, et il y a un apport que les femmes peuvent assurer lorsqu'elles sont vraiment femmes, ce qui donne à l'Eglise toute sa plénitude. Qui va sensibiliser les membres du Christ, le peuple de Dieu au souffle de l'Esprit? qui va les aider à découvrir leurs profondeurs trop souvent inconnues d'eux-mêmes, sinon les hommes et les femmes qui s'ouvrent à l'Esprit par le don qu'ils font d'eux-mêmes à l'Eglise?

L'on trouve ici l'aspect impressionnant de la relation dans la foi, mais cette relation ne sera réalisée que si les hommes et les femmes ont la possibilité d'approfondir leur relation existentielle, fondamentale, personnelle.

L'homme et la femme ne peuvent échapper au fait qu'ils sont destinés à être partenaires. C'est ainsi qu'ils

apprennent à se connaître et à faire l'expérience l'un de l'autre.

Pour l'homme célibataire aussi, la femme est en quelque sorte une partenaire, et non pas d'une façon théorique, ou idéale, mais sous la forme concrète de toute femme rencontrée. Elle le rencontre sous mille formes diverses, elle est là pour lui, même si elle n'intervient pas comme compagne ou épouse. Que la femme soit pour lui mère, soeur, relation ou épouse, c'est toujours comme femme qu'elle est là. Il en est de même pour la femme célibataire... Chaque homme et chaque femme, dans le mariage ou hors du mariage doivent prendre conscience de cette relation mutuelle, en comprendre la signification, vivre de cette communauté et organiser leur destin en conséquence <sup>3</sup>.

Ainsi, pour l'homme et la femme, il n'y a épanouissement dans la vie que l'un pour l'autre. Ils doivent vivre dans un perpétuel échange, il n'y a pas de subordination de l'un à l'autre.

L'on dit actuellement que le rôle du père est à peu près nul. Il s'efface, s'estompe. La responsabilité de l'éducation des enfants est attribuée à la femme. De nos jours la paternité ne se conçoit plus selon l'image du seigneur et maître. Le père doit renoncer au droit traditionnel de décision exclusive et faire de sa paternité une disponibilité au dialogue, consentir à voir sa tâche comme une coopération avec sa femme.

La collaboration actuelle de la femme est peut-être

---

<sup>3</sup> Karl Barth, Dogmatique, III, 4, trad. de Jean Lyon, Paris, Privat, 1966, p. 133.

aussi grande qu'au temps de l'Eglise primitive, mais cela ne suffit plus, elle veut sa part d'initiative, de gouvernement, dans le travail.

Souvenons-nous encore que Dieu lui-même a voulu avoir besoin d'une femme pour mener à bien Son oeuvre de salut, et pensons qu'il n'appartient certainement pas aux hommes d'avoir sur ce point une conception contraire ou une conduite opposée. Qu'ils daignent donc accepter la collaboration de la femme à l'oeuvre commune qui mènera l'humanité en marche vers une vie plus vraie, plus authentique, en un mot, plus chrétienne, ce qui signifie une vie remplie d'amour, c'est-à-dire, totalement humaine.

Qui mieux que la femme est, par nature, quand celle-ci est restée dans la ligne de la réalité féminine créée par Dieu, porteuse de lumière, d'ordre, d'amour et de paix? Un poète de l'époque médiévale l'a compris de façon si magistrale que son poème est toujours d'actualité, c'est le Dante qui a dit de Béatrice: "Elle regarde en haut et je regarde Dieu en elle!" Telle est l'attitude de la femme dans le monde selon l'appel du Concile: Celle qui entraîne l'humanité sur les cimes. C'est conclure que son rôle dans le laïcat est considérable <sup>4</sup>.

Lorsqu'à notre époque les rois sont presque tous disparus, qu'aux Nations Unies l'on admet que des femmes

---

<sup>4</sup> Anne Leflaive, La femme et l'Eglise, Paris, France-empire, p. 191.

président ou encore qu'elles aussi conquièrent l'espace, il n'est plus normal que l'on regarde encore l'homme comme supérieur à la femme. La dichotomie fatale entre féminité et masculinité est en mesure de disparaître pour faire place à une unité sans restriction qui favorisera l'essor, le succès du dialogue tant désiré entre l'homme et la femme.

A chances égales le développement humain sera total. Les hommes et les femmes pourront aspirer aux mêmes objectifs personnels et aux mêmes résultats dans le travail, mais les uns et les autres resteront quand même essentiellement différents.

La vision chrétienne de la communauté a toujours été celle d'une unité née de la diversité, avec une variété de vocations et de dons contribuant au bien commun <sup>5</sup>.

La femme est différente de l'homme, ceci nous l'avons répété plusieurs fois. Elle lui est semblable et égale en tant que créature et personne, créée à l'image de Dieu, elle est cellule, partie intégrante de cette humanité qu'Il aime d'un amour éternel. Considérée comme individu, la femme se distingue de l'homme, elle est autre, physiologiquement et psychologiquement. De la même manière, l'homme aussi est autre.

---

<sup>5</sup> Cornelia Callahan, L'illusion d'Eve, Paris, Cerf, 1968, p. 264.

La femme est un être humain implanté dans une vie avec les autres êtres humains, les hommes. La vie avec autrui ne peut jamais être considérée comme une situation où joue la solitude, l'individualité. Qui dit relation avec un autre implique une volonté de la part de quelqu'un de s'adresser à une autre personne; alors naît le langage, l'échange, le dialogue, la communication et souvent, ensuite, la collaboration.

L'on ne peut comprendre la féminité que par sa relation avec la masculinité et vice versa. Il n'y a plus d'isolement, de solitude entre les êtres; cette solitude est brisée par le dialogue, l'échange, la communication.

Voilà décrite d'une façon claire la relation humaine, existentielle, fondamentale, personnelle de l'être homme et femme. Progressivement chacun apprendra à en découvrir et comprendre la signification. L'Eglise en fera-t-elle autant?

Le philosophe Nicolas Berdiaeff, dans un accent prophétique, annonçait que la vraie promotion de la femme aurait des conséquences incalculables sur l'éveil de la conscience religieuse dans l'humanité qui vient.

Le poète Rilke pressent "qu'un jour" la femme sera. Ces mots "jeune fille", "femme" ne signifieront plus seulement le contraire du mâle, mais quelque chose de propre, valant en soi-même, non point un simple complément, mais une forme complète de la vie: la Femme dans sa véritable humanité.

Teilhard de Chardin nous dit:

La femme représente dans le monde l'unitif. C'est dire l'importance de son rôle dans le rapprochement des personnes comme des peuples et des races; dans la civilisation qui se cherche. <sup>6</sup>

Par le terme unitif Teilhard reconnaît à la femme son rôle de lien, de trait-d'union, d'artisane de paix, cela grâce à ses deux armes: l'Amour et le Tact. Elle peut, grâce à ses armes, agir sur le coeur de l'homme. Elle peut faire rayonner l'esprit de douceur et le sentiment de fraternité entre les hommes <sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Suzanne Nouvion, dans La Préface de l'oeuvre de F.J.J. Buytendijk, La femme ses modes d'être, de paraître, d'exister, Paris, Desclée de Brouwer, 1967, p. 9-10.

<sup>7</sup> Cf. Pie XII, Allocution aux Ligues féminines d'Action Catholique, dans son Radio message, 14 avril 1939, p. 46.

Verser l'onction d'un baume efficace sur les chairs vives d'une humanité meurtrie par tant de chocs, les mains des femmes semblent providentiellement préparées rendues plus douces par la sensibilité plus affinée, par la tendresse plus délicate du coeur.

Cf. B. Danniell et B. Olivier, La gloire de l'homme, c'est la femme, Lyon, Ed. du Chatelet, p. 52.

Ce qui contribue à former l'unité de la personnalité de la femme, c'est une toute spéciale aptitude à aimer, à comprendre par le coeur... accompagnée d'un indéfinissable pouvoir de pénétrer à l'intérieur des êtres.

La femme apprend à l'homme et au monde à aimer. Normalement la femme est, par toute sa vie, un témoignage d'amour et de tact. Il y a cependant des exceptions, mais ce n'est pas d'elles qu'il est ici question.

La femme est née pour l'amour; elle sait le manier parce qu'elle en connaît la profondeur; c'est là d'ailleurs son privilège. Le sens de la femme c'est l'amour. Cette capacité d'amour donne à la femme un sens d'ouverture à autrui. C'est dans le don de soi que la femme rend sa pleine mesure. L'accueil lui est naturel, elle communique à la joie, à la peine ou à l'espérance d'autrui.

Il est entendu que nous ne nions pas la capacité d'amour de l'homme. Il a, cependant, sa façon de le manifester. Il est bon de préciser ici que nous n'avons pas l'intention d'écrire un traité sur la psychologie de l'homme et de la femme, mais bien de faire reconnaître les qualités souvent méconnues de la femme et l'influence qu'elles peuvent avoir dans la société. Ce qui ne signifie pas que l'homme soit dépourvu de charismes semblables à ceux de la femme mais bien que celle-ci, en les vivant comme femme, joue un rôle de complémentarité vis-à-vis l'homme et donne à la société une richesse que l'homme seul ne pouvait donner. Que des hommes soient capables d'amour, d'accueil et de délicatesse va de soi mais il existe une façon féminine et une façon masculine de posséder et de vivre ces réalités.

La femme humanise l'homme; il a beaucoup à recevoir d'elle, il a beaucoup à apprendre à l'école de l'amour. Au contact de la femme qui est toute douceur, toute compréhension, l'homme d'action, l'homme toujours en hâte et impatient d'accomplir, accepte de s'éveiller à la réalité humaine et d'ouvrir son coeur aussi à autrui <sup>8</sup>.

L'essentiel, pour la femme, est d'être consciente que son destin, sa vocation s'accomplit uniquement lorsqu'elle consent à l'amour. Lorsqu'elle répond à l'amour, quelle qu'en soit l'origine. L'amour épanouit son être, le rend fécond; de là vient sa grande possibilité de rayonnement.

---

<sup>8</sup> Cf. A. Butillardet M. Taillandier, Carrières féminines, dans Conscience de la féminité, Paris, Ed. Familiales de France, 1954, p. 254.

Une femme ne remplira pas une fonction de la même façon qu'un homme. Elle y mettra sa féminité. Par sa compréhension, son intuition, la délicatesse de son influence, elle féminisera des carrières à proprement parler masculines.

Cf. M. Choisy, Féminité et psychologie, dans Conscience de la féminité, Paris, Ed. Familiales de France, 1954, p. 46.

La femme est plus orientée vers l'autre que l'homme. Même en notre siècle de femmes travailleuses, d'ambitions et de carrières brillamment réussies, l'amour reste pour la femme la grande affaire de sa vie...

Cf. F.X. Arnold, La femme dans l'Eglise, Paris, Ed. Ouvrières, 1955, p. 55.

Chez la femme l'intérêt va aux personnes. La force de la femme réside dans la sympathie, l'amour, l'aptitude à sentir et à comprendre l'autre.

## c) la femme partenaire égale à l'homme

Il est certain que lorsque nous parlons de dialogue, notre idée, notre attention converge vers une collaboration très étroite entre hommes et femmes, entendu que l'homme et la femme sont des êtres semblables. Avec l'évolution, l'homme et la femme sentent de plus en plus le besoin d'une réflexion commune, d'un échange; ce besoin n'est certainement pas le fait d'un réveil soudain, cette nécessité les hantait depuis longtemps, mais les structures antérieures de l'Eglise la brimaient . La connaissance de la femme, comme partenaire fondamentalement égale à l'homme, est pour le moins une réalité qui atteint les structures de l'Eglise en leur centre. Réalité qui la rénovera en autant qu'elle consentira à accepter de créer de nouveaux modes relationnels. Ces nouveaux modes, disons-le, lui donneront l'occasion de collaborer aux solutions des problèmes d'aujourd'hui.

Désormais, les communautés chrétiennes ne peuvent plus suivre les modes étroits d'hier. Ceux qui sont responsables de planification doivent être ouverts aux sortes de formes de vie qui vont exprimer le mieux les relations humaines en tant que réalités signifiant la présence de l'amour de Dieu dans le monde. Le peuple de Dieu veut être reconnu et il veut participer dans l'Eglise en tant que composé de personnes adultes et non comme un rassemblement

d'enfants. Or, ce peuple de Dieu, de qui se compose-t-il? D'hommes, de femmes et d'enfants. Hier encore, on le réduisait aux hommes et aux enfants, puisque la femme était plus ou moins mise au rang des enfants.

Tout cela nous conduit à analyser et à comprendre la nature humaine du peuple de Dieu, les conditions dans lesquelles il grandit, les réalités qui surgissent en faisant face à la véritable humanité, c'est-à-dire les hommes et les femmes.

Sans cette confrontation avec la nature des personnes qui sont le peuple de Dieu, l'Eglise n'atteindra jamais sa vraie dimension: celle d'être pleinement humaine.

Car l'Eglise a déjà effectué un pas gigantesque lors de Vatican II, en reconnaissant aux laïcs le rôle indispensable qu'ils ont à jouer dans la communauté chrétienne:

Les laïcs, qui doivent activement participer à la vie totale de l'Eglise, ne doivent pas seulement s'en tenir à l'animation chrétienne du monde, mais ils sont aussi appelés à être, en toute circonstance et au coeur même de la communauté humaine, les témoins du Christ <sup>9</sup>.

Laïcs doit être entendu dans le sens hommes et femmes.

---

<sup>9</sup> Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, no 43, p. 215.

L'équilibre de la civilisation exige une harmonisation, une complémentarité des rôles masculin et féminin. L'oeuvre de l'homme, logique, planifiée, souvent durcie par une rationalisation excessive a besoin de l'inspiration d'une femme pour devenir plus humaine. Notre humanité masculinisée, organisée surtout en fonction de la productivité et du progrès technique compte sur les valeurs féminines pour se personnaliser. Celles-ci en lui apportant les richesses du sentiment, le respect des valeurs proprement humaines et spirituelles, l'empêchent d'amoinrir et d'étouffer l'homme <sup>10</sup>.

L'Eglise actuelle doit se montrer stimulée et pleine d'espoir devant cette reconnaissance de la femme, personne, membre actif du Peuple de Dieu et promesse d'avenir. L'Eglise a tout à gagner, elle retrouvera son visage humain, celui que le Christ lui avait donné et que les siècles ont trop souvent déformé.

L'homme et la femme peuvent être humains complémentaires à cause de leur différence.

Seulement, il ne faut pas oublier que cette conception de l'homme et de la femme comme deux êtres humains complémentaires par leur différence même, où l'un est créé pour aider l'autre et réciproquement, est un résultat de la doctrine chrétienne de l'équivalence de la femme dans l'ordre du salut. Il est paradoxal que par l'effort même de l'Eglise l'androcentrisme soit dépassé, alors qu'elle même ne s'en est pas libérée. Le franchissement de cette barrière est en cours, en cette

---

<sup>10</sup> Marc Rondeau, La promotion de la femme, Montréal, Fides, 1969, p. 268.

période post-conciliaire où le renouvellement doit se continuer, passer dans la pratique et imprégner la structure même de l'Eglise <sup>11</sup>.

2. Dépassement d'une conception inadéquate de la femme en vue d'une meilleure collaboration dans le respect des dons de chacun.

Traditionnellement, la femme a été strictement définie par une fonction, et non par son être propre; c'était la fonction maternelle, l'obligeant à rester à l'écart de toute activité publique, civile ou ecclésiastique. Deux voies s'offraient alors à elle en vue de son épanouissement: mère de famille cantonnée aux tâches domestiques, ou bien vierge consacrée. Jusqu'à une époque récente, cette conception incomplète de la femme caractérisait la mentalité des peuples et de l'Eglise. L'heure du dépassement de cette conception inadéquate a maintenant sonné et il semble que toute hésitation, tout scepticisme à changer d'optique et à se rendre à l'évidence serait, de la part de la société et de l'Eglise, commettre une grave erreur et compromettre le progrès.

Lorsque l'on s'arrête à l'Eglise, on ne peut pas dire qu'il y a une Eglise tout court avec, à côté, un problème de la femme, mais bien une Eglise d'hommes et de femmes:

---

<sup>11</sup> Kari Borresen, Subordination et équivalence, Paris, Mame, 1967, p. 260.

une Eglise qui, telle que la société humaine, et dans la mesure où elle est une société humaine, ne peut se développer normalement sans l'intégration et l'équilibre des apports respectifs des hommes et des femmes qui en sont les membres.

Il est donc permis de souhaiter une anthropologie, une psychologie, une spiritualité et enfin une théologie qui n'aient pas l'air d'ignorer que l'homme est homme et femme, et que, si le sexe est un élément essentiel de la personnalité, le masculin et le féminin sont des composantes de tout être humain; qui, sans tomber dans le pro-masculin ni dans le proféminin, essaient de saisir et d'exprimer la texture réelle de l'humain et d'en approfondir le mystère selon le plan de Dieu.

Certes, dans la vie concrète, hommes et femmes collaborent déjà d'une certaine façon au sein de l'Eglise. Des religieuses, enseignantes, hospitalières, missionnaires, exercent une influence considérable sur une bonne partie du Corps Mystique.

Ces dernières voient à l'heure actuelle une série de possibilités se présenter à elles. Pouvant être médecins, pharmaciennes, techniciennes, elles exerceront leurs professions en femmes dans les pays en voie de développement. Le témoignage féminin sera un apport considérable. Les femmes missionnaires, bien que sous la tutelle des prêtres, ont eu

plus de latitudes pour agir que les autres femmes dans l'Eglise. Pensons à une Marie de l'Incarnation, à une Marguerite Bourgeoys, aux différentes communautés religieuses qui oeuvrent dans tous les pays à christianiser. Parce que dans les pays où l'Eglise s'implante, chacun agit selon l'intuition, à l'écoute de l'Esprit.

Les jeunes missionnaires qui reviennent disent que les relations en pays de mission entre le clergé, les laïcs et les soeurs sont infiniment plus simples, plus vraies, plus libres, dans le meilleur sens du terme, qu'en pays civilisés. Dans ces conditions, elles ont toutes les chances d'accomplir une oeuvre adaptée, efficace. Elles ne sont pas prises encore dans l'engrenage d'une grosse administration ni soumises aux exigences d'une autorité trop minutieuse qui surveillerait tous leurs gestes <sup>12</sup>.

Le développement de l'apostolat des laïcs a vu l'émergence d'innombrables militantes et dirigeantes; les termes mêmes indiquent un peu trop cependant leur intrusion dans un monde masculinisé. L'on trouve à titre d'exceptions, il est vrai, certains mouvements mixtes où des femmes portent des responsabilités de premier plan, par exemple la légion de Marie.

Mais, avec tout cela, s'est-on vraiment posé la question des moyens les plus efficaces à prendre pour réaliser,

---

<sup>12</sup> Fr. van der Meersch, Les chances missionnaires de la femme, dans Spiritus, no 29, p. 363.

au sein de l'Eglise, une collaboration correspondant aux possibilités qu'offre aujourd'hui la promotion du monde féminin? Une collaboration correspondant aux dons que la femme a reçus de Dieu.

Il s'agit de penser l'Eglise en fonction d'une société en voie de réalisation où hommes et femmes peuvent et doivent chercher ensemble, dans tous les secteurs, des solutions plus pleinement humaines. N'est-ce pas là le sens du Département créé au sein du Conseil oecuménique des Eglises pour la coopération entre hommes et femmes dans l'Eglise, la famille et la société?

a) Importance des organisations féminines

Dans le texte du rapport national des Femmes Catholiques des Etats-Unis, lors d'une réunion de l'Exécutif en janvier 1968, on insiste sur le fait que les organisations féminines ont une place distincte dans la société et dans l'Eglise d'Amérique, et que Vatican II n'a mentionné aucune intégration ou absorption des groupes féminins par d'autres groupements.

Les femmes ne désirent pas couper les liens qui les unissent au Conseil National des Hommes Catholiques. Elles n'ont qu'un souhait, voir ces liens resserrés, mais ce

qu'elles ne veulent pas, c'est disparaître en renforçant l'union <sup>13</sup>.

Nous savons que le Conseil National des Femmes Catholiques des Etats-Unis travaille présentement, comme dans le passé, en liaison étroite avec le Conseil National des Hommes Catholiques Américains. Les comités exécutifs et directeurs des deux fédérations établissent un planning en commun, ils coopèrent et agissent de concert. Ils travaillent ensemble pour réaliser des projets sur le plan national, diocésain et local.

Tout cela est excellent pour les Etats-Unis, c'est une situation pleine de promesses ... Les hommes et les femmes ont besoin de servir ensemble pour témoigner en commun des choses qui leur sont communes.

Une organisation féminine est, cependant, toujours nécessaire. Il faut que les organisations féminines continuent à exister afin de préserver les qualités qui sont spécifiquement féminines. Ce qui servira grandement lorsque les femmes auront à collaborer.

L'échelle des valeurs doit également être considérée parmi les modalités du travail féminin. Autrefois, les

---

<sup>13</sup> Cf. De l'identité des organisations féminines, dans Criterion, Journal américain, 9 février 1968, p. 18-26.

groupes féminins n'avaient pas de pouvoir. Les femmes étaient alors on ne peut mieux placées pour représenter la conscience morale de la société. Elles ont pu devenir ainsi les meneurs dans les causes humanitaires. Dans les questions raciales, les affaires internationales, tout autant que dans les relations humaines, les organisations féminines se sont identifiées avec les espoirs et les aspirations des petits de ce monde. Comment cela? Parce qu'elles sont aussi de la catégorie des délaissés, à cause des conditions psychologiques, sociales et matérielles qui leur sont faites.

Le but des organisations féminines rencontre celui des classes ouvrières: par exemple, la rénovation de la société, le progrès du monde vers plus de justice, la substitution d'un ordre nouveau à l'ancien.

Sur le plan international, la possibilité de représentation est pour la femme une valeur qui serait compromise si les organisations totalement féminines disparaissaient pour faire place à des organisations mixtes. Il appartient aux femmes de sauvegarder leurs organisations contre l'envahisseur éventuel. Lorsque l'on visite le groupement Grail et le centre de formation pour les femmes près de Cincinnati, on y rencontre des femmes venant de tous les coins du monde. Tout en donnant un témoignage chrétien, elles apprennent à contribuer en tant que femmes à l'épanouissement de leurs

peuples. L'on prend conscience, ainsi, de la force de l'apport féminin sur le plan national et international <sup>14</sup>.

Il est donc de suprême importance que les femmes, tout en étant admises à collaborer avec l'homme, continuent à développer leurs dons dans leur milieu propre, au sein de leurs organisations. Il faut que les femmes puissent se réaliser pleinement; elles ont besoin d'organisations pour les pousser à une action sociale. Il faut qu'elles exercent une pression constante pour que le vrai rôle de la femme soit reconnu.

Mais il y a un fait sérieux et grave que nous ne pouvons pas ne pas mentionner: il subsiste encore chez la femme un certain complexe d'infériorité qui est souvent la cause d'une conception inadéquate de ses capacités de rendement, et qui, pour autant, ne lui facilite pas l'accès à une pleine collaboration avec l'homme.

Dan W. Dodson, professeur d'Education à l'Université de New York, écrivait à ce sujet:

Un problème non-résolu concerne le complexe d'infériorité qui subsiste encore chez la femme. La culture toute entière tend à déprécier les initiatives de la femme comparées à celles des hommes. Les femmes ne doivent pas être "trop

---

<sup>14</sup> Cf. Dan W. Dodson, Pourquoi des organisations de femmes, dans La Documentation de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, Paris, avril 1969, p. 5.

intelligentes" lorsqu'elles sont en compétition avec le sexe opposé. Beaucoup de femmes éduquées dans des écoles mixtes m'ont dit qu'elles s'attendaient à ce que leurs maris soient plus intelligents qu'elles. Quand les filles se trouvent en face de ce moment de vérité, elles comprennent ce qu'implique la déclaration de Marya Mannes: "La nature n'a pas refusé à la femme la capacité de penser d'une façon créative et abstraite. C'est plutôt que cette capacité n'est pas appréciée par les hommes". Cette nécessité de se "déprécier" soi-même mène à la haine de soi; ce n'est pas loin de ce que les groupes minoritaires et raciaux manifestent quand ils sont engagés dans des situations semblables. La femme ne pourra se réaliser pleinement tant que cette idée pré-établie d'infériorité existera. Il y a là un travail pour une organisation féminine. Si la femme doit se réaliser, sa première tâche sera de démontrer la fausseté des idées reçues dans ce domaine <sup>15</sup>.

Ceci est un plaidoyer pour que la femme elle-même aide à faire tomber les entraves qui nuisent à son accession aux postes importants dans les organisations mixtes. Que ses ressources soient reconnues et exploitées, sa collaboration contribuera alors au plus grand bien, non seulement de la société, mais aussi de l'Eglise. Mais cependant, en dépit de ce reliquat de sentiment d'infériorité dû aux structures sociales dépassées, on a conscience que de plus en plus dans l'Eglise, les femmes revendiquent leur statut humain complet. On assiste à une conscientisation féminine de plus en plus massive.

---

<sup>15</sup> Dan W. Dodson, op. cit., p. 6.

La rencontre d'autrui est une aventure périlleuse: on risque d'être influencé, modifié, et donc de se perdre soi-même pour se retrouver autre. Mais la vie est dans cette découverte et cette transformation continuelles.

Tout vrai dialogue entre homme et femme comporte ces risques, mais aussi tout vrai dialogue contient une vie nouvelle.

Notre époque prend de plus en plus conscience que la féminité ou la masculinité, loin de se cantonner à certains aspects, marque chacun dans la totalité de son être. Ces différences suscitent l'attrait, le mouvement l'un vers l'autre, le désir et la joie de la rencontre.

La vie même de Dieu nous est révélée comme ne pouvant être communauté d'amour que dans la spécificité de trois personnes distinctes <sup>16</sup>.

b) La communauté lieu d'entraide, de partage

La personne et la communauté ont toujours posé un problème. Mais la communauté, pour être authentique, exige le développement de la personne, car la valeur, la richesse de la communauté dépendent des qualités de chacun.

L'accueil jouera donc un rôle primordial dans le développement de la communauté, il permettra à chacun des

---

<sup>16</sup> Pierre de Loch, Dialogue humain et vie divine, dans Echanges, no 89, 1968, p. 35-36.

membres de devenir lui-même et par suite de donner son plein rendement. Chacun doit s'entraider; c'est sur le don de chacun, le mutuel échange et le partage que se fondera la communauté. De cette fusion des esprits et des coeurs pourra naître le dialogue essentiel à l'entente et à la vie de la communauté.

La dimension totale de la communauté ecclésiale doit être faite de la personne humaine, homme et femme, et du lien qui les unira davantage. Elle sera marquée de la tonalité différente de chacun d'eux ainsi que de l'approfondissement des relations qui se créeront au bénéfice du Royaume, relations qui deviendront en outre sources d'enrichissement pour l'individu en particulier.

Cette unité, cette fusion humaine créée par les liens personnels permettra, en s'améliorant, graduellement, de mieux comprendre le coeur du message évangélique: message d'amour et d'unité dans l'égalité.

Comment, sans cette unité, prétendre nous aimer les uns les autres comme le Christ nous a aimés, c'est-à-dire de cet amour qui unit les personnes de la Sainte Trinité?

Nous comprenons par là la vocation de la personne humaine dans la société et dans l'Eglise: elle est appelée à un échange en plénitude, à l'instar de l'échange éternel entre les personnes divines. Il s'agit pour la personne

d'ouvrir pleinement son être créé pour la relation, l'accueil, la collaboration avec son prochain, quel qu'il soit, homme ou femme.

Le monde foncièrement masculin, où le charisme féminin ne joue aucun rôle, est de plus en plus un monde sans Dieu, car il est sans Mère et Dieu ne peut naître. Le monde trop masculin méconnaît ses éternelles origines: la source limpide de la pureté virginale et le sein maternel qui reçoit le Verbe et l'enfante pour faire des hommes Ses serviteurs 17.

Le christianisme doit aider à mieux saisir la signification du dialogue entre l'homme et la femme.

Parce que trop souvent dans la société ecclésiale, la femme n'est pas la compagne de l'homme pour enfanter la cellule communautaire, les paroisses ne sont pas des foyers d'où rayonnent la lumière et la vie. La femme passe trop souvent au second rang dans les organisations paroissiales.

Laïques ou religieuses, les femmes engagées dans les diverses instances de la pastorale et de l'évangélisation ont pris conscience de leur rôle et de leur importance aussi bien que de leur nombre. Certaines se sont valorisées par l'étude de la théologie. Souvent profondément engagées, elles se déclarent cependant traitées en mineures, reléguées dans les tâches matérielles ou administratives ou cantonnées auprès des enfants. Même à diplômes égaux avec leurs collaborateurs masculins, elles sont rarement admises à "penser" avec eux la pastorale et elles

---

17 Paul Evdokimov, La femme et le salut du monde, Paris, Casterman, 1958, p. 247.

souffrent de ne pas pouvoir se rendre utiles pour faire progresser les vraies questions <sup>18</sup>.

C'est aux femmes que s'appliquent encore aujourd'hui les formes définies à l'époque rabbinique de l'ancienne alliance. Or, dans le royaume de la grâce inauguré par la nouvelle alliance, la vraie dialectique de la loi démontre que c'est à la femme soumise authentiquement à la loi présentée par l'homme qu'incombe la tâche de transcender l'homme-loi et par cela de l'accomplir lui-même pour son vrai ministère de témoin <sup>19</sup>.

En effet le Christ a bouleversé les vieilles traditions et levé les tabous qui pesaient sur la femme. C'est la femme qui a formulé le fiat grâce auquel le genre humain fut sauvé. Sachons prêter une attention au mystère de la femme et croire à son ministère charismatique.

c) les charismes féminins, trésor pour l'Eglise

Le féminin s'exerce au niveau de la structure ontologique; il n'est pas le verbe mais l'esse, le sein de la créature. La Théotokos enfante "le saint enfant", donne sa chair où vient se poser le contenu, la parole, la puissance, l'acte. Dans le Royaume toutes les fonctions cessent face à l'unique prêtre: le Christ. Le Christ célébrera la liturgie

---

<sup>18</sup> Compte rendu d'enquêtes parues dans Les femmes ont-elles leur place dans l'Eglise? - M.J. Beccaria - A.M. Besombes - M.F. Dutertre, Paris, Centurion, 1967, p. 11 à 174; voir aussi Spiritus, no 36, déc. 1968, p. 355-481 - Parole et mission, no 40, janvier 1968, p. 3 à 112.

<sup>19</sup> Paul Evdokimov, op. cit., p. 251-252.

céleste, mais à la tête du peuple, du sacerdoce universel demeure la Théotokos car elle l'exprime en tant qu'esse du Royaume lui-même<sup>20</sup>.

L'Eglise, qui avec Vatican II est en bonne voie vers la maturité, regresserait ou retournerait à son adolescence si elle ne reconnaissait pas l'apport indispensable du charisme féminin dans le développement de sa vie.

Ces charismes de la femme quels sont-ils? Ils sont compréhension, facilité d'adaptation, disponibilité; attention à l'autre, la femme n'est pas pour elle-même, mais pour les autres. La racine de la nécessaire présence de la femme au monde est là: dans ce rôle confié à elle par le Créateur, introduire dans la civilisation le sens de l'Autre. En rendant disponible le coeur de l'homme à la révélation des autres, elle le met déjà en état d'accueil éventuel à la révélation du Tout Autre. De plus, la femme est porteuse de paix, son tact, sa patience servent à calmer les passions, elle est le rappel constant des valeurs de la personne, du respect et des libertés spirituelles.

Dans l'Eglise, les rôles doivent être distribués selon les aptitudes de chacun. La condition d'homme ou de femme ne devrait pas entrer en ligne de compte, tous sont également membres à part entière. Seuls les capacités et les charismes sont à considérer.

---

20 Paul Evdokimov, ibid., p. 264, p. 211-212.

La vérité sur l'Être humain, homme ou femme, n'est pas à chercher dans les talents ou les qualités humaines les plus extraordinaires de tel homme ou de telle femme. Mais la vérité se trouve dans le plan spirituel des charismes révélés dans l'archétype du féminin ou du masculin, parce qu'il possède en lui toutes les formes du féminin ou du masculin.

Il serait erroné de croire qu'on solutionnerait le problème en éloignant le masculin du féminin. L'isolement ne ferait aucune différence.

De cette harmonie des composants, l'Eglise a-t-elle toujours tenu compte? Les siècles se sont écoulés mais ne se sont pas ressemblés. L'Eglise n'est pas montée en flèche quand il s'est agi de la femme; il y eut des reculs depuis le Christ, et aussi des périodes de stagnation causées par un traditionalisme inébranlable qui s'est prêté facilement à une conception inadéquate de la femme comme collaboratrice dans l'Eglise.

C'est devenu évident pour tous que Vatican II fut un commencement, non une fin, une invitation à un développement, à un progrès. En reconnaissant à la femme ses potentialités, l'Eglise donnera plus de vitalité à sa vie ou plutôt vivra pleinement dans l'unité telle que l'a voulue le Christ.

Son Exc. Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque de Saint-Jean de Québec, affirmait, dans une intervention au dernier Concile:

Dieu a donné à la femme une personnalité propre: aussi doit-elle remplir dans la société humaine et dans l'Eglise une tâche bien spécifique et tout à fait nécessaire. Cette intervention demande que le rôle de la femme soit vraiment mis en lumière dans le présent schéma no 13, sur la dignité de la personne humaine.

Jusqu'à nos jours, la femme n'a pas pu accomplir parfaitement dans la société humaine et dans l'Eglise le rôle qu'exigeait l'ensemble de sa personnalité, même si les femmes chrétiennes ont toujours et partout joué un rôle de premier plan dans les sphères de l'enseignement, de l'hospitalisation, du Service social, etc.

Aujourd'hui, nous vivons une évolution universelle et profonde: la femme a pris peu à peu conscience de sa dignité propre et de sa place providentielle qui n'est pas celle d'un être inférieur. Voilà un des signes des temps offert à l'Eglise en Concile. Comme l'Eglise de Dieu doit reconnaître, assumer et parfaire tout ce qui est humain, sauf le péché, elle doit accepter cette situation nouvelle et la favoriser. D'autant plus que cette reconnaissance de la dignité de la femme marque un progrès immense dans l'humanité: la valeur humaine qui, pour les chrétiens, signifie une manifestation de l'action créatrice de Dieu, est ainsi explicitée d'une façon merveilleuse et emballante.

L'être humain, homme ou femme, est principalement l'image de Dieu dans cet office royal où il exerce son "dominum" dans l'univers. La femme, qui aujourd'hui exerce davantage sa puissante activité humaine dans le monde, réalise donc plus pleinement, dans une certaine mesure, ce pouvoir

royal. Cette réalité actuelle concorde avec la doctrine chrétienne sur le rôle salvifique de Marie qui, en tant que femme, " a donné un sauveur au monde" 21.

Et Mgr Coderre poursuit en disant que l'Eglise ne peut se contenter de reconnaître cette évolution, mais elle doit mettre tout en oeuvre pour la promouvoir, et il suggère que le schéma 13 établisse certaines affirmations telles que: le dessein de Dieu se manifeste clairement dans la nature de l'homme en développement; par ses dons personnels et spécifiques, tant du côté naturel que surnaturel, la tâche de la femme est indispensable pour que se réalise les plans de Dieu dans le monde. Ces affirmations se vérifient dans les faits suivants:

a) Grâce à l'encouragement et à l'aide de la femme, l'homme peut parvenir à l'état parfait du "don de soi", qui sur le plan surnaturel est CHARITE.

b) Grâce à la femme, mère et épouse, et selon un mode qui lui est propre, la famille reçoit plus pleinement les valeurs humaines.

c) Grâce à l'influence de la femme, l'homme qui jusqu'ici construit la cité terrestre peut donner une meilleure place à la dignité humaine, au respect de la vie et au sens communautaire.

L'affirmation qui en découle est que sans la contribution de la femme, la société et le Royaume n'arriveraient

---

21 Gérard-Marie Coderre, Intervention au Concile du Vatican II, 28 octobre 1964, dans Documentation Catholique, no 1437, 6 déc. 1964, col. 1593.

pas à la perfection ou à la plénitude <sup>22</sup>.

Si la femme chrétienne veut réellement que son rôle adulte et ses responsabilités majeures dans l'Eglise soient reconnues, il faut qu'elle se garde de tout esclavage mondain afin que tombent tous les préjugés qui l'ont qualifiée de superficielle et inadéquate pour accomplir tout travail sérieux dans l'Eglise.

Que le Concile ait consenti à admettre des auditrices à ses Sessions est un pas important. C'est un fait qui indique une certaine considération de l'Eglise envers la femme. La femme se doit maintenant de continuer, d'avancer; la porte est ouverte, elle ne doit plus craindre d'entrer. Il lui restera à faire tomber la peur de beaucoup d'hommes d'Eglise. Ces derniers reprochent à la femme son manque d'esprit rationnel, mais celle-là à son tour peut se plaindre du manque d'affectivité chez l'homme. Il est certain qu'une éducation affective, adaptée à sa condition, aiderait le prêtre à solutionner bien des problèmes de collaboration entre hommes et femmes dans l'Eglise.

La femme peut apporter beaucoup à l'Eglise à condition qu'on respecte son mode d'être et de penser, qui est souvent bien différent de celui de l'homme. Et à condition que son approche de Dieu, de la Révélation, du monde, ne soit pas suspectée de subjectivisme ou de sentimentalité.

---

22 Gérard-Marie Coderre, op. cit., col. 1593.

Il faut que les hommes de l'Eglise découvrent existentiellement que Dieu a créé l'homme homme et femme, et qu'alors, ensemble, ils ont mission de le dire l'un à l'autre. En principe, l'Eglise le sait, mais elle semble garder un sentiment de supériorité masculine.

Il importe désormais que l'Eglise fasse mentir l'opinion assez répandue qu'il y a du retard dans le christianisme. On dit facilement que l'Eglise, en dépit de son message de libération, n'est pas celle qui apporte la liberté. Le monde, avec ses moyens d'évolution, prend de la vitesse sur la chrétienté.

Des théologiens tels Jean Galot, Xavier Tilliette et autres théorisent et élaborent tout en systèmes. Ils argumentent longuement sur la question de l'autorité de l'homme vis-à-vis de la femme. Ces discussions conduisent inévitablement à confiner la femme au silence <sup>23</sup>.

---

23 Cf. Jean Galot, L'Eglise et la femme, Paris, Le-thiellieux, 1965, p. 190-191.

L'aptitude de la femme à se soumettre tend à éclairer l'homme, plus enclin à commander, sur la valeur de l'obéissance. La dépendance et la docilité féminines représentent plus vivement la situation de l'être humain en face de Dieu, de la créature à l'égard du Créateur.

Dans l'économie du mariage, la femme est soumise à l'autorité de l'homme, et c'est cette soumission qui caractérise sa situation dans l'Eglise.

Cf. Xavier Tilliette, Le féminisme d'inspiration chrétienne, dans Echanges, no 84, 1968, p. 17.

La promotion du laïc n'entraîne pas automatiquement la promotion de la femme chrétienne. Au sein du laïc l'inégalité subsiste et la femme est deux fois mineure, comme laïque et comme femme. Les femmes seront donc sages de limiter d'abord leurs objectifs à des tâches apostoliques, au lieu de se lancer prématurément à l'assaut des fonctions pastorales.

Lorsqu'on se rend compte qu'il y a des différences bien marquées entre le comportement des hommes et des femmes, une question vient immédiatement à l'esprit, celle du pourquoi de cette différence. La psychologie répondra que la femme a sa manière d'être, son mode d'existence. Elle est intuitive, elle est donc spontanée, elle a sa façon à elle de juger, elle est accueillante, elle est facilement idéaliste, elle a enfin sa manière à elle de se développer en tenant compte de sa relation aux autres. Mais ces qualités peuvent parfois se rencontrer chez l'homme. Psychologiquement et sociologiquement déterminée par le monde, la femme l'est aussi par le mystère qu'est tout son être.

Ces différences rencontrées chez l'homme et la femme suscitent une belle complémentarité. L'homme et la femme sont dépendants l'un de l'autre parce qu'ils forment un tout. Mais cette complémentarité ne les empêche pas d'être aussi individuellement complets, autonomes et indépendants.

Pour travailler au service de Dieu dans l'Eglise, il existe deux approches différentes et complémentaires: celle de l'homme et celle de la femme. Redécouvrir cette complémentarité, c'est permettre à la femme d'entrer dans les cadres ecclésiaux et lui donner toutes les occasions de s'exprimer et d'agir avec son partenaire, l'homme.

Continuons d'être optimistes et espérons le jour

où l'Eglise mettra la femme à l'aise et libre d'être elle-même au sein de la communauté ecclésiale, tant et si bien qu'elle ne perçoive plus sa place comme fort réduite et en porte-à-faux. De quelle manière se fera le dialogue entre cet homme et cette femme qui sont plus unis par le fait d'une même nature que différenciés par leur sexe? Le cheminement est lent à ce sujet dans l'Eglise ... Sera-t-il vraiment possible? Du moins il est permis de croire qu'un jour il y aura une meilleure collaboration et que cette collaboration deviendra promesse de dialogue.

Ici encore faut-il se surprendre si la mise au point n'est pas faite, s'il règne un certain malaise, un manque d'ajustement entre l'homme et la femme dans l'Eglise? Ne voyons-nous pas le même problème dans les sociétés en voie de changement?

Dans une société aussi diversifiée que la nôtre et à laquelle on veut donner une structure rationnelle, toutes les fonctions de service doivent s'interpénétrer et se compléter mutuellement. Plus un homme est libre et responsable, plus il peut s'engager au service de tous. A mesure que progresse cette évolution dans les fonctions de service, la contribution de la femme à la bonne marche de la société sera toujours davantage mise en relief et en valeur <sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Catherine Horn, La femme dans la société d'aujourd'hui dans La femme dans le nouveau départ de l'Eglise, Paris, Privat, 1966, p. 59.

C'est un long chemin à parcourir dans l'Eglise. S'il faut faire face à certaines confusions, il est important de les prendre comme résultat normal et ne pas s'inquiéter. Au contraire, difficultés et confusions doivent être accueillies comme des stimulants pour scruter et comprendre le message évangélique à l'égard du monde d'aujourd'hui, à l'égard du peuple de Dieu, hommes et femmes.

Il semble que, dans la société, la coopération ne se présente pas comme une réclamation de droits; elle doit plutôt être regardée comme l'expression d'un devoir commun quant aux besoins de l'humanité.

Aujourd'hui, hommes et femmes veulent être ensemble responsables; c'est le partage, la collaboration, le dialogue. Ce dialogue prend nom de valeur humaine.

Cette collaboration entre hommes et femmes est de grande importance pour le dérygme d'aujourd'hui. Il semble que c'est en tenant compte de cette dimension que l'Eglise peut se dire vraiment humaine. Le second Concile du Vatican a voulu forcer l'Eglise des temps présents à porter sur elle-même un regard à la fois inexorable et courageux. C'était le véritable but du Concile. L'Eglise actuelle ne tient pas à être le vestige vénérable d'une société dépassée, mais son désir de rejoindre l'homme contemporain n'est pas sans soulever des questions plus radicales que celles qui regardent, par exemple, une ecclésiologie plus subtile ou tout simplement

concernent d'autres thèmes traités explicitement par le Concile. Il y a entre autres une question d'anthropologie chrétienne qui doit être étudiée et développée.

Quelles sont donc les lignes de cette anthropologie chrétienne, à peine esquissée dans les premiers débats du Concile, mais que nous voyons venir à maturité dans l'élaboration du schéma XIII, en lucidité de foi et d'intelligence? Ce n'est pas que le Concile ait à déterminer une science - psychologique, économique, sociale, politique de l'homme; mais son intellectus fidei se développe à l'intérieur d'une vérité sur l'homme dans la mesure même ou la grâce, pour la parfaire et la diviniser, se coule dans la nature, non seulement dans ses formes psychologiques, mais non moins selon les rythmes de sa croissance sociale et historique 25.

C'est l'histoire du Peuple de Dieu, de la communauté humaine. Pour la seule raison que l'homme vit dans le monde, se développe et progresse dans la société, il est par le fait même plongé dans l'histoire. Composé de matière et d'esprit, l'homme est situé dans le temps et constitue l'humanité. La vie de cette humanité se déroule dans ce que l'on nomme l'histoire. La socialisation croissante de l'humanité a pour résultat le rapprochement des hommes entre eux par la création de collectivités. Les hommes fraternisent!

Etre humain, c'est voir dans son voisin son semblable, ensuite dans son semblable un autre. L'Eglise chrétienne est

---

25 M.-D. Chenu, Peuple de Dieu dans le monde, Paris, Cerf, 1966, p. 20.

le lieu où ce double mouvement s'opère. L'homme et la femme vivent cette expérience dans leur rencontre.

Réaliser le dialogue entre personnes n'est pas chose facile, si l'on y parvient.

Homme et femme, Eglise et Christ, révélation de la transcendance d'amour d'un Dieu père et sauveur. Grâce au féminin face au masculin, appel d'une personne à une autre, et au coeur de cet échange, grâce au parallélisme: Christ et humanité (Eglise), type de la relation entre l'homme et la femme, la masculinité et la féminité s'expriment mutuellement <sup>26</sup>.

Beaucoup de femmes sont prêtes à aider l'Eglise, prêtes à travailler pour reprendre ou rectifier un dialogue mal commencé entre l'ancien et le nouveau, entre croyants et non croyants, entre le monde et l'Eglise. Pour que cela se réalise, il semble de première importance que la valeur de la femme et l'autorité qu'elle peut exercer dans l'Eglise soit totalement reconnue, et que les préjugés ou les raisons qui jusqu'à maintenant ont gardé la femme à l'écart soient considérés comme erreur du passé et oubliés.

Etre silencieuses au sein d'une Eglise qui, contrairement à la vivante Corinthe, est devenue morne et traditionaliste, ne serait pas un excellent témoignage que les femmes chrétiennes donneraient à ceux qui n'ont pas la foi et

---

<sup>26</sup> Luc-Henri Gihoul, Femme vocation de l'homme, Bruxelles, Vromant, 1965, p. 116.

qui s'attendent à une communication de vie et de joie de la part des adhérents au Christ. Les femmes le comprennent bien et voilà pourquoi elles revendiquent.

La lutte n'est pas terminée, il y a encore un énorme travail à accomplir, mais l'espoir est un excellent soutien. Il faut parvenir à faire accepter les femmes dans les Synodes et les diverses Commissions. Non pas une femme ici ou là, mais que leur nombre soit assez représentatif pour être valable. Il faut parvenir à ce que la coopération si pleine de richesses entre hommes et femmes, abolissant tout conformisme, devienne une réalité au profit de l'Eglise.

L'homme et la femme sont loin d'être des antipodes créés pour se fuir l'un et l'autre ou des antagonistes voulant se faire disparaître ou s'éloigner l'un de l'autre; au contraire ils sont venus à l'existence l'un pour l'autre, en vue de se compléter, de s'enrichir. Il y a là un problème humain.

Dans la situation actuelle, l'Eglise ne peut pas commettre l'erreur de renoncer à la collaboration, au dialogue avec la moitié du Peuple de Dieu. Ce serait une énorme maladresse, voire même un grand dommage pour l'Eglise, de vouer la moitié du Peuple de Dieu à l'inactivité en refusant la femme comme partenaire. Il faut renouveler à cette fin les structures juridiques de l'Eglise.

## CHAPITRE QUATRIEME

### LE SACERDOCE DES LAÏCS

#### 1. L'Eglise totale a part au sacerdoce de Jésus-Christ

Quand nous parlons du Peuple de Dieu, qu'est-ce que cette idée apporte avec elle? Elle introduit quelque chose de dynamique, de vivant, plein d'élan.

Tous les hommes sont appelés à former le nouveau Peuple de Dieu. En conséquence, ce peuple doit, sans cesser d'être un et unique, s'étendre au monde entier et en tous les siècles afin que s'accomplisse le dessein de Dieu, qui au commencement créa la nature humaine une et voulut ensuite rassembler en un seul corps ses enfants dispersés (cf. Jn 11, 52) ... En toutes les nations de la terre subsiste l'unique Peuple de Dieu, puisque c'est de toutes les nations qu'il tire ses membres, citoyens d'un Royaume dont le caractère n'est pas terrestre, mais bien céleste <sup>1</sup>.

Le Royaume, l'Eglise, le monde, sont les étapes d'un même processus. Par les charismes de la fonction épiscopale - sacramentelle, doctrinale et pastorale - l'Eglise devient la cellule reproductrice du Royaume. La fonction des laïcs est d'être l'Eglise et le monde. L'évêque représente le Christ, Chef de l'Eglise. Dans l'enseignement et la réflexion théologique, les laïcs sont actifs. Réciproquement, les laïcs et l'évêque ont le devoir

---

<sup>1</sup> Vatican II, L'Eglise, no 13, p. 32.

d'apprécier et de juger leur effort de réflexion dans l'Eglise, afin que soit gardé intact le dépôt de la tradition <sup>2</sup>.

Les pasteurs savent parfaitement, en effet, combien les laïcs contribuent au bien de toute l'Eglise; et ils savent qu'eux-mêmes n'ont pas été institués par le Christ pour assumer à eux seuls toute la mission salvatrice de l'Eglise envers le monde, mais qu'ils ont la charge sublime de paître si bien les fidèles, de si bien reconnaître chez eux les ministères et les charismes, que tous coopèrent à leur mesure et d'un même coeur à l'oeuvre commune <sup>3</sup>.

a) Différence entre la fonction ministérielle et la fonction des fidèles

Quant au pouvoir charismatique des deux fonctions, la fonction ministérielle et celle des laïcs, si nous lisons la Tradition à ce sujet, nous trouvons une interprétation très claire qui affermit l'esprit et ne donne lieu à aucune confusion.

La Tradition spécifie bien que par nature tous sont égaux: tout d'abord égalité comme membres du Peuple de Dieu, mais égalité qui comporte toutefois une différence de fonctions correspondant aux dons et aux charges particulières.

---

<sup>2</sup> Cf. Paul Evdokimov, La femme et le salut du monde, Paris, Casterman, 1958, p. 101.

<sup>3</sup> Vatican II, L'Eglise, no 30, p. 56.

Le Christ est le Prêtre par excellence, mais tous prennent part à son sacerdoce. Parmi eux, il y en a qui sont évêques et simples prêtres. L'on voit là deux façons différentes de servir dans le sacerdoce du Christ, et comme ces deux modes sont d'origine divine, ils ont place dans l'économie sacramentelle.

Le Christ est l'Alpha et l'Oméga (Apoc. 1, 8; 21, 6; 22, 13), nous pouvons dire qu'il est l'Alpha sans nous, bien qu'il le soit pour nous, mais il sera l'Oméga avec nous <sup>4</sup>.

Tout ce qui a été contracté dans le Christ se développe dans le Corps Mystique. C'est dans la totalité et la diversité des charismes que l'unique Christ est accompli. Après Saint Paul qui a dit que "nous avons été rendus participants du Christ" <sup>5</sup>, les Pères de l'Eglise ont affirmé que chaque chrétien est marqué du sceau royal, sacerdotal et prophétique. En d'autres termes, la Royauté du Père, le Sacerdoce du Fils et le prophétisme de l'Esprit sont reflétés par l'image de Dieu en l'homme.

---

<sup>4</sup> Henri Goudreault, L'adaptation missionnaire à la lumière de l'Incarnation, dans Kérygma, no 18, 1972, p. 23-24.

<sup>5</sup> Ro 8, 37.

Les laïcs rendus participants de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ assument dans l'Eglise et dans le monde leur part dans ce qui est la mission du Peuple de Dieu tout entier <sup>6</sup>.

Sous le Pontificat de Pie XII, une précision avait été apportée par une Assemblée des Cardinaux et Evêques en 1956 concernant le laïcat et son mandat dans l'Eglise. L'on se référait alors aux Mouvements d'Action Catholique. Il fut stipulé que les laïcs oeuvrant dans ces Mouvements, quels que soient l'étendue, l'intensité de leur action et le haut poste qu'ils occupent, ne sont pas pour autant considérés comme des vicaires laïcs. Ils remplissent une mission indispensable à l'Eglise, et voulue par elle, mais ils demeurent dans leur état de laïcs <sup>7</sup>.

Cette précision allait faire réagir Karl Rahner. Il répliquait fortement en soutenant que là où le laïc participe d'office aux pouvoirs de la hiérarchie, son état de laïc disparaît ipso facto. Qu'il y ait ordination ou non, cela n'a pas d'importance; l'on se heurte alors à une simple tradition de l'Eglise; la raison, le principe théologique sont là et seuls ils suffisent <sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Vatican II, Apostolat des laïcs, no 2, p. 397.

<sup>7</sup> Cf. Louis-Marie de Bazelaire, Les laïcs aussi sont l'Eglise, Paris, Fayard, 1958, p. 123.

<sup>8</sup> Cf. Karl Rahner, L'apostolat des laïcs, dans Nouvelle Revue Théologique, vol. 78, 1956, p. 13.

D'autres théologiens ont à leur tour contesté cette théorie de Rahner, entre autres le Père Baumgartner. Pour lui l'importance de l'apostolat, si élevé soit-il, ne change en rien le statut du laïc. Il admet que cette participation du laïc aux fonctions de la hiérarchie touche de près la fonction ministérielle. Pensons à l'enseignement, à la prédication, au rôle de conseillers; le souci de la perfection d'autrui et du rayonnement chrétien; le mode de vie et l'ascèse que s'imposent les fervents de l'apostolat. En dépit de cette vie consacrée à l'Eglise, le laïc n'en demeure pas moins laïc; il agit en chrétien accomplissant sa mission d'envoyé du Christ et non pas en remplissant une fonction de ministre spécial<sup>9</sup>.

b) Apostolat et mission des laïcs

Finalement, pour que cesse la polémique, Pie XII, lors du 11ème Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs, faisait la mise au point que voici:

L'acceptation par le laïc d'une mission particulière, d'un mandat de la hiérarchie, si elle l'associe de plus près à la conquête spirituelle

---

<sup>9</sup> Cf. Ch. Baumgartner, dans Formes diverses de l'Apostolat des laïcs, dans Christus, no 13, 1957, p. 18-27. Cf. L.-M. de Bazelaire, op. cit., p. 130-137.

du monde, que mène l'Eglise sous la direction de ses pasteurs ne suffit pas à en faire un membre de la hiérarchie <sup>10</sup>.

Une des formes d'apostolat que lui demande son christianisme, le chrétien doit la chercher dans l'Action Catholique. Cette dernière expression désigne une des sphères propre du laïc, où il agit à son aise, elle cadre avec sa profession, sa vie dans le monde. Son champ d'action peut sembler profane, mais s'il accomplit son devoir de chrétien, il a rempli son service d'homme dans l'Eglise.

Les laïcs ne sont pas les membres passifs de l'Eglise, situés à la base d'une pyramide dont le sommet serait le Pape. Ils ont un rôle actif à jouer dans la liturgie, "dans la Tradition des biens révélés et des réalités du salut" <sup>11</sup>, dans la mission de l'Eglise, dans les fonctions du Corps mystique autres que celles conférées par le sacrement de l'Ordre. En nous rappelant le sacerdoce des fidèles, *Lumen Gentium* précise:

---

<sup>10</sup> Pie XII, Discours au 2ème Congrès Mondial pour l'apostolat des laïcs le 10 nov. 1937, no. 1264, dans La Documentation Catholique, no. 54, 1957, col. 1416.

<sup>11</sup> Edward Schillebeeckx, Un nouveau type de laïcs, dans La Nouvelle Image de l'Eglise, Mame, Tours, 1967, p. 181.

Dans le même ouvrage collectif, lire: E. Fransen, L'Eglise comme peuple de Dieu, p. 115 et sq., et A. Liégé, La Participation des laïcs à l'apostolat ecclésial, p. 441-451.

L'Esprit Saint ... dispense parmi les fidèles de tout ordre, des grâces spéciales qui les habitent à assumer des activités et des services divers, utiles au renouvellement et à l'expansion de l'Eglise, suivant ces paroles: "A chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien commun" (1 Cor. 12, 7) 12.

Plus le chrétien aide à la croissance de l'Eglise dans le monde, plus il s'enracine dans l'Eglise. La vocation propre du chrétien est de travailler à ce que le monde et l'Eglise ne fassent qu'une seule réalité.

c) Précisions sur la fonction des fidèles

Nous savons que le sacerdoce royal des chrétiens est en relation très étroite avec leur baptême. C'est au baptême que les chrétiens sont consacrés dans leur fonction sacerdotale. Ce sacerdoce se manifeste par leur fonction accomplie en tant que Peuple de Dieu aux dignités et aux fonctions de leur chef, le Christ. Et le culte rendu à Dieu par le Peuple ou tous sont prêtres, n'a de valeur et d'existence que par le médiateur, Jésus-Christ. Pour les baptisés, l'exercice du sacerdoce royal est, autant que la vie de fils adoptifs, un des éléments constitutifs

---

12 Vatican II, L'Eglise, no 12, p. 32.

de l'existence chrétienne et l'acte essentiel en est sans contredit le culte spirituel.

Vatican II <sup>13</sup> a remis tout cela en relief dans la Constitution dogmatique sur l'Eglise. Celle-ci doit être conçue comme une communauté où chaque membre, selon sa vocation et sa grâce, porte la responsabilité du Peuple de Dieu et où chaque baptisé participe à la fonction sacerdotale et prophétique du Christ.

---

<sup>13</sup> Vatican II, L'Eglise, chap. 2, nos 10-11, p. 29-30.

A ce sujet, signalons le chapitre II de la Constitution sur l'Eglise, qui traite des laïcs:

Le Christ Seigneur, Pontife pris d'entre les hommes (cf. Hebr. 5, 1-5) fit du nouveau peuple "un royaume de prêtres pour Dieu son Père" (Apoc. 1, 6; 5, 9-10). En effet, par la régénération et l'onction de l'Esprit-Saint, les baptisés sont consacrés pour être une maison spirituelle et un sacerdoce saint, en vue d'offrir des sacrifices spirituels, moyennant toutes les oeuvres du chrétien, et d'annoncer les louanges de Celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (cf. I Petr. 2, 4-10)... Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, s'ils diffèrent essentiellement et non pas seulement en degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre puisque l'un comme l'autre participe à sa façon de l'unique sacerdoce du Christ.

Le pouvoir sacré et organiquement structuré de la communauté sacerdotale entre en activité par les sacrements et les vertus. Les fidèles, incorporés à l'Eglise par le baptême, sont rendus aptes, grâce à leur caractère, à célébrer le culte de la religion chrétienne.

Voilà la doctrine du Concile qui lentement passera de la théorie à la pratique. Le laïc membre du Peuple de Dieu doit collaborer, coopérer, servir l'Eglise dans l'action sacerdotale.

Vatican II dit aux fidèles que leur sacerdoce est une réalité mystérieuse d'une grandeur inconcevable. Mais il nous faut, je crois, bien préciser ce qu'est le sacerdoce commun de tous les baptisés afin d'éviter toute équivoque.

Le sacerdoce de tous les fidèles est la participation de tout le Corps qu'ils forment à celui du Christ. Le sacerdoce ne signifie pas que chacun peut tout faire. Saint Paul le spécifie: "Tous sont-ils apôtres, docteurs?"<sup>14</sup> Pour chaque personne, ce qui fait l'objet de son charisme est ce qui motive le service sacerdotal qu'il peut accomplir.

De la réception de ces charismes même les plus simples résulte pour chacun des croyants le droit et le devoir d'exercer ces dons dans l'Eglise et dans le monde, pour le bien des hommes et l'édification de l'Eglise, dans la liberté du Saint-Esprit qui "souffle où il veut" (Jn III, 8), de même qu'en communion avec ses frères dans le Christ et très particulièrement ses pasteurs. C'est à eux qu'il appartient de porter un jugement sur

---

14 1 Co, 12, 29.

l'authenticité et le bon usage de ces dons, non pour éteindre l'Esprit, mais pour éprouver tout et retenir ce qui est bon (cf I Thess. V, 12-19-20) 15.

Il y a de multiples charismes, mais leur multiplicité elle-même pose une limitation en ce sens qu'une personne ne peut que ce qui lui est attribué par Dieu. La multiplicité implique aussi une distinction: les charismes ne se ressemblent pas. Les laïcs sont participants de la tâche commune de l'Eglise, cette tâche leur appartient en droit. Mais cette tâche diversement accomplie est sacerdotale. Elle se définit comme un service de Dieu dans le monde, au sein du monde, au feu de la vie quotidienne. Se donner sans compter aux hommes ses frères par amour de Dieu et d'eux-mêmes.

C'est en s'appuyant sur ce service commun ou cette fonction commune que l'Eglise avance. Chaque fidèle est prêtre dans la mesure où son sacerdoce passe par celui du Christ: Temple nouveau, Victime nouvelle, Prêtre nouveau. Toute la vie du chrétien est un sacrifice parce qu'elle est unie au sacrifice du Christ.

L'apôtre Pierre spécifie la nature du sacrifice offert par les chrétiens: "... prêtez-vous à l'édification

---

15 Vatican II, L'apostolat des laïcs, no 3, p. 398.

d'un édifice spirituel, pour un sacerdoce saint, en vue d'offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ" 16.

Entre le sacerdoce des fidèles et celui du Christ, la différence se trouve dans la participation à l'offrande du sacrifice. Le Christ offre son corps, sacrifice matériel, mais informé par son amour du Père et de ses frères. C'est le sacrifice du Christ qui nous mérite la Rédemption en offrant satisfaction pour nos péchés, mais cela grâce à la charité déployée par le Christ dans ce don de sa vie. Les fidèles offrent des sacrifices spirituels par l'entremise du Christ. Saint Paul a longuement développé cette question des sacrifices spirituels offerts à Dieu 17.

Dans l'Épître aux Romains Paul dira: "Je vous exhorte donc, frères, à offrir vos personnes en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu: C'est là le culte spirituel que vous avez à rendre" 18.

Par ces mots, Saint Paul nous dit que toute la vie du chrétien est un sacrifice, un culte spirituel qui consiste, dans la foi, à consacrer sa vie à la gloire de Dieu,

---

16 1 P 2, 5.

17 cf. Ph 4, 18; 2 Co 8, 4-5.

18 Rm 12, 1.

et ceci en union avec le Christ qui a offert son sacrifice sur la croix afin qu'il devienne le nôtre; les fidèles l'offrent eux-mêmes en entrant dans le mystère du Christ. L'Épître aux Hébreux en parle également <sup>19</sup>.

Dans son étude sur le sacerdoce dans le Nouveau Testament, Casimir Romaniuk distingue bien le sacrifice des fidèles de celui du Christ et aussi le sacerdoce royal des fidèles du sacerdoce ministériel des apôtres:

Le chrétien est prêtre en ce sens que, dans le sacrifice du Christ, il rejoint Dieu par l'offrande de lui-même. Mais cela n'implique pas une médiation des fidèles: (la médiation du Christ n'est communicable qu'à ceux que Jésus a choisis pour être les ministres de son sacerdoce). Ce qui est communicable au chrétien, c'est la condition même de Jésus, qui a partagé toute la vie de l'homme et lui a demandé d'entrer dans son mystère <sup>20</sup>.

Les laïcs sont nécessaires pour que l'Église accomplisse la plénitude de sa mission. L'engagement du chrétien ne se limite pas simplement aux vérités dogmatiques et aux obligations du culte; le chrétien veut assumer la vie historique de l'Église, tout comme il veut assumer chrétiennement son temps.

Le chapitre 4<sup>e</sup> du document sur l'Église se terminait ainsi:

---

19 Rm 12, 1.

20 Casimir Romaniuk, Le sacerdoce dans le Nouveau Testament, Le Puy, Mappus, 1966, p. 59.

Tout laïc doit être, à la face du monde, un témoin de la résurrection et de la vie du Seigneur Jésus, un signe du Dieu vivant. En un mot: "Ce qu'est l'âme dans le corps, que les chrétiens le soient dans le monde" <sup>21</sup>.

Vatican II ne fait pas que réhabiliter la fonction commune du Peuple de Dieu: il lie les deux fonctions de manière telle que la fonction ministérielle ne peut se concevoir sans référence à la fonction commune, c'est une fonction différente.

La vie de l'Eglise s'accomplit dans la rencontre des deux fonctions; l'Eucharistie en est un bel exemple parce qu'elle est une action commune du prêtre et des fidèles. La Constitution sur la Liturgie en fait mention: "Que tous les fidèles, offrant la victime sans tache, non seulement par les mains du prêtre, mais aussi ensemble avec lui, apprennent à s'offrir eux-mêmes" <sup>22</sup>.

Ce qui est premier dans l'Eglise, c'est la qualité de chrétiens. Le sacerdoce de sainteté subsistera éternellement et non la fonction ministérielle. A la suite des Douze dont la mission fut spéciale, le ministère apostolique s'est continué dans l'Eglise. Le Christ a voulu que

---

21 Vatican II, L'Eglise, no 38, p. 64.

22 Vatican II, La Sainte Liturgie, no 48, p. 143.

son oeuvre sacerdotale soit prolongée de façon visible dans le monde. Il y a des hommes qui accomplissent une fonction particulière, celle de prêtres. Ces derniers rendent présent le sacerdoce du Christ. Ils représentent le Christ et administrent les sacrements en son nom.

Le sacerdoce doit être compris comme une fonction ministérielle, précise Vatican II.

Le Seigneur, voulant faire des chrétiens un seul corps, où "tous les membres n'ont pas la même fonction" (Rom. 12, 4), a établi parmi eux des ministres qui, dans la communauté des chrétiens, seraient investis par l'Ordre du pouvoir sacré d'offrir le Sacrifice et de remettre les péchés, et y exerceraient publiquement pour les hommes au nom du Christ la fonction sacerdotale...<sup>23</sup>.

## 2. La femme et les ministères

La question du ministère des femmes fait l'objet d'articles de revues, de livres, de conférences et de beaucoup de polémiques; somme toute, c'est un problème d'actualité. Le mouvement féministe chrétien moderne est sans doute le lieu de son origine. De la conquête de l'égalité sur le plan social, il n'est pas étonnant que l'évolution s'étende jusqu'à l'Eglise.

---

<sup>23</sup> Vatican II, Le ministère et la vie des prêtres, no 2, p. 312.

Conformes à l'image du Christ, l'homme et la femme sont partenaires tout au long de l'aventure humaine. Ils doivent avoir leur part égale des responsabilités. Mais le problème ici est d'abord, semble-t-il, un problème de nature: c'est le fait d'être femme qui lui interdit le ministère consacré. Il faudrait montrer que la nature de la femme correspond à la nature du ministère. Il faut ici se méfier des théories sans preuve basées sur des conceptions traditionnalistes.

Le manque de documentation ne permet pas de connaître dans le détail la véritable image de ce qui s'est passé aux premiers siècles. Les quelques recherches qui furent faites montrent, cependant, que la situation de la femme dans l'Eglise n'était ni meilleure, ni pire que celle qu'on retrouve dans la condition ordinaire de sa vie. On y voit de plus que l'état de la femme dans le ministère de l'Eglise était extrêmement variable. L'Eglise se montrait réticente à se prononcer ou à déterminer un statut définitif concernant la variété des ministères féminins; les ministères de la femme se développaient avec les besoins du temps et disparaissaient quand ils n'étaient plus nécessaires.

L'histoire de la charité des premiers siècles demeure le secret de Dieu et des coeurs, mais comme l'écrit A.M. La Bonnardière, il est certain que "beaucoup de femmes ont travaillé pour Dieu seul, au long des jours, dans chacune des villes

et des bourgades du monde méditerranéen". Pourtant, le comportement des femmes illustres, dès le moment où elles ont embrassé une vie vraiment évangélique, et que les Pères nous ont relaté avec admiration, laisse entrevoir celui d'innombrables femmes de condition plus humble, dont il ne nous est rien dit <sup>24</sup>.

a) Les femmes de la primitive Eglise

Si nous examinons l'Évangile de Jean, nous voyons que la collaboration de la femme n'a pas été négligeable. Son rôle est actif, constructif et donc, loin d'être discriminatoire, il semble bien impliquer un plan d'égalité dans l'esprit du Seigneur.

Par exemple, à Cana, qui suscite le premier miracle, sinon la Mère de Jésus? Miracle qui sert de base à la foi des disciples <sup>25</sup>. Quant à la Samaritaine, c'est dans son petit patelin qu'elle introduit la foi au Christ <sup>26</sup>. Plus tard, Marthe et Marie obtiendront de Jésus un miracle de première importance: la résurrection de leur frère Lazare qui figure la Résurrection par excellence, celle du Sauveur <sup>27</sup>. Le signe avant-coureur de la sépulture de Jésus

---

<sup>24</sup> Jean-Claude Guy et François Refoulé, Chrétiennes des premiers temps, Paris, Cerf, 1965, p. 51-52.

<sup>25</sup> Jn 2, 11.

<sup>26</sup> Jn 4, 39-40.

<sup>27</sup> Jn 11, 3, 7, 21-30.

est donné par Marie, soeur de Lazare <sup>28</sup>. Et finalement les Apôtres sont introduits dans le mystère de la Résurrection par nul autre qu'une femme: Marie-Madeleine <sup>29</sup>.

Dans tous les exemples que nous venons de donner, la femme a priorité. Par sa délicatesse elle fait naître l'idée (Cana); par son enthousiasme elle ouvre l'esprit des gens (Samarie). Il y a dans la scène de la Résurrection une différence remarquable entre le témoignage de Marie-Madeleine et celui des Apôtres. Le rôle qu'ont joué ces femmes est loin d'être passif. De nos jours, c'est toute cette énergie explosive que contient le coeur de la femme qui semble vouloir se libérer.

Un fait est certain: le service rendu par les femmes dévouées à la personne de Jésus s'est perpétué ensuite dans l'Eglise. Ce n'est pas simplement une pieuse supposition que de rappeler le rôle des femmes dans l'Eglise de Jérusalem à ses débuts. Les premiers chapitres des Actes des Apôtres réfèrent souvent aux femmes comme aides précieuses dans les débuts de la chrétienté. Les Actes nous parlent, par exemple, d'une certaine Tabitha:

---

28 Jn 12, 7; Mt 20, 12-13; Mc 10, 8-9.

29 Jn 20, 1-18.

Il y avait à Joppé parmi les disciples une femme du nom de Tabitha, ce qui veut dire Dorcas. Elle était riche des bonnes oeuvres et des aumônes qu'elle faisait <sup>30</sup>.

De plus, ils mentionnent une Lydie à Philippes <sup>31</sup>; puis une Priscille qui, avec son mari, Aquila, accompagne Paul à Antioche <sup>32</sup>; les fameuses quatre filles du diacre Philippe <sup>33</sup>; et bien d'autres surtout Junie et Phébée.

Il est indispensable que nous nous arrêtions aux fonctions de Junie et de Phébée. Ces deux femmes sont rattachées à deux fonctions différentes, selon l'Epître aux Romains il est octroyé à Junie une fonction d'apostolos <sup>34</sup>; et à Phébée il est donné un ministère d'importance dans l'Eglise de Cenchrées <sup>35</sup>. Ici l'Epître aux Romains semble entrer en contradiction avec certains versets de la première Epître aux Corinthiens quant au droit de parole de la femme dans l'Assemblée <sup>36</sup>.

---

30 Ac 9, 36.

31 Cf Ac 16, 14.

32 Cf Ac 18, 18 et 18, 1 et suiv.

33 Cf Ac 21, 9.

34 Ro 16, 7.

35 Ro 16, 1-2.

36 1 Cor 11, 2-16; 14, 34-35.

Nous lisons au sujet de Andronicus et Junie: "Saluez mes parents et mes compagnons de captivité: ce sont des apôtres marquants qui m'ont précédé dans le Seigneur" <sup>37</sup>. Ils sont, comme nous le voyons, distingués parmi les apôtres, plusieurs commentateurs y lisent ce sens, tels Lagrange, Dodd, Rengstorf, Godet, Huby, Lietzman, Schelkle. Habituellement les exégètes sont du même avis lorsqu'il s'agit de la fonction d'apôtre, mais le problème soulève des discussions parce que cette fonction est celle donnée à une femme, certains voient dans IONNIAN un diminutif ou une contraction de IOUNIANOS <sup>38</sup>.

Le couple Andronicus et Junie sont juifs d'origine. Ainsi il n'y a pas de difficulté à ce que le charisme d'apôtre soit exercé par un membre de l'un ou l'autre sexe. L'Esprit peut animer l'un ou l'autre.

Quant à Phébée, le cas est particulier.

Je vous recommande Phébée, notre soeur, diaconesse de l'Eglise de Cenchrées: offrez-lui dans le

---

37 Ro 16, 7.

38 Frédéric Godet, Commentaire sur l'Épître aux Romains, Genève, Labor et Fides, 1968, p. 592.

Il s'appuie sur Origène, P.G. 14, 1280.

Cf. J. Elizabeth Lacelle, Le Nouveau Testament et un ministère d'autorité pour la femme, dans Le Prêtre, hier, aujourd'hui, demain, Montréal, Fides, 1970, p. 93-94.

Seigneur un accueil digne des saints, et assistez-la en toute affaire où elle aurait besoin de vous; aussi bien fut-elle une protectrice pour nombre de chrétiens et pour moi-même <sup>39</sup>.

Le terme diakonos employé à l'égard d'une femme est peu commun, on ne le rencontre pas. M.J. Lagrange en déduit: "Il faut reconnaître que le christianisme a dû se pourvoir très tôt des fonctions dont il avait besoin"<sup>40</sup>. Jean Daniélou l'entend dans le sens de serviteur et n'y voit aucune allusion à une fonction hiérarchique <sup>41</sup>. Il faut reconnaître, toutefois, que ce substantif diakonos est attribué à Paul, Timothée, Apollos et d'autres. Paul l'utilise vingt-deux fois. "Il est alors traduit par ministre, traduction que le texte latin maintient pour désigner Phébée. Il est important de mentionner que des versions introduisent un kai entre ousan et diakonon" <sup>42</sup>.

Dans sa lettre Paul recommande que l'on se mette à la disposition de Phébée, car dit-il elle fut protectrice

---

39 Ro 16, 1-2.

40 Marie Joseph Lagrange, Saint Paul, Epître aux Romains, Paris, Gabalda, 1950, 362-363.

41 Jean Daniélou, Le ministère des femmes dans l'Eglise ancienne, dans La Maison Dieu, no 61, 1960, p. 7.

42 A. OEPKE ert. GUNE, dans The Dictionary of the New Testament, Stuttgart, 1953, vol. 1, 787 - "The description of Phebe as the DIOKONOS of the Church at Cenchrea indicates the point where the original charisma is becoming an office" - "especially if KAI is genuine", cf. no. 54.

pour beaucoup. Parastête ou Prostatís se rencontre sous PROISTANAI verbe correspondant, dans huit passages chez Paul. Il a toujours le sens de gouverner sur <sup>43</sup>. C'est sous le titre de fonction importante que Paul désigne Phébée et cela il le fait en commençant la liste la plus longue de ses salutations apostoliques <sup>44</sup>.

Si l'on peut difficilement affirmer avec évidence que Phébée a exercé une fonction hiérarchique de présidence dans l'Eglise de Cenchrées (d'autant plus qu'il s'agit d'une Eglise grecque marquée du caractère charismatique) on ne peut nier cependant qu'elle a pu exercer un ministère important dans son Eglise au point d'y être désignée par un terme identique à celui dont Paul lui-même s'est désigné et dont il a désigné des ministres comme Timothée, Apollos, etc. Ces deux cas de Junie et de Phébée sont, on le voit, hypothétiques quant à la question qui nous concerne. Ils suffisent toutefois pour poser à la réflexion et à la pratique ecclésiale une exigence de recherche lucide et attentive aux manifestations de l'Esprit pour la communauté <sup>45</sup>.

Il semble que, à la lumière de ces textes, la femme, dans la primitive Eglise, est admise comme Apostolos, telle

---

<sup>43</sup> Ro 12, 8; 1 Th 5, 12; 1 Tim. 2, 4-5.

<sup>44</sup> André Dumas, L'anthropologie biblique et la participation de la femme au ministère de l'Eglise, dans De l'ordination des femmes, Conseil Oecuménique des Eglises, Commission "Foi et Constitution", Genève, 1964, p. 15.

<sup>45</sup> Jeannine Elizabeth Lacelle, op. cit., p. 95.

Junie, et diaconesse-ministre fonction d'autorité, telle Phébée. Comme l'indique bien l'Épître aux Corinthiens, elle a droit à la prophétie et à la prière. Mais, cependant, la femme n'a pas accès à l'enseignement <sup>46</sup>.

Nous parlerons ici, plus particulièrement de deux fonctions exercées par les femmes dans le christianisme primitif: les fonctions de prophétesses et de diaconesses.

Dans les premières années après la période apostolique, l'instruction des catéchumènes et de ceux qui étaient prêts pour recevoir le baptême, le soin des malades, l'attention aux pauvres, l'administration des biens et la collecte pour ceux qui étaient dans le besoin faisaient parti des fonctions de ceux qui étaient ordonnés. Or les diaques, les diaconesses étaient ordonnés pour enseigner, conseiller et aider aux baptêmes. Les diaques aidaient à la distribution de la communion, et, à défaut des diaques, les diaconesses elles-mêmes étaient habilitées à remplir ce ministère.

Certaines femmes semblent avoir joué un rôle important dans l'Église primitive. On trouve souvent, par exemple, de riches veuves dans l'entourage immédiat des évêques

---

46 idem, p. 98.

et des enseignants, tels Jean Chrysostome, Grégoire de Naziance et même Jérôme.

De fait, au tout début, la majeure partie des femmes qui exercèrent un rôle officiel dans l'Eglise furent des veuves.

La Didascalie des Apôtres rappelle qu'elles ont d'abord pour charge de prier pour les bien-fauteurs et pour toute l'Eglise. Et c'est certainement ainsi que beaucoup d'entre elles comprirent leur vocation. Cependant, au cours des temps, au moins dans certaines communautés on leur confia d'autres tâches, en particulier le soin des malades et même celui d'imposer les mains aux malades. C'est ce qu'atteste par exemple la Didascalie des Apôtres. Mais il reste que le premier ministère des veuves resta toujours la prière <sup>47</sup>.

Sans doute, par suite d'expériences malheureuses survenues dans l'Eglise à cause de jeunes veuves, Paul a dû établir une règle déterminant que l'âge requis pour l'éligibilité d'une veuve comme diaconesse devait être au moins soixante ans.

Ne peut être inscrite au groupe des veuves qu'une femme d'au moins soixante ans, n'ayant été mariée qu'une fois. Elle devra produire le témoignage de sa bonne conduite: avoir élevé des enfants, exercé l'hospitalité, lavé les pieds des

---

<sup>47</sup> François Nau, La didascalie des douze apôtres, Paris, Lethielleux, 1912, p. 54.

saints, secouru les affligés, pratiqué toutes les formes de bienfaisance. Les jeunes veuves, écartez-les ... Il en est déjà qui se sont fourvoyées à la suite de Satan <sup>48</sup>.

Il semble aussi que les vierges étaient comptées parmi les veuves si elles décidaient de ne pas se marier et de consacrer leur vie au service de l'Eglise. C'est peut-être parce que les femmes non mariées entraient dans les rangs des veuves que le terme diaconesse fut adopté. En grec, le mot diakonos peut s'appliquer à l'un ou l'autre sexe, comme nous l'avons dit précédemment.

Nous constatons la collaboration de la femme tout au long de la littérature chrétienne des premiers temps. Faute de documentation, il n'est pas facile d'élaborer sur son rôle. Jean Daniélou avouait lui-même que "le statut du ministère féminin n'a jamais été clairement défini" <sup>49</sup>.

Il serait important de connaître jusqu'à quel point la femme a contribué à l'expansion de l'Eglise pendant les premiers siècles. Mais nous n'en savons pas grand-chose. Cela est peut-être dû à l'absence de méthode dans l'action, et comme on dit souvent: la foi était propagée par une sorte de contagion ... la diffusion se faisait au cours des

---

<sup>48</sup> 1 Tm 5, 9-10, 11, 15.

<sup>49</sup> Jean Daniélou, Le ministère des femmes dans l'Eglise ancienne, dans La Maison-Dieu, no. 61, 1960, p. 70.

rencontres personnelles. Clément d'Alexandrie était convaincu que si l'enseignement du Christ avait réussi à pénétrer les gynécées sans éveiller aucun soupçon, c'était là l'oeuvre de la femme <sup>50</sup>. Mais il semble difficile de croire que les femmes proclamèrent la Bonne Nouvelle publiquement si l'on tient compte des paroles de Paul:

La femme doit se taire dans l'Eglise, sauf le cas du charisme de prophétie; mais alors elle ne doit parler que la tête couverte pour se rappeler sa condition subordonnée <sup>51</sup>.

Paul permettait aux prophétesses de parler en public. S'il avait pensé que c'était mal pour la femme de prier et de prophétiser en public, il n'aurait pas pris le temps d'argumenter autant à ce sujet: il l'aurait tout simplement défendu. Paul assume que les femmes vont prier et prophétiser en public; il leur dit donc comment elles doivent alors se comporter. Il juge que par nature la femme doit avoir la tête couverte parce qu'elle est en elle-même la gloire de l'homme. La tête couverte symbolise l'effacement de la gloire de l'homme en face de Dieu et sert aussi de signe donné à la femme. Le voile représente donc

---

<sup>50</sup> Cf. Clément d'Alexandrie, Strom., III, 6, 53, dans Josephine Mayer, ed., Monumenta de viduis virginibusque tractantia, Bonn, Hanstein, 1938, p. 7.

<sup>51</sup> 1 Co 11, 4-5.

la nouvelle autorité accordée à la femme <sup>52</sup>.

Disons un mot sur l'existence des prophétesses. Quelques femmes possédaient le charisme de la prophétie entendons, non pas le don de prédire l'avenir, mais la faculté de parler sous l'inspiration de Dieu et d'en faire part à la communauté. Ce charisme était reconnu comme étant vraiment une grâce divine indépendante du sexe et imposant le respect. "On reconnaissait donc à quelques femmes, prophétesses, le droit et la possibilité de prier à haute voix dans l'assemblée pour l'instruction et le réconfort de tous" <sup>53</sup>.

D'ailleurs, ce rôle prophétique chez la femme existait déjà dans l'Ancien Testament, car Clément de Rome, dans son épître aux Corinthiens, citant Rahab en exemple, s'exprime ainsi: "Vous le voyez, bien-aimés, en cette femme il n'y avait pas seulement la foi, mais encore le don de prophétie" <sup>54</sup>. Mais le rôle prophétique qui semble avoir été reconnu aux femmes par Paul était essentiellement rattaché à la prière. On permettait aux femmes de prier à

---

<sup>52</sup> Cf. Charles Kingsley Barrett, A Commentary on the First Epistle to the Corinthians, London, Adam & Charles Black, 1968, p. 251-252.

<sup>53</sup> Antonin-Marie Henry, op. cit., p. 325.

<sup>54</sup> François Louvel, Les écrits des Pères apostoliques, Paris, Cerf, 1963, p. 69.

l'Eglise et de prendre part au service public de la communauté. Un texte de la Didascalie résume la pratique générale: "Nous ne permettons pas aux femmes d'enseigner dans l'Eglise, mais seulement de prier" <sup>55</sup>.

La liste des prophétesses est longue. Ainsi les femmes prennent part aux prières publiques de l'assemblée, mais elles ne peuvent enseigner. Il est cependant difficile de saisir exactement ce que signifie ce partage des prières officielles. On ne peut dire avec évidence s'il s'agissait de la célébration de l'Eucharistie au sens strict du mot. L'on sait toutefois que la femme douée du don de l'Esprit peut parler dans l'Eglise.

Examinons plus à fond le rôle officiel, plus significatif, qu'ont pu jouer jadis les femmes dans l'Eglise, le rôle des diaconesses tel que nous l'avons mentionné précédemment.

Du temps des Apôtres, les fonctions des diaconesses ne semblent pas avoir été d'une très grande importance, mais dès le milieu du troisième siècle, les documents commencent déjà à témoigner de l'existence de leur ordre. A en croire la Didascalie et les Constitutions apostoliques, ces femmes auraient été ordonnées. On définit ainsi leur rôle: les diaconesses sont intermédiaires entre les femmes

---

55 François Nau, op. cit., p. 124.

et le clergé. Elles visitent les femmes malades dans les maisons païennes où un diacre ne peut facilement entrer. Il leur revient d'imposer l'huile de l'onction aux femmes qui reçoivent le baptême:

Quand les femmes descendent dans l'eau pour le baptême, il est requis que celles qui descendent dans l'eau soient ointes de l'huile de l'onction par la diaconesse. Quand il ne se rencontre pas de femme, ni surtout de diaconesse, il est nécessaire que celui qui baptise oigne lui-même celle qui est baptisée. Mais, où il y a une femme et surtout une diaconesse, il ne convient pas que les femmes soient vues par les hommes; quand celle qui est baptisée sort de l'eau, la diaconesse la recevra, l'instruira et la nourrira, afin que le sceau infrangible du baptême soit imprimé avec pureté et sainteté <sup>56</sup>.

Un autre document dit aussi que la diaconesse doit accueillir les femmes à la porte de l'église et voir à leur y trouver une place; elle est la servante de l'évêque, aucune femme ne peut communiquer avec lui sans passer par la diaconesse. Dans le cas d'une femme malade, la diaconesse lui porte l'Eucharistie.

Si l'on compare les fonctions des diaconesses avec celles des diacres et les prières que les deux groupes avaient à réciter, on peut conclure, à toute fin pratique,

---

<sup>56</sup> François Nau, op. cit., p. 135.

qu'elles étaient identiques, comme en témoigne la Didascalie elle-même <sup>57</sup>. Cependant la diaconesse est plus restreinte dans ses fonctions que ne l'est le diacre: elle n'a charge, par exemple, que des membres féminins de sa communauté. La Didascalie ajoute: "Laissez les femmes être zélées pour assister les autres femmes" <sup>58</sup>. Mais il est important d'ajouter qu'en dépit du fait que le terme diakonos soit également appliqué aux hommes et aux femmes, il ne peut être dit qu'ils exercent exactement les mêmes fonctions. Le terme féminin diakonissa fut employé pour la première fois au Concile de Nicée <sup>59</sup>.

La majeure partie des historiens de l'Eglise considèrent que les diaconesses, en tant qu'ordre, sont issues d'un groupe qui existait déjà dans l'Eglise, à savoir les veuves dont nous avons fait mention au début du présent chapitre. L'existence incontestable d'un tel groupe remonte aux temps apostoliques <sup>60</sup>. Mais à la fin du quatrième

---

57 idem, ibid., p. 134-137.

58 idem, ibid., p. 134.

59 Cf. Henri Joseph Schroeder, Disciplinary Decrees of the General Councils, Canon 19, St. Louis, Herder, 1937, p. 51-57.

60 Cf. Ac 9, 39; Tt 2, 3-4; Tm 5, 3 ss.

siècle, il semble déjà être disparu. Les diaconesses des temps apostoliques occupent une place éminente dans la communauté; elles s'assoient pendant la liturgie à gauche de l'évêque, parallèle aux diacres qui s'assoient à sa droite. Elles communient immédiatement après les diacres; elles sont ordonnées sans imposition des mains; elles cumulent avec les anciens privilèges des veuves leurs fonctions propres <sup>61</sup>.

Les diaconesses ont joué un rôle essentiel dans la propagation du christianisme. Elles ont fait leur marque en effet par leur nombre à adhérer aux communautés chrétiennes. Leur zèle et leur initiative ont amené les apôtres à leur reconnaître une situation officielle. Mais l'Eglise a supprimé de bonne heure l'office des diaconesses.

Ce diaconat des femmes se maintint jusqu'au V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. Les baptêmes d'adultes étant devenus de plus en plus rares, les diaconesses perdirent l'occasion d'exercer leurs fonctions liturgiques. Les monastères de femmes attirèrent peu à peu celles souhaitant se vouer à Dieu. On s'habitua à se passer de cet Ordre spécial, exceptionnel, qu'il serait possible de rénover aujourd'hui <sup>62</sup>.

---

<sup>61</sup> Cf. Constitution Apostolique III, 1-14, dans Roberts & Donaldson, ed. The Ante Nicene Fathers, Grand Rapids, Eerdmans, n.d., Vol. 8, p. 492.

<sup>62</sup> Anne Leflaive, La femme et l'Eglise, Paris, France-Empire, 1968, p. 241.

Un peu avant Vatican II et avec le Concile il a été question de remettre en valeur le Diaconat dans l'Eglise. Cette question implique également la fonction de diaconesse pour la femme.

Un diaconat sous la forme d'une aide, d'une assistance pour le prêtre est, il nous semble, de prime importance à l'heure actuelle. Le prêtre serait libre pour accomplir son ministère spirituel. Et les autres fonctions qui ne requièrent pas l'Ordination pourraient facilement être remplies par les laïcs hommes ou femmes.

Etant donné qu'il n'existe pas de raisons théologiques pour que la femme ne soit pas admise au sacerdoce, il faudrait bien se demander si on ne devrait pas aussi accorder à la femme le diaconat par un acte de juridiction: ainsi un plus grand pas serait fait dans la réalisation de l'égalité de l'homme et de la femme, toujours mentionnée dans les textes du Concile, c'est-à-dire réalisation de la phrase "homme et femme ne sont qu'un dans le Christ" de l'épître aux Galates <sup>63</sup>.

Avant de poursuivre plus avant notre pensée au sujet du diaconat, peut-être serait-il bien de préciser ce qu'est la fonction de diacre <sup>64</sup>.

---

<sup>63</sup> Hildegard Harmsen, La femme aujourd'hui. Question à l'Eglise, Paris, Apostolat des Editions 1969, p. 123.

<sup>64</sup> Cf. R. Gryson, Le Ministère des femmes, dans L'Eglise ancienne, tome 4, Coll. Recherches et synthèses - histoire, Gembloux-Duculot, 1971, 203 p.

## b) Quelques données sur la fonction du diacre

Cette fonction est à la fois liturgique et caritative. La fonction liturgique est considérée comme le sacrement de la fonction sociale, le signe de son lien au Christ. La fonction sociale, à son tour, est la réalisation de la fonction liturgique <sup>65</sup>.

Le diacre est, dans sa personne et à son rang hiérarchique intermédiaire, le lien entre le culte et la vie quotidienne des fidèles, le lien entre l'autel et la charité, le lien entre les offrandes des fidèles et le sacrifice du Christ, le lien entre le "mystère du Christ" et sa dispensation <sup>66</sup>.

Nous venons de constater la manière d'être différente et les dons particuliers de la femme, et conséquemment ses dispositions à des tâches spécifiquement féminines qui n'enlèvent rien à son égalité avec l'homme, à sa place dans le Peuple de Dieu, l'Eglise. La femme est exactement dans la même relation que l'homme par rapport au Salut et au Christ.

Ce Christ, Prêtre de la Nouvelle Alliance, voit sa représentation sacramentelle s'effectuer sans cesse à

---

<sup>65</sup> Cf. Andrew Kerkwoorde, Eléments pour une théologie du diaconat, dans l'Eglise de Vatican II, tome 3, coll. Unam Sanctam, Paris, Cerf, 1966, p. 988.

<sup>66</sup> idem, ibid., p. 988.

travers le temps dans le sacerdoce de l'Eglise. Ce dernier ne trouve pas en lui-même son explication, il est signe de celui du Christ, il en est une participation.

Mais il y a différents degrés dans cette participation. Tout d'abord, c'est le Peuple de Dieu, l'Assemblée des chrétiens qui a part au sacerdoce de Jésus Christ. Mais au sein de cette Communauté, certains accomplissent un service différent, distinct, qui habilite à représenter le Christ-tête en raison de signification ecclésiale différente. Ils reçoivent le sacrement de l'Ordre qui les rend responsables de la fonction ministérielle. De là vient dans le Peuple de Dieu la distinction entre la fonction des fidèles et la fonction ministérielle, mais toutes deux sont une participation au sacerdoce du Grand-Prêtre, le Christ.

Le diaconat nous est montré comme une fonction complémentaire de la fonction ministérielle.

Le ministère accompli par le diacre n'est pas très différent du ministère des prêtres. Son rôle est celui d'une aide aux ministères de ces derniers. Si la nécessité l'exige, le diacre pourra exercer une fonction de suppléance.

Si désormais dans l'Eglise l'on restaure la fonction du diacre, il faudra voir à lui donner la place qui lui est due, fonction intermédiaire entre celle des prêtres et

celle des laïcs.

Ce diaconat ne doit pas être conçu comme un nouvel Ordre dans l'Eglise. Mais pensé en accord avec la tradition et les besoins de l'Eglise présente, il serait un moyen de redonner de la vigueur à l'Eglise en rendant plus efficaces ses fonctions auprès des fidèles. Ce qu'il est important de réaliser dans l'Eglise, c'est l'unité de sa structure ecclésiastique. Le diacre en jouant son rôle d'intermédiaire pourra aider à cette unification. Pour agir en tant que trait d'union, il semble important qu'au diaconat soit donné son sens théologique.

Car plusieurs opinions ont été émises au sujet du diaconat. A cause des besoins missionnaires qui surgissent dans les pays, certains verraient les diacres comme des clercs ordonnés, mariés ou non et menant une vie de laïcs. Leurs fonctions seraient: la distribution de la communion, la prédication, l'administration du sacrement de baptême, et de celui des malades, de plus ils pourraient être catéchistes. Leurs fonctions seraient cultuelles et rendraient grand service aux prêtres débordés de travail.

Certains autres concevraient le rôle du diacre comme celui qui s'occuperait des fonctions non cultuelles assumées jusqu'ici par les prêtres. Le diacre serait mandaté spécialement pour des tâches apostoliques non

sacerdotales, telles que: les loisirs, l'administration, les finances et cela au niveau des paroisses, des diocèses. Il leur serait donné pour ces fonctions, une autorité appartenant à un ordre majeur. Contraire à l'autre façon de voir, celle-ci laisse aux prêtres tout ce qui appartient au culte, à l'enseignement de la religion et la formation spirituelle.

Enfin un dernier groupe veut donner une signification à un ordre qui n'a plus beaucoup de privilèges dans l'Eglise, il est en réalité une étape à franchir avant le sacerdoce. Ce groupe tout en admettant le besoin d'un ordre tel que le diaconat met en garde contre un enthousiasme qui pourrait conduire à des difficultés plutôt qu'à un progrès. Un diaconat à finalité cultuelle peut se présenter comme indispensable en pays de missions, mais non dans les pays où l'on cherche à donner un sens à l'assemblée communautaire des dimanches. Vouloir introduire en ces derniers pays un culte para-eucharistique, où il n'y aurait pas de célébration du Sacrifice, semble une déviation théologique qu'il faudrait prévenir.

Ce dernier groupe est d'avis qu'un diaconat non cultuel sacrifierait une action apostolique. Mais là encore il faut exercer un certain discernement. La participation des clercs du troisième rang, les diacres ordonnés, à l'apostolat de la hiérarchie, risquerait de nuire à

l'Action catholique. Cette Action catholique est avant tout et d'abord une prise de conscience de la part du laïc de son devoir de chrétien dans le but de faire avancer par ses oeuvres le Royaume du Christ <sup>67</sup>.

Présentement, l'Eglise sent un besoin de renouvellement face au monde nouveau. Elle veut s'implanter de façon nouvelle au centre des réalités de la vie courante.

Or,

des diacres choisis au sein du Peuple de Dieu, souvent mariés, exerçant leur profession, pourraient être des instruments de l'Eglise au milieu de l'humaine faiblesse, des annonciateurs de la Parole qui convoque et réunit, des ministres des actes sacramentels qui traduisent la foi du Peuple de Dieu, des ferments qui agissent au coeur de la société en sa réalité la plus temporelle, pour l'aider à se rénover, à se transformer en famille de Dieu <sup>68</sup>.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, il y aurait danger de tomber dans le cléricalisme. Mais au lieu de considérer la question comme une occasion de concurrence, peut-être vaudrait-il mieux assouplir nos mentalités et voir là un esprit de complémentarité dans l'Eglise?

---

67 Cf. Robert Rouquette, Le problème du diaconat, dans La fin d'une chrétienté, Vatican II, Coll. Unam Sanctam, Paris, Cerf, 1968, p. 79-81.

68 Bernard Lambert, Orientations pastorales, Limite, Kinsasha, Congo, no 49, p. 3.

Le 18 juin 1967, le Pape indiquait les directives à suivre pour l'établissement d'un diaconat permanent dans l'Eglise latine. Le Pape laissait aux Conférences épiscopales<sup>69</sup> le soin de décider, avec son approbation, si le diaconat était nécessaire sur leur territoire<sup>70</sup>.

Dans le diocèse de St-Hyacinthe le 11 octobre 1971 un comité soumettait à l'Evêque l'acceptation du diaconat permanent<sup>71</sup>.

---

<sup>69</sup> Paul VI, Motu Proprio sur l'ordre sacré du diaconat, Vatican, 18 juin 1967.

<sup>70</sup> Albert Sanschagrin, Instauration du diaconat permanent dans le diocèse, dans Bulletin d'Information du Comité National du Diaconat, Montréal, 1972, no 3, p. 4.

Les évêques du Canada n'ont pas tardé à se mettre au travail. Dès octobre 1966, la Conférence Catholique Canadienne confiait à un Comité spécial d'évêques le soin d'étudier la question. Et, en septembre 1968, à la suggestion de ce Comité, l'épiscopat canadien votait la restauration du diaconat permanent au Canada "avec diacres mariés et non mariés selon les besoins". En janvier 1969, le Pape répondait favorablement à la requête des évêques. Mais encore là, l'application concrète revenait à chaque évêque pour son diocèse.

<sup>71</sup> Cf. Robert Rouquette, op. cit., p. 81.

Ajoutons qu'un autre problème se pose. L'ordination diaconale, dans ces perspectives, est destinée à consacrer la fonction apostolique des militants principaux; mais cette action est la même exactement pour les hommes et les femmes; pourquoi, dès lors, réserver aux seuls hommes l'ordination diaconale?

Il serait bon de préciser en terminant ce bref exposé sur le diaconat, de dire que le diaconat permanent est une fonction différente de celle de la fonction ministérielle. Les candidats au diaconat ne doivent pas croire que cette démarche pourrait les conduire éventuellement à la fonction ministérielle, s'ils en avaient un jour le désir. Ce serait ainsi, revenir à l'ancienne forme de diaconat, étape vers la prêtrise.

En raison du manque de prêtres et d'une prise de conscience de l'Eglise sur le plan doctrinal, on a recours en maintes circonstances à des femmes pour des tâches qui appartiennent à la fonction ministérielle.

Ces fonctions d'Eglise devraient donc posséder la dignité, l'autonomie et les responsabilités correspondant à leur exercice. Sous l'autorité de l'évêque, ces divers mandats devraient peu à peu trouver une expression juridique, une forme institutionnelle, pour que la participation à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise ne soit pas livrée à l'humeur et à la fantaisie de tel curé ou tel vicaire <sup>72</sup>.

L'on peut dire en toute honnêteté que si bien des femmes exercent déjà ces fonctions, ou d'autres, comme celles de membres des Conseils pastoraux au niveau diocésain et paroissial, il reste à l'Eglise à reconnaître

---

<sup>72</sup> K. Rahner, La femme dans la situation nouvelle de l'Eglise, dans La femme dans le nouveau départ de l'Eglise, Paris, Privat, 1966, p. 110.

juridiquement leurs tâches. Mais si l'on s'arrête un peu à l'étude de ce diaconat, l'on ne pourra nier que ce n'est pas nouveau puisque déjà dans l'Eglise primitive les devoirs de diaconesses ont été accomplis. Le problème de la promotion de la femme n'en serait pas pour autant résolu.

Le premier effort de la charité chrétienne est d'unir les hommes les uns aux autres si profondément qu'ils en arrivent à former un seul corps avec le Christ. Les chrétiens, dès le début du christianisme, avaient compris que l'amour fait tomber les cloisons entre les hommes. Aussi la femme a-t-elle vu son statut s'améliorer. Une promotion véritable commençait pour elle.

Si l'influence chrétienne a pour effet d'améliorer la situation de la femme, comment peut-on concevoir que l'Eglise au XX<sup>e</sup> siècle accuse encore un certain retard quant à la reconnaissance "de facto" des droits de la femme? Dans le domaine du droit, l'Eglise doit tenir compte de l'amour et bannir toute inégalité, discrimination, voire toute dureté. L'injustice envers la personne humaine est une violation de l'amour: or, l'on considère comme une injustice la discrimination exercée vis-à-vis de la femme. C'est une réalité sur laquelle l'Eglise pourra vraiment travailler lorsqu'elle en aura pris conscience.

Dans l'Eglise institutionnelle la place faite à la

femme est plutôt réduite. Pourquoi cet état de chose? Il faut admettre que, dès le début du Christianisme, l'attitude de l'Eglise à l'égard de la femme peut sembler déconcertante.

L'on se bute à un paradoxe: d'un côté le Christianisme promeut la femme; il est une protestation contre l'aliénation de la femme. D'autre part, l'Eglise institutionnelle établit par son comportement un décalage entre la reconnaissance théorique et une inégalité pratique maintenue dans les faits.

Au temps des Apôtres, ce décalage semble dû au milieu juif et à sa mentalité. Les Apôtres, mandatés pour transmettre le message chrétien et préparer la discipline de l'Eglise, sont, semble-t-il, trop imbus des idées de leur société. Les conceptions sociales les ont marqués au point que leurs réactions en sont dépendantes. Tout en comprenant et en admettant la valeur chrétienne de l'égalité des sexes, ils réagissent spontanément en accord avec la conception judaïque sur la femme. La femme est qualifiée de mineure, tout ce qu'elle peut accomplir est une fonction de servante ou d'aide. La raison de cette mentalité peut être trouvée, entre autres, dans certaines théories sur la sexualité: la femme est reproductrice, c'est sa fonction naturelle et l'on ne lui en reconnaît pas d'autres. La femme demeure en

outre le symbole de la faiblesse et reste confinée au foyer, où elle est cependant aimée et écoutée; mais au point de vue social et juridique elle ne compte pas. L'on peut dire que sur ce plan il y a eu peu de changement depuis l'Ancien Testament où:

La situation de la femme en Israël reste inférieure à celle qu'elle avait dans les grands pays voisins. En Egypte, la femme apparaît souvent avec tous les droits d'un chef de famille. En Babylonie, elle peut acquérir, elle agit en justice, elle est partie contractante, elle a une certaine part dans l'héritage de son mari <sup>73</sup>.

Il n'est donc pas nouveau le titre de mineure donné à la femme. Peut-être n'est-il pas énoncé de façon aussi brutale que saint Thomas le faisait en disant, après Aristote, que la femme était un homme avorté <sup>74</sup>, mais les comportements des hommes d'Eglise sont par eux-mêmes éloquents.

En tant qu'aide pour la génération, la femme est subordonnée à l'homme, considéré comme le sexe premier. Pour Thomas, la distinction des sexes signifie que la femme est différente de l'homme. Le mode de formation du corps féminin est interprété dans ce sens de subordination; la

---

<sup>73</sup> Roland de Vaux, Les Institutions de l'Ancien Testament, Paris, Cerf, 1957, p. 68.

<sup>74</sup> Thomas d'Aquin, La Création, Suppl. 52, l. ad. 2, Paris, La Revue des Jeunes, 1925, p. 39.

finalité de l'existence de la femme en tant que mulier est sa fonction auxiliaire. Dans la pensée de Thomas encore, la domination de l'homme sur la femme est fondée, en outre, sur la primauté du sexe masculin, dans ce sens qu'il est considéré comme plus parfait.

A ceux qui nient que la femme ait été produite avant la chute en raison de sa moindre dignité, Thomas répond en faisant la distinction entre une sujétion juste et une sujétion injuste: "il y a deux espèces de sujétion. La première est du type de l'esclavage, lorsque le chef dispose du sujet pour sa propre utilité; ce genre de sujétion s'est introduit après le péché. Mais il y a une autre sujétion, comme celle qui s'exerce dans les familles et les cités, dans laquelle le chef dispose des sujets pour leur utilité et leur bien; ce genre de sujétion aurait existé avant le péché; en effet, il aurait manqué à la multitude humaine ce bien qu'est l'ordre, si certains n'avaient pas été gouvernés par d'autres plus sages. Eh bien! c'est ainsi, de ce genre de sujétion, que la femme est par nature soumise à l'homme, car l'homme, par nature jouit avec plus d'abondance du discernement de la raison. D'ailleurs l'état d'innocence n'excluait pas l'inégalité entre hommes <sup>75</sup>.

L'Eglise vit de Tradition, héritage du passé. Et la Tradition basée sur les structures sociales de la civilisation judaïque écarte la femme de toute fonction extra-familiale. Cette attitude de l'Eglise primitive a eu une importance historique considérable. Le principe égalitaire découlant de la doctrine évangélique aurait dû être inclus au plan disciplinaire et juridique, mais on l'inséra au

---

<sup>75</sup> Kari Borrensen, Subordination et équivalence, Paris, Mame, 1968, p. 139-140.

plan théorique seulement. Ce fut grave, l'histoire en est témoin. Les siècles ultérieurs ont vécu avec cette idée de la femme incapable de jouer un rôle social et ecclésial.

A la suite d'un Colloque sur la place de la femme dans l'Eglise, tenu à Paris en avril 1969 sous les auspices de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, des voeux étaient émis:

- . Que les droits fondamentaux de la personne humaine, qui impliquent que la femme est sur un pied d'égalité avec l'homme dans l'accomplissement de sa vocation humaine, dans la vie familiale, civique, sociale et ecclésiale, soient insérés et appliqués dans la législation de l'Eglise.

- . Que les "droits de l'homme" tels qu'ils sont formulés dans l'Encyclique "Pacem in Terris" acquièrent force de loi dans la mesure qui leur revient.

- . Que soient supprimées toutes prescriptions ou mesures qui supposent ou indiquent une discrimination au détriment de la femme. Dans le Droit Canon en vigueur, il y a une série de canons discriminatoires ou qui sont dépassés par la vie moderne <sup>76</sup>.

- . Que tout appel à des textes de l'Ecriture et leur application corresponde à la compréhension et à l'interprétation faite de nos jours de la Bible, solide et critique, afin d'éviter des préjugés stéréotypés ou des attitudes paternalistes erronées, et qu'on en tire les conséquences dans le domaine de la théologie.

- . Que la terminologie juridique prenne soin de n'employer le mot "laïcs" que dans un sens applicable à l'homme et à la femme.

---

<sup>76</sup> Droit Canon, can. 93, par. 1; 98, par. 4; can. 506; can. 709, par. 2; can. 742 et 759; can. 813, par. 2; can. 1262; can. 1340 - 1342; can. 1380; can. 1521.

. Que dans tous les domaines où des laïcs jouissent d'une responsabilité ou prennent une part active à la vie de l'Eglise, une collaboration adéquate entre hommes et femmes soit reconnue et normalement admise.

. Tenant compte de la diversité des cultures, il nous semble souhaitable que la forme du Droit Canon se rapproche de la forme d'une loi-cadre qui donne des orientations aux codifications diverses appelées par les cultures différentes dans le monde.

. Que l'adaptation du Droit Canon exigée par des circonstances nouvelles soit prévue dans les prescriptions mêmes du Code 77.

L'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques signifiait ainsi l'urgence d'un renouveau dans le Droit Canon quant à la situation de la femme et l'étroite collaboration entre l'homme et la femme dans le domaine de la vie communautaire.

Espérons que "La loi fondamentale de l'Eglise" promulguée en juillet 1970 ne vienne pas détruire tout espoir chez la femme. Car:

les affirmations sur l'Eglise comme peuple de Dieu, comme communauté de croyants sont contredites et renversées par l'acception exclusivement individualiste des canons sur les droits et les structures.

En substance la rédaction du schéma de Lex a été réalisée avec une totale liberté par rapport à Vatican II. Donner une "constitution" à l'Eglise

---

77 Memorandum sur le Droit Canon, dans La femme dans l'Eglise et le Droit Canon, Secrétariat de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, Paris, 1969, p. 72.

ne signifie absolument pas développer organiquement le droit canon qui accompagne depuis toujours l'Eglise dans sa vie, mais constitue, au contraire une nouveauté étrangère à la tradition ecclésiastique <sup>78</sup>.

3. Y a-t-il des raisons théologiques pour réserver la fonction ministérielle aux hommes?

Vatican II a précisé le rôle du laïc dans l'Eglise et la mission du Peuple de Dieu. Il a dégagé à cet égard un ensemble impressionnant de données doctrinales et pastorales fondamentales.

Insérés qu'ils sont par le Baptême dans le Corps Mystique du Christ, fortifiés grâce à la Confirmation par la puissance du Saint-Esprit, c'est le Seigneur lui-même qui les députe à l'apostolat. S'ils sont consacrés sacerdoce royal et nation sainte (cf. 1 Petr. II, 4-10), c'est pour faire de toutes leurs actions des offrandes spirituelles, et pour rendre témoignage au Christ sur toute la terre. Les Sacrements et surtout la Sainte Eucharistie leur communiquent et nourrissent en eux cette charité qui est comme l'âme de tout apostolat <sup>79</sup>.

Les femmes ne peuvent envisager leur situation dans l'Eglise, aujourd'hui, sans s'appliquer objectivement tout ce que le Concile a défini et déclaré au sujet du laïc dans l'Eglise.

---

<sup>78</sup> Giuseppe Alberigo, Une loi constitutionnelle pour l'Eglise: garantie de la restauration, dans Concilium, no 66, juin 1971, p. 145-146.

<sup>79</sup> Vatican II, no 3, p. 398.

Il est inévitable qu'à l'heure actuelle la nature, le caractère, la mission du ministère sacerdotal soient objets d'études nouvelles et approfondies. Si l'on se réfère aux études bibliques et historiques, l'on ne peut nier qu'elles ont dévoilé une évolution assez souple des formes du ministère dans l'Eglise, et montré que les formes actuelles ne constituent pas un héritage direct de l'Evangile. Comme l'affirme J. Sonnemans se référant à J. Galot:

Pour ce qui est de la nature masculine du Christ, on peut dire que cela "ne revêt qu'une importance secondaire (dans le mystère de l'Incarnation) par rapport au phénomène essentiel, celui de l'union de la nature divine et de la nature humaine". Si l'on exige que les prêtres soient des hommes parce qu'ils ont à représenter le Christ-chef, il faut rappeler qu'ils sont en même temps les représentants de l'Eglise et qu'à ce titre, avec le même raisonnement, ce serait mieux qu'on les choisisse parmi les femmes. Les femmes ont la vie du Christ en elles autant que les hommes et elles peuvent dire avec Saint Paul: "Je vis, non ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi" <sup>80</sup>.

Tout revient à dire que puisque le catholicisme n'est pas une religion naturelle, mais institutionnalisée, nos signes et nos faits doivent refléter constamment nos origines. C'est ce que rappellent nos Ordinations d'hommes.

---

<sup>80</sup> Jean Sonnemans, Vers l'Ordination des femmes, dans Spiritus, no 29, p. 417-418.

Une institution, une réglementation canonique a toujours à sa base une justification doctrinale; quelle est celle qui sous-tend et explique cette situation ambivalente de la femme? Elle a pris selon les époques bien des formes. Quant aux motivations plus précises et techniques, il importe de souligner qu'elles n'ont aucun caractère théologique. Elles reviennent à ceci: de par la nature des choses, la femme serait un être inférieur à l'homme, devant lui être soumis comme à son maître. Saint Thomas d'Aquin, avec toute la force de son autorité, a renchéri sur une conception d'Aristote qui a traversé les siècles<sup>81</sup>.

Une autre interprétation thomiste de l'Écriture concernant la femme créée pour devenir une aide à l'homme a également fait son chemin dans la société ecclésiale.

Comme le dit l'Écriture, il était nécessaire que la femme fût faite, pour aider l'homme, non pas, à vrai dire pour l'aider en quelque travail, comme l'ont dit certains, puisque pour n'importe quel autre travail l'homme pouvait être assisté plus convenablement par un autre homme que par la femme, mais pour l'aider dans l'oeuvre de la génération...<sup>82</sup>

---

81 St Thomas I, 99, 2. Trad. Patfoort, p. 65, 2d, 20, 2, 1. De generatione animalium 737a, 766b, 767a, 775a.

82 op. cit., I, 92, 1, c. Trad. Patfoort, p. 62, 98, 2, sed contra.  
St Thomas emploie le texte d'Augustin, Gen. ad litt. IX, 5.

Si nous regardons la nature dans les individus particuliers, la femme est quelque chose de défectueux, quelque chose d'avorté, car la vertu active qui se trouve dans la semence du mâle vise à produire quelque chose qui lui soit semblable en perfection selon le sexe masculin, mais si c'est une femme qui est engendrée en fait, cela résulte d'une faiblesse de la vertu active ou de quelque mauvaise disposition de la matière, ou encore de quelque transmutation venue du dehors, par exemple des vents du midi qui sont humides, comme il est dit dans le traité sur la génération des animaux. (737a, 766b, 767a, b, 775a) 83.

Cet argument est basé sur le texte de la Genèse 84, mais St Thomas pour nous en donner l'explication entre dans un raisonnement appuyé sur des connaissances très courantes de son temps. Alors il en résulte un mélange d'exégèse, de physiologie pour atteindre une fin apologétique.

Lorsque St Thomas parle du rôle d'Eve dans la question du péché, sa pensée n'est pas plus positive à l'égard de la femme qu'elle ne l'est lorsqu'il traite de l'Ordre de la création.

Dans l'acte de la tentation, le démon joua le rôle d'agent principal; la femme servit d'instrument, soit qu'étant plus faible elle fût plus facile à séduire, soit qu'étant aimée elle fût plus capable de séduire. L'agent principal doit toujours être plus puissant; cela n'est pas exigé de l'instrument 85.

---

83 idem, I, 92, 1, ad 1. Trad. Patfoort, p. 65, 2d, 20, 1, ad 1, ad 2.c. Gent. III, 94; I, 99, 2, ad 1, ad 2. cf. Albertus Magnus: St Th. II, tract. 13, q. 80, m.1, ad 1.

84 Gn II, 18, 22.

85 idem, II-II, 165, 2, ad 1, Paris, ed. Revue des Jeunes, Trad. Folghera, p. 211.

Obtenir la chute d'Adam est l'essentiel pour le démon, car avec lui la race humaine tombera. Il s'adresse à Eve que la crédulité peut aveugler et le charme séduire. La faiblesse d'Eve est liée à celle de son corps. La tentation débute avec la femme l'être le plus faible du premier couple humain.

Il semble que l'on peut trouver de nombreux exemples qui illustrent l'influence négative de la doctrine de St Thomas envers la femme. Doctrine dont l'Eglise s'est nourrie et continue à le faire. La femme vit une situation d'infériorité due à son sexe.

L'homme a eu besoin de la femme comme aide en vue de la génération. "Supposé que la femme n'ait pas été donnée en aide à l'homme pour engendrer des fils, pour quelle fin lui a-t-elle été associée? Serait-ce en vue de cultiver la terre? Le travail n'était pas encore tel qu'il eût besoin d'être soulagé; d'ailleurs s'il l'eût fallu, l'homme aurait trouvé dans un autre homme une aide plus efficace; il en eût été de même pour sa consolation, si la solitude lui eût pesé. En effet deux amis ne s'accordent-ils pas mieux pour vivre en commun et pour converser que mari et femme?" 86

S'il est vraiment devenu évident que l'actuelle promotion féminine (que Jean XXIII rangeait parmi les signes des temps) montre que la femme n'est plus l'être

---

86 idem, I, 92, 1 c.

radicalement inférieur, présenté par St Thomas et Aristote<sup>87</sup>, mais qu'elle est capable d'exercer des fonctions publiques, on ne voit pas ce qui l'empêcherait de le faire dans l'Eglise.

a) les différents arguments contre l'ordination des femmes

- argument d'institution - argument de symbolisme pédagogique - argument d'anthropologie

On peut dire que les motifs traditionnels qui justifient de réserver la fonction ministérielle à l'homme, paraissent peu liés aux vérités fondamentales de la foi (en particulier l'égalité des sexes devant Dieu et devant l'Eglise), et font ressortir davantage des conceptions culturelles historiquement révolues et affirmées comme absolues par nos prédécesseurs.

Le ministère étant pour le profit et le bénéfice de

---

<sup>87</sup> Aristote, Ethique à Nicomaque, livre VIII, c. 12, 1662 a, 18-25, trad. Gauthier.

L'homme et la femme s'unissent chez les humains non seulement pour les besoins de la génération comme chez les autres animaux, mais aussi pour la vie domestique dans laquelle les activités relevant de l'homme et de la femme sont distinctes: autre celle de l'homme et autre celle de la femme; ils s'aident donc en mettant en commun leurs dons respectifs.

St Thomas apporte lui-même des corrections à cette thèse en reprenant:

Et dans laquelle l'homme est la tête de la femme. (I, 92, 2, c.)

tous, le choix des personnes qui l'exerceront devra en toute justice tenir compte de l'aptitude de ces personnes à remplir leur fonction. En d'autres termes, si l'on confie des charges à un sexe plutôt qu'à un autre, cette sélection sera valable s'il y a une raison particulière pour agir ainsi.

Jésus n'a choisi que des hommes pour prêcher en son nom et baptiser les nations. Par fidélité à cette institution du Christ, datée dans l'histoire et localisée sur terre, c'est-à-dire pour que la succession apostolique soit homogène au collège apostolique et apparaisse en continuité avec ce dernier, les apôtres choisissent leurs successeurs, et ceux-ci leurs remplaçants comme Jésus les a lui-même choisis: parmi les hommes <sup>88</sup>.

Le contexte social dans lequel le Christ vivait ne favorisait probablement pas le choix des femmes comme apôtres. Le fait de réserver les Ordinations aux hommes, à l'exclusion des femmes, perpétue dans le temps ce conditionnement social.

Nous ne croyons pas que la démonstration soit concluante. Les arguments apportés prouveraient tout au plus qu'habituellement et ordinairement les postes de direction dans l'Eglise devraient échoir à des hommes, non que ces fonctions devraient leur être réservées exclusivement.

---

<sup>88</sup> Antonin-Marie Henry, La force de l'Evangile, Paris, Mame, 1967, p. 310-312.

Le Christ n'a choisi ses apôtres que parmi les hommes. Peut-être le contraire eût-il été impensable de son temps et dans sa société. C'est justement ce que nos ordinations - d'hommes seulement - rappellent. Nous ne sommes pas une religion naturelle mais une religion instituée. Nos signes et nos institutions doivent rappeler aussi le fait chrétien de nos origines. Et même cet "impensable" de l'ordination de femmes au temps de Jésus <sup>89</sup>.

Même restreinte à ces bornes, l'argumentation demeurerait criticable. L'argument institutionnel repose, à notre avis, sur des bases chancelantes, soit i) la distinction durcie entre religions naturelles et religions instituées par un fondateur, comme si toutes les religions finalement n'étaient pas instituées, traditionnelles et historiques, ii) l'énormité d'une fidélité matérielle à Jésus-Christ, matérielle au point d'interdire toute adaptation, alors pourtant que les évangiles eux-mêmes n'ont pas été composés en araméen - langue que parlait Jésus - mais en grec.

Après avoir évoqué un argument d'institution, un argument de symbolisme pédagogique peut être avancé, et c'est le P. Henry qui l'émet.

Tout être humain, masculin ou féminin, est appelé à devenir intérieurement, par la grâce de Dieu, un autre Christ. Seul l'être masculin peut

---

89 idem, ibid., p. 313-314.

le représenter, le symboliser extérieurement, visiblement. Tout comme la femme seule peut évoquer symboliquement l'Eglise-épouse du Christ, ou Jérusalem "ville-épouse", sortie du coeur de Dieu pour sauver le monde <sup>90</sup>.

Nous en venons au deuxième argument, symbolique.

Il est presque aussi nul que le premier. Il est exact qu'un symbole coïncide toujours partiellement avec ce qu'il symbolise. Nous disons bien: partiellement. Une distinction est également requise, une distance, une dissimilitude. Trop de ressemblance peut tout autant entraver le fonctionnement d'un symbole qu'une trop grande dissemblance. Dans ces conditions, il est difficile de voir pourquoi un homme serait mieux placé qu'une femme pour symboliser le Christ. D'autant plus que le Christ possède des traits féminins qu'une femme, très souvent, serait mieux en mesure d'évoquer, la compassion par exemple.

La femme par sa fonction en tant que laïque participe comme l'homme à la fonction sacerdotale et royale du Christ.

Pourquoi sa fonction devrait-elle être distincte de celle de l'homme? On dira peut-être que le Christ est Tête du Corps Mystique et que le prêtre est le représentant

---

90 Antonin-Marie Henry, op. cit., p. 314.

du Christ en tant que tête. Personne ne peut le nier mais il ne s'ensuit pas que la femme ne pourrait également le représenter dans cette fonction.

Finalement un argument d'anthropologie n'est pas à négliger, puisque cette discipline a sa place en théologie et son absence laisserait douteuse toute conclusion.

Il consiste à présenter la valeur pédagogique, pour les relations humaines, de l'attribution des ministères qui apparaissent surtout comme des ministères masculins, aux seuls hommes. Mais il ne sera complet, bien entendu, nous l'avons déjà dit, que s'il est prolongé par la considération des ministères féminins qui doivent être assumés par les femmes.

La "relation à autrui", par laquelle la psychologie définit le sexe, affecte en même temps le corps et l'esprit puisque l'un et l'autre ne forment qu'un seul sujet. L'être humain n'est pas seulement son corps ni seulement son esprit. Lorsque l'assemblée chrétienne est composée d'hommes et de femmes, il convient que chacun apprenne, dans le comportement vécu des fonctions exercées, le sens juste du rapport à autrui qui convient soit à l'homme, soit à la femme <sup>91</sup>.

Ce troisième argument est tout de même meilleur. Mais il reste trop général.

Au cours des chapitres précédents nous avons bien démontré que le sexe ne se définissait pas en lui-même mais par rapport à l'autre et donc autrui. Les intelligences s'égalent, mais la façon d'entrer en contact avec l'autre,

---

<sup>91</sup> Antonin-Marie Henry, op. cit., p. 315-16-17.

le mode d'approche des choses sont parfois différents. Les volontés se ressemblent, mais la manière de l'exercer est différente. En somme seule la relation à autrui diffère. Une qualité psychologique ou une vertu n'appartient pas plus à l'homme qu'à la femme même si certaines qualités ou vertus se trouvent plus souvent chez l'un que chez l'autre.

Dans ce rapport à autrui il y a évolution en fonction des individus. Cette évolution se rattache au milieu, à la situation, aux circonstances dans lesquelles chacun est placé. Ce sont des contingences qui changeront la qualité du rapport à autrui.

La façon d'être à autrui affecte aussi le corps et l'esprit tous les deux étant les parties composantes de l'être.

L'esprit étant lié au corps il devient sexué. Ainsi l'homme ou la femme saisit les choses non comme esprit pur, mais en tant qu'être humain vivant dans le monde.

Ces données devraient nous aider à saisir la raison pour laquelle des tâches sont plus particulièrement réservées aux hommes. L'Eglise a voulu nous apprendre dans la répartition des fonctions et des tâches, le rapport à autrui. Ainsi fait-elle une distinction dans les tâches qui conviennent aux hommes et aux femmes.

Cet argument anthropologique de rapport à autrui

se comprenant et se vivant différemment dans la société que ce soit dans les métiers ou les professions, n'est pas un absolu dans l'Eglise et pourra changer éventuellement <sup>92</sup>.

Un autre argument milite en faveur de la fonction ministérielle masculine. On le rencontre chez plus d'un théologien: Il implique que la présence et l'action du Christ dans l'Eglise ne peuvent être représentées que par un homme car le Christ était lui-même un homme. Ainsi, l'homme seul peut adéquatement remplacer le Christ ou le représenter dans l'action sacramentelle. Comme le dit le Père Grelot: "En célébrant le mémorial, on voit reparaître la nécessité d'une corrélation entre les personnes "signifiantes" et le Christ "signifié" <sup>93</sup>.

Bien sûr, Jésus était un homme! Mais la manière actuelle de percevoir le symbole ne nous conduit pas automatiquement à la conclusion qui voudrait que le ministre chargé de communiquer le salut dans l'Eglise fondée par le Christ ne puisse être qu'un homme. Il semble que le ministère est destiné à devenir aussi varié dans ses formes que l'Eglise elle-même. En optant pour l'admission de la femme au sacerdoce, nous le regardons avec une plus grande largeur de vue, c'est-à-dire nous avons en vue sa plénitude due aux

---

<sup>92</sup> Antonin-Marie Henry, op. cit., p. 318-320.

<sup>93</sup> Pierre Grelot, Le ministère de la Nouvelle Alliance, Paris, Cerf, 1967, p. 163.

éléments masculin et féminin intégrés dans cette fonction. Nous plaignons pour l'unité dans le Christ, au sens paulinien du terme: "... il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme; car tous, vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus" <sup>94</sup>. Par ces paroles Paul n'abolissait-il pas toute lutte, toute discrimination tant sur le plan racial et social que sexuel?

L'Eglise pourra peut-être un jour lire un signe de Dieu dans les exigences de la pastorale propres à tel pays et ordonner des femmes plutôt que des hommes. Dieu parle sans cesse à son Eglise et jamais il ne cesse non plus de lui dicter sa volonté dans les événements.

L'usage est chose bien relative, il devrait évoluer avec le temps, il n'a rien de péremptoire ni de dogmatique.

Il est clair que la question de l'admission de la femme aux ordres n'est pas uniquement une question théologique ou biblique, mais que les circonstances historiques sont aussi décisives pour une solution adéquate. Les circonstances historiques, les idées sociologiques relatives à la place de la femme, les conceptions psychologiques concernant les relations entre homme et femme, sont susceptibles de changements assez profonds. Elles peuvent être

---

94 Ga 3, 28.

changées déjà de telle façon que l'intérêt de l'Eglise actuelle demande une révision de sa position envers la femme.

L'intérêt de l'Eglise ne peut jamais représenter un pur opportunisme du point de vue psychologique, sociologique, pastoral ou politique, parce que cet opportunisme sera toujours jugé en fonction de la responsabilité que l'Eglise a reçue selon la Tradition pour sa mission authentique.

L'Eglise doit être témoin du Royaume où l'unité se fait, hommes et femmes sont un dans le Christ.

Les femmes obtiennent de plus en plus dans la société la fin des discriminations et l'égalité concrète avec l'homme. Par conséquent, cette émancipation - qui répond aux exigences du Royaume de Dieu - devrait parvenir à trouver dans le culte chrétien (et donc aussi dans le ministère de l'Eglise) son modèle et son reflet <sup>95</sup>.

Parce que le problème de l'ordination des femmes n'est pas seulement un problème théologique, mais aussi un problème de la société humaine en tant que telle, il incombe à tous d'en explorer les voies de solution. Ce sont précisément les femmes catholiques qui sont appelées à approfondir l'étude de ce problème et à créer un climat propice à sa solution. Il est bien possible qu'on arrive à la conclusion qu'il n'y a pas de principes théologiques ou de

---

95 Jean Sonnemans, op. cit., p. 422.

doctrines bibliques qui empêchent définitivement la femme d'entrer dans la fonction ministérielle.

Il est d'une très grande importance que l'on arrive à une pensée unanime quant à l'Ordination de la femme dans l'Eglise catholique. Sans un renouveau profond de la vie chrétienne, le problème sera insoluble.

Le sacerdoce est un choix, un appel et suppose une transmission de pouvoirs. Qui appelle? Qui choisit? Qui transmet les pouvoirs? C'est le Christ: il le fit en Palestine pendant sa vie publique et il a ensuite donné à son Eglise la faculté de le faire en son nom. L'Eglise est intermédiaire, et parce que le Christ n'avait pas ordonné de femmes, elle a tendance à croire qu'elle doit continuer à refuser le sacerdoce aux femmes.

- b) Le problème de l'ordination de la femme basé sur la complémentarité entre homme et femme

Il faut dire que la question de la fonction ministérielle de la femme n'est pas traitée de la même façon dans tous les pays. En Hollande, entre autres, il y a, dit-on, beaucoup de sympathisants. L'on se base sur la complémentarité si essentielle dans la vie humaine et l'on voudrait la retrouver dans le ministère de l'Eglise, comme le résultat d'une évolution naturelle. L'Eglise est souvent appelée mère attentive. Cette image surprend et fait

sourire lorsque l'on prend conscience que cette attention maternelle est attribuée principalement à la hiérarchie qui, jusqu'ici, n'est faite que d'hommes. L'on s'attend à ce que l'Eglise post-conciliaire, désormais plus ouverte aux changements, accorde éventuellement aux femmes le droit à la fonction ministérielle. Ce serait une étonnante modification sociologique de ses structures que d'y trouver la complémentarité des sexes.

En plaidant en faveur de la fonction ministérielle de la femme, nous nous faisons avocates d'une plénitude humaine du ministère, tout à l'avantage de son unité dans le Christ. Les avis sont encore partagés sur la possibilité d'admettre la femme au sein de la hiérarchie ecclésiastique. Mais espérons que les théologiens élucideront favorablement la question.

Pendant le II<sup>e</sup> Concile du Vatican, des demandes ont été adressées aux Pères, par pétitions ou interventions, pour qu'ils prennent en considération le problème de la fonction ministérielle de la femme et le résolve. La question semble encore aujourd'hui marginale: elle fait sourire bien des religieux, des membres du clergé, et, il faut l'admettre, des femmes elles-mêmes.

L'égalité fondamentale des sexes, basée sur leur commun caractère d'images de Dieu et d'affranchis du Christ, n'est jamais qu'une "égalité différentielle": l'homme doit assumer sa virilité sans orgueil, et la femme doit assumer sa féminité sans céder à une sorte de complexe de frustration; elle n'est pas un homme "manqué" qui devrait travailler à faire oublier sa disgrâce! Cette perspective va se retrouver dans le problème des ministères ecclésiastiques <sup>96</sup>.

L'homme et la femme sont partenaires tout au long de l'aventure humaine et grâce à cette différence qu'ils portent en eux, ils ne cessent de s'interroger, de se porter un défi qui les renvoie aux plus profondes racines de leur être et les oblige à reconnaître l'autre semblable, l'Autre inaccessible, le Christ qui les conforme à son image. Nous rejoignons alors la théologie des baptisés.

L'Eglise est, dans son ensemble, le Peuple de Dieu: hommes et femmes sont parties actives et responsables de toute la vie de l'Eglise. Egalement membres du Christ, tous doivent se voir reconnaître leurs responsabilités d'adultes baptisés et ne plus subir de discrimination en tant que laïcs, et les femmes en tant que femmes.

La femme se situera simplement et fortement en exerçant de plus en plus son mandat de laïque au sein de l'Eglise; car la femme, tout comme l'homme, reçoit à son

---

<sup>96</sup> Pierre Grelot, op. cit., p. 158.

baptême le sacerdoce. Nous sommes, hommes et femmes, un peuple sacerdotal.

Il s'ensuit que les femmes ont dans l'Eglise les mêmes responsabilités que les hommes: celle de l'Evangelisation, des oeuvres, de l'enseignement, de l'Action apostolique spécialisée, du culte.

La tâche des hommes et des femmes comme membres du Peuple de Dieu doit être également partagée, puisque tous possèdent un sacerdoce commun. Une objection, sans doute, s'élève déjà quand il est question des fonctions à remplir. Comme le mentionne le Père Henry:

Les personnes sont égales, mais les multiples fonctions qui doivent être remplies différencient nécessairement les rôles de chacun selon leurs aptitudes, leurs dispositions sociales et selon les convenances particulières.

Il n'y aurait donc aucune injustice à ce que les fonctions soient inégalement distribuées, tant que l'égale dignité personnelle de chacun serait respectée et honorée <sup>97</sup>.

Evidemment, il est fait allusion ici à la fonction ministérielle qui jusqu'à maintenant a été le privilège de l'homme.

Aujourd'hui, le problème de l'ordination des femmes est posé, et les théologiens s'y intéressent. Il s'agit de savoir si la préséance accordée aux hommes, en ce qui

---

97 Antonin-Marie Henry, op. cit., p. 305-306.

regarde le sacrement de l'Ordre, est le fait d'une règle inchangeable qui date des temps apostoliques.

Si les fonctions ministérielles se réduisaient à l'annonce de la Parole ou à l'accomplissement d'oeuvres, sans aucun doute la question serait vite réglée. Même si saint Paul s'est montré réticent quant à l'exercice de la prophétie par la femme, cela était dû au contexte sociologique du temps.

Mais lorsqu'il est question de la fonction ministérielle à accomplir, le problème devient plus complexe.

Il existe un point, certes, où l'égalité de droits de la femme semble avoir une limite dans l'Eglise: c'est l'impossibilité pour elle de recevoir les ordres sacrés, et, par là, de devenir membre de la hiérarchie. Les arguments théologiques, par lesquels on justifie cette pratique, s'inspirent, souvent de façon irréfléchie et inconsciente, d'idées qui avaient cours en des temps qui ne sont plus les nôtres. Quoi qu'il en soit de leur valeur, dans l'état actuel de l'Eglise, il est vain de discuter cette question en dehors des cercles des spécialistes... On peut donc laisser patiemment cette question mûrir <sup>98</sup>.

Mais une chose est certaine, c'est que les femmes prennent davantage conscience qu'elles sont membres du Peuple des prêtres. Le Christ a vu la femme comme un être humain relié à Dieu individuellement, et cela jusqu'au plus profond de son être.

---

<sup>98</sup> Karl Rahner, op. cit., p. 107.

La femme ne doit plus être considérée comme le sexe subordonné ou l'être dévôt et peu intelligent.

Vatican II est venu et l'heure des laïcs a sonné annonçant une vraie responsabilité et une vraie participation de la femme à la vie de l'Eglise.

Disons en terminant que la question de l'admission de la femme au sacrement de l'Ordre, en plus d'être un problème qui regarde la théologie et la Bible, concerne la sociologie et la psychologie.

Dans l'Eglise, la fonction de témoin de l'Évangile doit être remplie par tout chrétien, homme et femme. Le caractère de baptisé donne à chacun de pouvoir participer au sacerdoce du Christ et, par le fait même, d'annoncer la Bonne Nouvelle.

Dans cette perspective, l'on admettra qu'un éventail de tâches ont été et sont encore accordées à la femme, depuis celle du simple professeur de religion jusqu'à celle de la diaconesse associée au ministre ordonné. Il est à noter que les cas spéciaux d'urgence, pour lesquels on fait appel à la femme, sont bien vite considérés comme tels, et on trouve rapidement les excuses traditionnelles - comme le retour à l'Écriture ou à la Tradition - pour prétendre qu'il s'agissait de fait d'un cas d'exception.

Les fonctions auxquelles la femme a droit actuellement ne doivent pas être minimisées par les clercs. On devrait savoir mettre en relation les fonctions de catéchistes et d'aides paroissiales et le ministère des diaconesses de l'Eglise apostolique. Et par suite, que l'on consente à suivre la logique du rapprochement entre cette institution primitive et le rétablissement actuel du diaconat permanent comme ministère essentiel dans l'Eglise.

La part considérable qu'a pris la femme à la diffusion du christianisme prouve qu'elle peut avoir sa place dans les différentes tâches de l'Eglise, même si, pour l'instant, elle n'a pas accès à la fonction ministérielle <sup>99</sup>.

Pour le moment, arrêtons-nous à trouver des formes d'action qui permettront à la femme d'être plus au coeur de la vie de l'Eglise.

#### 4. Missions de la femme dans l'Eglise

En attendant le jour où la femme sera admise à la fonction ministérielle, probablement lorsque ce service lui-même aura été transformé à partir de l'intérieur, la

---

<sup>99</sup> cf. Droit canon, can. 968.

L'homme est clerc ou laïque, religieux ou séculier; la femme est obligatoirement laïque, religieuse ou vivant dans le monde. Car seul l'homme baptisé peut recevoir valablement l'ordination.

femme peut remplir dans l'Eglise diverses fonctions selon ses charismes.

- a) Les divers rôles possibles pour la femme  
 prédicateur - liturgiste - organisatrice -  
 enseignante - conseillère - membre de  
 Commissions.

En citant le rôle irremplaçable de la femme dans l'action du laïc, le décret conciliaire affirmait:

Les femmes ayant une part de plus en plus active dans toute la vie de la société, et en conséquence dans la construction de l'ordre temporel, il importe fort que grandisse aussi sa participation dans les divers secteurs de l'apostolat de l'Eglise 100.

La paroisse, sans aucun doute, est le premier champ d'action et ensuite vient le diocèse. Les femmes ont étudié la question et voient toutes les ouvertures possibles où elles peuvent servir dans l'Eglise désireuses de répondre à l'aggiornamento de Vatican II. Voici l'opinion de quelques femmes recueillie au cours d'une interview 101.

---

100 Vatican II, L'apostolat des laïcs, no 9, p. 407.

101 Cf. Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, p. 383, 384.

Nous avons pour l'avenir à trouver comment les femmes peuvent pénétrer au coeur de la vie de l'Eglise et remplir des fonctions d'importance. Car, comme on le constate sur le plan social, il y a un vide dû au fait que les potentialités féminines ont été négligées.

Et pour continuer dans le courant d'idées émises en 1966, lors de l'interview mentionnée précédemment, la femme devrait avoir une place définitive dans la prédication. Que ce ne soit pas le cas d'exceptions ici et là. Marcelle Auclair s'en fait la protagoniste:

J'aimerais beaucoup que les femmes puissent prêcher de temps en temps. Une femme qui est vraiment croyante et qui vit sa vie de chrétienne trouverait, j'en suis persuadée, à dire des choses utiles pour les gens sur les plans spirituel et temporel - ce temporel qui est beaucoup plus lié au spirituel que ne l'imaginent ceux qui vivent avec leur foi dans un tiroir, et leur vie quotidienne dans l'autre 102.

Ou si cette demande paraît un peu extravagante, du moins il semble que la femme pourrait facilement prendre part à la prédication. Elle le fait à quelques endroits dans l'Eglise, mais la pratique n'est pas très répandue.

La prédication sera d'autant plus efficace qu'elle aura été précédée d'échanges. La femme pourrait facilement discuter du sujet de l'homélie avec un groupe composé de laïcs masculins et de prêtres. La femme pourrait ainsi apporter sa contribution à la vie de la communauté.

Aumônier des prisons et troisième femme pasteur de l'Eglise réformée de France, Tania Metzger, qui déjà fait

---

102 Cf. Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, p. 386-387.

fonction de prédicateur, nous donne son point de vue:

Je crois que l'étonnement des hommes est de découvrir que lorsqu'une femme annonce fidèlement l'Évangile, la question de savoir si c'est un pasteur homme ou femme qui prêche ne se pose plus. Tout au plus peut-il y avoir une manière plus féminine ou plus masculine de dire les choses. L'unique problème pour un prédicateur - qu'il soit homme ou femme - c'est celui de sa fidélité au texte de la Parole de Dieu 103.

Tout récemment paraissait aux éditions Doubleday la pensée d'un éminent théologien à ce sujet.

Les inhibitions sociologiques et psychologiques qui voudraient réserver la prédication aux hommes seulement doivent être vaincues. Il n'existe pas d'arguments dogmatiques contre la prédication féminine (la radio et la télévision ne devraient pas être oubliées à ce sujet). La diffamation de la femme doit prendre fin dans l'Église, dans le droit canon et dans la Liturgie 104.

Il faut que les hommes dans l'Église découvrent existentiellement que Dieu a créé l'homme, homme et femme et que tous deux sont appelés à rencontrer Dieu et à Le dire

---

103 Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, p. 387.

104 Hans Küng, Infallible, An Inquiry, trad. E. Quinn, New York, Doubleday, 1971, p. 226.

"The sociological and psychological inhibitions which would reserve preaching to male must be overcome. There are no dogmatic arguments against sermon by women (and radio and television should not be overlooked in this connection). There must be an end of the defamation of woman in the Church, in the church law and in the Church's worship".

l'un avec l'autre et par l'autre. L'Eglise catholique le sait en principe, mais elle conserve un sentiment de supériorité masculine.

Redécouvrir cette complémentarité, c'est inviter les femmes à entrer dans la théologie en leur permettant d'exprimer, d'approfondir et de formuler l'éternelle Bonne Nouvelle à la lumière d'aujourd'hui.

En tout temps la femme devrait avoir l'opportunité d'offrir à l'Eglise ses dons et ses loisirs. Les textes conciliaires appuient sa requête. Dans l'Eglise il y a un changement qui s'opère.

Des cloisons tombent. Le mobilier change de style. Un certain disparate, voire un certain désordre résultent de la léthargie des uns, de la fièvre des autres. Nous voici tous réveillés par les fanfares à retardement de l'aggiornamento 105.

Il faut rester éveillé! Il faut que les femmes actualisent au maximum leurs potentialités, que ce soit par leur contribution spirituelle - conseillères, prédicateurs, et quand le jour viendra, prêtres - ou que ce soit dans les fonctions d'autorité, d'administration, de postes de recherche, d'organisation; ou enfin que ce soit dans les relations humaines.

---

105 S. Cita-Malard, op. cit., p. 246.

Les femmes conquerront pleinement leur liberté d'initiative et d'exercice de leurs qualités et talents dans la mesure où elles sauront exploiter celle dont elles disposent actuellement, même si elle a une mine d'anémiée.

Mais il semble que l'initiative de la femme fait peur à l'homme lorsqu'elle surgit dans un domaine où l'homme avait l'habitude d'être seul à prévoir et à gouverner.

Si l'on permet aux femmes de collaborer dans l'Eglise, elles mettront leurs énergies et leur imagination à son service. Elles peuvent jouer un rôle important dans la créativité pastorale. D'un esprit différent de celui de l'homme, elles aideraient à réconcilier en une vision cohérente les complexités que la vie apporte et les grands objectifs vers lesquels nous tendons. Il est certain que la pastorale de l'Eglise prendra une autre forme si l'élément féminin y coopère. Il est permis de croire que les mentalités subiront des changements notables dont tous les fidèles bénéficieront.

Dans le passé l'Eglise dictait à la femme, plus ou moins directement, son devoir. Mais à présent, l'apostolat laïque organisé spécifie assez clairement la place et la mission de la femme.

La femme a un rôle à remplir au sein du sacerdoce universel comme au sein de l'Action catholique. La femme doit sortir des cadres de son foyer. La paroisse a besoin d'elle, son rôle est d'être présente, aux écoutes et prête

à tout moment pour le service des âmes. La femme, aussi bien que l'homme, a une fonction kérygmaticque qu'elle ne peut négliger de remplir. La catéchèse est aussi un impératif qui doit la porter à l'action.

Mais tout n'est pas là! Puisque les disciplines philosophiques, théologiques, anthropologiques et sociologiques ont travaillé à renouveler leur conception de la femme, il semblerait qu'une pastorale nouvelle impose à la liturgie d'innover, d'inventer.

La femme, sur le terrain de la Liturgie a sa mission propre, c'est elle qui apprend à sanctifier les différents moments de la journée et de la semaine, à fêter avec l'Eglise au sein de la famille les fêtes de l'année. Si le mouvement liturgique populaire veut faire vivre la liturgie par le milieu paroissial tout entier, il lui faut accorder à la fonction liturgique de la femme toute sa valeur 106.

Il y a des paroisses où les femmes apportent leur aide à la préparation des célébrations eucharistiques ou autres pour enfants afin que la Liturgie soit pensée pour eux.

Ailleurs on verra des femmes chargées d'organiser les rencontres communautaires, ce qu'on pourrait appeler la liturgie du dialogue fraternel. Si en ces endroits nous trouvons des femmes, elles sont cependant peu nombreuses

---

106 François Xavier Arnold, op. cit., p. 87.

au niveau des conseils paroissiaux ou des postes de gestion. Elles le sont encore moins dans ce que nous appelons les grandes Commissions liturgiques nées du Concile.

Le Peuple de Dieu, au niveau des responsabilités, n'a donc pas encore donné aux femmes toute la place qui leur revient.

Certes, en un temps où nos pouvoirs ont augmenté et où l'avancement de la science et de la technique, tout en nous faisant sortir de l'ombre, nous aident à obtenir notre égalité sur le plan social, nous agirions d'une manière hypocrite si nous ne travaillions pas à faire comprendre à l'Eglise qu'elle doit aussi reconnaître nos capacités ... Elle y met le temps que recommande la prudence. Sachons attendre, notre impuissance à faire avancer les idées contribuera elle-même à sauver le monde.

Si la femme n'a pas été reconnue avec ses talents, c'est parce que les hommes ont maintenu leurs privilèges sans se poser de questions. En conséquence, tout a pris une couleur masculine. Ce manque d'équilibre entre les valeurs masculines et féminines a retardé, il semble, la marche de l'humanité vers le monde divin.

La mission apostolique ne concerne plus exclusivement les religieux et les religieuses.

Autrefois, la fonction de charité de l'Eglise était

accomplie par les religieux et religieuses: soin des malades, éducation des enfants, visite des prisonniers, service des pauvres et évangélisation. Le travail des religieuses était en accord avec leur féminité. Elles devaient par leur bonté faire connaître et aimer Dieu dont nous sommes tous les enfants, quelle que soit notre condition: les petits comme les grands sont objets de son Amour.

Les religieuses constituaient une présence de l'Eglise assez facilement admise par ceux qui en bénéficiaient. Mais le mouvement de sécularisation du monde, amorcé bien avant l'ère industrielle par la Révolution française, et peut-être avant même par la Renaissance, a peu à peu remis en cause cette mission des religieuses. La promotion du laïc, sa forme plus directe de présence au monde, le souci croissant de la société de prendre en relais la fonction caritative de l'Eglise, ont peu à peu acculé les religieuses à relativiser le bien-fondé de leur mission 107.

Les autres femmes aussi, les laïques, ont place dans les rangs et non en seconde zone. Si les religieuses étaient plus ou moins esclaves du clergé, ce temps est fini, tout comme est terminée, pour la femme laïque, l'époque où elle était peu ou pas du tout considérée dans l'Eglise.

A tous les chrétiens incombe le devoir de rendre l'Eglise présente au monde.

---

107 Jeanne Tiger, Religieuses aujourd'hui, demain, Paris, Casterman, 1970, p. 90.

Les laïcs, qui doivent activement participer à la vie totale de l'Eglise, ne doivent pas seulement s'en tenir à l'animation chrétienne du monde, mais ils sont aussi appelés à être, en toute circonstance et au coeur même de la communauté humaine, les témoins du Christ 108.

Lors du Synode des évêques à Rome en octobre 1971, Son Em. le Cardinal George B. Flahiff posait des questions pertinentes au sujet des ministères des femmes 109.

Il ajoutait que le sérieux du problème devait faire réfléchir et susciter des réactions chez les membres du

---

108 Vatican II, L'Eglise dans le monde de ce temps, Chap. IV, no 43, p. 215.

109 George B. Flahiff, Les Ministères féminins dans l'Eglise, Rome, 11 oct. 1971, document no 26, p. 2-3.

Etant donné la reconnaissance progressive des droits égaux de la femme, tant en droit qu'en fait, étant donné l'injustice de toute discrimination à son égard, devons-nous ou non soulever la question de leur rôle possible dans les nouveaux ministères?

En même temps qu'apparaissent de nouveaux ministères, pour répondre à de nouveaux besoins de la société en évolution, sous l'action de l'Esprit Saint, pouvons-nous déjà prévoir quels seraient les nouveaux ministères qui seraient plus adaptés à la femme, à sa nature, à ses dons et à sa préparation, dans le monde de ce temps dont Gaudium et Spes parle si éloquemment?

Synode. Et donnait, de plus, les souhaits que des femmes canadiennes avaient émis à leurs évêques en avril 1971. <sup>110</sup>

Maintenant que les laïcs sont considérés comme adultes dans l'Eglise, les femmes demandent une participation égale avec les hommes et donc l'abolition de toute discrimination. Ce qui veut dire pleine participation aux responsabilités, accès aux fonctions d'autorité et d'administration; reconnaissance de leurs qualifications pour les relations humaines.

---

110 Idem, ibid., p. 3.

Que les représentants de la Conférence Catholique Canadienne prient leurs délégués de recommander au Saint Père la formation immédiate d'une commission mixte, c'est-à-dire formée d'évêques, de prêtres, de laïcs des deux sexes, de religieuses et de religieux, afin d'étudier en profondeur la question des ministères féminins dans l'Eglise.

Nous ne voulons pas préjuger de la question. Nous ne savons pas quel rythme et quels modes cette action devrait prendre. Mais, malgré une tradition vieille de plusieurs siècles contre les ministères féminins, nous croyons que les signes des temps nous pressent d'entreprendre l'étude de la situation présente et des possibilités pour l'avenir. Si nous ne commençons pas dès maintenant cette étude, nous risquons d'être dépassés par les événements. Ceci, et seulement ceci, est la recommandation que les évêques canadiens présentent à ce synode.

b) Le problème du rôle de la femme lié à d'autres problèmes

Il nous semble que la crise présente de la place de la femme dans l'Eglise et dans le monde s'insère aux grands problèmes de la vocation, de la liberté, de l'obéissance et de l'autorité chrétiennes. Chaque femme doit recevoir une préparation qui la rend apte à servir au sein de la communauté, selon ses propres talents.

Problème de la vocation

Quand on lit l'Évangile, on se rend compte que la Parole de Dieu doit atteindre tout homme et que tout homme, dans la mesure où il s'ouvre à cette Parole et accède au Royaume, doit faire passer dans sa vie cette Parole. La vocation à la perfection de l'Amour doit être le fait de tous. Tous nous travaillons pour le Royaume à partir de ce baptême et de cette confirmation qui imposent à tous ceux qui en sont marqués la même exigence radicale d'absolu, l'exigence pascale. L'absolu de l'Amour auquel tous sont conviés, tous ont le pouvoir de le vivre au niveau de leur vie concrète. Les baptisés, hommes et femmes, sont appelés à faire passer dans le Christ toutes les réalités de leur existence. Le problème de la vocation est lié à la totalité de la consécration baptismale.

## Problème de la liberté

Un style de vie chrétienne s'affirme aujourd'hui revendiquant et exerçant dans la foi une authentique liberté d'opinion et de parole, affirmant une réelle et sainte autonomie du laïc dans l'ordre temporel, assumant de véritables responsabilités dans le domaine apostolique et religieux. Sans doute ne saurait-on ignorer les équivoques de la liberté. Celle-ci ne peut être indépendance absolue. La véritable liberté s'affirme dans un mouvement qui émane du plus intime de l'être spirituel; la maîtrise de soi, la responsabilité effective de soi et des autres; elle suppose des conditions de vie sociale caractérisées par le respect de la dignité de la personne. Cette liberté, la femme la réclame; elle veut, dans l'Eglise, participer aux responsabilités de la vie commune.

Les femmes ont-elles actuellement leur pleine liberté d'initiative dans l'activité pastorale de l'Eglise? On peut répondre nettement: non, dans la mesure où elles sont dépendantes du clergé.

Les femmes engagées dans la pastorale dépendent trop du clergé qui les emploie. Elles sont très demandées, les supérieures de communautés religieuses sauraient nous le dire, mais elles ne sont trop souvent que des employées.

L'on pourrait ajouter que la mentalité cléricale nous semble paradoxale: les prêtres attendent beaucoup des femmes qui partagent leur travail, ils prétendent vouloir collaborer sur un plan d'égalité, en théorie ils ont confiance en elles. Mais ils ne passent pas de la théorie à la pratique. Pourquoi cet état de chose existe-t-il?

L'on rencontre au niveau pastoral, des femmes qui ont un réel souci d'apostolat, elles pensent, elles ont une formation intellectuelle que bien des prêtres n'ont pas. Ces femmes conçoivent des projets de vie au service de la communauté. Très souvent ces projets sont mal reçus par le clergé et l'on donne pour raison qu'il appartient à l'évêque de les accepter. Mais là n'est pas le problème. Le problème se situe dans le domaine de la créativité. En matière de pastorale, la créativité est encore trop souvent réservée aux clercs. Il serait normal, il nous semble, que les femmes en aient leur part.

Problème de l'obéissance et de l'autorité chrétienne.

Aucune participation à la tâche du Royaume et du salut de nos frères n'est possible en dehors de la perspective de l'obéissance. Jésus l'a vécue jusqu'à en mourir et nous sommes appelés à vivre de sa vie. C'est un fait

historique qu'il nous faut voir et comprendre dans la foi. L'existence d'un mystère d'obéissance dans la vie de chacun est chose certaine. Nous devons vivre à l'exemple du Christ dont la loi est l'amour et cet amour ne peut s'épanouir que dans une obéissance à Dieu. Si l'on veut chercher dans l'Évangile une garantie à l'obéissance chrétienne, c'est là qu'il faut la prendre: non dans telle formule isolée, mais dans l'attitude de Jésus vis-à-vis de son Père. Lui, le Christ, prenait en Dieu l'autorité, nous, chrétiens, nous devons la trouver en l'Église représentante du Christ.

La notion de hiérarchie a beaucoup à faire dans ce domaine. Elle est à la base de la position de la femme tenue éloignée pendant si longtemps. Les modalités du ministère, tel qu'elles se présentent aujourd'hui, auront à changer si on veut y intégrer la femme. C'est lorsque le ministère aura su se refaire, se transformer de l'intérieur pour entrer en union étroite avec la communauté que la femme pourra y jouer son véritable rôle.

5. La place de la femme dans les autres  
Églises chrétiennes

a) Le dialogue entre hommes et femmes et le  
rôle secondaire de la femme

La situation de la femme se trouve à peu près identique dans les autres Églises chrétiennes. Il est vrai que

la notion de fonction ministérielle est différente selon les dénominations. Mais il va sans dire que les arguments contre l'Ordination des femmes demeurent nombreux. Pourtant, ils sont vus comme ayant moins de consistance alors qu'anciennement le fait allait de soi, sans plus de questions.

Les Eglises s'interrogent sur le monde actuel. Le dialogue entre hommes et femmes les conditionne et leur crée un problème d'incorporation auquel elles ne s'étaient pas affrontées d'une manière aussi aiguë dans le passé. Elles doivent réfléchir sur certaines de leurs structures. Les Eglises chrétiennes se penchent alors ensemble sur ce problème d'envergure.

L'oecuménisme est un des signes particuliers des équipes de recherche et d'étude sur la question du dialogue entre hommes et femmes dans l'Eglise du Christ, telles que

le groupe de liaison féminine oecuménique qui s'est créé officiellement sous cette forme en 1968 après s'être réuni pendant le Concile, puis à Crêt-Bérard en 1966 et à Taizé en 1967. Il émane, d'une part, du Département pour la coopération entre hommes et femmes au conseil oecuménique des Eglises et, du côté catholique, du Secrétariat pour l'unité des chrétiens et du conseil des laïcs. On compte environ 12 membres qui se sont donné pour tâche l'inventaire des possibilités de coopération oecuménique entre les femmes des différentes confessions 111.

---

111 Suzanne Van der Mersch, Homme et femme Il les fit, dans Document du Conseil National pour la Promotion de la Femme, Bruxelles, no 31, 1968, p. 41.

Aux Pays-Bas, en 1968, un autre groupe fut créé dont le but était analogue à celui dont nous venons de faire mention. Dès 1911, d'ailleurs, un premier mouvement avait déjà pris naissance à Londres, sous le nom de l'Alliance internationale Ste-Jeanne-d'Arc. En plus de s'intéresser aux questions relatives à la femme dans la société, cette association veut également étudier le problème de la femme dans l'Eglise. Les points de vue des responsabilités, des droits, et même la question de l'accès des femmes à la prêtrise sont à l'agenda de ce groupement.

Prendre conscience de cette évolution profonde et de cette remise à l'étude de leurs structures paraît être un acte très positif de la part des églises chrétiennes.

Parfois il arrive que dans les différentes Communautés chrétiennes affiliées au Conseil Oecuménique des Eglises, l'on refuse aux femmes l'accès aux fonctions dans les structures ecclésiales pour de simples raisons d'ordre oecuménique. Il ne faut pas, pense-t-on, que le succès de l'unité soit entravé par des divergences opposant les Eglises dans leur conception des droits et prérogatives de la femme.

Lors de la mise en oeuvre du Conseil Oecuménique des Eglises, un grand espoir a lui: on s'attendait à ce que cet Organisme soit plus large envers les traditions. Mais la déception n'a pas mis de temps à naître. Il y avait un

obstacle au sein même de l'Organisation. Il fallait compter avec le nombre limité de sièges octroyés aux Eglises lors des assemblées; on ne s'étonna donc pas de voir les femmes mises de côté. Elles ont à peine la chance d'y prendre place lorsqu'une délégation est suffisamment large. En Asie, on a solutionné le problème en réservant une proportion de sièges qui devaient être toujours occupés par des femmes.

Actuellement le Conseil Oecuménique a une vice-présidente femme, une méthodiste britannique, à côté d'un président indien et d'un autre vice-président, un métropolitite orthodoxe du patriarcat de Constantinople. Il y a deux femmes dans son Comité exécutif de 18 membres, mais aucun parmi les six présidents, et sept seulement sur 120 dans son Comité Central.

Il est difficile de comparer les comités du C.O.E. avec le Concile Vatican II et son personnel avec celui de la Curie. La présence de quelques femmes comme auditrices au Concile et dans la Curie est sans doute plus importante comme signe prémonitoire de changements malgré le rôle limité qui leur a été assigné 112.

Il serait bon de mentionner ici comment les chrétiens ensemble interrogent leurs Eglises: prenons pour exemple la rencontre féminine oecuménique de Vicarello.

En octobre 1965, le Conseil oecuménique des Eglises et le Secrétariat romain pour l'Unité organisaient pour la

---

112 Madeleine Barot, Dialogue des Eglises, dans Echanges, no 96, mai 1970, p. 24.

première fois une rencontre féminine interconfessionnelle. Y étaient présentes douze protestantes, une orthodoxe et quatorze catholiques. En plus de dix pays d'Europe, elles représentaient l'Inde, l'Australie, le Cameroun et les Etats-Unis. L'année suivante, en juillet 1966, se tenait une seconde rencontre à Crêt-Bérard en Suisse <sup>113</sup>.

Selon l'avis d'observateurs de confiance, la question de la promotion de la femme est le changement qui marque notre société. Il est navrant de constater que cette question a été à peine effleurée au Concile. Les autres Eglises n'y ont pas montré plus de considération. Les Eglises resteraient-elles en marge de la société? Pourquoi persisteraient-elles à ne pas vouloir reconnaître aux femmes leurs dons et capacités?

Si l'on ouvre la Bible, l'on y voit clairement tracés deux courants d'idées: d'une part, un idéal de libération qui reconnaît la femme dans toute sa dignité humaine; d'autre part, un impératif de subordination dans laquelle elle est constamment maintenue. On se souvient sans doute du ton catégorique du passage suivant de la Lettre aux Corinthiens:

---

<sup>113</sup> Cf. Theodore Otto Wedel, Ensemble, les chrétiennes interrogent leurs Eglises, dans Spiritus, 1966, no 29, p. 428.

Je vous félicite de ce qu'en toutes choses, vous vous souvenez de moi et que vous gardez les traditions telles que je vous les ai transmises. Je veux cependant que vous le sachiez, le chef de tout homme, c'est le Christ; le chef de la femme, c'est l'homme; et le chef du Christ, c'est Dieu <sup>114</sup>.

L'on sait que les traditions étaient les vérités centrales de la foi chrétienne. Dans sa façon de dire: "Je veux cependant que vous le sachiez", Paul semble devoir insister sur l'observance de certaines traditions. Paul ne dit pas que l'homme est le Seigneur de la femme, il dit seulement qu'il est à l'origine de son être. En cela il dépend de Gn II, 18-23.

Le Christ est le chef de chaque homme, Paul veut probablement dire que le Christ est agent de création. Peut-être la pensée de Paul va-t-elle plus loin; tout comme l'existence du Christ est donnée dans l'existence de Dieu, et l'existence de la femme est donnée dans l'existence de l'homme, ainsi l'existence de l'homme est donnée dans l'existence du Christ qui est la source de l'humanité: en lui tout a été fait. Ainsi s'établit une chaîne de subordination:

---

114 I Co 11, 2-3.

Dieu, Christ, homme, femme <sup>115</sup>. C'est une interprétation parmi bien d'autres.

L'homme, lui, ne doit pas se couvrir la tête parce qu'il est l'image et le reflet de Dieu. Quant à la femme, elle est le reflet de l'homme. Ce n'est pas l'homme en effet qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme; et ce n'est pas l'homme qui a été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. D'ailleurs, dans le Seigneur, la femme ne va pas sans l'homme ni l'homme sans la femme. Car si la femme a été tirée de l'homme, l'homme à son tour naît par la femme; tout vient de Dieu <sup>116</sup>.

Paul pense qu'en raison de sa nature la femme doit avoir la tête couverte. Pour un homme, se voiler la tête serait obscurcir l'image de Dieu et diminuer sa gloire. La femme est la gloire de l'homme parce que l'homme n'est pas né de la femme, mais la femme de l'homme. L'homme n'est pas créé pour la femme mais la femme pour l'homme. C'est le rôle de la femme dans la création, mais non son rôle dans le Christ.

---

115 Cf. Charles Kingsley Barrett, op. cit., p. 249.

Christ is the head of every man. The reference is probably to Christ as the agent of creation. Possibly however the thought goes further: as the existence of Christ is given in the existence of God, and as the existence of women is given in the existence of man, so the existence of man is given in the existence of Christ, who is the ground of humanity. In him all things are created. Thus a chain of originating and subordinating relationships is set up: God, Christ, man, woman".

116 I co 11, 7-13.

Entre le mariage humain et l'union du Christ à l'Eglise, un parallèle est établi dont les deux termes comparés s'éclairent mutuellement: le Christ peut être dit époux de l'Eglise, parce qu'il est son chef et l'aime comme son propre corps, ainsi qu'il arrive entre mari et femme; cette comparaison, une fois admise, fournit en retour un modèle idéal au mariage humain. Le symbolisme ainsi mis en oeuvre plonge d'ailleurs ses racines dans l'Ancien Testament qui représente souvent Israël comme l'épouse de Yahvé <sup>117</sup>.

Schillebeeckx dira que le mariage chrétien actualise les rapports du Christ et de l'Eglise. L'idée de suprématie qui se vérifie dans le cas du Christ et de l'Eglise est un élément de culture dans le cas du mariage. Pour Paul, il n'y a peut-être pas égalité entre homme et femme sur le plan naturel, mais il y a une égalité en dignité qui reprend le tout dans le Seigneur. Il n'y a pas là de conclusion théologique, mais une interprétation d'une structure sociale de fait à vivre dans le Seigneur. Le mariage est une réalité terrestre assumée dans l'ordre du salut. Pour Paul tout ce qui compte c'est être dans le Seigneur, car il est l'homme du Christ <sup>118</sup>.

---

117 Cf. Os 1, 2 ss.

118 Cf. Schillebeeckx, Mariage, réalité terrestre et mystère de salut, tome 1, Paris, Cerf, 1966, p. 184-185.

Paul met fin à une discussion qui risque de s'étendre indéfiniment; il s'en tire en rappelant l'usage des Eglises: "Au reste, si quelqu'un veut ergoter, tel n'est pas notre usage ni celui des Eglises de Dieu" <sup>119</sup>.

Au cours de l'histoire des Eglises, l'attitude vis-à-vis la femme a changé selon les courants, les traditions et le bon plaisir des hommes d'Eglises. Il semble que le progrès de la sociologie et de la psychologie devrait aider à jeter un regard nouveau sur la Bible.

A notre époque les conflits de classes, de nations, de races sont sérieusement étudiés, tout autant que l'état de sujétion. Les peuples hier encore sous la tutelle retrouvent aujourd'hui leur indépendance. Si ces changements sociaux sont la volonté de Dieu qui désire plus d'entente entre les hommes, plus de charité fraternelle, veut-il une situation différente entre les hommes et les femmes? Est-il dans son plan que, jusqu'à la parousie, la femme soit maintenue dans un état de sujétion? <sup>120</sup>

Ce fut la ligne de discussion de la rencontre de Vicarello. Les femmes de toute la chrétienté déplorent la même discrimination, elles subissent les restrictions qui leur sont imposées par l'Eglise. De là naît un fort sentiment

---

119 1 Co 11, 16.

120 Cf. Theodore Otto Wedel, op. cit., p. 429.

d'unité, un lien pour la bonne cause s'est noué au moment de cette rencontre.

Il faut, cependant, rappeler que cette session eut lieu en 1965. Y a-t-il eu progrès?...

Nous sommes convaincus qu'un mouvement s'opère dans les Eglises chrétiennes. Cette évolution sera, sans contre-dit, très lente ... Comme on l'a souvent répété, les femmes sont admises à entrer, mais par la petite porte, avec un certain regret et assez d'inquiétude.

Une chose certaine que les Eglises ne peuvent oublier, c'est que le contexte de la vie du chrétien racheté par le Christ est centré sur l'abandon de son être à l'Esprit qui nous a été envoyé pour habiter en nous et nous aider. Cette action de Dieu correspond à la nature de l'homme. Si la vie et l'amour sont donnés par relations interpersonnelles, alors c'est ainsi que l'Esprit agit dans le monde. La nouvelle Pentecôte atteint les institutions à travers les individus par les rapports, les échanges, les dialogues qu'ils ont les uns avec les autres. Mais cette action totale de l'Esprit a lieu seulement là où l'humanité agit en conformité avec le plan de Dieu sur elle, c'est-à-dire avec amour, puisque l'amour est don et réceptivité. Cette possibilité d'amour, de fraternité, de collaboration doit être trouvée dans les rapports entre homme et femme qui sont les éléments dont

l'humanité se compose. Le travail de Dieu dans le monde dépend donc de la prise de conscience de la virilité et de la féminité du Peuple de Dieu en rapport l'une avec l'autre. C'est là une conclusion inévitable qui conduit à reconnaître l'égalité de participation de l'homme et de la femme dans l'humanité. Sans cette reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes qui forment le Peuple de Dieu, il est impossible de comprendre les Eglises.

Ce passage des Eglises chrétiennes à des structures plus humaines et plus nouvelles ne s'accomplira pas facilement, mais il se fera avec succès si du plus profond d'elles-mêmes elles reconnaissent et admettent l'humanité telle que Dieu l'a voulue.

b) Les Eglises et le problème de la fonction ministérielle féminine

Il semble juste de dire que le mystère de l'Eglise chrétienne, peu importe la dénomination, ne s'accomplit pleinement que lorsque l'homme et la femme collaborent, dialoguent l'un avec l'autre en tant que membres du Peuple de Dieu.

Une des caractéristiques du Peuple de Dieu est la sainteté. Ainsi la sainteté sera manifestée au monde seulement lorsque les hommes et les femmes

auront atteint leur propre plénitude, lorsqu'ensemble ils aimeront, et seront capables de compassion 121.

En nous tournant ainsi vers les autres Eglises afin de prendre connaissance de leur attitude et de leur action à l'égard de la femme, l'on voit qu'elles aussi sont forcées, dans les circonstances sociologiques actuelles, de repenser leurs positions. Elles doivent évaluer d'une manière critique les arguments qui étaient à la base de leur jugement. La femme n'est plus comme auparavant exclue, certaines Eglises l'admettant à la fonction ministérielle; il reste que les autres considèrent encore l'homme comme plus apte et seul capable d'exercer cette fonction. Ces dernières Eglises vivent encore, il va sans dire, dans le prolongement de l'Écriture et de la Tradition, mais on peut affirmer qu'elles ont elles-mêmes fixé les lignes de force de la fonction ministérielle. Toutefois, en les étudiant, nous voyons qu'elles font un bon cheminement. Pendant les dernières vingt cinq années, des changements considérables ont

---

121 E. Kennedy, Fashion me a People, New York, Sheed & Ward, 1967, p. 116-117.

"One of the marks of the People of God is holiness. The great mark of holiness will be manifested to the world only through men and women who have first achieved their own wholeness together. When together they will love, give and have compassion."

marqué les diverses confessions. Les Méthodistes, les Presbytériens, et récemment les Luthériens, ont accepté de conférer le Sacerdoce aux femmes. Le Conseil Oecuménique des Eglises a laissé savoir que dans 70 Eglises maintenant, les femmes peuvent être ordonnées. C'est un progrès considérable <sup>122</sup>.

Une précision doit être donnée ici. Il est important de savoir que pour les Eglises orthodoxes et anglicanes, la fonction ministérielle est un véritable sacrement institué par le Christ. Pour les autres Eglises, cette fonction ministérielle n'est pas reliée à un sacrement. Il vient d'un appel de la communauté qui se reconnaît le pouvoir d'appeler comme venant de Dieu.

Tout comme l'Eglise catholique, les Eglises orthodoxes et anglicanes sont grandement influencées par certains théologiens qui soutiennent que leurs arguments contre l'ordination des femmes sont basés sur l'Ecriture et la Tradition. Les autres Eglises n'ayant pas à faire face aux mêmes arguments suivent les mouvements de la société, ce qui favorise la valorisation de la femme; ensemble Eglises et société sont au même diapason. Il n'existe pas de différence

---

<sup>122</sup> Cynthia C. Wedel, The Ordained Women Today, dans Conversations "70", Garrison, N.Y., Graymoor, 1970, p. 4.

entre laïcs et prêtres, le ministère n'étant pas d'origine divine.

A cause de ces différences, de nouvelles difficultés surgissent, ce qui n'aide pas pour solutionner le problème. La femme a plus facilement accès à la proclamation de la parole qu'à l'administration des sacrements ou aux postes d'organisation.

Depuis que l'on a reconnu dans la société que l'homme et la femme ne sont pas des antagonistes, mais des êtres existant l'un pour l'autre en vue de se compléter, de s'enrichir, cette conception contribue à l'évolution du jugement porté à l'égard de la femme.

Nous l'avons répété plusieurs fois, la femme n'est plus pour la société le sexe faible. On lui reconnaît une place égale à celle de l'homme dans le domaine social, civique et professionnel. La dignité de la femme est reconnue et les discriminations s'étiolent de plus en plus. Ce progrès dans la société donne l'espoir qu'il naîtra dans les Eglises catholiques, orthodoxes et anglicanes.

Parmi les Eglises de Tradition anglicane nous trouvons un intérêt accru et les discussions sur ce sujet vont se multipliant. L'Eglise d'Angleterre s'est montrée la plus féconde tant en écrits qu'en discussions et entretiens. Le mouvement a été plus lent dans l'Eglise épiscopaliennne de ce pays pour des raisons qui me paraissent obscures. Au cours des dix dernières années presque tous les séminaires épiscopaliens ont ouvert leurs portes

aux femmes et un nombre restreint mais important y ont gradué... Les femmes ont pris conscience qu'elles étaient aussi douées que leurs condisciples masculins - ainsi le mouvement en faveur de l'ordination de la femme s'est accru rapidement 123.

La prise de conscience de la valeur de la femme a obligé les Eglises à reviser les arguments positifs et négatifs qui jusqu'alors déterminaient leur opinion quant au Sacerdoce féminin. Si l'Eglise catholique fait son examen de conscience, peut-être trouvera-t-elle qu'elle a été fanatique.

On dit que l'admission de la femme au ministère est bloquée par des considérations d'ordre oécuménique: si telle Eglise intègre la femme dans le ministère et que telle autre s'y refuse, il se crée de nouvelles oppositions qui font obstacle à l'unité 124.

C'est le cas des Eglises orthodoxes et anglicanes; elles ne veulent pas faire le pas avant l'Eglise catholique afin de ne pas nuire à l'unité possible. Il faut dire aussi

---

123 Cynthia C. Wedel, op. cit., p. 5.

"Among churches of the Anglican tradition there has been increasing ferment and discussion of the subject. The Church of England has been place where the most writing and talk has been seen. The movement has been slower in the Episcopal Church in this country for reasons which are not entirely clear to me. During the past ten years almost all of the Episcopal seminaries have opened their doors to women, and a small but significant number have been graduated... They probably discovered that they were just as smart as their masculine class-mates - the push toward ordination has accelerated".

124 La place de la femme dans le ministère des Eglises chrétiennes non catholiques, dans Concilium, no 34, 1968, p.148.

qu'elles appuient leur refus sur la Tradition, comme le fait notre Eglise.

Toutefois, l'on perçoit un certain changement dans les Eglises orthodoxes. L'Eglise anglicane semble dans une position ambivalente quant à la ligne de conduite qu'elle doit adopter. Elle ne veut pas, non plus, rompre ses liens avec les Eglises méthodistes et scandinaves qui n'ont pas craint, pour leur part, d'intégrer pleinement la femme dans la fonction ministérielle.

Mais dans le même temps, il est important pour elle de rester en contact amical avec les Eglises catholique et orthodoxe qui n'ont pas encore reconnu à la femme le droit au sacerdoce. L'horizon du côté du diaconat est plus prometteur, une réforme se dessine et la femme y aura accès.

Quant à l'Eglise presbytérienne, il y a déjà des années qu'elle a ouvert les portes de la fonction ministérielle aux femmes, mais ce n'est qu'en 1968 que la première femme est entrée en fonction, car les séminaires presbytériens n'admettaient pas les femmes. L'Eglise Libre Unie d'Ecosse reconnaît aussi à la femme le droit à la fonction ministérielle.

En théorie, toutes les Eglises protestantes se sont déclarées prêtes à l'admission de la femme dans le ministère ecclésial. Mais, si l'on passe au plan de l'exécution, il y a lieu de discerner une série d'étapes: la femme est intégrée dans le service d'Eglise, mais celui-ci est distingué du ministère;

les ministères sont différenciés et la femme est admise aux fonctions d'"ancienne", au diaconat, à la prédication, qu'elle assure à titre d'auxiliaire, ce qui entraîne pour elle la possibilité de célébrer la Cène. L'intégration effective de la femme dans le ministère s'accomplit donc progressivement.

En Allemagne, où chaque Eglise régionale prend son option propre, la femme est reçue à part entière comme pasteur dans l'Eglise Unie, elle ne peut exercer ses fonctions que dans une communauté comptant un ou plusieurs ministres masculins.

Dans les pays scandinaves, où l'Eglise luthérienne est l'Eglise d'Etat, les parlements se sont prononcés en faveur de l'admission de la femme, mais les Eglises y mettent une forte opposition, surtout dans les cercles de "Haute-Eglise", soucieux de maintenir l'intercommunication avec les Eglises anglicanes.

Aux Etats-Unis, l'Eglise presbytérienne Unie ouvre le ministère aux femmes comme aux hommes.

En France, au synode tenu du 29 avril au 2 mai 1966, l'Eglise Réformée a accueilli la femme dans le ministère. Sur les 168 communautés ecclésiales affiliées en 1958 au Conseil Oecuménique des Eglises, 48 ouvriraient sans réserve le ministère à la femme; ce total est actuellement bien dépassé <sup>125</sup>.

Toutes ces données sont un bilan qui indique l'évolution et la réticence. Hésitation causée par les conditions sociologiques, certaines Eglises ne veulent pas se conformer au sécularisme par crainte de perdre leur identité.

Il existe une différence de mentalité entre les Eglises chrétiennes en dépit de leur enseignement qui repose

---

<sup>125</sup> La place de la femme dans le ministère des Eglises chrétiennes non catholiques, op. cit., p. 152.

sur les mêmes affirmations évangéliques. Le Christ a institué le baptême pour les hommes comme pour les femmes et a fait des deux sexes des membres à part entière de son Corps, de son Eglise. Il en a fait des personnes capables de répondre à la vocation commune qui est celle de travailler ensemble à l'édification de l'Eglise en partageant la mission d'annoncer à l'univers la Bonne Nouvelle.

Les Eglises se doivent de repenser le problème de l'Ordination des femmes, et se demander si l'accès de la femme à la fonction ministérielle favorisera ou non son édification et l'efficacité de sa mission.

Lorsqu'après avoir montré le progrès qu'ont fait les Eglises chrétiennes non catholiques, on établit ou du moins on tente d'établir une comparaison de la situation de la femme dans ces diverses Eglises, il est important d'étudier quelle part elles ont dans le gouvernement de leur Eglise.

Présentement une certaine confusion semble régner. Si l'on jette un regard, par exemple, sur l'Eglise anglicane, l'on verra que cette même Eglise agit différemment en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis: ici elle refuse d'admettre la femme dans son Assemblée, là elle l'admet.

La politique des Eglises presbytériennes varie avec chaque pays. Les Eglises luthériennes, méthodistes et

baptistes, ne trouvant pas d'arguments bibliques ou théologiques assez valables pour aller contre l'admission de la femme à la fonction ministérielle, n'y mettent aucun obstacle. Mais ces Eglises mettent du temps à passer de la théorie à la pratique ...

Il est assez habituel de voir des femmes dans les conseils de paroisse, mais on en voit moins au niveau régional et pas du tout au niveau national.

L'Eglise Réformée de France ne compte qu'un tiers des femmes dans les conseils paroissiaux, et une seule femme siège au Synode. Une femme laïque est présidente du Bureau du Consistoire dans l'Eglise Nationale Protestante de Genève <sup>126</sup>.

Au II<sup>e</sup> Concile du Vatican, les femmes furent présentes comme auditrices seulement, et cela grâce à l'intervention faite par le Cardinal Suenens vers la fin du Concile. C'est un fait qui n'excite aucun enthousiasme; tout au plus suscite-t-il une lueur d'espoir, espoir d'une future promotion de la femme dans l'Eglise ...

La route peut être longue encore en maints secteurs d'évolution de connaissances, de pensées, de moeurs, de décisions dogmatiques ou disciplinaires, mais serait bien téméraire celui qui limiterait a priori l'aggiornamento auquel nous conduira peut-être un jour l'Esprit <sup>127</sup>.

---

126 M. Barot, op. cit., no 96, p. 24-25.

127 L.-H. Gihoul, op. cit., p. 227.

## CONCLUSION

L'émancipation de la femme dans la société et dans l'Eglise est une révolution qui affecte la moitié du genre humain et suscite dans de nombreux domaines des transformations.

Nous avons montré comment la femme fut créée par Dieu un être libre et personnel, compagne égale de l'homme, collaboratrice dans le développement de l'humanité.

Nous avons voulu faire paraître le vrai visage de la femme avec les caractères féminins propres à son être. Nous avons essayé de faire émerger la femme de son existence subalterne, mineure, effacée, qui la faisait connaître sous le jour d'un être sans vocation autre que celle de la maternité physique ou spirituelle.

Mais en dépit du progrès social dû à l'avancement de la science et de la technique, malgré la déclaration des droits de l'homme qui assure à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme, il existe encore de nos jours dans de nombreux endroits des inégalités. Par exemple, le salaire inférieur à celui de l'homme pour l'accomplissement d'un travail égal; l'obligation pour la femme de faire contresigner par son mari nombre de documents, telles les formalités scolaires, médicales, financières ou autres. Bien des points semblent attester que la condition de la femme n'a pas atteint la promotion attendue.

Cependant nous rencontrons et dans la société civile et dans l'Eglise un progrès sur lequel nous nous sommes attardés.

Vatican II, en permettant à tout le Peuple de Dieu de s'exprimer, a aidé la cause de la femme. Des femmes se sont fait entendre pour exposer leurs revendications et éveiller les hommes d'Eglise au problème féminin. La tâche n'est pas facile: il faut travailler à résoudre le conflit entre un féminisme de tradition et un féminisme moderne. La femme se rend compte de façon aiguë du rôle qu'elle peut jouer dans l'Eglise. Elle voit l'urgence de le faire connaître à l'Eglise. Un pas est déjà fait en cette direction, mais le point d'arrivée n'est pas encore atteint.

Une fécondité spirituelle et vivante sera acquise à l'Eglise si elle sait reconnaître la nécessité de la collaboration entre hommes et femmes. Que l'Eglise jusqu'à maintenant masculine accepte totalement le concours de la femme pour annoncer le kérygme et faire avancer le Royaume, cela exige de sa part une certaine métanoïa. Accepter l'autre tel qu'il est, dans sa totalité, tout en restant totalement soi-même: c'est tout un art, c'est un paradoxe, celui de la communication. C'est en vivant en profondeur leurs valeurs personnelles que les hommes d'Eglise accepteront que d'autres aussi, les femmes, vivent leurs propres valeurs. Il y aura dialogue dans l'Eglise lorsque la liberté

sera unie à l'interdépendance, et que cette liberté existera pour les autres et non à leur dépens.

Le travail dans l'Eglise se fera selon deux approches différentes et complémentaires: celle de l'homme et celle de la femme. Cette différence entre l'homme et la femme n'enlève rien à son égalité avec l'homme et sa place dans le Peuple de Dieu n'en est pas une de seconde zone. La femme a part égale au sacerdoce des laïcs.

En abordant le problème de la mission de la femme dans l'Eglise, la question de la fonction ministérielle féminine se pose automatiquement, nous l'avons vu, mais cette question fait encore l'objet d'étude et de recherche de la part des théologiens. Des travaux ont prouvé qu'une attitude négative est sans fondement théologique, mais il reste aux experts de prouver suffisamment la légitimité de la fonction ministérielle pour la femme. En attendant le jour où le ministère dans l'Eglise aura été transformé à partir de l'intérieur, la femme, si on l'admet, peut remplir diverses fonctions selon ses charismes. La femme a un rôle à remplir au sein du sacerdoce universel et il ne doit pas se limiter à son apostolat dans l'Action catholique. L'Eglise ne réagit pas de la même manière dans les différents pays, diocèses ou paroisses. La femme est encore ici ou là à la merci de mentalités traditionnelles; il faut qu'elle

sache attendre: c'est d'ailleurs là une de ses vertus.

Il y a certaines ouvertures dans les autres Eglises de la chrétienté. En principe, on reconnaît à la femme le droit à la fonction ministérielle, mais en pratique elle n'y a pas accès sans passer par une série d'étapes, de sorte qu'elle n'est pas promue du jour au lendemain. De plus, comme nous l'avons spécifié, la fonction ministérielle n'est pas envisagée par toutes les Eglises comme un sacrement institué par le Christ. Certaines le reconnaissent comme tel, d'autres n'y voient qu'un privilège de la communauté disposant d'un pouvoir d'appel qu'elle tient de Dieu.

Jamais le statut de la femme dans la société n'a posé plus de questions qu'il n'en soulève maintenant. Jamais il ne fut plus évident que les structures sociales y sont liées.

Plusieurs études sociologiques ont mis en lumière différents aspects de cette évolution du statut de la femme. Le travail à l'usine, le travail professionnel, l'entrée dans la vie politique, les rôles sociaux et familiaux ont donné lieu à l'édition de nombreux ouvrages ici et là à travers le monde. Nous avons essayé de brosser un tableau donnant une brève synthèse de la situation dans le monde profane. Nous avons montré l'image que se font les hommes de la femme dans les nombreuses régions du monde. Image

qui varie selon la culture et les nouveaux modes de pensées. Cette image qui naît dans certaines conditions peut freiner ou accélérer le changement de statut. Dans certains cas elle le provoque si elle est dans la ligne des désirs du peuple.

Nous avons voulu en développant les conditions de changement du statut de la femme dans la société établir un décalage entre le domaine profane et le domaine religieux sur cette question de la promotion de la femme.

Nous avons voulu de plus nous pencher sur la mentalité sociale pour faire comprendre d'une façon plus objective la mentalité religieuse elle-même. Les ouvrages publiés traitent de façon bien limitée soit de la question sociale, soit de la question religieuse. L'on trouve de très bonnes mises en valeur de la situation sociale, juridique et économique de la femme. Nous trouvons également des rapports de travaux de Laboratoire de psychologie sociale. Ce sont des études sur les différences psychologiques des deux sexes et des rôles propres à chacun d'eux. Ces importants documents étudient les états intersexuels. Ils sont les résultats de recherches approfondies, de qualité scientifique incontestable. Enfin le problème de la promotion de la femme fut l'objet d'étude des disciplines philosophique, psychologique, sociologique et anthropologique.

Les auteurs sont demeurés à l'intérieur de leur discipline sans référence à la théologie. C'est ici que se place un des éléments de notre contribution: traiter des faits sociaux pour mieux faire comprendre les attitudes religieuses.

Nous avons, de plus, intégré l'aspect dialogue, car il nous semble que le dialogue conduit à la promotion de la femme ou, du moins, la favorise puisqu'il exige le respect de l'autre, la possibilité d'une conversion aux idées de l'autre, la confiance dans l'autre. La communication vraie et harmonieuse entre l'homme et la femme est considérée comme l'élément essentiel du bonheur. Quelques auteurs ont donné des pistes de réflexion sur ce sujet. Mais nous, nous avons pensé en faire l'objet d'un chapitre important.

En abordant la question du rôle de la femme dans les autres Eglises chrétiennes, nous avons pensé contribuer à l'évolution de ce problème dans notre Eglise catholique. Nous avons eu pour but de susciter l'intérêt pour une recherche théologique sur ce sujet, afin que de l'intérieur l'institution ne freîne pas toute aspiration nouvelle. En conséquence les femmes doivent apporter leur aide en prouvant leur valeur. Elles doivent utiliser pleinement toutes les possibilités qui se présentent à elles.

Malheureusement nous avons dû nous fixer des limites

sur un sujet qui aurait pu être beaucoup plus vaste. La première limite concerne la période: de 1939 à nos jours; la deuxième limite concerne l'extension du champ de notre étude: c'est à l'intérieur de l'Eglise catholique que nous avons voulu étudier le problème. Le reste ne fut apporté que pour mieux éclairer la question de la promotion de la femme dans l'Eglise catholique. Nous avons à cet effet essayé de choisir les meilleurs instruments de travail. Mais l'étude de la question à l'intérieur des limites que nous avons dû nous tracer, nous font prendre conscience des autres aspects de la question qui devraient être étudiés.

Par exemple dans le domaine social, il aurait été enrichissant de faire une étude poussée du code Napoléon qui a marqué les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles dans les pays d'expression française. La recherche aurait été intéressante sur le point précis de la promotion de la femme. Il aurait été avantageux de savoir s'il marquait un recul ou un progrès par rapport aux législations antérieures et aux idées des gens qui préparèrent la révolution française. Napoléon s'est-il inscrit en réaction contre ces idées ou dans la ligne de l'application de ces idées?

La promotion de la femme s'inscrit à l'intérieur d'un contexte culturel et sociologique global qui varie avec chaque peuple; la question demande donc d'être traitée

non seulement dans ses grandes lignes et à partir de principes universaux, mais aussi au niveau de chaque culture et organisation sociale. Il faudrait ici une longue série d'études qui verraient à montrer comment à l'intérieur de chaque groupe prendrait forme l'application de cette promotion de la femme.

Sur le plan strictement social, la question de salaire unique en France et des allocations familiales dans de nombreux pays a-t-elle été suscitée par le désir de redonner à la femme un souci plus grand de son rôle de mère et d'éducatrice ou par le désir de retenir la femme au foyer et de laisser le travail à l'homme?

Dans la société familiale où l'homme et la femme sont égaux, quelles sont les tâches qui reviennent plus proprement à l'un et à l'autre? Le milieu familial étant insuffisant pour développer rapidement l'enfant, des études devraient être faites sur l'utilité des jardins d'enfance, les écoles maternelles et pré-maternelles. Il y a des répercussions de tout ceci sur la possibilité du travail pour la femme.

Un facteur important dans les transformations de la situation de la femme fut l'arrivée de la civilisation des loisirs. Y aura-t-il là discrimination? Peut-on prévoir les avantages que lui offrira cette civilisation?

Il existe également sur le plan religieux différents aspects de la question qui mériteraient de faire l'objet d'études particulières. Au sujet des sacrements, par exemple, n'y en a-t-il pas qui seraient plus en harmonie avec certains traits de la psychologie et de la vocation féminine, entre autres, le sacrement des malades, le sacrement de la miséricorde de Dieu? Il faudrait, il nous semble, analyser de plus près les expériences de femmes chargées de communautés en mission; de même les expériences de femmes vicaires dans nos paroisses de ville; de même l'influence des femmes dans les communautés de base, et les groupes de prières. La question du droit canonique est un autre point sur lequel il faudrait se pencher. Que nous réserve la réforme de ce droit sur cette question?

Il faudrait, aussi, analyser les résultats de la fonction ministérielle des femmes déjà prêtres dans d'autres Eglises. Les études ont été faites jusqu'à présent sur le fait de femme prêtres, le nombre, les principes qui jouent pour l'acceptation de ce fait. Il faudrait pousser plus loin et en analyser les résultats. Or ceci n'entrait pas dans le champ de notre thèse, tout autant que les points mentionnés plus haut. Mais ils seraient nécessaires pour faire avancer la question d'une façon concrète.

Beaucoup d'études sur la promotion de la femme

nous semblent dépasser les limites de l'objectivité par le ton agressif et souvent sans nuances de leurs arguments. On y parle beaucoup de misogynisme de la part de l'homme. On accuse à tort et à travers l'Eglise d'être rétrograde; on parle de justice violée depuis des siècles par des inégalités inconcevables; on qualifie les hommes d'Eglise de naïfs ou d'irréfléchis. Cela nous montre que nous ne sommes pas sortis de l'ère polémique dans cette matière, ce qui n'offre pas une aide à notre cause. Tous les protagonistes de la promotion de la femme unis par une juste espérance s'accordent pour reconnaître qu'une attitude de controverse est loin de constituer une situation favorisant l'unité. Car la controverse s'oppose très souvent au commandement de charité. Son principal défaut est de traiter l'interlocuteur comme un ennemi et d'essayer de le renverser à coups d'arguments. Il faut au contraire être tout accueil, respecter l'autre pour en arriver à une compréhension réciproque. Une théologie de controverse ne correspond pas du tout aux prises de conscience de l'Eglise actuelle.

Nous terminons en soulevant une autre question, celle-ci regarde l'acceptation du christianisme par les païns. Chez eux, la promotion de la femme sera-t-elle une vérité à mettre en relief? Sont-ils assez évolués sur le plan social vis-à-vis cette question pour la considérer

comme une bonne chose sur le plan de la religion? Par exemple, comment la femme est-elle vue dans le Bouddhisme, l'Isianisme, l'Hindouisme? Attendons pour avoir les réponses que d'autres études se fassent à ce sujet.

Nous espérons que cette recherche a contribué à éclaircir davantage le problème de la promotion de la femme dans l'Eglise catholique. Beaucoup se plaignent d'une discrimination contre les femmes du fait de leur exclusion à la fonction ministérielle et ne font point d'effort pour distinguer entre la fonction ministérielle et une quelconque fonction d'autorité. Nous avons voulu montrer comment il est possible de mieux associer à l'oeuvre de l'Eglise toute femme qui souhaite répondre à sa vocation personnelle comme membre du Peuple de Dieu.

L'Eglise gagnera en faisant confiance aux femmes. Plus une personne est libre et responsable, mieux elle est capable de s'engager à servir. L'Eglise en sortira plus riche, bénéficiante.

## BIBLIOGRAPHIE

-----, Actes du St-Siège III<sup>e</sup> Instruction pour une juste application de la Constitution sur la Liturgie, dans Documentation Catholique, vol. 67, no 1574, 15 novembre 1970, col. 1010.

Alberigo, Giuseppe, Une loi constitutionnelle pour l'Eglise: garantie de la restauration, dans Concilium, no 66, juin 1971, p. 135-147.

Aristote, Ethique à Nicomaque, livre VIII, c. 12, 1662, a, 18-25, trad. Gauthier.

Arnold, François-Xavier, La femme dans l'Eglise, Paris, Editions Ouvrières, 1955, 144 p.

L'auteur met en valeur la femme et montre la nécessité du concours de la femme dans l'Eglise. Il est important, dit-il, que la femme soit comprise et estimée et qu'on lui accorde la place qui lui revient de droit.

Aubert, Jean-Marie, La femme dans la théologie, dans La femme dans l'Eglise et le Droit Canon, Paris, Secrétariat de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, 1969, p. 13-27.

La promotion de la femme qui se développe dans tous les secteurs de la vie sociale actuelle, se pose inévitablement au sein de l'Eglise. Cette promotion qualifiée par Jean XXIII de "signe des temps", comment peut-elle se concevoir dans l'Eglise?

-----, La femme dans l'Eglise, dans l'Eglise et la promotion de la femme, Paris, Fleurus, 1969, p. 15-45.

Augustin, saint, De Trinitate, XII, 12, 19, tome 15-16, Trad. Agaësse, Bibliothèque Augustinienne, Paris, Desclée de Brouwer, 1955, 2 vol.

Aumont, Michèle, La chance d'être femme, Paris, Fayard, 1960, 284 p.

Anecdotique, mais matière à réflexion sur les exigences féminines, la vie religieuse, l'accomplissement de la femme.

-----, Femmes en usine, les ouvrières de la Métallurgie parisienne, Paris, Spes, 1953, 249 p.

Barot, Madeleine, Dialogue des Eglises, dans Echanges, no 96, mai 1970, p. 24-25.

Barrett, Charles Kingsley, A Commentary on the First Epistle to the Corinthians, London, Adam and Charles Black, 1957, xi-410 p.

Barth, Karl, Dogmatique, III, 4, (trad. Jean Lyon), Paris, Privat, 1956, 183 p.

Baumgartner, Charles, Formes diverses de l'apostolat des laïcs, dans Christus, no 13, janvier 1957, p. 18-27.

Bazelaire, Louis-Marie, de, Les laïcs aussi sont l'Eglise, Paris, Fayard, 1958, 145 p.

L'auteur montre bien le rôle des laïcs dans les premiers conciles de l'Eglise. Les laïcs sont la plupart du temps admis aux conciles et aux synodes, pour que ceux qui sont admis transmettent aux fidèles les décisions prises par les évêques. Ouvrage éclairant sur le laïc.

Beccaria, Marie-Joséphé, Anne Marie de Desombres et Marie France Dutertre, Les femmes ont-elles leur place dans l'Eglise?, Paris, Centurion, 1967, 176 p.

Cet intéressant essai se compose de deux parties distinctes qui s'articulent autour des résultats d'une enquête menée auprès de cent femmes de milieu, de situation familiale ou de métiers différents: a) Les réponses spontanées, vigoureuses, parfois douloureuses, interpellent avec sévérité l'Eglise qui ne voit jusqu'à présent en la femme que la mère ou la servante; b) Le souhait que s'instaure au plus vite un dialogue positif et efficace avec les femmes à l'intérieur de l'Eglise et une éducation nouvelle à des responsabilités autres que celles de la charité.

Beauvoir, Simone de, Le deuxième sexe, Paris, Gallimard, 1949, 2 vol.

Bebel, August, Die Frau und der sozialismus, Stuttgart, Dietz, 1891, 382 p.

Benoît XV, pape, Allocution aux Femmes Catholiques d'Italie, 21 octobre 1919, Bonne Presse, tome II, p. 68-72.

Bilchai, Victor, Comment le problème féminin est résolu en U.R.S.S., Moscou, Profizdat, 1957, 230 p.

Bland, Joan, Evolution de la femme dans le monde et dans l'Eglise, dans La femme dans l'Eglise et le Droit Canon, Paris, Secrétariat de l'U.M.O.F.C., 1969, p. 27-31.

Borresen, Kari, Subordination et équivalence, Paris, Mame, 1968, 305 p.

Butillardet, A. et Taillandier, F., Carrières féminines dans Conscience de la féminité, Paris, Ed. Familiales de France, 1945, 406 p.

Buytendijk, F.J.J., La femme, ses modes d'être, de paraître, d'exister, Coll. Foi Vivante, Paris, Desclée, 1967, 386 p.

Traité profond sur la différence sexuelle entre homme et femme. Livre dense; exposé chrétien du problème. Point de départ: la femme est un être humain féminin égal à l'homme quoique différent.

Callahan, Cornelia, L'illusion d'Eve, Paris, Cerf, 1968, 264 p.

Est-ce qu'on naît femme, ou est-ce qu'on le devient? L'auteur avance avec prudence la théorie d'un conditionnement culturel de la féminité, ayant étudié la Bible et l'histoire de l'Eglise.

Chenu, Marie-Dominique, Peuple de Dieu dans le monde, Paris, Cerf, 1966, 159 p.

Ce livre nous fait saisir ce que signifie pour les chrétiens d'aujourd'hui, être le Peuple de Dieu dans le monde, à l'aide du décret "l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui".

-----, Pour une théologie du travail, Paris, Seuil, 1955, 123 p.

-----, Une théologie pour le monde, dans l'Union, no 14, 1966, p. 6-19.

Choisy, Maryse et collab., Féminité et psychologie, dans Conscience de la Féminité, Paris, Ed. Familiales de France, 1954, 444 p.

Chombart de Lauwe, Marie-José, Images de la femme dans la société, conflits et malaises, dans Recherches et Débats, no 45, 1963, p. 11-27.

Chombart de Lauwe, Paul-Henri, Images de la femme dans La femme dans la société, Paris, Editions Ouvrières, 1964, 264 p.

Compte rendu d'une enquête sociologique internationale à laquelle ont participé des représentants de plusieurs pays. Le changement de situation de la femme est le noeud de la transformation des structures; il résulte de l'évolution des conditions d'existence, des techniques, de l'économie.

-----, Cinquième Congrès du Parti Communiste, mai 1924, Compte rendu analytique, Paris, Librairie de l'Humanité, 1924, 190 p.

Cita-Malard, Suzanne, Les femmes dans l'Eglise à la lumière de Vatican II, Paris, Mame, 1967, 295 p.

Livre né du Concile et de ses suites, puisque l'auteur, membre du Conseil Pastoral de Monaco, fut invitée à titre personnel aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sessions de Vatican II. D'après les textes, mais aussi d'après les faits et les expériences venant notamment d'Amérique Latine, quels sont les terrains où la femme peut espérer une promotion? Problème des "suppléances ecclésiales", mais aussi problème du sacerdoce des femmes.

-----, De Vincent de Paul à Jean de la Croix, Bruges, Desclée de Brouwer, 1954, 147 p.

-----, Prisons du ciel, Paris, Plon, 1959, 508 p.

Clément d'Alexandrie, Stromata, III, 6, 53, dans J. Mayer, ed. Monumenta de viduis..., Bonn, Hanstein, 1938, xii-71 p.

Coderre, Gérard-Marie, Intervention au Concile du Vatican II, sur La dignité et la place de la femme, dans Documentation Catholique, vol. 61, no 1437, 6 décembre 1964, col. 1593.

Congar, Yves, Cette Eglise que j'aime, Col. Foi Vivante, Paris, Cerf, 1968, 124 p.

L'auteur exprime dans ce livre son amour de l'Eglise. On y trouve le vrai sens de l'Eglise nécessaire en ce temps post-conciliaire. Le Père Congar ne craint pas de se montrer exigeant envers l'Eglise, mais il le fait avec tout l'amour d'un fils.

Congar, Yves, Esquisses du mystère de l'Eglise, Col. Foi Vivante, Paris, Cerf, 1966, 151 p.

Ce petit bouquin nous donne une vue d'ensemble du mystère de l'Eglise à partir des données représentées par les Saintes Ecritures et la Tradition et l'expérience de la réalité de l'Eglise et de sa vie.

-----, Constitutions of the Communist Party States, ed. by Triska, Stanford, The Hoover Institution on War, Revolution and Peace, Stanford University, 1968, 541 p.

-----, Constitutions apostoliques III, 1-14, Les, dans Roberts et Donaldson, ed. The Ante Nicene Fathers, Grand Rapids, Eerdmans, (n.d.), vol. 8, 513 p.

Daly, Mary, Le Deuxième Sexe Conteste, Montréal, H.M.H., 1969, 213 p.

Daniélou, Jean, Le ministère des femmes dans l'Eglise ancienne, dans La Maison Dieu, no 61, 1961, p. 70-96.

-----, De l'identité des organisations de femmes, dans Criterion, 9 février 1968, p. 18-26.

Danniel, F. et Olivier, B., La gloire de l'homme c'est la femme, Lyon, Ed. du Châtelet, 1965, 188 p.

Dodson, Dan W., Pourquoi des organisations de femmes?, dans La Documentation de l'U.M.O.F.C., Paris, avril 1969, p. 5.

Droit Canon, can. 93, can 98, par. 4; can. 506; can. 709, par. 2; can. 742 et 759; can. 813, par. 2; can. 1262; can. 1340-1342; can. 1380; can. 1521.

Dumas, André, L'anthropologie biblique et la participation de la femme au ministère de l'Eglise, dans De l'Ordination des femmes, C.O.E., Commission "Foi et Const.", Genève, 1964, 80 p.

Duquoc, Charles, L'Eglise et le progrès, Paris, Cerf, 1964, 125 p.

Ce livre traite pour une bonne part de l'histoire de l'amélioration des conditions objectives des relations sociales dans l'ordre du savoir et dans l'ordre du droit. Cela amène à envisager un progrès de la conscience collective.

Duss von Werdt, Joseph, Que peut le laïc sans le prêtre?, dans Concilium, no 34, 1968, p. 99-102.

Engels, Friedrich, L'Origine de la famille, Paris, Ed. Sociales, 1954, 358 p.

Evdokimov, Paul, La femme et le salut du monde, Paris, Casterman, 1958, 276 p.

Etude d'anthropologie chrétienne sur les charismes de la femme. Trois parties: Anthropologie; Eve biblique et la femme dans l'histoire; les archétypes. Vu par un orthodoxe dans l'optique slave.

Fitzsimons, John, Woman Today, New York, Sheed and Ward, 1952, 192 p.

Flahiff, George, Les ministères féminins dans l'Eglise, dans Doc. du Synode, no 126, Rome, 11 octobre 1971, p. 3.

Foulquier, Ernest, La promotion chrétienne de la femme, dans Message, juillet 1955, p. 15-32.

Friedan, Betty, La femme mystifiée, Paris, Gonthier, 2 vol.

Frotz, Augustin, Mgr, de, Le rôle propre de l'homme et de la femme, au 14<sup>e</sup> Congrès Général, dans Documentation Catholique, no 1459, 21 nov. 1965, col. 2001.

Galot, Jean, L'Eglise et la femme, Paris, Lethielleux, 1965, 208 p.

Gennari, Geneviève, Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, no 29, 1966, p. 388.

Gihoul, Luc-Henri, Femme, vocation de l'homme, Paris, Vromant, 1965, 235 p.

Godet, Frédéric, Commentaire sur l'Epître aux Romains, Genève, Labor & Fides, 1968, 654 p.

Goldie, Rosemary, Un point de vue féminin?, dans l'Eglise dans le monde de ce temps, Coll. Unam Sanctam, tome 3, Paris, Cerf, 1967, p. 93-106.

Goudreault, Henri, La liberté des enfants de Dieu chez St Paul, Thèse de Doctorat (non publiée) soutenue à l'Institut Catholique de Paris, 1967, 522 p.

Goudreault, Henri, Réflexions sur la pastorale des vocations, dans Eglise et Théologie, vol. 2, no 1, 1971, p. 98.

-----, L'adaptation missionnaire à la lumière de l'Incarnation, dans Kerygma, no 18, 1972, p. 3-23.

-----, Scruter et interpréter les signes des temps, dans Kérygma, col. 3, 1969, p. 91-109.

Gossman, Elizabeth, Le combat de la femme pour une meilleure intelligence d'elle-même, dans La femme dans le nouveau départ de l'Eglise, Paris, Privat, 1966, p. 79-100.

Graef, Hilda, Demythologizing Woman, dans The Clergy Review, vol. 54, nov. 1969, p. 883.

Grégoire, Mérie, Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, no 29, 1966, p. 384.

Grelot, Pierre, Le ministère de la Nouvelle Alliance, Paris, Cerf, 1967, 190 p.

Gromova, Gustav, La femme soviétique travailleuse et mère, Moscou, Profizdat, Edition du Conseil Central des Syndicats de l'U.R.S.S., 1963, 61 p.

Gryson, R., Le ministère des femmes dans l'Eglise ancienne, tome 4, Coll. Recherches et synthèse-histoire, Paris, Gembloux-Duculot, 1971, 203 p.

Gubbels, Robert, Le travail au féminin, Bruxelles, Marabout, 1967, 191 p.

Guélaud-Leridon, Françoise, Recherches sur la condition féminine dans la société d'aujourd'hui, dans Travaux et Documents, Cahier no 48, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 83-96.

Guilbert, Madeleine, Fonctions des femmes dans l'Industrie, Paris, Mouton et Cie, 1966, 393 p.

Guy, Jean-Claude et François Refoulé, Chrétiennes des premiers temps, Paris, Cerf, 1965, 220 p.

Hallinan, Peter, Mgr., La place des femmes dans l'Eglise, dans Documentation Catholique, vol. 62, no 1462, janvier 1966, col. 90.

Harmsen, Hildegard, La femme aujourd'hui - Questions à l'Eglise, Paris, Apostolat des Editions, 1969, 127 p.

Le nouveau rôle de la femme dans le monde et la nouvelle notion de son identité, de sa personnalité et de sa position. L'auteur traite des questions urgentes qui se posent quant à la situation de la femme moderne dans l'Eglise.

Henry, Antonin-Marie, Pour une théologie de la féminité, dans Lumière et Vie, no 43, 1959, p. 101-128.

-----, La force de l'Evangile, Paris, Mame, 1967, 367 p.

Ce volume traite du problème de la pastorale aujourd'hui. Le chapitre sur le ministère des femmes nous apporte un point de vue très éclairant et une opinion pertinente que nous ne pouvons passer sous silence.

Honoré, Geneviève, Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, no 29, 1966, p. 388.

Horn, Catherine, La femme dans la société d'aujourd'hui, dans La femme dans le nouveau départ de l'Eglise, Paris, Privat, 1966, p. 39-59.

Houtart, François, L'Eglise et le monde, Paris, Cerf, 1964, 143 p.

Jeanne d'Arc, Soeur, Les religieuses dans l'Eglise et dans le monde actuel, Paris, Ceff, 1964, 350 p.

Jeannièrre, Abel, Anthropologie sexuelle, Paris, Aubier-Montaigne, 1964, p. 205.

Jean XXIII, pape, All. du 23 avril 1960, au Congrès de la Fédération mondiale des jeunesses féminines catholiques, dans Documentation Catholique, vol. 57, no 1328, 15 mai 1960, col. 577-580.

Kennedy, Eugène, Fashion me a people, New York, Sheed and Ward, 1967, XIV-176 p.

La thèse de ce livre: le rapport entre des hommes et des femmes adultes doit être le modèle du rapport entre les membres de l'Eglise.

Kerkvoorde, Andrew, Eléments pour une théologie du diaconat, dans l'Eglise de Vatican II, coll. Unam Sanctam, tome 3, 1966, p. 943-991.

Klein, Viola, Working Wives, Institute of Personnel Management, no 15, Londres, 1959, 63 p.

Ktng, Hans, Infallible, An Inquiry, New York, Doubleday, 1971, 262 p.

Lacelle, Elizabeth J., Le Nouveau Testament et un ministère d'autorité pour la femme, dans Le prêtre, hier, aujourd'hui, demain, Montréal, Fides, 1970, p. 93-100.

Lagrange, Marie-Joseph, Saint Paul, Epître aux Romains, Paris, Gabalda, 1950, 395 p.

Lambert, Bernard, Orientations Pastorales, Limite, Kinsasha, Congo, no 49, 1972, p. 1-35.

Laurentin, René, Marie et l'anthropologie chrétienne de la femme, dans Nouvelle Revue Théologique, vol. 89, 1967, p. 485-515.

Leflaive, Anne, La femme et l'Eglise, Paris, France-Empire, 1968, 267 p.

Trois parties: discussions autour du Concile (mariage, vie religieuse et sacerdoce), la femme dans l'Eglise à travers le temps, décisions et perspectives. Ne pas chercher dans ces pages une étude approfondie du point de vue théologique, mais une bonne idée d'ensemble dans un volume court et facile à lire.

Lefort, Gertrud von, La couronne des anges, trad. par M. Muller-Strauss, Paris, Amiot et Dumont, 1954, 223 p.

Lénine, Vladimir, Ilitch Oulianov, La rémunération des travailleurs, dans La Pravda, no 186, 1er septembre 1918, p. 2.

Léon XIII, pape, Encyclique Quod Apostolicae, dans Acta Apostolicae Sedis, 28 décembre 1878, tome I, p. 170-184; Bon Livre, p. 27-41.

-----, Encyclique Arcanum Divinae Sapientiae, dans Acta Apostolicae Sedis, 10 février 1880, tome XII, p. 380-409; Bon Livre, tome I, p. 77-109.

-----, Encyclique Rerum Novarum, dans Acta Apostolicae Sedis, 16 mai 1891, tome XI, p. 97-145; Bon Livre, p. 19-71.

Locht, Pierre de, Dialogue humain et vie divine, dans Echanges, no 89, 1968, p. 34-36.  
Réflexions inspirées à l'auteur par l'expérience de plusieurs années d'apostolat auprès de foyers en Belgique.

Louvel, François, Les écrits des Pères apostoliques, Paris, Cerf, 1963, 494 p.

Lubac, Henri de, Athéisme et sens de l'homme, Paris, Cerf, 1968, 150 p.  
L'auteur examine les terrains principaux sur lesquels la foi en Dieu se trouve affrontée à l'athéisme. Il expose les conditions dans lesquelles doit être rendu le témoignage de la foi.

Marion, Henri, Psychologie de la femme, Paris, Colin, 1925, 225 p.

Martin, Marie, La femme à travers l'histoire, dans Conscience de la féminité, Paris, Privat, no 16, 1954, p. 13-25.

-----, Memorandum sur le Droit Canon, dans La femme dans l'Eglise et le Droit Canon, Secrétariat de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, Paris, 1969, 94 p.

Metzke, Erwin, Anthropologie des sexes dans Lumière et Vie, Tome 8, juillet-août 1959, no 43, p. 27-52.

Michel, Anne et Germaine Texier, La condition de la Française aujourd'hui, Genève, Gonthier, 1964, 2 volumes.

Milcent, Bénédicte, Les femmes dans les structures ecclésiales, dans Spiritus, 1966, no 29, p. 377.

-----, Ministère du Travail du Canada. Direction de l'économique et des recherches. Taux de salaire, traitements et heures de travail, 1959, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, p. 58-226.

Montesquieu, Charles, De l'esprit des lois, Paris, Garnier, 1944, 2 tomes.

-----, Les lettres persanes, Paris, Société des Belles Lettres, 1949, 234 p.

McGrath, Marcos, Mgr., Intervention au Concile Vatican II, Le laïc et la vie du monde, dans Documentation Catholique, vol. 60, no 1413, 1er déc. 1963, col. 1568-1569.

Nau, François, La didascalie des douze apôtres, Paris, Lethielleux, 1912, 264 p.

Nef, John U., La guerre et le progrès humain, Paris, Alsatia, 1954, 566 p.

Noël, Marie, Les chansons et les heures, Paris, Stock, 1944, 199 p.

-----, Le voyage de Noël et autres contes, Paris, Stock, 1949, 253 p.

Nouvion, Suzanne, Préface de F.J.J. Buytendijk, La femme, ses modes d'être de paraître, coll. Foi Vivante, Paris, Desclée, 1967, p. 7-11.

Paul VI, pape, Encyclique Ecclesiam suam, dans Documentation Catholique, vol. 61, no 1431, 6 sept. 1964, col. 1057-1093.

-----, All. du 30 mai 1965, au Centre féminin italien, dans Documentation Catholique, vol. 62, no 1450, 20 juin 1965, col. 1065.

-----, Motu Proprio sur l'Ordre sacré du diaconat, Vatican, 18 juin 1967.

-----, Message du Concile, 8 déc. 1965, dans Vatican II, Documents conciliaires, Montréal, Fides, 1967, p. 644-656.

Pelle-Douël, Yvonne, Etre femme, Paris, Seuil, 1967, 257 p.

L'auteur analyse en profondeur la condition féminine et montre que la femme, en prenant la responsabilité de son destin, trouve les issues à l'impasse entre la féminité traditionnelle de passivité et la révolte où la femme se déséquilibre. Optique constructive.

-----, La nouvelle image de la femme, dans La femme dans l'Eglise et le Droit Canon, Paris, Secrétariat de l'U.M.O.F.C., 1969, p. 31-44.

-----, L'être femme, la promotion de la femme, dans L'Eglise et la promotion de la femme, Paris, Fleurus, 1969, p. 49-98.

Peterson, Esther, Working Women, in Daedalus, no 93, 1964, p. 671-699.

Pie X, Magnificat, Roma 1934, p. 15-20, dans Album souvenir publié par l'Union des Femmes d'Action Catholique Italienne. Cette Allocution n'apparaît pas dans les Acta Apostolicae Sedis ni dans l'Édition de la Bonne Presse.

Pie XI, pape, Encyclique Casti Connubii, dans Acta Apostolicae Sedis, vol. 22, no 539, 31 décembre 1930, p. 19-24.

-----, Encyclique Divini Redemptoris, dans Acta Apostolicae Sedis, 19 mars 1937, tome XXIV, p. 65-106; Bonne Presse, tome XV, p. 34-100.

Pie XII, pape, Allocution aux femmes italiennes, dans Acta Apostolicae Sedis, (Ser. II, v. XII), vol. 37, no 11, 28 nov. 1945, p. 284-291.

-----, Allocution aux Associés de la Renaissance chrétienne, dans Acta Apostolicae Sedis, (Ser. II, v. XIV), vol. 39, no 2, 24 février 1947, p. 58-63.

-----, Allocution à la Congrégation espagnole des Dames catéchistes, 17 octobre 1957, dans Le problème féminin, p. 320-321.

-----, Allocution à l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, dans Acta Apostolicae Sedis, (Ser. II, v. XXIX), vol. 49, no 14, 26 octobre 1957, p. 906-939.

-----, Allocution aux Ligues féminines d'Action Catholique, dans Radio message, 14 avril 1939, p. 42-46.

-----, Discours au II<sup>e</sup> Congrès Mondial pour l'apostolat des laïcs, dans Documentation Catholique, vol. 54, no 1264, 10 novembre 1957, col. 1413-1427.

Pillar Bellosillo, Maria del, Journées de Tiltenberg, janvier 1960, p. 7-23.

-----, Place de la femme dans le ministère des Eglises chrétiennes non catholiques, La, dans Concilium, no 34, 1968, p. 145-159.

Quéré-Jaulmes, France, La Femme, (Les grands textes des Pères de l'Eglise, col. Lettres chrétiennes, Paris, Centurion, 1968, 327 p.

Féminisme des Pères de l'Eglise ou tradition misogyne? On pourrait hésiter, à lire certains des textes présentés. Le fait est certain, la femme est un sujet d'inquiétudes pastorales... Mais il est saisissant en même temps de trouver des éloges sous la plume de certains.

Rahner, Karl, L'apostolat des laïcs, dans Nouvelle Revue Théologique, vol. 78, 1956, p. 3-32.

-----, Serviteurs du peuple de Dieu, Paris, Mame, 1963, 302 p.

-----, Est-il possible aujourd'hui de croire, Paris, Mame, 1966, 231 p.

-----, La femme dans la situation nouvelle de l'Eglise, dans La femme dans le nouveau départ de l'Eglise, Paris, Privat, 1966, p. 101-117.

L'auteur nous donne une juste idée de la femme douée de qualités qu'il importe à l'Eglise de reconnaître. Il nous fait découvrir le type féminin réel et non abstrait qui s'impose à notre civilisation et à l'Eglise.

Ranke-Heineman, Uta, Partenaires dans le mariage, dans La femme dans le nouveau départ de l'Eglise, Paris, Privat, 1966, p. 61-79.

L'auteur insiste sur le besoin qu'ont l'un de l'autre, l'homme et la femme. Chacun dans l'autre se rencontre vraiment lui-même.

-----, Rapport de la Commission Royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1970, 540 p.

Romaniuk, Casimir, Le sacerdoce dans le Nouveau Testament, Le Puy, Mappus, 1966, 239 p.

Rondeau, Marc, La promotion de la femme, Montréal, Fides, 1969, 292 p.

Il s'agit dans cette oeuvre du problème de l'émancipation sociale de la femme et de la réaction des Papes à ce sujet.

Rouquette, Robert, Le problème du diaconat, dans La fin d'une chrétienté, Vatican II, Coll. Unam Sanctam, Paris, Cerf, 1968, p. 79-83.

Rousseau, Jean-Jacques, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité, Paris, Galimard, 1965, 189 p.

-----, Le contrat social, Paris, Société des Belles Lettres, 1964, 539 p.

-----, Emile, Paris, Hatier, 1946, p. 460-597.

Sanschagrain, Albert, Instauration du diaconat permanent dans le diocèse, dans Bulletin d'Information du Comité National du Diaconat, no 3, 1972, p. 1-5.

Scbillibeeckx, Edward, Mariage, réalité terrestre et mystère de salut, Paris, Cerf, 1966, 2 vol.

-----, Un nouveau type de laïcs, dans La Nouvelle Image de l'Eglise, Mame, Tours, 1967, p. 172-185.

Schroeder, Henri Joseph, Disciplinary Decrees of the General Councils, Canon 19, St. Louis, Herder, 1937, viii - 669 p.

Sertillanges, Antonin-Delmace, Féminisme et christianisme, Paris, Gabalda, 1908, 343 p.

Simon, Jules, Le travail et le salaire des femmes, dans La Revue des deux mondes, 15 fév. 1860, p. 26-54.

Sonnemans, Jean, Vers l'ordination des femmes, dans Spiritus, no 29, 1966, p. 403-422.

Cet article aide grandement à situer la femme dans l'Eglise à travers les âges, les difficultés rencontrées à cause de la Tradition. Il donne rapidement les arguments contre l'ordination des femmes, arguments doctrinaux et arguments oecuméniques. L'auteur insiste pour que les femmes aient leur mot à dire en ce qui les concerne.

Stein, Edith, La femme et sa destinée, trad. de l'allemand, par M.L. Rouveyre, Paris, Amiot, 1953, 190 p.

-----, On the Problem of Empathy, trad. par W. Stein, The Hague, Nijhoff, 1964, xxi - 113 p.

Suenens, Léon-Joseph Card., Promotion apostolique de la religieuse, Bruges, Desclée de Brouwer, 1962, 209 p.

Sullerot, Evelyne, Histoire et sociologie du travail féminin, Paris, Gonthier, 1968, 397 p.

L'auteur montre que le travail féminin est une réalité aussi ancienne que l'existence même de la femme et analyse la nature et les conséquences de ce travail. Elle reproche à l'Eglise le ralentissement apporté à l'évolution de la femme par son traditionalisme.

Thomas d'Aquin, La Création, Paris, Revue des Jeunes, 1925, Suppl. 52, 1 ad 2, Trad. Misserey, p. 39 - 1, 99, 2, Trad. Patfoort, p. 65, 2d, 20, 2, 1. De generatione animalium, 737a, 766b, 767a, 775a.

-----, I, 92, I, c, Trad. Patfoort, p. 62, 98, 2, sed contra.

-----, 1, 92, 1, ad 1, Trad. Patfoort, p. 65, 2, d, 20, 1, ad 1, ad 2, c. Gent.III, 94; I, 99, 2, ad 1, ad 2, cf. Albertus Magnus: St Th. II, Tract. 13, q. 80, m. 1, ad 1.

-----, II, II, 165, 2, ad 1, ed. Revue des Jeunes, trad. Folghera, p. 211.

Tiger, Jeanne, Religieuses aujourd'hui, demain, Paris, Casterman, 1970, 137 p.

Tilliette, Xavier, Le féminisme d'inspiration chrétienne, dans Echanges, no 84, 1968, p. 15-17.

-----, La femme et les problèmes du féminisme, dans Etudes, no 326, 1965, p. 669-684.

Tritz, Maria, Le travail salarié des femmes dans la République fédérale d'Allemagne, Berlin, Ministère fédéral du Travail et de l'Ordre social, 1965, fascicule no 5, 25 p.

Troisgros, Simone, La législation du travail féminin, dans La Chronique Sociale, mai-juin, 1950, p. 180-186.

Turgeon, Charles, Le féminisme français, Paris, Librairie du Recueil Général des lois et des arrêts, 1902, 2 vol.

Van der Mersch, Suzanne, Homme et femme Il les fit, dans Document du Conseil National pour la Promotion de la femme, Bruxelles, no 31, 1968, p. 35-53.

-----, La femme dans (ou hors de) l'Eglise, dans Paroisse et Liturgie, no 48, 1966, p. 663-689.

Vatican II, Les seize documents conciliaires, Montréal, Fides, 1967, 671 p.

Vaux, Roland de, Les Institutions de l'Ancien Testament, Paris, Cerf, 1957, 2 vol.

Voltaire, Dictionnaire philosophique, Paris, Garnier, 1964, 380 p.

Wedel, Cynthia C., The Ordained Women Today, dans Conversations "70", New York, Graymoor, Garrison, p. 4-7.

Wedel, Theodore Otto, Ensemble, les chrétiens interrogent leurs Eglises, dans Spiritus, no 29, 1966, p. 428-429.

Weil, Simone, L'enracinement, prélude à une déclaration des devoirs envers l'Être humain, Paris, Gallimard, 1962, 380 p.

-----, Leçons de philosophie, Paris, Plon, 1959, 258 p.

Women Workers, Handbooks (annually) from the U.S. Department of Labor, Women's Bureau.

Zizzamia, Alba, The Career Woman, New York, Fordham University Press, 1968, p. 194-209.

## RESUME

C'est d'abord en situant le problème de la promotion de la femme dans la société depuis 1939, que nous commençons cette étude. Nous essayons de saisir le sens du changement historique apporté par la civilisation industrielle et désacralisée. Ce changement marque un tournant de l'histoire.

La civilisation scientifique et technique a eu de multiples effets d'ordre économique et social. La promotion de la femme est liée à l'avènement de cette civilisation. La condition féminine se transforme, le changement de statut de la femme est l'une des pièces maîtresses des nouvelles structures sociales. L'entrée de la femme dans le monde du travail suscite plusieurs objections de la part des hommes. L'opposition au travail extra-familial pour la femme est très vive.

Conséquemment, par son insertion dans le milieu du travail, la femme devient, en quelque sorte, le travailleur opprimé à cause de l'inégalité des salaires. Mais, progressivement la femme passe des professions industrielles aux professions tertiaires et libérales. Ses aspirations rencontrent bien des obstacles.

En dépit des difficultés vécues dans la société civile, la femme chrétienne décide de se faire admettre dans l'Eglise. Après un bref historique relatant la situation de la femme dans l'Eglise au cours des siècles passés, nous insistons sur

le fait que la promotion féminine ne peut se réaliser sans la compréhension et l'effort persévérant des hommes et des femmes de notre temps. Pie XII demande que sur le plan professionnel, la femme participe activement à la vie de la cité. Sur le plan ecclésial, il encourage la femme à se mettre au service de l'Eglise et du prochain. Mais certains hommes d'Eglise envisagent avec crainte la promotion de la femme.

Vatican II fait prendre conscience à l'Eglise qu'elle est un Peuple, une Communauté composée d'hommes et de femmes. Depuis lors, un renouveau s'amorce, les raisons traditionnelles qui militent contre la promotion de la femme s'ébranlent. Les revendications de la femme aident au changement de la mentalité. Les femmes veulent, en vertu de leur égalité avec l'homme, l'aider à bâtir la cité ecclésiale.

L'homme et la femme ne font qu'un et ne peuvent s'achever l'un sans l'autre. Dans le plan divin l'un et l'autre est l'Homme, tous les deux sont l'Homme. Forte de ces données anthropologiques, la première réaction de la femme est de revendiquer pour elle aussi un pouvoir, ce qui donne naissance au Féminisme. Nous développons notre pensée sur le Féminisme dans la société et le Féminisme dans l'Eglise.

Actuellement, l'humanité est sensibilisée par la relation ou collaboration entre l'homme et la femme. Il faut donc qu'il y ait convergence entre l'Eglise vivante et l'humanité en marche. Il nous paraît nécessaire d'insister sur la

collaboration entre l'homme et la femme dans l'Eglise.

L'oeuvre de Dieu dans le monde dépend de la pleine réalisation de la masculinité et de la féminité du Peuple de Dieu en relation l'une avec l'autre. La femme a des charismes qui sont des trésors dont peut bénéficier l'Eglise. La Communauté est un lieu d'entraide et de partage où les talents féminins sauront se développer.

Membre du Peuple de Dieu à part entière, la femme est aussi pleinement que l'homme incorporée dans le sacerdoce unique de la Nouvelle Alliance, elle a sa place dans les ministères de l'Eglise. En faisant un retour dans le passé, nous montrons le rôle que les femmes ont joué dans la primitive Eglise. La fonction de diaconesse nous amène à parler du diaconat que Vatican II a remis en question. Si bien des femmes exercent ici ou là les fonctions de diacres, il reste, il nous semble, à l'Eglise de reconnaître juridiquement leurs fonctions.

Le problème de l'ordination des femmes fait aussi partie de notre thèse. Nous nous demandons s'il y a des raisons théologiques pour réserver le service ministériel aux hommes? Nous portons une grande attention à la mission de la femme dans l'Eglise. Il y a divers rôles possibles pour elle, il s'agit tout simplement qu'on l'accueille avec bienveillance. Nous terminons notre étude en observant ce qui se passe dans les autres Eglises chrétiennes. Cela nous renseigne sur la place

occupée par la femme. Par voie de comparaison, nous sommes incités, nous catholiques, à une réflexion susceptible de nous conduire à de nouvelles orientations.